LIVRE II

RELIGION

CHAPITRE I[er]

LE FÉTICHISME

Vue d'ensemble. — La Croyance en un Être suprême. — Infiltration des idées chrétiennes dans les croyances de quelques tribus. — Croyances d'origine certainement autochtone. — Division de la présente étude.

L'Être suprême, les Esprits, les Fétiches. — Les esprits sont mauvais, perfides. — Nécessité de les apaiser par des offrandes. — Mentalité du noir à ce propos. — Différence entre le pouvoir des esprits et celui des fétiches. — Diversité des fétiches. — Les fétiches vivants. — Les fétiches représentatifs d'êtres animés. — Les ornements des fétiches. — Les fétiches de tribu. — Les fétiches familiers. — Rites du culte familial. — Les huttes à fétiches. — Les amulettes. — Éléments de leur puissance. — Nature de cette puissance. — Les talismans des huttes. — Les crânes-fétiches. — Les fétiches pictographiques. — Les actes-fétiches. — Leur nature.

Les Croyances et les Rites. — Le fétichisme n'est pas une religion au sens propre du mot. — Mentalité du noir à ce propos. — Les incantations. — Les objurgations. — Les paroles cabalistiques. — La foi en une survie. — La croyance aux esprits fait partie de la vie sociale des indigènes. — La déclaration de guerre chez les Azandés. — La dénomination des enfants nouveau-nés. — La fondation d'un village. — Possessions et envoûtements.

Les Féticheurs. — Causes de leur puissance. — Nature de cette puissance. — Mesures prises contre eux par l'État Indépendant du Congo. — Leur haine pour l'Européen. — Ses causes. — Le féticheur a un rôle à la fois religieux, politique et social. — Les moyens qu'il emploie pour perpétuer sa puissance — Le féticheur justicier. — Le féticheur médecin. — Connaissances occultes et naturelles des féticheurs. — L'initiation d'un nouveau féticheur.

Les Rites funéraires. — Idées quant à la mort subite et à la mort naturelle. — Cérémonies funéraires observées chez diverses populations. — Détails à leur sujet. — Enterrement et sépulture. — Les Congolais ne pratiquent pas la crémation. — Généralement ils mettent les cadavres en cercueil. — Cérémonies de l'enterrement. — Les sépultures. — Divers types de sépulture. — Le deuil. — Variétés dans les formes du deuil.

Les Meurtres rituels. — Ravages qu'ils opèrent dans toute l'Afrique. — Raison de la perdurance de ces rites sanglants. — Le sang est une offrande noble, et l'être humain est la plus noble des créatures. — Deux sortes de meurtres rituels : les ordalies et les sacrifices aux esprits. — Les ordalies. — Leur cause. — Différents genres d'épreuves. — Détails sur le rituel. — La Nkasa. — Le Muavi — Mobiles auxquels obéissent les indigènes. — Logique de leur conduite à leur point de vue spécial. — Scènes typiques d'ordalies. — Les sacrifices rituels. — Motifs de ces sacrifices. — Façons de procéder aux sacrifices dans diverses tribus.

Les Sociétés secrètes. — Leur organisation secrète. — Les Inkimbas. — Leurs rites. — Description d'une initiation. — Les Ndembos. — Les Lukundus. — Les Bugabos. — Les Lubukus. — Les hommes-crocodiles et les hommes-léopards.

Les Bantu, race à laquelle appartiennent en grande majorité les noirs du Congo, croient généralement à l'existence d'un Être suprême, créateur de toutes choses, éternel et incapable de faire du mal, mais si haut placé qu'il ne se préoccupe pas du sort de ses créatures. C'est le Nzambi (Dieu), mot qui se modifie chez les différentes peuplades ou qu'elles prononcent différemment d'après leur dialecte. Cette foi en l'Être suprême est plus ou moins nette, d'après les populations, et elle est assez difficile à isoler des superstitions ambiantes, car le noir personnifie volontiers dans le Nzambi la cause première et universelle de tout ce qu'il ne peut expliquer ou comprendre. Nzambi est un, sauf dans la région maritime du Bas-Congo où les croyances des indigènes ont perdu leur originalité, sont compénétrées d'idées européennes et où l'on donne à Nzambi une compagne.


Fétiche du MAYUMBE

D'après un grand nombre de peuplades, Nzambi crée un ou plusieurs êtres spéciaux, sortes de vicaires, ayant une puissance très grande, mais non créatrice. Seuls ils ont commerce avec les mortels et ils ont la faculté de faire partager leur pouvoir en tout ou en partie à des êtres humains, à des animaux, ou même à des choses inanimées, pierres, rocs, arbres, eaux. Il ne faut pas confondre cette délégation avec les attributs des fétiches qui, eux, tiennent leur pouvoir d'incantations personnelles du féticheur ou de l'indigène.

La résidence de Nzambi n'est pas déterminée, elle est partout et nulle part, elle est dans un autre monde que le noir ne s'explique pas. Si vous le pressez sur ce point, il secoue la tête avec ennui et répond que cela lui « fait mal à la tête ». Celle des esprits-vicaires dont il vient d'être parlé est en général dans les eaux.

Remarque intéressante : quand un fait dépasse la compréhension du noir, quand une chose lui semble merveilleuse, quand un événement déroute son intelligence, — non pas inférieure mais seulement engourdie, — il aime à professer qu'ils viennent des eaux.

Il est difficile de reconnaître, dans l'amalgame des croyances des Congolais, ce qui est d'origine chrétienne plus ou moins lointaine et défigurée et ce qui tient des traditions indigènes. Incontestablement il y a dans les idées fétichistes de quelques

peuplades congolaises des notions de provenance européenne obscurcie. Depuis des siècles, les côtes sont visitées par des commerçants européens, toujours suivis ou précédés de missionnaires; les récits des habitants des bords de l'Océan ont dû, jusqu'à un certain point, pénétrer par infiltration vers l'intérieur du pays. Ces histoires ont été colportées et exagérées avec cette facilité que possède le noir pour donner à tous les faits suspects une importance démesurée. Les natifs en sont arrivés de cette façon à attribuer aux blancs, venus d'outre-mer, aux « hommes des eaux », comme ils les appellent, un ensemble de pouvoirs mystérieux dont la connaissance s'est répandue jusque dans les recoins les plus sombres du continent noir. Ainsi s'est accréditée, entre autres, cette croyance que dans les eaux se trouvent les sources de la toute-puissance. D'un autre côté, les incursions des Soudanais dans le nord et le nord-est du Congo y ont fait pénétrer quelques préceptes de la religion musulmane; il en a été de même, jusqu'à un certain point et à une époque toute récente, dans la partie orientale du pays.

Ces pratiques étrangères sont, en somme, restées assez superficielles; elles se sont juxtaposées, sans les détruire, ni même les transformer notablement, aux croyances autochtones. D'ailleurs on constate au Congo des idées d'ordre religieux incontestablement non importées : telles sont la croyance presque universelle en un Être suprême; la foi en la vertu d'êtres inférieurs, d'esprits; l'existence d'une masse énorme (souvent supérieure au nombre d'habitants), de fétiches représentatifs d'êtres animés ou de choses matérielles. A côté de ces êtres ou de ces choses sacrées, il y a un ensemble de croyances et de rites : existence en l'homme d'un principe immortel, survie, métempsycose, cérémonies funèbres, danses et chants, cannibalisme rituel, magie.

On remarque, en outre, que certains indigènes, spécialement doués, investis par des cérémonies particulières, exercent une sorte de grossier sacerdoce. A côté ou au-dessous de ceux-ci, existent des confréries d'initiés, observant des rites et un cérémonial sur lesquels on n'est pas encore parvenu à faire une lumière complète.

De cet ensemble de notations découlent les divers éléments de la présente étude : l'Être suprême, les Esprits, les Fétiches; les Croyances et les Rites; les Féticheurs; les Cérémonies funéraires, les Enterrements et les Sépultures; les Meurtres rituels; les Initiés.

Bien entendu, il s'agit ici uniquement non d'exposer le système complet des croyances des noirs du Congo, encore trop succinctement connu, mais d'examiner les aspects typiques de leurs idées et de chercher à en dégager le caractère.

L'ÊTRE SUPRÊME. — LES ESPRITS. — LES FÉTICHES.

Le noir croit, avons-nous dit, en un Être suprême; cette idée est à l'état plus ou moins vague et il ne la raisonne pas. Généralement connu sous le nom de Nzambi, cet Être est appelé, chez les noirs des Falls, Mukongo; dans le Kasai, Mikundu; dans le Luba, Vidi Mukula; dans le Katanga, Mlizi. Chose intéressante, tant chez les noirs de la côte que chez les natifs de l'intérieur, où jamais, même par

répercussion, des bruits de Mputu (d'Europe) n'ont pu parvenir, l'Être suprême est conçu de même comme un Dieu incapable de mal, mais indifférent aux destinées des créatures. A quoi bon dès lors s'arrêter à lui faire des sacrifices? Il ne s'en inquiète pas, et l'homme ne tirerait aucun parti de ces offrandes dispendieuses. De lui, rien n'est à craindre, jamais il ne fera de mal aux humains, mais sous lui il n'y a que trop de ces esprits intermédiaires s'intéressant malheureusement beaucoup au pauvre noir, à preuve les malheurs et les catastrophes sans nombre qui l'accablent.



Le chef Tchibamba (LUNDA) et son fétiche préservateur

Ces esprits sont nocifs, malins, perfides; il faut donc agir avec eux comme on ferait avec un homme mauvais, les aduler, les effrayer ou les fléchir. En conséquence le Congolais les flatte, les menace, frappe les effigies qu'il baptise de leur nom. Il leur offre des cadeaux, le moins possible, pour ne pas les gâter, mais assez pour les bien disposer, dans l'espoir qu'ils voudront bien de temps en temps l'exaucer afin de recevoir de nouveaux présents, qui lui coûtent si cher.

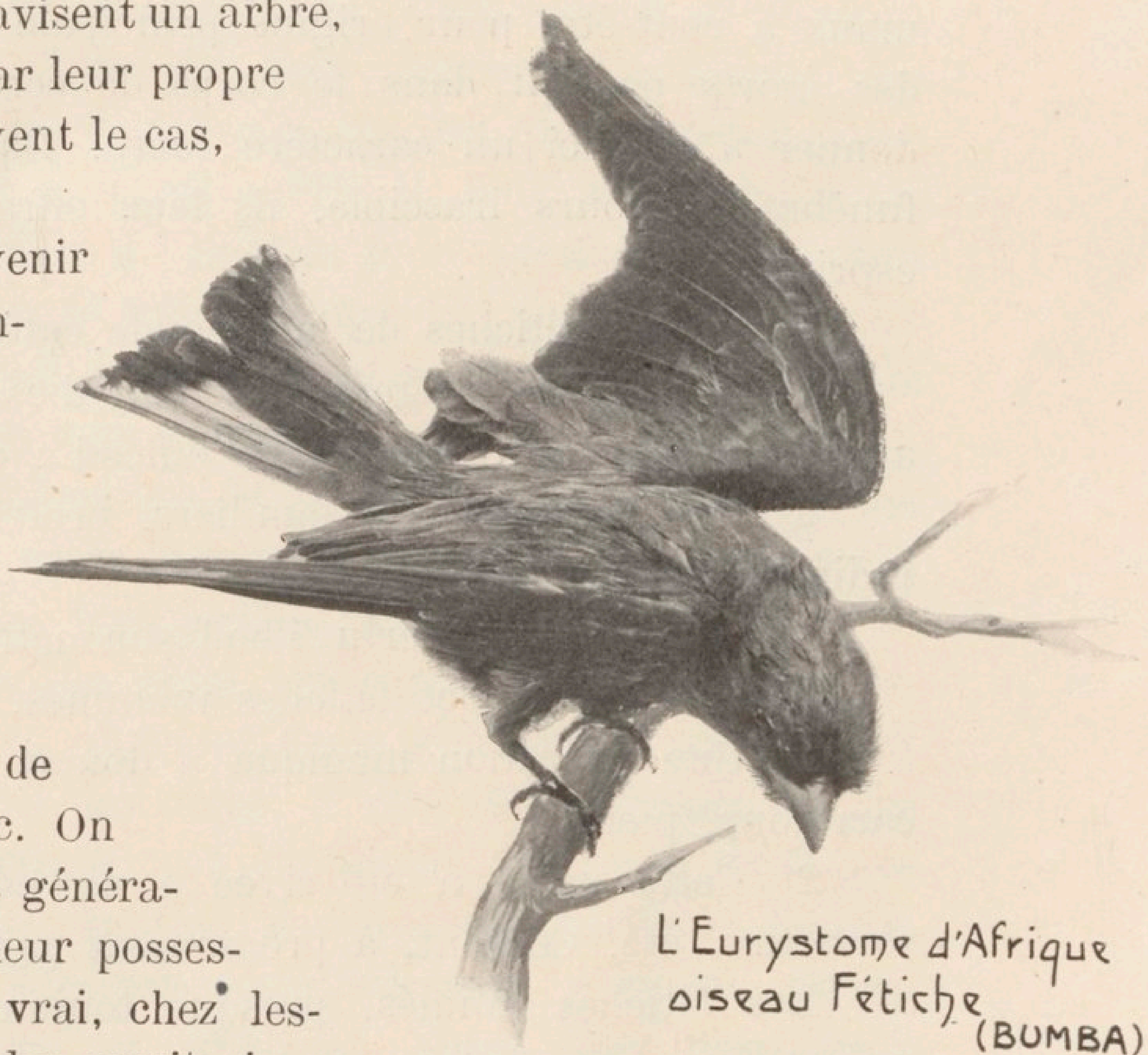
Mais le pauvre hère l'avoue, il ne peut pas compter sur ces esprits ondoyants et divers. Pendant des années et des années, ils vous leurrent d'espérances décevantes. Vous leur offrez vos richesses, vos étoffes, au point de grelotter par les nuits froides, faute de protection. Vous leur immolez, sans hésiter, toute la nourriture emmagasinée dans votre chimbeck, tandis que votre femme, vos enfants, vous-même vous mourez de faim, et toutes ces privations ne servent à rien! Qu'importe! Cela ne prouve pas l'inexistence de l'esprit; s'il ne vous exauce pas, c'est qu'il a été séduit ou entraîné par des dons plus opulents que les vôtres. Le blanc a beau dire au noir que ses esprits sont un mythe, celui-ci secouera la tête d'un air résigné : « Le blanc est grand, il est maître d'un esprit très fort, il possède un fétiche souverain. Il peut impunément braver nos esprits et nos charmes. Mais si le noir s'insurge, il mourra certainement. »

Pour comprendre cet état d'âme de l'indigène, il est bon de méditer l'exemple suivant : Un grand féticheur tomba malade. Il se livra aussitôt à des incantations, apostropha ses fétiches, mais il n'alla pas mieux. Il accomplit ensuite d'autres incantations plus solennelles, mais son état devint pire. Le cas était grave : il se leva, fit le grand jeu, opéra les incantations les plus pressantes qu'un féticheur puisse célébrer, mais ne guérit pas, au contraire. Alors, outré de colère, il fit faire un tas de ses fétiches, et les brûla. Quand il fut trépassé, les hommes de sa tribu apprenant ce qui s'était passé, frémirent. Ils ne tirèrent pas du fait cette conclusion que leurs esprits sont inexistants et que leurs fétiches ne valent rien, mais ils assaillirent la maison

du défunt féticheur, y mirent le feu, déterrèrent son corps, le jetèrent dans la brousse, puis coururent la campagne, hurlant aux esprits de ne pas les abandonner, de ne pas mettre sur leur tête le crime d'un seul, de les épargner, et de leur éviter tout malheur à eux et aux leurs.

Les esprits sont partout, ils entourent l'homme et les choses, ils pullulent dans l'atmosphère, toujours à l'affût d'un mauvais coup à faire. Ils se partagent la nature, se spécialisent : un tel donne la mort, tel autre une maladie déterminée, un autre encore la victoire, un autre enfin détruit les moissons. Pour neutraliser leur puissance nocive, il faut les amener par des offrandes à se combattre l'un l'autre. Il faut aussi posséder des talismans propres à protéger contre le mal. Autant de noirs, au moins autant de talismans. Le talisman type, le plus fort de tous, c'est le fétiche.

Les fétiches ne sont pas des idoles, ils ne sont pas des êtres ou des objets auxquels on rend un vrai culte. Leur puissance ne leur vient pas d'une délégation de l'Être suprême ou de vertus conférées par des esprits supérieurs. Elle leur a été attribuée par les indigènes eux-mêmes souvent à la suite d'un événement inquiétant et inexplicable; mais cette puissance ils la tiennent, le plus fréquemment, d'incantations spéciales, conséquence de la superstition personnelle des noirs. Ceux-ci confectionnent un objet, ramassent une pierre, avisent un arbre, un carrefour, et les constituent fétiches, soit par leur propre pouvoir d'incantation, soit, ce qui est plus souvent le cas, par l'intermédiaire du féticheur, du sorcier.


L'Eurystome d'Afrique oiseau Fétiche (BUMBA)

Tout objet, si disparate soit-il, peut devenir fétiche, si une incantation rituelle l'a ainsi consacré. D'après cela, on comprend combien doit être énorme le nombre des fétiches. Il y en a pour chaque maladie, pour chaque acte important de la vie, pour la paix, pour la guerre, suivant que l'indigène veut se couvrir, par exemple, contre les entreprises de l'esprit spécial de la paix, de la guerre, de la fièvre, de la destruction des moissons, etc. On ne signale pas au Congo de fétiches protégeant généralement contre tous les maux, ou donnant à leur possesseur un pouvoir universel. Il y en a, il est vrai, chez les Balunda, protégeant leurs propriétaires contre les esprits inconnus. Mais, de par leur destination, leur pouvoir est limité : ils peuvent agir contre les esprits inconnus, non contre les autres. Un fétiche de ce genre appartenant au chef Mlunda Tchibamba est visible à la page 148.

On peut répartir les fétiches en quatre grandes subdivisions. D'abord les fétiches vivants; puis les fétiches représentés par une figuration d'êtres animés; ensuite les fétiches inanimés; en quatrième lieu, les actes-fétiches.

Comme fétiches vivants, sortes de totems, on signale des animaux divers tels que le serpent, le léopard, l'hippopotame; des petits carnassiers, parmi lesquels, entre

autres, le zorille à nuque blanche appelé par les indigènes *bwa nzambi* (le chien de Dieu); des oiseaux, par exemple, l'Eurystome; et d'autres représentants de la faune que l'indigène, suivant les lieux et les circonstances, revêt d'un caractère mystérieux.

La vue de divers animaux peut être funeste; tels sont, pour beaucoup d'indigènes, le crocodile et l'hippopotame. Certains chefs ne mangent que des coqs dont la tête ait été au préalable fichée sur la pointe de leur chimbeck. D'autres ont un animal auquel ils lient leur destinée. Le chef Bankwa de Ndolo (rivière Moeko) avait ainsi distingué un hippopotame qui se tenait aux environs et sur lequel il empêchait qu'on ne tirât.



Le Zorille à nuque blanche (BWA NZAMBI) animal Fétiche. (BAS CONGO)

L'idée des fétiches animaux a peut-être pour origine principale la croyance en la métempsycose. Les esprits des morts passant dans le corps de certains animaux, les indigènes sont arrivés à donner à ceux-ci un caractère sacré. Dans la crainte de les voir recéler un esprit funèbre, toujours irascible, ils leur offrent même des aliments en vue d'apaiser cet esprit.

Parmi les fétiches de la seconde catégorie, on peut distinguer trois classes :

1° Ceux qui infligent des maladies ou traversent les projets des hommes et appartiennent à un personnage officiel : chef, sorcier, notable.

2° Les fétiches-lares, familiers, protecteurs de la maison ou de la personne d'un indigène déterminé.

3° Ceux dont la vertu étend son activité à tous les habitants d'un village.

Dans le fatras des fétiches inanimés, il est possible de déceler deux classes :

1° Une opération magique a donné une vertu spéciale à un objet fixe : arbre, carrefour, pierre.

2° Cette vertu a été rivée à un objet mobile : collier, dent, coquillage, fruits, sonnettes, etc. Ce sont, à proprement parler, des amulettes.

Les fétiches animés, presque toujours sculptés dans un bloc de bois, figurent un homme, une femme, ou un animal monstrueux. Depuis l'arrivée des Européens, certains d'entre eux représentent des blancs et sont, parfois même, des caricatures bien faites de personnes connues. Il y en a qui révèlent un véritable sentiment artistique. Quelques-uns sont fortement polychromés; les couleurs dont on les adorne ont une signification rituelle. C'est le cas chez les Bayaka (Kwango) : un de leurs fétiches, en bois polychromé, représente un individu jouant du tambour (voir à la page 151). Des parties non peintes se remarquent à l'arrière du personnage; c'est une preuve qu'il a été détaché d'une hutte à fétiches où il a dû figurer sur une façon d'autel Bayaka pareil à celui représenté à la page 156.

L'indigène sait que son fétiche n'est pas un être existant réellement, un principe immatériel rivé à une forme matérielle et inséparable d'elle; c'est une image, une effigie, un symbole investi d'une puissance temporaire au moyen d'incantations. Les colliers, les rouleaux de cuivre, les étoffes, les morceaux de peau placés autour du cou ou du torse de certains fétiches et renfermant habituellement des substances enchantées forment leur principe magique : en eux réside la puissance du fétiche. Aussi quand le noir craint une visite importune, ou n'a pas eu le moyen de cacher un fétiche encombrant, enlève-t-il l'écharpe, le collier : le fétiche perd ainsi son pouvoir mystérieux.



Fétiche BAYAKA
KWANGO

Les fétiches sont généralement affublés de parures voyantes, d'accessoires décoratifs fantaisistes. Ces ornements semblent là pour la vue et il ne faut pas les confondre avec ce principe magique.

Le charme donné pour éviter un accident de canot, pour élever un nouveau-né, pour conjurer la fièvre, pour échapper aux éléphants, aux serpents, aux buffles, peut ne pas produire l'effet attendu. Dans ces cas, il ne vient même pas à l'idée du noir d'accuser le fétiche. Le mécompte est dû, d'après lui, au fait que celui-ci a cessé d'être agissant : il est mort. Il faut en acquérir un nouveau ou rendre à l'objet sa force perdue. On se rend dans ce but chez le féticheur qui fait le nécessaire, mais le prix de ce renouvellement ou de l'incantation nouvelle est supérieur au taux antérieur.

Un certain nombre de fétiches, personnifiant presque toujours des actes naturels, la force, la chaleur, la génération, sont franchement indécents.

L'ensemble des actes assurant la perpétuité de l'espèce, le mystère obsédant de la génération préoccupent vivement l'esprit des noirs. A côté de la terreur de l'inconnu, mobile premier et dominant de leurs pratiques fétichistes, cette préoccupation devient une véritable hantise s'affirmant en une floraison extraordinaire d'images inquiétantes, exécutées avec un réalisme outré, très obscènes à notre point de vue de civilisés, mais que l'on doit plus justement qualifier de naturalistes, si l'on se place au point de vue de l'enfant de la sylve sauvage. Il y aurait des rapprochements intéressants à faire entre ses pratiques grossières et les rites phalliques célébrés, d'après certains auteurs, dans les réunions des sociétés secrètes dont nous parlerons. Il suffit de parcourir les planches figurées dans ce travail pour constater le développement considérable que les artistes auteurs des fétiches donnent très souvent sur leurs statuettes aux organes de la génération. Cette exagération va parfois jusqu'à la monstruosité et donne à certaines figurines leur

évidente signification symbolique. Le Musée du Congo a reçu tout récemment, trop tard pour les publier, une série de fétiches du Kwango tout à fait remarquables à ce point de vue.

Le noir ne se contente pas d'accentuer le sexe de ses fétiches, fréquemment il allie, dans sa figuration outrancière, le principe mâle et le principe femelle. Il n'a pas, à cet égard, de manière uniforme. Tantôt il superpose les deux principes au moyen d'une couple de personnages sculptés dans le même bloc mais indépendants l'un de l'autre ; tantôt il les accole en statuettes à double face, partielles, comme on peut s'en assurer par les planches publiées en annexe de cette étude, ou complètes comme on le voit ici même.

Quelques fétiches, annotés dans la description des figures illustrant les planches offrent cette particularité d'être mi-partie homme, mi-partie femme, forme la plus éloquente de cette combinaison du principe mâle et du principe femelle : c'est la fusion des deux sexes en un personnage unique, l'Androgyne. Des statuettes féminines présentent un développement anormal et significatif des flancs ; certaines ont les seins gonflés, prêts à verser la vie ; d'autres encore montrent la mère allaitant son nourrisson. Sur des piliers de hutte, des artistes indigènes ont représenté les diverses phases de la génération. Un pilier de ce genre, dont la photographie est publiée à la page 153, se trouve encore dans le Mayumbe.

La lumière est loin d'être faite sur les causes déterminantes de ces pratiques d'un naturalisme si outré. Peut-être les documents publiés par le Musée permettront-ils aux savants de se prononcer avec un peu plus de certitude.

Certains fétiches sont couverts de signes pictographiques. Au Musée de Tervueren sont exposés deux bâtons équarris sur une face desquels est gravée toute une théorie de personnages des plus curieux. Les inscriptions ont une certaine analogie avec les écritures égyptiennes ; probablement toute une histoire est-elle racontée ainsi. Ces bâtons proviennent du Bas-Congo et, jusqu'ici, on n'a rien



Fétiche bisexue du KWANGO (face homme)



Fétiche bisexué. du KWANGO vue générale de profil



Fétiche bisexué du KWANGO (face femme)

rencontré de semblable dans la région s'étendant du Stanley-Pool aux Grands Lacs. Bien que cette hypothèse soit très tentante, il est donc difficile, actuellement, de rapporter leur existence à une influence hamitique.

Les fétiches de forte taille protégeant ou concernant le village, la tribu, sont confiés à la garde des *ngangas* (sorciers-féticheurs), des chefs, de quelques privilégiés.

En dehors de ces fétiches nationaux, chaque case indigène a ses dieux-lares, protecteurs du foyer De taille plus exiguë, ces derniers n'ont généralement pas plus d'une trentaine de centimètres de hauteur.



Pilier fétiche
MAYUMBE

Quand un homme quitte la maison paternelle pour fonder une famille, il se rend chez le féticheur pour se procurer un fétiche de ce genre. Placé dans le coin du chimbeck, celui-ci constitue une sorte de dieu familier. Il a presque toujours l'abdomen entouré d'un lambeau d'étoffe, siège du charme, et dans quelques régions, au Stanley-Pool, entre autres, chaque matin le maître de la maison mâchonne un morceau de noix de kola, dont il crache le jus sur le fétiche : ce dernier se couvre à la longue d'un enduit rougeâtre. La cause de cet usage est inconnue et l'indigène se dérobe à ce sujet à toute explication. Lorsqu'il entreprend un voyage ou une expédition commerciale, il tue un coq en lui tranchant la tête; le sang est répandu autour du fétiche familier, le coq est mangé par tous ceux qui participent à l'expédition, et les os sont enterrés sous le fétiche.

Dans diverses contrées du Bas et du Moyen-Congo, quand on désire obtenir quelque chose du fétiche, on y enfonce un clou pour que la sensation lui rappelle la demande faite. L'exemplaire publié à la page suivante est couvert de ces singuliers aides-mémoire. Le fétiche familier tarde-t-il à faire droit à une demande, on le bat, on l'immerge, ou on le jette dans la brousse, jusqu'à ce qu'il se soit montré plus accommodant. Alors on le réintègre dans le foyer domestique. Il est presque toujours enterré avec son possesseur.

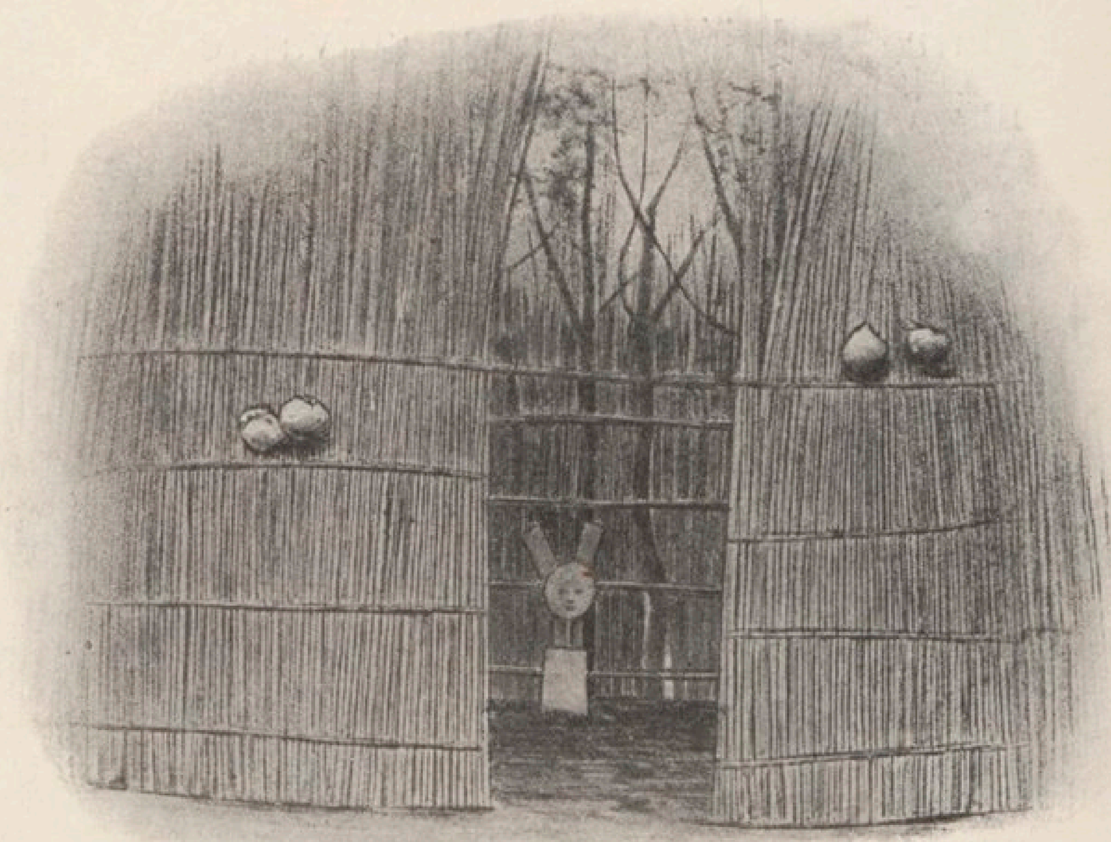
Outre les grands fétiches conservés par les hauts personnages, dont il a été question plus haut, la tribu, le village possèdent fréquemment des fétiches en commun, protégeant la communauté tout entière. On les conserve dans des cases spéciales, où l'on va dans les grandes occasions offrir des dons. Dans le Kasai, et surtout dans le Lunda, on remarque près de toutes les agglomérations un peu fortes de ces huttes où l'on



conserve les *kiteka* (fétiches) de la tribu. Telle hutte protège le fétiche de la conservation de la santé, telle autre celui des bonnes récoltes, une autre encore celui de la guerre, une autre encore, mais c'est plus rare plusieurs fétiches à la fois. Les indigènes viennent apporter dans ces différentes huttes, d'après leur destination, tantôt des trophées de chasse, de guerre, tantôt des fruits de leurs récoltes. La tête de la plupart de ces fétiches est terminée en forme de fourche évasée comme on peut le voir sur le fétiche du chef Tchibamba, figurant à la page 148. Cette excavation est pratiquée en vue de servir de récipient pour les offrandes des indigènes. On attache aux parois des petits pots pleins d'eau et lorsqu'on part en voyage on a soin de se laver avec cette eau lustrale d'un nouveau genre.

D'autre part, dans le Kwango, chez les Bayaka, par exemple, il existe des huttes (voir la gravure page 156) où sont réunis sur une sorte d'autel des fétiches différents auxquels des natifs viennent « parler », spécialement suivant la nature de leurs besoins. C'est d'un de ces « autels » qu'a dû être détaché le fétiche polychromé publié à la page 151.

Chez les Baluba, à l'arrivée des Belges, une très grande hutte était proclamée fétiche, habitée par un esprit puissant. Au milieu on apercevait une sorte d'autel en argile battu, sur lequel se trouvait une statuette (*buenza*). Quand un indigène s'approchait de la hutte il devait prononcer des paroles d'incantation, de peur que l'esprit du fétiche ne s'en allât. Lorsque Wissmann vit cette hutte gigantesque, le fétiche lui-même avait disparu, mais les indigènes continuaient à venir lui adresser des objurgations, car, disaient-ils, si le fétiche était brûlé, l'esprit qui l'animait continuait à résider dans le logis. Ces genres de huttes à fétiche seraient donc le siège à demeure des esprits concentrés dans le fétiche.

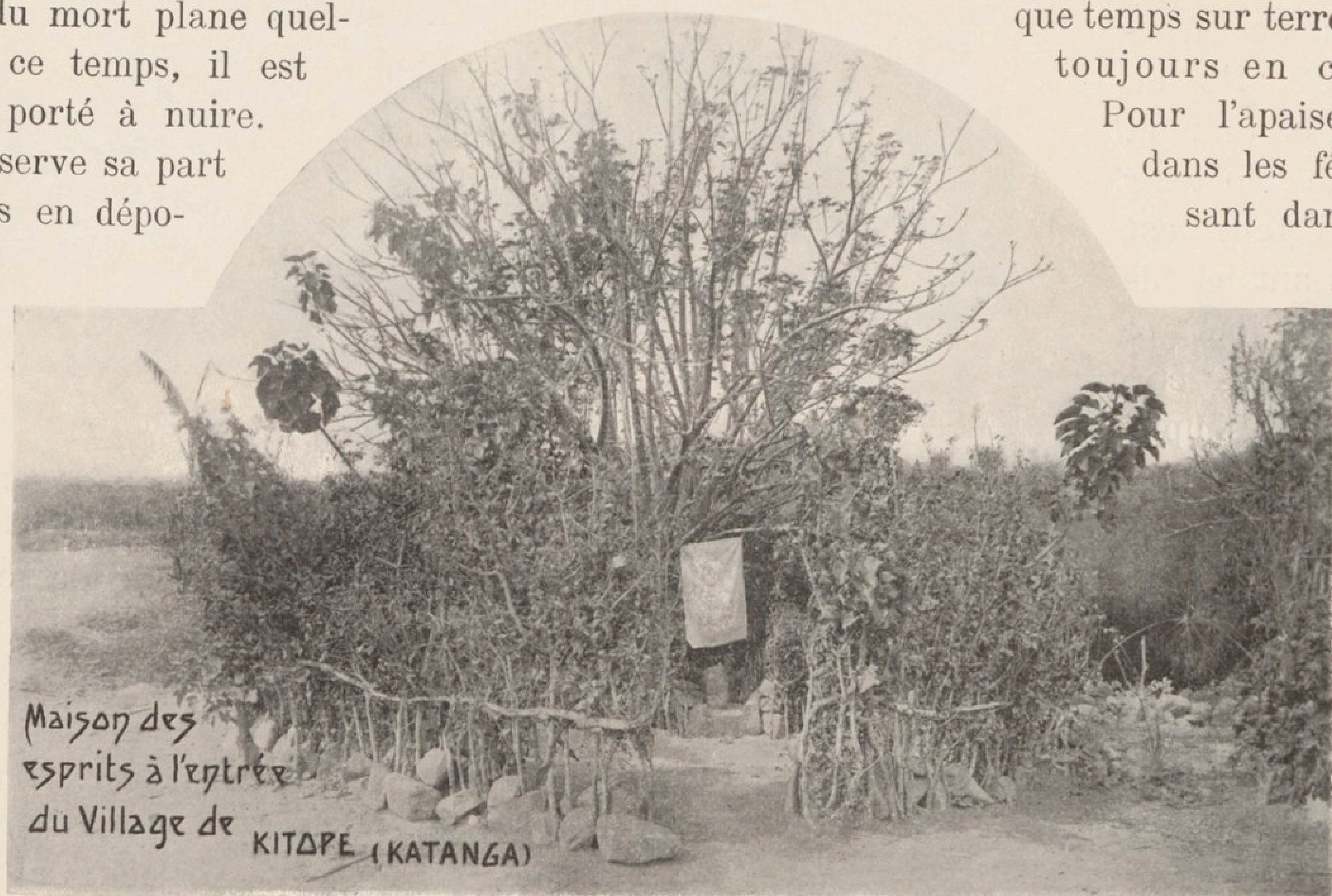


Enclos aux Fétiches de Mutumbu Lukulu (LUNDA)

Dans d'autres parties de l'Etat, il existe des huttes sacrées ayant une raison d'être

différente. Les Baluba du Katanga oriental, par exemple, croient que des esprits voyagent continuellement dans le pays, et se reposent la nuit dans les centres habités. Pour se les rendre favorables, chaque village leur élève au centre de l'agglomération une *niumba na zimu* (maison des esprits), où ils peuvent dormir en paix, moyennant quoi ils n'inquiètent pas le village hospitalier. Ces maisons des esprits sont généralement de minuscules réductions des huttes ordinaires. On en trouve en plus ou moins grand nombre à l'intérieur des villages et on y place de temps en temps une calebasse contenant des aliments. D'autres fois, la maison des esprits est située à l'entrée du village ; on lui donne alors un enclos protecteur et on l'ornemente avec plus ou moins de soins. A Kitope (Katanga), par exemple, existe une maison des esprits entretenue avec une propreté méticuleuse. Une sorte d'autel en pierre est élevé sous un buisson vert avec des étoffes suspendues en draperies, du sable blanc forme des dessins sur le sol, et le tout est bien enclos d'une solide haie vive.

A la différence de leurs frères de race, dont il vient d'être question, les noirs du Kasai méridional pensent qu'après le décès l'esprit du mort plane quelque temps sur terre; pendant ce temps, il est toujours en colère, donc porté à nuire. Pour l'apaiser, on lui réserve sa part dans les fêtes et festins en déposant dans une hutte minuscule un peu d'aliments, du vin et d'autres douceurs; parfois même on organise des festins spéciaux en leur honneur.



Les fétiches proprement dits sont plus nombreux dans le Bas, le Moyen-Congo, le Kwango et le Kasai qu'au-delà du Stanley-Pool. Ils redeviennent abondants aux abords du Tanganika. En revanche les amulettes, les porte-bonheur et les gris-gris pullulent à partir de Léopoldville : tous les noirs y ont, entre autres, autour du cou, un fin cordon auquel pendent de nombreux gris-gris. Les tribus Azandes se parent de maintes breloques de ce genre, mais les fétiches sont rares chez eux. Durant les deux années qu'il a séjourné chez les Azandes, un explorateur en a rencontré un seul;

encore le sultan Djabir ne croyait-il pas à son authenticité. Etant très superstitieux, les Azandes ont une foi aveugle dans leurs amulettes; ils en sont, peut-on dire, couverts de la tête aux pieds et en mettent même aux enfants en bas âge. De malheureux bébés ont la cheville tellement chargée d'objets de tout genre, qu'ils ne peuvent marcher, quoique étant en âge de le faire.

Les indigènes du Haut-Congo possèdent de ces amulettes pour toutes les circonstances de la vie : maladies, blessures, morsures, naufrages, accidents de toute sorte; ils en ont pour écarter la pluie, protéger leurs récoltes, attirer les cadeaux, disperser leurs ennemis, faire des pêches miraculeuses, ou des chasses fructueuses; ils en créent, en un mot, en vue d'obtenir ce qui leur est bienfaisant et de conjurer tout ce qui peut leur être fatal, ou simplement désagréable. La matière de ces gris-gris est des plus variées. Ce sont des coquillages garnis à l'intérieur d'argile rouge teinte à la poudre de Ngula, de petites calebasses remplies de semences sèches, des griffes de léopards, des peaux de serpents bourrées d'objets disparates, des sachets d'étoffe contenant de l'argile blanche et rouge. Citons encore à cet égard des fruits évidés, des cornes, des statuettes de bois ou d'ivoire pleins d'une pâte composée généralement de raclures de certaines racines, de griffes, de charbon de bois, d'ossements humains, réduits en poudre. Ces derniers ingrédients sont indispensables à tout bon talisman, car les morts sont les agents actifs des amulettes et leur procurent leur puissance. Ces objets sont portés au cou, au poignet, aux chevilles, à la ceinture. Le plus souvent le féticheur seul leur confère leur pouvoir, à moins qu'ils ne tiennent cette puissance de leur nature même ou que, à l'instar des fétiches, ils n'en soient revêtus, directement, par leur propriétaire à la suite d'incantations spéciales.



La puissance des amulettes est essentiellement éphémère. L'indigène rejette facilement le talisman impuissant ou ayant cessé de plaire. Le talisman a d'ailleurs une valeur limitée. Un objet, une mixture de substances, considérés comme étant d'une efficacité souveraine pour les membres d'une tribu, n'ont aux yeux des tribus voisines aucune vertu et restent complètement ignorés. Bien plus, dans une même tribu, un même village, une même famille, le crédit qui s'attache aux amulettes est loin d'avoir toujours une valeur absolue; elles ont généralement, au contraire,

un caractère purement individuel et leur protection ne s'étend pas au delà de l'individu qui les a créées pour son usage personnel ou pour lequel le féticheur les a composées. Le pouvoir des amulettes est plutôt physique que surnaturel. Elles servent à préserver des attaques des hommes, des animaux, des éléments. Celles douées d'attributs curatifs forment le fonds de l'arsenal de jonglerie des féticheurs et sont presque exclusivement portés par eux.

Les amulettes ne sont pas toutes exhibées sur la personne de l'indigène; il y en a aussi qui protègent sa maison, ses biens. Les unes sont placées au-dessus de la porte, d'autres dans les plantations, d'autres cachées dans le canot, d'autres encore accrochées subrepticement à la hutte de la femme convoitée, de l'ennemi haï, glissées dans leurs aliments. D'autres enfin, pendues aux palissades du village ou placées dans des enclos spéciaux, étendent leur protection à toute l'agglomération. Les crânes des morts qu'on voit surmonter, souvent en quantité considérable, les palissades ou les huttes des villages, ne sont pas toujours des signes d'anthropophagie. Cette coutume est également en vigueur chez des indigènes non anthropophages, mais se livrant à des sacrifices humains; il arrive aussi que ces crânes proviennent d'ennemis tués à la guerre. Les têtes décharnées des suppliciés ou des ennemis morts sont placées sur les cases et les palissades à titre de fétiches. Ces crânes fétiches ont pour destination de servir d'avertissement aux esprits malfaisants qui avaient animé les corps des morts, et constituent en même temps des symboles préservateurs de diverses calamités. On pourrait peut-être voir là un indice de l'origine lointaine rituelle de la pratique du cannibalisme.


Bananiers Fétiches à Avakubi (Ituri)

On se pare aussi, à titre d'amulettes, d'animaux boucanés et dont la dépouille est déclarée fétiche, à condition qu'on l'ait sous les yeux au moment d'accomplir les actes. Ainsi un serpent desséché placé sur une baguette et porté en tête d'une caravane la préserve de la morsure des serpents, pourvu qu'on l'ait en vue au moment où le serpent se manifeste. D'autres fois, on suspend des œufs desséchés et enfilés sur une baguette au-dessus du poulailler, pour avoir beaucoup d'œufs.

Des fétiches inanimés constitués par un arbre, une plante, un carrefour, une pierre, il y a peu de choses à dire. Vous êtes en voyage, la caravane déroule paisiblement ses méandres. Tout à coup, elle s'arrête, les porteurs, si loquaces, deviennent silencieux, obliquent à droite ou à gauche. Vous les interrogez, ils répondent à mi-voix, « c'est fétiche ». Le carrefour, l'arbre entrevus sont consacrés fétiches et il n'est permis d'en troubler le calme qu'après l'accomplissement de formalités cabalistiques. Auprès des arbres, des plantes, des pierres ainsi commencées il n'est pas rare de rencontrer des amas de caillous, des aliments, déposés par des passants craintifs (voir la gravure page 157).

La quatrième catégorie des fétiches est, avons-nous dit, celle des actes fétiches. Dans certaines tribus, à la naissance des enfants, ou bien à leur passage à l'état de puberté, le féticheur, quelquefois même le père, leur interdisent de manger certains mets ou de poser certains actes, leur esprit familier habitant ces mets ou étant mécontent de ces actes. Ces mets et ces actes ne sont aucunement nocifs pour d'autres, mais enfreindre ces défenses attirerait sur l'intéressé la maladie ou le malheur. L'acte fétiche des différents noirs est de nature très variable : un indigène de marque, par exemple, ne peut être vu buvant, sinon il y aurait malheur pour lui. Vous le recevez et lui offrez un verre de vin de palme. Il demandera à l'un des assistants de lui tenir une étoffe devant la bouche pour ne pas être aperçu par ses voisins dans l'acte qu'il va accomplir. Chez tel chef, boire est toujours fétiche, de père en fils, de fondation ; chez tel autre, c'est fumer, etc. Être vu fumant ou buvant ferait mal à la boisson ou à la fumée, et elles se vengeraient sur l'auteur de l'acte fatal. Pour conjurer le sort, ces actes fétiches sont entourés de rites qui prennent souvent le caractère d'une cérémonie propre à faire une vive impression sur l'esprit d'êtres primitifs et crédules et dont il a été donné des exemples dans un paragraphe précédent.

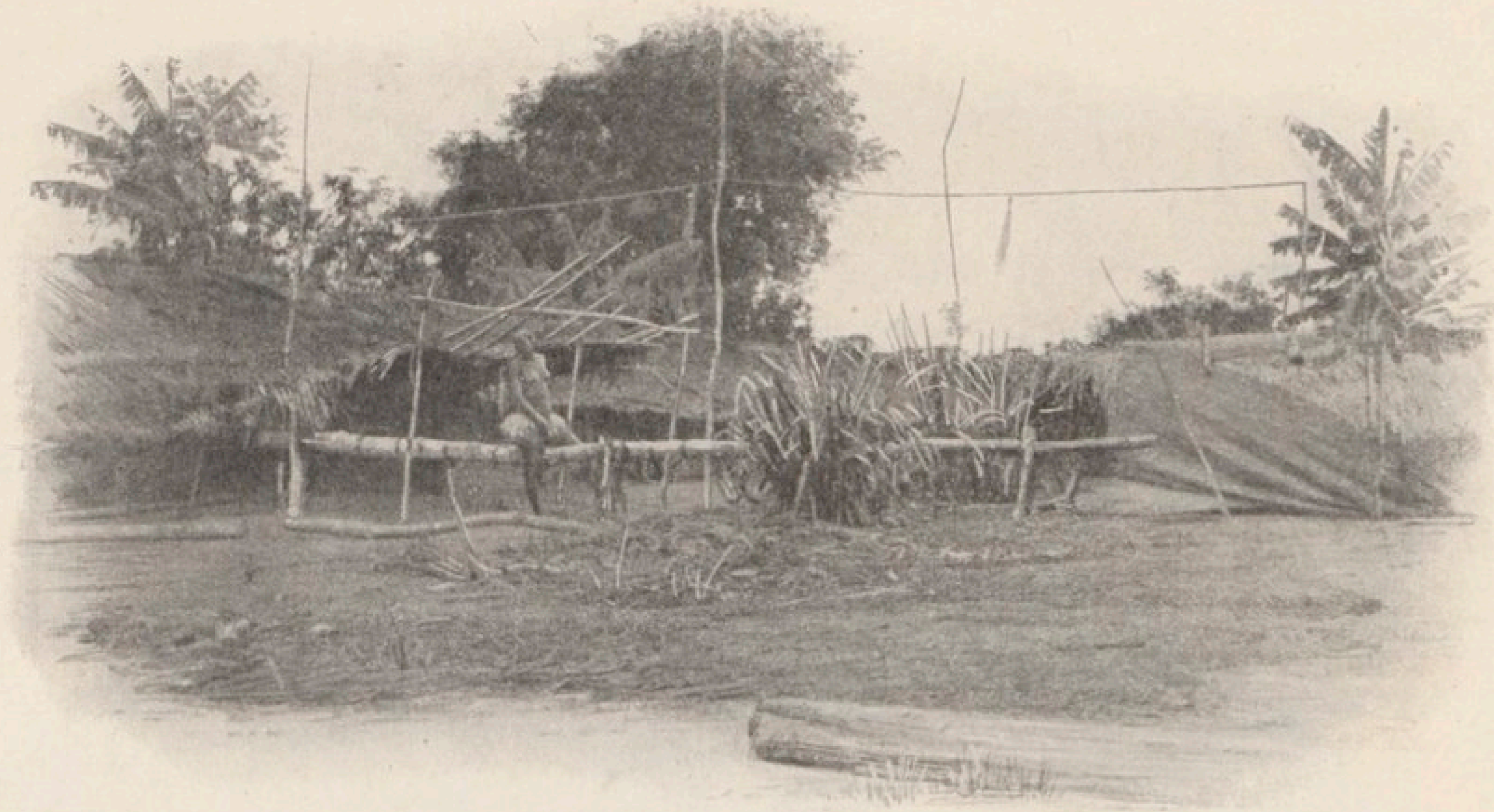


Danseuses ornées de couleurs fétiches (Chutes François Joseph KWANGO)

Il faut noter à ce propos que pour l'Africain il n'existe pas de différence essentielle entre la conception de l'esprit et celle de la matière. C'est une affaire de quantité. Il y a en haut de l'échelle de purs esprits, puis l'esprit diminue de qua-

lité, pourrait-on dire, jusqu'à n'avoir plus qu'une sorte de vie passive, mais réelle. Les pierres ont une âme comme l'homme en a une. Elles diffèrent de qualité et de quantité, mais là est leur seule différence.

Les actes fétiches sont innombrables; quelques-uns ont déjà été signalés; en voici encore, dignes de citation : Un tel doit mourir s'il voit un certain cours d'eau; tel autre, s'il le traverse. D'autres deviendront malades s'ils passent par des endroits déterminés. Si l'enfant tousse devant son père, si, devenu grand, il boit devant sa femme, s'il mange de cette chenille, s'il rame de telle façon, il mourra.



Le mokandu du frère de BAGATA chef de LUBUYA (BANGALA)

Durant toute sa vie, le noir, objet d'un tel oracle, sera constamment sur ses gardes pour éviter l'acte nocif ou le contact impur, signaux de sa mort. Un chef bangala ne buvait jamais sans faire un certain nombre de gestes conjurateurs des esprits malfaisants. Un autre poignardait l'air en tous sens avant de boire, et faisait couvrir en cette occasion les seins de ses femmes. Ailleurs encore, hommes et femmes ne boivent qu'en se mettant dos à dos; de cette façon, ils ne peuvent se voir.

Les couleurs elles-mêmes sont fétiches à l'occasion. Des Bangala s'enduisent le corps de couleur noire et rouge. Ce n'est pas par coquetterie, mais pour se mettre à l'abri de la médisance et des dénonciations. D'autres couleurs, des combinaisons de signes coloriés, protègent contre le danger, contre les blessures, contre le feu. On peut se faire une idée des débauches de couleurs les jours de bataille!

Dans le sud du Kasai, après un cauchemar ou un mauvais rêve, hommes ou femmes se blanchissent une partie ou la totalité du corps pour se préserver des esprits mauvais.

En d'autres circonstances, des actes spéciaux rentrant dans la catégorie des actes fétiches doivent être accomplis pour obtenir à volonté la fécondité ou la stérilité de sa femme, des enfants mâles ou du sexe féminin.

C'est le cas chez les Bangala. Mosaka, par exemple, chef bangala, est vieux, très vieux; sa peau est complètement ridée. Son grand désir est d'avoir encore des enfants. Il en a pourtant de tout petits, mais il lui en faut d'autres, et, pour les obtenir, il a recours au *mokandu*. Une de ses femmes est *moganga*, c'est-à-dire femme-féticheur; il lui dit : « Voici une chèvre, placez un *mokandu* là ». La féticheuse s'exécute et Mosaka fait sauter une de ses femmes au-dessus du *mokandu* puis se retire avec elle dans sa cabane privée. Le *mokandu* est un arbre renversé reposant sur des fourches. Une femme doit le franchir d'un bond. Elle est alors, paraît-il, en bonne disposition pour produire famille.

Le premier enfant né après ce rite fétichiste se nomme Mokandu, du nom du *mokandu*. L'indigène exaucé doit payer 300 mitakos à la femme *moganga* après la venue au monde du Mokandu. On sait que chez les Bangala les femmes conservent leur bien, leurs maris n'en héritent pas. Nous avons reproduit à la page 159 une scène de *mokandu*, photographiée à Lubuya (Bangala) chez le frère du chef. La petite cabane que l'on aperçoit à droite, sur la gravure, touchant à la perche, est un *sika na moganga,* dont il sera question au chapitre III.

LES CROYANCES ET LES RITES

En dehors de sa croyance en un Être suprême et de sa superstition quant aux esprits malfaisants, le noir n'a guère d'idées religieuses. Chez lui tout est extérieur; jamais il ne se prosternera devant un fétiche. Il ne conçoit que des influences néfastes qu'il faut paralyser ou des esprits malfaisants qu'il faut se rendre favorables. Contre les influences néfastes, il fera usage de fétiches; pour calmer les esprits méchants, il offrira des objets, des produits, non à titre d'hommage, non comme un sacrifice propitiatoire, mais en guise d'appât pour s'assurer leur neutralité ou leur alliance: il n'a pas de religion au sens propre du mot.



(Au milieu le Féticheur)

Le fétichisme, en effet, n'est pas une religion, c'est un état d'âme superstitieux qui ne pousse pas les Congolais à accomplir les rites d'un culte. On adjure le fétiche d'accomplir les actes auxquels il est destiné. On ne l'adore pas comme une idole, comme un dieu. L'esprit n'est pas un père aimant, qu'on a offensé, il n'est pas un Dieu qu'on vénère, c'est un mauvais, un malin très à craindre et qu'il faut éloigner. On évoque les esprits, toujours mauvais, on proteste contre leurs actes nocifs, on demande miséricorde. « Va-t-en, leur crie-t-on, va chez un tel, c'est un méchant; entre dans le léopard, l'arbre, le rocher. » Mais on ne les honore pas, on ne les remercie pas pour les grâces obtenues, on ne leur confesse pas ses fautes.

Le Congolais a une notion assez vague du bien et du mal. Il n'est donc pas porté à convenir de ses fautes, à les confesser, à s'en repentir. Le péché, la faute, n'est pas une trahison contre un être bon, mais une erreur de calcul, un acte

irréfléchi, parfois déterminé par des motifs cupides, qui risque d'indisposer contre soi un être puissant et malintentionné par nature. En un mot, le noir a peur des esprits ou des fétiches des autres, et, pour se couvrir contre eux, il n'a qu'une pensée : avoir avec soi à tout prix un fétiche plus puissant, un esprit rival qui neutralise les puissances adverses; il ne songe pas à invoquer avec confiance et componction un principe souverain. Ce qui l'arrête sur la pente d'un acte coupable, c'est la crainte de n'être pas suffisamment protégé contre le talisman d'autrui et non le sentiment de l'injustice. Il sait très bien que la statuette, la dent, le fruit évidé, les sonnailles qu'il porte sur lui, n'ont aucune puissance par eux-mêmes. Mais il croit que grâce à des incantations faites par le féticheur, ou par lui-même, d'après des rites fixés, cette matière inerte, douée, d'après lui, d'une âme inférieure, a acquis une faculté spéciale et bien limitée : par exemple, éloigner la fièvre, les balles, rendre invisible, écarter les sauterelles.

Il y a plusieurs espèces d'incantations : l'objurgation, les paroles cabalistiques, les phrases sans aucun sens précis.

On ne prie, on ne supplie avec respect que le Grand-Esprit, et comme celui-ci est bon, il ne faut pas en avoir peur; on ne voit donc pas le noir prier ou supplier l'Etre suprême. Il ne prie même pas, dans le sens que nous attachons à ce mot, les esprits. Jamais, non plus, on n'adresse des prières ou des supplications, au sens le plus payen du mot, au fétiche. Mais, en revanche, l'objurgation, la sommation au fétiche d'avoir à remplir son rôle, est commune. On le somme, par exemple, de ne pas nuire, de s'éloigner. C'est ce que fait le père d'un enfant sur le point de mourir. Il sort de sa case et crie impérativement au mauvais esprit qui tue : « Va-t-en, va-t-en. » Il ne l'invoque pas avec larmes, il ne lui dit pas : « Aie pitié! Aie pitié! » Dans le Bas-Congo, le possesseur d'un fétiche protecteur de pluie s'aperçoit-il que la pluie est imminente et menace de le déranger dans ses occupations ou de le surprendre avant sa rentrée au logis, aussitôt il agite en l'air le fétiche, souffle à plusieurs reprises dans un sifflet spécial en corne de gazelle, lequel participe de la puissance du fétiche, puis crie au nuage menaçant : « Passe! Passe! » ou « Arrête! Arrête! » Il fait vers l'horizon de grands gestes circulaires des bras, pour que la tourmente contourne le village et que l'orage, la pluie et le vent ne fassent pas de ravages chez lui.

Quant aux paroles cabalistiques, elles sont le propre du féticheur. Lui seul, parfois avec la connivence des chefs indigènes, en a la connaissance et le dépôt.

On adresse des phrases, des onomatopées, à l'esprit de la nouvelle lune car cet esprit, si on le dispose en sa faveur, empêche les autres esprits de nuire.

Les noirs du Congo ont la conception d'une seconde vie, à preuve les funérailles qu'ils célèbrent avec pompe. Ces dernières sont certainement un prétexte à étaler du faste, à se livrer à des orgies, à des danses interminables et épuisantes, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans la célébration des rites funéraires une idée de l'au delà. Chez les Sakara et les Azandes l'idée est même très nette. On y élève des abris, de place en place, pour permettre aux mânes du défunt de venir se reposer la nuit. Quand l'indigène craint une maladie ou un malheur, il s'empresse de venir déposer des aliments dans ces abris afin de disposer en sa faveur, d'apaiser, les âmes de ses parents morts qu'il suppose mécontents. Quelques tribus Baluba ont, on le sait, une coutume analogue.

Quelques populations, assez rares, croient en la vie future dans un autre monde, mais toutes acceptent la foi en la survie : elles admettent la métempsycose. D'après certains indigènes, l'âme du mort va se réfugier dans un animal; chacun, chef, homme libre, esclave, se choisit d'ordinaire l'animal dans lequel il lui conviendrait d'habiter après sa mort, et pour rien au monde il ne mangerait de sa chair. Mais il n'est pas sûr de pouvoir un jour y habiter. Il doit pour cela le mériter, et, dans ce but, se conformer aux mœurs de l'animal de son choix. Cette croyance a dégénéré parfois en d'horribles pratiques, telle la secte des hommes léopards et des hommes crocodiles, dont il sera question plus loin.


Danse funèbre
UPOTO

Pour d'autres tribus, l'homme n'a pas le droit de désigner l'animal qu'il possédera après son décès. Les âmes des hommes bons vont dans les corps des animaux réputés nobles et celles des hommes mauvais dans des corps d'animaux immondes. Chez un grand nombre des populations du nord, par exemple, les âmes des grands chefs vont toujours dans des corps de gazelle, d'hippopotame ou de léopard, animaux nobles. Quand le léopard se montre friand de chair humaine, c'est que l'âme qui l'habite appartenait jadis à un grand cannibale. Dans le sud de l'Etat, où les indigènes ont conservé un souvenir amer de la férocité de leurs anciens chefs, ils professent que l'âme de ceux-ci va toujours dans un léopard ou un autre fauve, animaux sanguinaires. Certains chefs ont même, d'après eux, le pouvoir de se changer de leur vivant en fauves.

L'idée d'une survie est, on le voit, bien ancrée dans les croyances du noir. Elle a fait naître la terrible coutume des sacrifices humains : le puissant de la terre ne trouvera dans l'autre vie que les biens emportés avec lui; pour y tenir un rang équivalent à celui occupé sur terre, il devra entreprendre le grand voyage accompagné d'esclaves, de femmes, d'enfants, de tout ce qui constitue le faste et la richesse ici-bas. C'est dans ce but que l'on voyait il y a vingt ans, le jour de certains enterrements, sacrifier de nombreuses victimes, et plus tard encore en immoler d'autres à certaines époques, en vue d'augmenter le bien-être du chef défunt. Ces hécatombes se répétaient parfois pendant des périodes de plusieurs années. Chez les Bapoto elles étaient perpétrées au milieu de danses et de bachanales échevelées, d'une durée de plusieurs jours.

Il n'est pas nécessaire, après ce que l'on vient de lire, d'expliquer que l'indigène du Congo est très superstitieux. La croyance aux esprits constitue l'essence de sa vie sociale; il ne fait pas une démarche, ne pose pas un acte, sans avoir recours au féticheur pour ce qui concerne les esprits ou sans interroger les fétiches. S'agit-il de créer un village, de nommer un nouveau chef, d'entreprendre une plantation, de déclarer la guerre, de guérir une maladie, on a recours à un cérémonial rituel. La superstition fétichiste emprisonne les Congolais au point d'imprégner jusqu'à leurs actions les plus simples. Quelques exemples illustreront la vérité de cette assertion.

Les Azandes songent-ils à partir pour la guerre? Avant de décider, on consulte le *barwa* (oracle des esprits). Dans ce but, on saisit une jeune poule noire qui n'ait jamais, condition essentielle, été approchée par un coq, et on la remet au grand féticheur. Celui-ci ordonne de faire bouillir des grains de maïs avec un morceau de racine d'un arbre appelé benguet, poison assez violent.

En présence de tous les grands dignitaires de la tribu il amène la poule au chef désireux de consulter l'oracle, lequel jette à l'oiseau quelques grains du maïs ainsi préparé. Dès que la poule les a avalés, le chef s'en empare, et, la plaçant le dos sur le sol, la maintient dans cette position au moyen des orteils. C'est à ce moment que l'oracle doit parler; la poule rend-elle le maïs, tout est pour le mieux, on peut entreprendre l'expédition; conserve-t-elle au contraire la graine ingérée, le poison ne tarde pas à faire son effet, et la bête passe de vie à trépas. C'est un indice fatal indiquant que la guerre ne doit pas être entreprise, les esprits ne lui étant pas favorables. La poule est ensuite ouverte et le féticheur lit dans ses entrailles les motifs qui empêchent l'expédition. Ce rite est entouré d'un grand prestige aux yeux des Azandes et est toujours accompli en grande cérémonie.

Est-il question d'imposer un nom au nouveau-né, ici encore le fétichisme intervient. Dès qu'il ouvre les yeux à la lumière, l'enfant noir est déjà initié aux superstitions qui rempliront son existence et survivront à sa mort. Chez les Bateke, quand un enfant vient de naître, on appelle un homme quelconque du village afin qu'il impose un nom au négrillon. Le *lema*, c'est le nom que les mères donnent pour cette circonstance à ce personnage, arrive dans la hutte où l'enfant vagit; il est muni d'un cruchon de vin de palme et d'une poule ou d'un coq. Prenant le nouveau-né par la main, il lui dit qu'il est venu pour lui imposer un nom, puis prononce un vocable quelconque sous lequel l'enfant sera désormais connu. On déguste ensuite le *malafu* (vin de palme) et l'on se partage la volaille. L'enfant vient-il à naître la nuit, sa mère lui donne un vocable aux premières lueurs du jour; mais dans la journée le *lema* est appelé et doit approuver le nom ou en imposer un autre. Ces dénominations sont généralement empruntées à des objets inanimés, à des plantes, à des animaux, quelquefois même ce sont des termes abstraits. On nommera, par exemple, un garçonnet *nvindu* (saleté); à un autre, on donnera le titre de pierre, *ntadi*; un troisième sera appelé *killa* (crapaud); à un quatrième, on dira *ngandu* (crocodile). Une fillette sera nommée *nkenge* (fourmi-lion), *neoko* (foie), *kindoki* (maléfice), *mafuta* (graisse). D'autre fois, c'est toute une phrase qui désigne l'appellation de l'enfant. Ainsi, tel se nommera *mbwa mu nzila* (le chien est sur le chemin), *fua mu nzo* (la mort est dans la maison).

La création d'un village exige, elle aussi, l'accomplissement de rites. La terre

est-elle épuisée aux environs du village, les huttes tombent-elles en ruines, ou toute autre cause exige-t-elle le changement de l'emplacement du village, on consulte les esprits. Si leur réponse est favorable, les indigènes procèdent au choix de l'emplacement nouveau. Alors interviennent des rites spéciaux dont les cérémonies usitées chez les tribus du Stanley-Pool en pareil cas donneront une idée. Ces indigènes, leur choix fait, consultent le féticheur. Accompagné des futurs habitants, celui-ci parcourt les environs du village projeté, et se livre à des contorsions désordonnées dans le but de chasser les mauvais esprits. Un fort pieu est ensuite planté à l'emplacement du *chimbeck* du chef : au sommet de ce pieu est fixée une boule faite d'une pâte composée de divers ingrédients. Le féticheur fait le geste de concentrer dans cette boule tous les mauvais esprits encore répandus dans l'espace. On les y enferme en recouvrant le pieu d'un morceau d'étoffe solidement attaché. Le sorcier met ensuite en terre au centre du village un pied de manioc, du maïs et une plante euphorbiacée, le tout entouré d'une petite clôture. De la croissance rapide de ces végétaux, dépendent l'avenir et la postérité du village. Il faut noter à ce propos que dans tous les villages du Stanley-Pool, un pieu fétiche surmonté d'une pierre plate et entouré d'une clôture a le pouvoir d'éloigner du village les léopards et les chacals.

S'agit-il de s'adonner à une de ces interminables beuveries auxquels les Congolais aiment à se livrer sous le moindre prétexte, les rites fétichistes interviennent de nouveau et le noir superstitieux n'a garde de se soustraire à leur observance. Il n'est pour ainsi dire pas un indigène qui oserait avaler un liquide avant d'avoir conjuré les esprits. Celui-ci fait agiter une sonnette pendant tout le temps qu'il boit; celui-là s'accroupit et pose sa main gauche à terre; un autre se voile la tête, un autre encore se met dans les cheveux un brin d'herbe, une feuille, ou bien se fait sur le front une ligne de terre. Cette pratique fétichiste revêt des formes très variées. Pour les expliquer, le noir se contente de dire : conjuration énergique des esprits.

Dans le district de l'Équateur, une de ces manifestations fétichistes se déroula comme suit : Les indigènes se groupèrent en cercle autour de leur vieux chef. La tête renversée, le cou tendu, celui-ci versa le breuvage d'un peu haut, laissant les gouttes pressées couler le long de son menton et de sa barbe. Il détacha d'une feuille de bananier une petite bande qu'il présenta aux lèvres d'un bambin, après l'avoir préalablement lissée entre ses doigts. Alors, saisissant la lance du chef, le gamin se campa devant lui, l'arme sur l'épaule, la feuille de bananier entre ses lèvres bien closes et attendit en silence. Le vieux chef remplit son pot à pleins bords, agita sa clochette magique, et le gamin de brandir aussitôt sa lance pour tenir à distance les esprits qui pouvaient tenter de s'introduire dans le corps du vieux chef par la même route que le *massanga* (bière). Ayant humé son premier pot, le buveur agita de nouveau sa clochettte et l'enfant reprit sa lance sur l'épaule. A chaque pot consommé, nouveau coup de sonnette, nouvel arrêt des esprits devant la lance menaçante. En moins d'une demi-heure, dix pots, dix litres furent ingurgités. Le chef prit alors un peu de repos. Enfin la jarre fut vide; le bambin déposa sa lance et s'approcha du buveur satisfait; deux fois leurs mains se frottèrent avec les mêmes claquements

de doigts; puis le vieux chef reprit la feuille de bananier, la déchira et la jeta au vent. Alors seulement se relevèrent tous ceux qui, s'étant présentés pendant que leur chef buvait, avaient dû se jeter à terre et y rester étendus de tout leur long.

Les Congolais pratiquent l'envoûtement. On les voit, des journées entières, accroupis devant une statuette représentant un ennemi ou un danger, prononcer des paroles imprécatives et enfoncer méthodiquement des clous ou des pointes dans le corps du mannequin, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le cœur et ainsi, croient-ils, tué l'ennemi ou le mal. Un grand nombre de statues fétiches revêtues de clous sont le résultat de cette pratique de sorcier. Des explorateurs se trompent parfois et sachant que les noirs du Bas-Congo en usent ainsi pour forcer le fétiche à les exaucer, attribuent à cette coutume l'origine de tous les fétiches à clous. Les figurines où les clous se rangent en cercles concentriques se rétrécissant autour du cœur ont été certainement la matière d'un envoûtement.

Les noirs croient en la possession, et, avec leur crédulité naïve et leur esprit superstitieux, ils considèrent comme possédés une foule de malheureux innocents qui sont aussitôt mis à mort impitoyablement. Ainsi, dans le Nord de l'Etat, chez les populations connues sous le nom générique d'Azandes, on est convaincu de l'existence d'un esprit mauvais appelé *likundu* résidant dans le corps de certains possédés et sûr garant de mort pour autrui. Les Bateke professent l'existence d'un être nocif analogue, l'*olaghi*, hantant également des corps humains, et dont le siège est en dessous du cœur, où il provoque une excroissance de chair.

Ce *likundu* ou *olaghi* est cause de meurtres rituels sans nombre. Un chef est-il malade et ne guérit-il pas, son fils éprouve-t-il un accident, une entreprise ne réussit-elle pas, c'est la faute au *likundu*. Tous les gens suspects de recéler le *likundu* sont tués sans rémission. Telle est la peur inspirée par le *likundu*, que lorsqu'un indigène des environs d'une station est soupçonné d'en être possédé, ses voisins viennent naïvement demander à l'Européen la « permission » de tuer le possédé. Le blanc n'a souvent d'autre moyen d'empêcher un meurtre occulte qu'en prenant le malheureux sous sa protection et, mieux, en le faisant transporter au loin. D'après la croyance des indigènes, le *likundu* peut aussi entrer dans le corps d'un animal, et, comme chez l'homme, il y provoque la formation d'une boule graisseuse.

Les Abarambos attribuent toutes sortes de méfaits à l'influence du *likundu*. Une maladie interne est considérée par eux comme une prise de possession du corps par ce dernier, mais ils ne suppriment pas, eux, de prime abord le malheureux soupçonné d'être possédé. D'après la coutume celui-ci va se cacher dans la forêt jusqu'au moment où il sera débarrassé du *likundu*. Il lui est interdit d'avoir des rapports avec ses semblables et on lui apporte de la nourriture à proximité de l'endroit choisi comme retraite. Les chefs eux-mêmes se soumettent à ces lois. Ce traitement est-il impuissant à guérir le patient, on le sacrifie.

Lorsqu'un Azande éprouve une douleur dans un membre, c'est que le membre est occupé par le *likundu:* Aussitôt on pratique le massage, dans le but d'expulser le mauvais. Un enfant se plaint-il d'avoir mal à la tête, on lui applique une ventouse au moyen d'une corne ouverte à ses deux extrémités. L'opérateur fait une incision à la peau sur l'endroit malade et place sur la coupure la partie la plus large de

la corne puis aspire fortement par l'autre extrémité. Après quelques minutes d'efforts l'opérateur parvient souvent à faire sortir un peu de sang, et aussi le *likundu;* souvent le petit se prétend soulagé.

Dans le Bas-Ubangi, dès qu'un indigène de marque meurt, on pratique l'autopsie du cadavre. Le défunt est paré. Les bras sont ornés de fils de laiton tordus en forme de bracelets, la figure est fardée, on découvre la poitrine et le ventre, que le *ganga* ou sorcier fend à l'aide d'un couteau servant exclusivement à cet usage. Il fouille dans le corps et consulte les entrailles. S'il découvre au-dessous du cœur une boule graisseuse, c'est le signe de la possession par le *likundu*, preuve des mauvais sentiments du défunt. Ne pas priver, en ce cas, le corps des honneurs funéraires, ce serait un signe précurseur de maux et de calamités. Aussi n'est-il pas d'avanies qu'on ne fasse éprouver au cadavre : on finit par le jeter avec mépris dans la brousse.

LES FÉTICHEURS

On a vu qu'il n'est pour ainsi dire pas de noir, homme, femme, enfant, libres ou esclaves, qui n'ait un ou plusieurs fétiches, des amulettes, destinés à leur donner dans les cas déterminés aide et protection contre la maladie, le danger. Cela est admis, et c'est l'essence même de la vie du noir; bien mieux, cet usage fait partie de la constitution sociale des tribus. Mais, en dehors de cette coutume légale, des hommes aux intentions perverses possèdent des fétiches, des amulettes, spécialement destinés à nuire au prochain dans sa vie et dans ses biens. Des esprits méchants ont été mis à leurs ordres par des sorciers pour les aider à commettre le mal. Ceux-là sont des perturbateurs de l'ordre social dont il faut avoir raison ou contre lesquels il faut se couvrir.


Féticheur au lac DILOLO

On pourrait supposer que, conformément aux mœurs barbares des primitifs, les noirs ont un procédé radical pour se mettre à l'abri : supprimer le propriétaire du fétiche nocif ou le sorcier auteur de celui-ci, brûler ou annihiler le fétiche lui-même. Croire cela serait verser dans une grande erreur. S'il est aisé à un Congolais de faire disparaître l'homme par des moyens humains, il lui est impossible de détruire de la même façon la puissance spirituelle domestiquée et asservie par l'enchanteur. Le fétiche, l'esprit, obéiront à leur mission, fût-ce après la mort du propriétaire; leur charme opérera, si eux-mêmes ils disparaissent : la force physique ne peut rien contre un principe immatériel. Il faut, pour les dompter ou les exterminer, employer des procédés spiritualistes. Le pauvre noir ne dispose pas de ces moyens cabalistiques; seul le féticheur en est le dispensateur; seul il peut, par des incantations, faire à volonté entrer un esprit dans

un corps ou l'en chasser; seul il est à même de protéger la personne menacée, seul, enfin, il peut découvrir l'auteur caché d'un maléfice.

Cette impuissance explique le pouvoir incroyable et souvent tyrannique des féticheurs. Le noir, sans défense contre les puissances invisibles, éprouvant à l'égard de celles-ci une terreur qui influence le moindre de ses actes, est forcé d'avoir recours à eux. Ils sont craints toujours, détestés parfois, mais on n'ose toucher à leur personne. On se contente de les empêcher de nuire en les flattant, en les payant, et surtout en leur obéissant. Un féticheur refuse-t-il, ce qui arrive rarement, d'entrer dans vos vues, on est sans défense, à moins de choisir entre les deux moyens suivants, qui ne sont pas à la portée de tous. On peut s'adresser à un féticheur plus puissant, dont on acquiert les bonnes grâces, et qui porte un défi à son confrère. Il en résulte une lutte suprême sensationnelle, dans laquelle le plus malin, le mieux soutenu, l'emporte, et qui entraîne pour le vaincu la déchéance presque certaine et le plus souvent les pires avanies. Affranchi de toute crainte, puisque le féticheur est privé de son talisman, le noir maltraite sans vergogne celui devant lequel il tremblait un instant auparavant.

Pour neutraliser le pouvoir invisible d'un féticheur ennemi, on n'a pas toujours un *ganga* plus puissant et de bonne volonté à sa disposition (car les féticheurs se soutiennent beaucoup les uns les autres); on a, dans ce cas, la ressource de recourir à l'ordalie, on « fait fétiche ». On boit du poison pour forcer l'esprit malfaisant à disparaître. On devine ce qui s'est passé quand, après avoir dit : « Va-t'en, rentre dans l'eau, que cette boisson me soit témoin », c'est la pauvre dupe qui rentre, mais sous terre. Le noir s'en doute un peu, aussi a-t-il rarement recours à ce genre d'épreuve et se résigne-t-il à ménager son propre féticheur.

Celui-ci est l'homme important sans lequel on ne peut rien faire. Il constitue un facteur essentiel du maintien de l'ordre social et de la vie de famille; il protège, il exorcise, il guérit. En dehors de son intervention on ne va ni à la chasse, ni à la pêche, ni à la guerre. En son absence on ne peut se marier, naître ou mourir. Lui seul, en effet, dispose de la puissance spirituelle nécessaire pour combattre les esprits au service des autres villages, des hommes puissants, des féticheurs étrangers; lui seul a remède à tout. Ses erreurs et son impuissance ne lui sont pas comptées à grief; il échoue, non par suite d'incapacité ou de charlatanisme, mais parce que l'esprit ne « veut pas » obéir ou que les puissances contraires sont trop fortes. Les noirs ne continuent pas moins à croire et à espérer.

Le féticheur est un produit spontané du milieu où il se meut. La crainte des esprits a naturellement fait germer la pensée de recourir à un intermédiaire protégeant l'homme contre leurs entreprises. Les féticheurs entourent l'exercice de leur pouvoir d'une mise en scène destinée à frapper l'imagination, mais, tout comme le simple noir, ils croient aux esprits; ils semblent en général de bonne foi et sont victimes de leur propre crédulité. Ils se tiennent étroitement entre eux pour perpétuer la puissance de leur caste, et, dans le Haut-Congo, presque toujours leur fonction est héréditaire. En outre, ils ont su organiser leur domination avec tant d'astuce qu'il est presque impossible au noir crédule, livré à ses propres forces, de s'en affranchir.

En effet, leur pouvoir n'est pas seulement d'ordre religieux, il est aussi de

nature politico-sociale. Comme le fait très justement observer un auteur, ils sont écoutés des chefs, conseillent ou ordonnent les décisions, toujours dans le sens qui leur paraît le plus avantageux pour eux-mêmes, tranchant les questions de paix ou de guerre, de partage de butins, de répartition de captifs, adroits à se faire écouter par la crainte de leur pouvoir occulte et par leur art à flatter les passions des puissants. Au peuple ils vendent des recettes pour guérir des maladies, des amulettes et des fétiches; aux riches ils procurent des secrets efficaces pour se débarrasser de qui leur déplaît et se maintenir en faveur auprès des chefs et de leurs ministres. A eux incombe le soin de garder la société, de punir les malfaiteurs, de prévenir les méfaits : ils sont les ministres de la vindicte publique. En vertu de leurs prérogatives judiciaires ils sont chargés de découvrir et de livrer au bras séculier les auteurs des vols et des homicides. Dans ce but, ils substituent souvent aux coupables qui savent payer, des innocents, pour eux des indifférents ou des ennemis dont ils ont à se défaire. C'est devant eux que se perpètrent les ordalies ou épreuves du poison, au dénouement souvent arrêté d'avance. Ils ont bien soin de perpétuer parmi les peuplades le goût des cérémonies sanglantes, sous prétexte de dévotion aux esprits, ou d'acte de justice. Dans ce cas, ils présentent au chef les victimes destinées à l'holocauste. Celles-ci ne sont pas seulement des malfaiteurs ou des prisonniers de guerre (réputés des criminels chez tous les peuples primitifs), mais elles sont aussi recrutées parmi les esclaves et les hommes libres, lorsque les premiers ne sont pas en nombre.

La conception du féticheur, représentant de la justice, a une origine à la fois religieuse et politique : il remplit un rôle de justicier contre les malfaiteurs du monde invisible. Le noir, cela n'est pas niable, en dépit de son égoïsme invétéré, aime son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs. Pour sa protection et celle des siens, il faut une force, et contre l'invisible il ne peut rien ; seul le féticheur est capable d'agir, et, dans ce sens, on peut dire que ce dernier remplit à la fois un rôle rituel et une mission sociale.

Il peut faire autant de fétiches qu'il veut, il est le maître absolu des âmes et des corps, il a l'oreille des êtres invisibles. Son pouvoir est donc exorbitant, et presque toujours il en abuse. Aussi était-il, avant l'arrivée du blanc, le plus grand fléau de l'Afrique. En sa qualité d'exécuteur des rites antiques, il causait plus de morts que la traite et les épidémies. Dans toute l'Afrique, du Sénégal au Betchuanaland, ce mal sévissait et dans les colonies anglaises, françaises, allemandes, portugaises, belges, il n'y avait pour ainsi dire pas de jour où un malheureux ne payât de sa vie les privilèges de cette caste exécrable.

La politique de l'État du Congo est dirigée en vue d'enlever aux féticheurs le prestige dont ils sont revêtus. L'autorité les surveille de près, et, dès qu'on parvient à en prendre un en flagrant délit de sévices ou de manœuvres cruelles, on le livre à la justice, laquelle lui inflige le châtiment qu'il mérite. Ces arrêts de justice font beaucoup pour prouver aux indigènes que le pouvoir dont se targue le sorcier est illusoire.

Généralement intelligents, les féticheurs poursuivent d'une rancune invétérée quiconque traverse leurs desseins. Les Européens sont tout particulièrement l'objet de

leur inimitié. Si nos compatriotes les poursuivent impitoyablement pour empêcher leurs méfaits, eux, ils leur rendent en haine et en perfidie les torts causés à leur industrie illicite. Bien des rébellions, des crimes contre des Européens, bien des outrages contre l'autorité sont dus à cette hostilité. Les féticheurs comprennent que le règne de la civilisation introduite au Congo par les Belges est le signal de la ruine de leur prestige et de leur disparition. Aussi ne laissent-ils échapper aucune occasion d'intriguer contre les blancs.

Malgré toutes les mesures prises, les usages fétichiques cèdent la place lentement. On ne réussit pas à faire disparaître en un jour des us et coutumes peut-être millénaires. Partout où les Belges sont établis, et où, quand même, on convoque les féticheurs, on ne célèbre pas publiquement les rites ordonnés par ces derniers, mais on n'oserait dire que les cérémonies sanglantes ne continuent pas, en secret et exceptionnellement, dans l'ombre des forêts.

Il y a des féticheurs disposant d'une réelle puissance mystérieuse. Il semble indubitable qu'ils pratiquent sans en avoir une connaissance raisonnée, peut-être même inconsciemment, certains mystères de l'hypnotisme, du somnanbulisme, et qu'ils opèrent des choses surprenantes, mais un grand nombre ne sont que des jongleurs et des exploiteurs de la superstition publique. La pratique de l'envoûtement est connue chez eux et pratiquée de la façon indiquée plus haut; des explorateurs très sérieux prétendent qu'elle a parfois d'étonnants résultats.

Quelquefois, mais assez rarement, il y a des femmes féticheurs. Tel est le cas chez les Bangala, les Baluba et les Bayaka. Mais la grande majorité des féticheurs appartiennent au sexe mâle.

Les féticheurs s'arrogent un véritable monopole, poursuivant cyniquement, comme coupable de sorcellerie, toute personne n'appartenant pas à leur caste et soupçonnée de vouloir leur faire concurrence. Ils sont, à l'occasion, victimes de leur propre effronterie et, pris en flagrant délit de tromperie, sont chassés ou exécutés. Mais cela est rare, car ils sont très habiles.

Il y a quelque temps, chez les Bamboli, un sorcier fut ainsi pris à son propre piège. Les habitants l'avaient prié de faire tomber la foudre sur un village ennemi. Il s'exécuta, se livra à toutes sortes de simagrées et de contorsions, souffla vers le ciel, puis il prononça l'oracle : le soir même la foudre devait détruire le village ennemi. Or, la nuit venue, un orage éclata, la foudre tomba, mais sur le village évocateur. Les indigènes, furieux, se jetèrent sur le sorcier et le rouèrent de coups.

Le *nganga* possède tout un arsenal d'objets hétéroclites, formant son matériel spécial, masques, manteaux, amulettes, etc. Il en sera question au chapitre V, où l'on trouvera, entre autres, des détails circonstanciés sur le masque énorme dont est affublé le féticheur figurant à la page 170. Notons dès maintenant que dans certaines régions, celle du sud par exemple, il prête, à deniers comptants, ses oripeaux à des danseurs de profession. De cette façon, tel accessoire qui le matin terrorise et intimide le naïf congolais, lui sert, le soir, à s'égayer et à s'ébattre (voir la gravure page 171). Le féticheur prétend devoir sa force occulte à un charme généralement emprisonné dans un fruit sec; une corne d'animal fermée d'une peau, d'une étoffe, d'écorce battue; un corps creux quelconque renfermant des

graines, des dents humaines ou d'animaux, des perles, des petites calebasses, parfois des excréments humains, des cheveux, des griffes. Si l'objet contenant le charme vient à être perdu, il opère les rites cabalistiques propres à enfermer dans un récipient nouveau le principe invisible qui lui donne sa puissance. S'agit-il d'opérer une incantation en faveur d'une personne déterminée, ou contre elle, il faut remettre au féticheur outre des arrhes copieuses, quelque objet appartenant à l'intéressé, ayant son odeur, de préférence de provenance aussi intime que possible, du lait de femme, un ongle, une dent, un peu d'urine, des cheveux coupés à certaines places du corps, un peu de sang, etc. Muni de ces objets, le féticheur, revêtu de son masque et de ses oripeaux, procède à des incantations, et il arrive, nous l'avons déjà dit, que réellement la personne visée éprouve les effets de ses manœuvres.



Féticheur masqué
KWANGO.

Le sorcier ne borne pas à ces pratiques son activité redoutable. Il est encore médecin, si l'on peut employer ce terme honorable pour cet étrange professionnel. Sa qualité de guérisseur a d'intimes relations avec son sacerdoce. Le noir pense, en effet, que les maladies sont le résultat de maléfices et non de causes naturelles, et une opération médicale est, en conséquence, toujours accompagnée d'actes magiques et rituels, ayant par surcroît l'avantage de frapper l'esprit des malades. Le féticheur a, cependant, une certaine somme de connaissances en matière médicale, et il sait appliquer celles-ci concurremment avec les pratiques fétichistes, complément obligatoire de toute consultation. Ces connaissances n'ont pas pour origine une observation scientifique, mais sont basées sur l'idée intuitive que, à côté des maux accablant l'humanité, la nature a placé les remèdes appropriés. Les notions acquises au cours des âges ont été transmises de génération en génération et ont fini par former un arsenal thérapeutique assez compliqué. Il est avéré que les féticheurs, pas tous, mais un assez grand nombre, n'ignorent pas la vertu des simples. Ils connaissent souvent quelques avantages de l'hygiène, c'est ainsi qu'ils préconisent généralement l'hydrothérapie et le massage contre la grande plaie des Africains, le rhumatisme.

Dans ce dernier cas, par exemple, on prépare dans le Bas-Congo des bains de vapeur. On assied le malade sur un escabeau, on le couvre d'étoffes, de couvertures, et on lui place entre les jambes une bouilloire sous laquelle on entretient du feu, pendant que le féticheur se livre autour de son client à des simagrées magiques.

Dans le Haut-Congo, on utilise plus souvent, dans le même but, les bains chauds, très chauds, brûlants. On creuse en terre un trou, plaqué d'argile. On y

verse de l'eau bouillante, renouvelée fréquemment, dans laquelle on jette des herbes, du poivre, du piment broyé, puis on y baigne le malade. Par dessus cette baignoire primitive, on place des rondins entrelacés enduits d'argile, avec tout juste un trou pour laisser passer la tête et un autre muni d'un couvercle pour renouveler l'eau bouillante. Le malade reste tremper pour un espace de temps variant entre une heure et demie et deux jours, tandis que le féticheur se livre autour de lui à des contorsions cabalistiques. Quand il sort de cette étuve, on le frictionne, on le masse et on laisse faire la nature; parfois elle guérit l'ébouillanté, mais souventes fois elle est impuissante à réparer les sottises de l'opérateur.



Danseur de l'URUA couvert d'un masque de féticheur

Les féticheurs connaissent également certains procédés, formes premières et inconscientes des modernes doctrines homéopathiques et antimicrobiennes. Souvent ils font de l'objet même de la crainte de l'indigène le talisman magique destiné à le protéger : des crochets de serpents venimeux le protégeront des morsures des reptiles, ou les rendront inoffensives; des dents de crocodile écarteront de lui le saurien redouté; des canines de fauves le mettront à l'abri des attaques du lion ou du léopard. Le noir est porté naturellement à convertir ce qui l'épouvante en amulettes tutélaires. Par une association d'idées analogues, il est venu à chercher le remède du mal dans le mal lui-même et il est arrivé à pratiquer des cures parfois étonnantes, qu'on pourrait mettre en doute si elles n'étaient attestées par des témoignages irrécusables. Telle est cette curieuse vaccination contre les piqûres de scorpions, rapportée par un des plus anciens pionniers de l'œuvre africaine : « On prend une queue de scorpion qu'on rôtit au feu jusqu'à un certain degré, et qu'on pile; on a fait d'autre part des mouchetures au niveau des articulations de l'individu à vacciner. On y introduit la matière pilée; un état fiévreux se produit et dorénavant la piqûre de scorpion restera sans effet. »

Il n'est pas rare, il est même fréquent, de voir disparaître la souffrance, mais avec elle le souffrant; cela n'émeut pas outre mesure le féticheur-médecin : il s'en tire en déclarant la victime morte d'un sort jeté par quelqu'un qu'il va rechercher. Quand il a formulé un diagnostic de ce genre, les parents et amis du mort n'ont qu'à bien se tenir. Le fétiche pourrait bien les désigner comme coupables de maléfices. Aussi, quand ils ont un tant soit peu de ressources, s'arrangent-ils, dès que le danger de mort se présente, pour aller trouver le féticheur afin de lui offrir quelques beaux présents destinés à éloigner l'*omen* fatal.

D'ailleurs, traité ou non par ce singulier médecin, quand le malade est mort on fait appeler le féticheur, celui-ci s'approche du cadavre, l'ouvre ou le manipule et fait semblant de lui soutirer, après toutes sortes de contorsions qui en imposent aux

assistants, soi-disant des morceaux de fer, des mille-pattes, des feuilles de palmier, des dents de serpent, d'autres objets introduits, affirme-t-il, par des manœuvres de sorcellerie. On verra, dans un paragraphe suivant, ce qui suit cet oracle redouté.

Les femmes africaines s'adonnent parfois aussi à la médecine, mais leur spécialité c'est la pharmacie, et, il faut le dire, elles sont bien dangereuses dans ce métier.

Quant aux chirurgiens noirs, toujours des hommes et presque toujours des féticheurs, ils ont des procédés vraiment héroïques... du côté des clients. La résistance du noir à la douleur est d'ailleurs réellement extraordinaire.


Danse de mort chez les WANGATA

L'investiture d'un féticheur se fait au milieu de cérémonies rituelles publiques. Nous empruntons à un voyageur de la première heure des détails sur une scène typique de ce genre à laquelle il assista chez les Bakongo. Il s'agissait de l'initiation du *nganga mpori* ou « féticheur des revenants ». Au milieu de l'assemblée de tout le village se trouve le récipiendaire avec deux féticheurs, anciens et bien versés dans le métier. Tandis que l'un de ces derniers va, à une centaine de pas de l'assistance, cacher un objet, généralement un couteau, l'autre reste auprès de l'aspirant pour lui bander les yeux, le surveiller et l'empêcher de voir l'endroit où le couteau a été célé. Le bandeau enlevé, le récipiendaire doit aussitôt se diriger vers l'endroit où se trouve l'objet caché.

Pendant qu'il erre çà et là, demandant à l'Esprit de guider ses pas, les assistants dansent et chantent en frappant des mains :

« Viens, ô Esprit sage, ahé! ahé!
« Dirige bien ses pas, ahé! ahé!
« Qu'il trouve ce qui est caché, ahé! ahé! »

Tout à coup le récipiendaire commence à trembler, son corps s'agite dans d'étranges convulsions; l'Esprit l'a exaucé et dirige ses pas vers l'objet caché. Il le prend et revient en le montrant, pendant que les spectateurs chantent à l'envi son succès. Le triomphe n'est pas toujours aussi facile. L'épreuve est alors recommencée trois ou quatre fois, et si elle se prolonge trop le candidat est renvoyé comme inapte au culte du fétiche *Mpori*.

Lorsque l'aspirant est revenu au milieu de l'assemblée, le plus ancien féticheur prend une poule vivante, préparée pour le sacrifice, lui tranche la tête avec ses dents et en laisse couler le sang dans un sac ouvert, placé à ses pieds et contenant des pattes d'oiseaux, des graines de maïs, d'arachides, de feuilles de plantes et d'autres objets fétiches.

Puis, il dépose la poule immolée à côté du sac, tord un morceau d'étoffe assez long, et forme un nœud au milieu.

Les deux anciens féticheurs, d'un côté, s'emparent d'un bout de l'étoffe ainsi tordue

tandis que le nouvel initié, aidé de dix hommes parmi les plus robustes de l'assistance, saisit l'autre et de part et d'autre, on tire de toutes ses forces. Si les deux anciens réussissent à déchirer l'étoffe au dela du nœud, de façon à ce que celui-ci reste de leur côté, l'épreuve n'est pas concluante, et on la renouvelle jusqu'à ce que le nœud reste entre les mains de l'aspirant, et que l'esprit lui ait, par ce symbole, mis la force entre les mains. Alors féticheurs et assistants applaudissent et chantent en cadence :

« Nous avons un bon féticheur, il est fort, ahe, ahe! Il poursuivra le revenant ahe, ahe! »

L'épreuve de la force terminée, les habitants du village, hommes et femmes se réunissent et tous ensemble, les trois féticheurs en tête, se rendent à la rivière la plus proche, ou à quelque endroit réputé hanté par les revenants ou rendu insalubre par des sortilèges. Là, le nouvel élu, assisté par les anciens, doit exercer sa fonction en découvrant le sort jeté par quelque sorcier et en le faisant disparaître par la puissance de son fétiche; ensuite toute l'assemblée retourne au village. On se réunit alors autour du sac arrosé par le sang propitiatoire et qu'on avait laissé à sa place. Les trois féticheurs posent ensemble leurs mains sur le sac pendant quelque temps, puis se frottent à différentes reprises tout le corps pour bien se communiquer la force mystérieuse contenue dans le sac.

Ce rite achevé, les deux anciens communiquent à leur nouveau collègue le pouvoir complet de sa nouvelle charge, en lui remettant une part du contenu du sac enchanté, consacré par le sang de la victime et en même temps ils lui inculquent les préceptes auxquels il devra s'assujettir pour attirer sur lui la bienveillance de l'esprit et participer à sa force :

« Tu ne porteras jamais de fruits aigres au village, mais si tu en manges, tu en mangeras dans la forêt; tu n'auras jamais de l'eau dans ta case pendant la nuit; tu ne mangeras jamais d'anguille, ni de chair de chèvre; tu ne partageras jamais ton manioc avec un autre, mais tu le mangeras seul. »

Le nouvel initié ayant accepté ces conditions, le plus ancien féticheur tire un coup de fusil en criant à son nouveau collègue : « Tiens bien ce que tu as promis, ne romps pas ton pacte, ou bien il t'arrivera malheur, la maladie te dévorera, l'esprit se vengera, il te tuera, il te transpercera, et le vent emportera tes cendres. »

Les trois féticheurs se partagent ensuite la poule immolée qu'ils mangent ensemble et le rite est terminé.

Le nouveau féticheur doit verser, endéans quelques jours, à ses deux anciens le paiement intégral et très élevé de leur peine.

CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES

On cite de très rares populations admettant la mort naturelle; aucune ne croit à la mort subite. Toute personne qui trépasse sans maladie préalable a dû tomber victime d'un sort quelconque. Quand donc un accident de ce genre se produit, et que le mort est un homme libre et fortuné, voire l'esclave d'un homme un peu important, avant de procéder aux cérémonies funèbres on fait venir le féticheur, s'il n'est pas là déjà depuis le début. Celui-ci procède aux cérémonies rituelles pour la découverte de l'auteur du sort néfaste. Dans certaines régions il se livre à des recherches anatomiques dans le corps du mort, et, comme nous l'avons dit, il y trouve toujours quelque chose de désagréable pour l'un des assistants ou ses proches.



Toilette de mort d'un chef BUMBA

Le défunt est-il mort à la suite d'une maladie? Ici encore le noir congolais professe, sauf très rare exception, que c'est à la suite d'un maléfice et on requiert également le service du féticheur.

Des pauvres et du commun des esclaves, bien entendu, on ne s'occupe pas; on ne les enterre même pas. On les jette dans la brousse.

Celui que désigne le féticheur est obligé, pour se justifier, de se soumettre à l'ordalie; chez quelques tribus, il peut mettre la main sur le fétiche du mort et le prendre à témoin de son innocence. Dans ce dernier cas, la peur inspirée par les fétiches est si grande que le malheureux soupçonné, même s'il est innocent, préfère généralement l'ordalie au danger de s'exposer à la colère de l'esprit dont on ne sait jamais s'il est bon ou mauvais. Au reste, étant non coupable, il croit fermement pouvoir sortir vainqueur de l'épreuve.

Avant de parler des ordalies et des scènes inouïes qui se passent à cette occasion, il convient de dire d'abord quelques mots des rites observés aux funérailles.

Celles-ci varient de tribu à tribu. Mais partout le fond en est le même. On déploie pour l'enterrement tout le faste possible et l'on célèbre aux frais du défunt, s'il était riche, de véritables réjouissances publiques.



Dès que le moribond a rendu l'âme, et pendant même les cérémonies d'enquêtes cabalistiques du féticheur, les femmes du défunt se réunissent dans l'habitation du mort ou à proximité pour pleurer et entonner des chants funèbres.

Du temps du roi Ramsès, quand un notable mourait les femmes déchiraient leurs vêtements et se mettaient à hurler et à se lamenter. Les assistants se couvraient la tête de cendres. Une coutume absolument semblable existe dans toute l'Afrique centrale. Les femmes congolaises déchirent ou ôtent leurs pagnes, se teignent le corps nu de couleurs variées, se mettent de la terre, des cendres, des plumes, des brindilles d'herbes, de l'argile colorié dans les cheveux et hurlent en se composant une figure de circonstance. Les assistants les imitent. Tout en geignant bruyamment les femmes pleurent abondamment; on voit les larmes ruisseler sur leur visage. Elles s'arrêtent parfois, causent un instant avec calme, puis se remettent à gémir et à pleurer.

Cette communauté de rites funèbres entre les peuplades égyptiennes et les tribus du centre africain sera peut-être pour les savants un indice, parmi bien d'autres, qui leur permettra de se guider dans leurs conclusions sur les origines des races africaines.

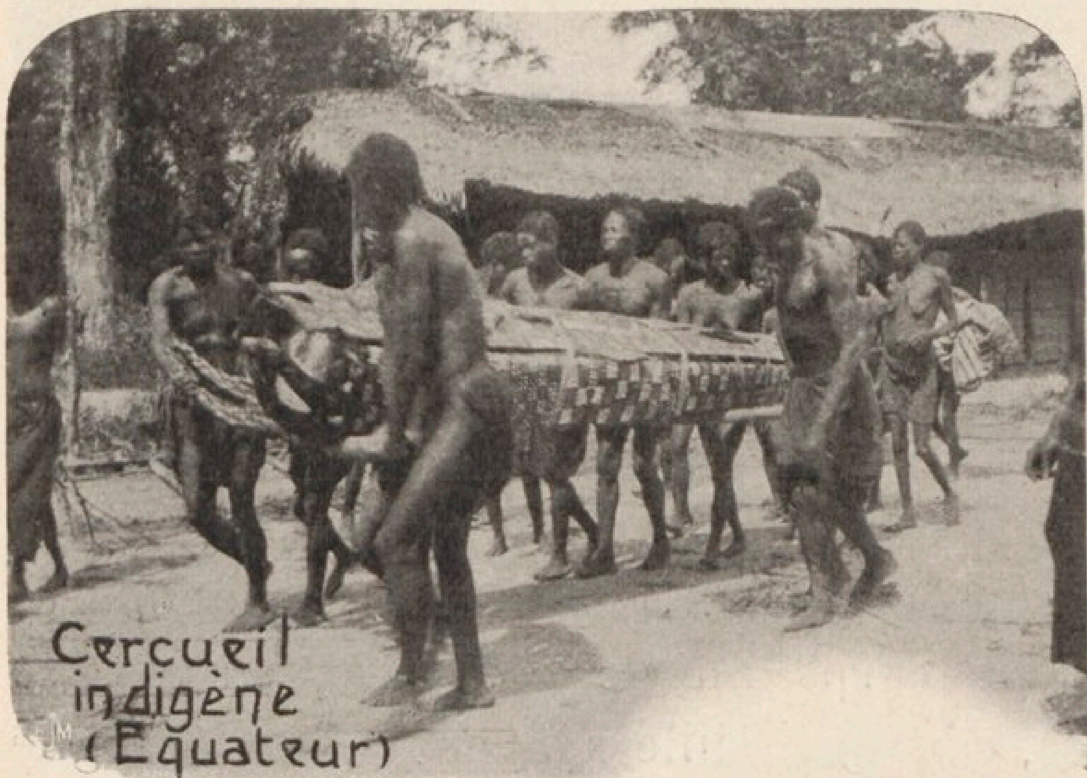
La douleur des femmes n'est pas toujours feinte : l'usage est de sacrifier plusieurs d'entre elles, elles le savent, et se lamentent avec raison.

Tandis que ces plaintes déchirantes se poursuivent, une partie des assistants procède à la toilette du mort. Tantôt on l'attache à un piquet tendu au-dessus d'un feu et on l'enfume. Tantôt on le lie, comme pour les momies péruviennes, les genoux ramenés près du menton et on l'entoure d'étoffes, ou bien encore on le raidit contre un solide rondin de bois et on le roule dans des étoffes au point d'en faire un ballot qui, si le mort était fortuné de son vivant, forme un volume de plusieurs mètres de circonférence.

Il est intéressant d'examiner comment on procède à la toilette des morts. Quelques exemples typiques donneront une idée de ces cérémonies. Chez les indigènes du lac Léopold II le cadavre est enduit de poudre de *ngula* (faite de bois de santalinoïde rouge broyé), puis enroulé dans des pagnes indigènes confectionnés au moyen de fibres de raphia. Les membres de la famille offrent un morceau de *ngula*, chacun selon ses moyens. C'est un présent précieux, car la poudre de *ngula* a pour l'indigène une grande valeur. Un cercueil, ayant la forme d'une petite pirogue, est confectionné ; on l'ornemente du plus de *ngula* possible, puis le mort y est déposé et reste ainsi exposé un jour ou deux. Le troisième jour au matin, on recouvre le

cercueil d'une natte et le tout est entouré de solides lianes. Un bâton est passé dans le sens de la longueur et le défunt est porté à sa dernière demeure dans le bois le plus proche.

Chez les Wambundu (Stanley-Pool), aussitôt un homme mort, son cadavre est lavé par ses femmes. Les ongles sont coupés, les cils arrachés et la coiffure soigneusement refaite. Le cadavre est placé sur son séant, les bras fixés le long du corps, la jambe repliée sous la cuisse et celle-ci ramenée vers le tronc, contre lequel elle est maintenue au moyen d'une ligature de lianes. Le corps est appuyé contre un pieu ; il est ensuite entouré d'une sorte de mousse très spongieuse maintenue par des bandelettes d'étoffe. On entretient pendant un ou deux mois un feu doux autour du cadavre. Le chimbeck est très agrandi au moyen d'une ajoute construite en hâte. Les femmes du défunt veillent le corps jour et nuit, malgré la fumée remplissant la hutte et se lamentent sans discontinuer. Les connaissances et les chefs des environs viennent s'asseoir dans la case et s'y livrent à de silencieuses libations de malafu. Lorsque les visites commencent à cesser, le corps est entouré d'étoffes, enroulées de façon à constituer un ballot cylindrique dont les dimensions dépendent de la richesse du défunt. On fait alors de grandes provisions de malafu et tous les villages environnants sont convoqués. L'enterrement est ensuite célébré au milieu de festivités qui durent plusieurs jours.


Cercueil indigène (Equateur)

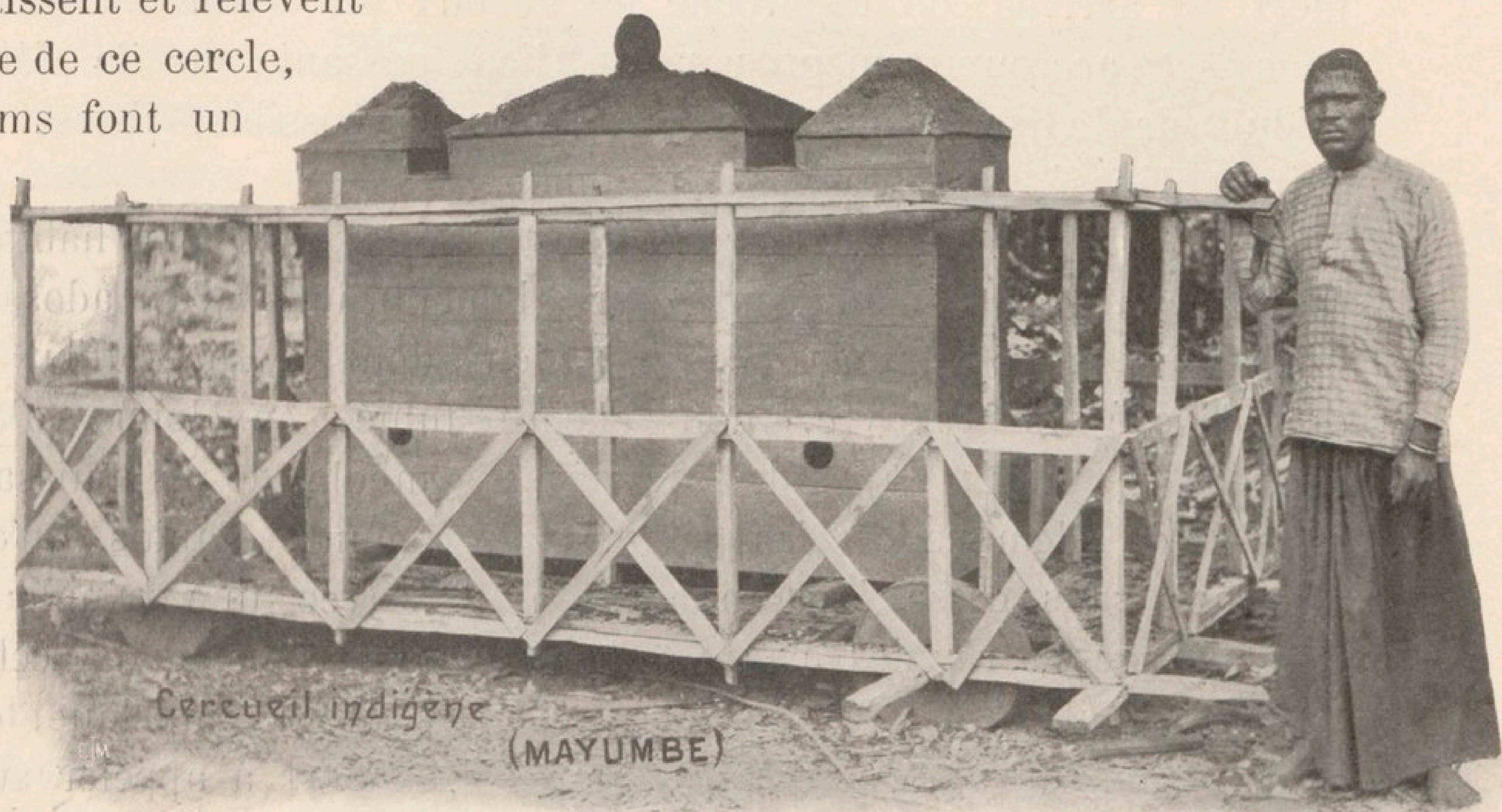
D'après la description d'un missionnaire catholique, un indigène Ndolo est-il sur le point de mourir, on le fait asseoir sur une natte étendue par terre, et l'on soutient son dos par deux bâtons fichés verticalement dans le sol. Le corps entier du malade est enduit de *ngula* et on dispose tranquillement sous ses yeux les nombreuses nattes destinées à l'ensevelir. Aussitôt que la mort a fait son œuvre, les femmes s'empressent d'enduire le cadavre d'une nouvelle couche de *ngula*. Se servant ensuite de charbon de bois, elles accentuent le noir des sourcils, sous lesquels les yeux restent larges ouverts, ainsi que la bouche. De plus, le cadavre peint en rouge estceint d'un pagne tout neuf.

Pendant ces préparatifs, des hommes sont allés couper quatre perches longues et solides, qu'ils plantent dans la terre en un quadrilatère d'un mètre de côté. Des bâtons, fixés horizontalement, relient les perches, pour les assurer dans leur position. Enfin, à 4 mètres de hauteur, des tronçons de bananier attachés aux perches forment un siège. Ce dispositif étant terminé, quatre hommes vigoureux hissent sur ce siège le cadavre qu'ils placent dans la position assise, un petit bâton inséré sous le menton maintenant la tête en bonne position, tandis que les mains sont étendues sur les genoux.

Autour du défunt, trônant ainsi dans les airs, les femmes et les jeunes filles, assises sur des nattes, pleurent, chantent et se lamentent sur un ton triste et monotone.

Ce jeu funèbre dure tout le jour, en dépit souvent de la bourrasque et des ondées.

Le soir venu, en face de ces misérables restes humains, les hommes et les femmes, rangés en un cercle immense, dansent lentement, en agitant de la main droite un couteau que tous abaissent et relèvent avec ensemble. Au centre de ce cercle, les gongs et les tam-tams font un vacarme infernal. Pas de chants; de temps en temps seulement, des cris aigus et sauvages. Les rites célébrés, quatre hommes détachent le cadavre et le conduisent à sa dernière demeure.


Cercueil indigène (MAYUMBE)

Quand un Bayanzi riche ou jouissant d'une certaine autorité a rendu le dernier soupir, le corps est lavé complètement, la figure est ensuite couverte de peintures bariolées et symétriques. A peu près comme chez les Wambundu, les jambes sont repliées de manière à faire remonter les genoux le plus haut possible, elles sont maintenues dans cette position par des ligatures en écorce d'arbre ou en étoffe indigène. La tête reste libre, mais le corps est enroulé dans les plus riches étoffes délaissées par le défunt et présente, après cette opération, l'aspect d'un vaste manchon multicolore, aussi large que haut, surmonté d'une tête bariolée dont les yeux ternes sont largement ouverts. Ainsi arrangé, le corps est déposé devant la hutte habitée avant le décès et, pendant huit jours, les indigènes du village et ceux des villages voisins, viennent exécuter autour du cadavre des danses funèbres accompagnées de chants, de roulements de tambour et de coups de fusil. Ce charivari commence au lever du soleil, dure toute la journée et se prolonge parfois bien avant dans la nuit. Le Malafu circule à pleines jarres et les danseurs ne se retirent que lorsqu'ils sont épuisés par la fatigue ou ivres-morts. Les mêmes scènes recommencent le lendemain et les jours suivants jusqu'au moment où la décomposition du corps est fort avancée. On procède alors à l'enterrement.

Chez les Bapoto (district des Bangala), les cérémonies du décès sont plus compliquées encore. On lave le corps du mort à l'eau chaude, dans la chambre mortuaire, après quoi il est déposé sur un lit de parade. Les cheveux du cadavre sont reliés en une tresse sur le sommet de la tête ; le front est orné de perles, tout le corps est enduit de rouge de *ngula*, plus ou moins, suivant la position sociale du défunt. Pendant ces apprêts les hommes paradent dans le village, armés de leurs lances et de leurs boucliers. Deux ou trois jours après le décès, a lieu l'enterrement dans une île.

A la mort d'un Abarambo (Bomokandi), les parents et amis viennent pleurer

dans la case du mort pendant plusieurs jours. On se livre à la danse des morts qui dure des semaines et même des mois, selon le rang social du défunt.

Les usages des Bongos (Bomu) ne sont pas moins remarquables. Dès que la mort est arrivée, on rapproche les genoux du défunt au menton et il est maintenu dans cet accroupissement par un lien passant sur la tête et sous les jarrets. Réduit de la sorte au plus petit volume possible, il est cousu dans un sac de cuir et déposé dans une fosse profonde.

Dès qu'un chef est décédé chez les Bakongo les habitants du village cessent tout travail et commencent leurs lamentations. On adosse à la hutte du chef décédé un autre chimbeck de grandeur double. Au milieu de ce spacieux hangar est déposé le cadavre, non encore fumé, enveloppé d'une espèce de suaire, couvert de peaux de chats sauvages, symbole de la puissance. Tout autour sont assises en demi-cercle les femmes du défunt. Tandis qu'elles pleurent, on fait résonner sans cesse le tam-tam, on bat avec une tringle de fer deux clochettes très allongées, réunies par un bout en fer à cheval; cet instrument, le double gong, dont il a été question dans l'étude sur la musique, émet un son métallique assez semblable à celui de nos triangles. Il sert à appeler sur le mort la protection de ses fétiches familiers. En même temps, deux femmes accroupies à côté du corps tiennent en mains des peaux de chats sauvages qu'elles secouent au-dessus du mort ou font tournoyer au-dessus de sa tête, pour éloigner les esprits mauvais. Pendant les sept jours de ce premier deuil, tous les villages des environs viennent pleurer à tour de rôle devant le chimbeck du chef mort. Les visiteurs entonnent des chants de circonstance dans lesquelles ils célèbrent les qualités du défunt; après quoi ils se retirent en promettant de grandes et belles étoffes pour la cérémonie de la sépulture. Refuser de donner cette marque d'amitié est une preuve d'hostilité envers les parents et les amis du défunt. Les premiers rites étant accomplis, on se remet au travail jusqu'au jour de l'enterrement qui a lieu lorsque le corps est bien fumé.

Chez les Bayaka le défunt est fumé puis exposé pendant un mois aux lamentations des femmes dans sa case.

Quant aux Mogonis (Enguetra), à la mort d'un chef, hommes et femmes hurlent devant la case, où le mort est laissé dans un tam-tam jusqu'à ce que la décomposition oblige à enterrer le défunt.

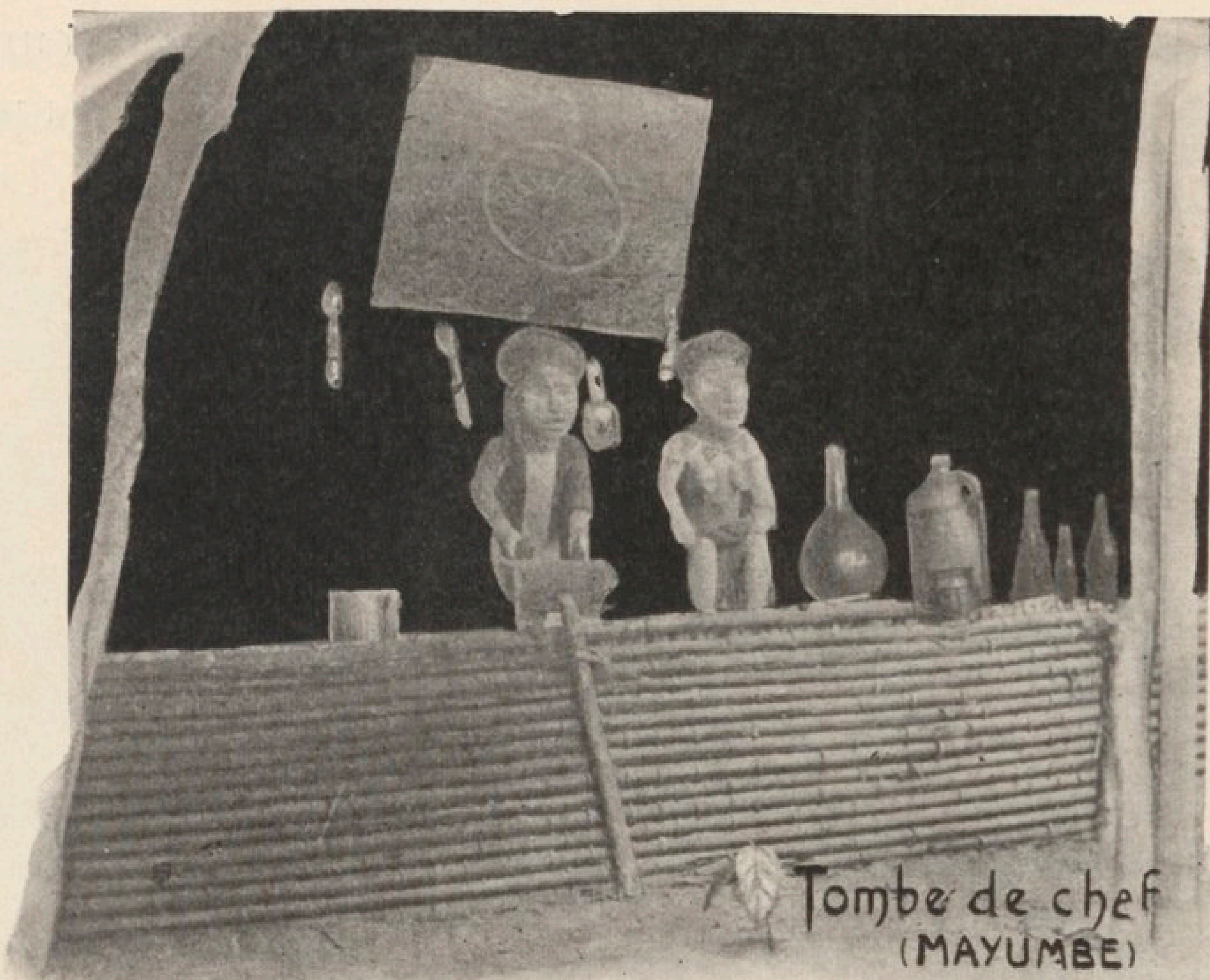
ENTERREMENT ET SÉPULTURE

Les rites funéraires accomplis, il s'agit de procéder à l'enterrement puis à la sépulture. Les Congolais enterrent toujours leurs morts. Ils ne pratiquent pas la crémation; si quelques tribus enfument leurs morts et les gardent ainsi pendant un temps qui va parfois jusque deux ans, ils finissent toujours par les mettre en terre.

De rares peuplades enterrent leurs hommes libres sans les mettre en cercueil, en nattes ou en étoffes ou sans élever de monuments sur leurs tombes. Telles sont,

paraît-il, la plupart des peuplades de l'Ubangi, les Gembelés, les Banziri, les Babodo, les Babira. La grande généralité des Congolais agit cependant autrement.

La nature du cercueil est très variée. La plupart des peuplades du Bas- et du Moyen-Congo placent leurs morts dans des ballots d'étoffes. Dans le Mayumbe, où l'influence européenne a pénétré depuis très longtemps, on place les corps de chef enveloppés dans leurs étoffes à l'intérieur d'un énorme cercueil en bois, assez coquettement agrémenté (voir p. 177). Les Ndolos roulent les défunts dans une natte. Les Bangala mettent la tête du trépassé dans une forme serrée de façon à donner à son crâne un aspect pointu, puis le mort est mis dans un ballot d'étoffe, la pointe du crâne émergeant. Les Bapoto font à peu près de même. Dans l'Ikelemba (Équateur) le cercueil est formé d'un tronc d'arbre creusé et recouvert d'étoffes voyantes. Les Mogonis, les Dendis placent leurs chefs défunts à l'intérieur d'un tam-tam. Les Bamboli les entourent d'écorce. Les Mittus, les Madis, les Bongos construisent le cercueil dans la tombe même. Une pièce de bois d'environ quatre pieds de longueur, est placée verticalement dans le trou; puis une espèce de niche est construite au moyen de rondins de façon à empêcher la terre, qui remplira la fosse, de peser sur le corps. A l'Equateur, chez les Wangata, les chefs sont mis dans un cercueil sculpté et colorié à la façon des cercueils des momies égyptiennes. Sur le couvercle est sculptée l'image d'un homme ou d'une femme, suivant le sexe du défunt. Les deux types reproduits à la page suivante ont pu être obtenus des indigènes et sont exposés au Musée de Tervueren.


Tombe de chef
(MAYUMBE)

Avant l'arrivée des Belges au Congo, partout sans aucune exception, même à la côte, voire aux environs de Boma, les enterrements étaient toujours accompagnés de scènes incroyables de meurtres rituels. Les mesures draconiennes prises par les autorités, les progrès de la civilisation, l'adoucissement des mœurs dans le voisinage des stations ont fait beaucoup pour la diminution de ces sanglantes coutumes. Elles ont disparu en grande partie, mais ici encore qui oserait dire que, au profond des grandes forêts, le silence n'est plus jamais troublé par les cris des victimes?

Quelques mots maintenant sur les modes d'inhumation pratiqués par les Congolais. Chez les Ndolos, la fosse a seulement 30 à 40 centimètres de profondeur, sur 1 m. 20 en longueur, 40 centimètres en largeur. Les parois, soutenues par de petits pieux, sont garnies de nattes, ainsi que le fond, le tout étant encore tapissé par quelques brasses d'étoffes. Le cadavre est déposé dans la fosse, en position assise, on lui ferme soigneusement les yeux et la bouche. Sur la surface de l'exca-

vation, on juxtapose des rondins, de manière à former un plancher, sur lequel on étale natte sur natte; on en a compté jusque douze. Sur le tout, au moyen de terre boueuse, on forme un tertre, haut de 20 centimètres, protégé contre l'éboulement par des pieux plantés tout autour. Les Babali (Kwamouth) enterrent leurs morts libres dans la position accroupie; les esclaves sont enfouis debout. Les Bakongo comme les Bapoto, séparés par des centaines de kilomètres, creusent, dans le chimbeck même du défunt, une fosse profonde. Les Bisi-Batondus (sud-ouest du Stanley-Pool) déposent le cadavre dans une fosse et le recouvrent d'une légère couche de sable. Les femmes du défunt sont chargées d'entretenir du feu sur cette couche de sable pendant toute une lune. Alors on retourne le cadavre avec de nouvelles cérémonies auxquelles les étrangers sont invités. On chante, on danse de plus belle et l'on tire une bonne partie de la poudre du défunt. On recommence ensuite à faire du feu au-dessus de la fosse pour sécher et fumer complètement le défunt.


Cercueils de chef
WANGATA

Chez les Wambundu la fosse du mort ayant été creusée, le ballot, orné de branches de palmier, est placé sur un brancard et transporté près du trou où il est déposé verticalement de façon que la tête soit au-dessus. On comble la fosse en ayant soin d'y placer, dans la direction de la bouche du défunt, un bambou creux, lequel doit émerger de la tombe, on verra tantôt pourquoi.

Les Bababua enterrent leurs morts de suite, avec leur lit, les exhument un mois après, pour les ensevelir à nouveau dans un autre endroit. Ils en agissent ainsi jusqu'à ce qu'un parent du mort vienne à mourir. Alors on abandonne le premier mort pour s'occuper du nouveau défunt. Chez les Bamboli, on enterre le mort dans un trou oblique. On l'y glisse, porté sur une espèce de civière roulant sur des rondins de bois. Le cadavre est lui-même emmitouflé dans ses étoffes. A l'orifice du trou, on entasse des rondins formant au-dessus du ballot une sorte de

pont qu'on recouvre de terre; rarement on surmonte la tombe de signes distinctifs.

Cela ne veut pas dire que chez eux ou ailleurs les places de repos des chefs et des hommes libres ne soient pas désignées à l'attention des passants par des signes distinctifs. Il n'existe, en effet, presque pas de peuplade, y compris les Bamboly, où l'on ne rencontre un ou plusieurs monuments funéraires recouvrant les restes d'un homme riche ou simplement réputé. Parfois, comme dans le Bas- et le Moyen-Congo et certaines parties du Kasai, on remarque l'existence de véritables cimetières. Dans le Mayumbe les chefs, enfermés dans des cercueils monumentaux, reposent en outre, sous une véritable « chapelle » funéraire, au fond de laquelle est une sorte d'autel supportant les fétiches et les ustensiles favoris du défunt (voir la gravure, page 179). Les tombes du Bas-Congo sont généralement des tertres jonchés de vaisselle ou de porcelaine voyante qu'on a soin de briser. On a cru que les indigènes en agissaient ainsi pour éviter les rapts, leur mobile est très probablement tout autre. Ils « tuent » ces objets destinés à suivre le mort dans l'autre vie, comme ils tuent les esclaves destinés à l'y servir. Pour passer de cette vie dans l'autre, les objets comme les êtres vivants doivent « mourir », subir l'épreuve de la mort. Il est bon de remarquer à ce propos, et cela confirme notre opinion, que l'indigène n'oserait à aucun prix profaner une tombe.



Cimetière près de MATADI



Cimetière des grands Chefs KIONZO (Moyen Congo)

Les Bakongo édifient un toit au-dessus de la tombe, dont l'emplacement est indiqué par un petit relief couvert de tessons de poterie. Tout le terrain environnant un lieu de sépulture est enclos au moyen de hauts piquets réunis par une

liane à laquelle sont suspendus des brindilles d'herbes. Jamais un indigène ne franchit semblable clôture.

Chez les Wambundu, on forme un petit tumulus conique au moyen d'argile coloré en noir ou en rouge; il est abrité par un toit et décoré de grossières figures humaines ainsi que d'ornements en relief assez artistiques peints en noir ou en rouge. Les Banfumu se bornent à élever une simple butte en argile.

Les chefs Wambundu étant enterrés dans leurs chimbecks, la partie du village entourant ceux-ci est abandonnée. Fréquemment, les enfants du chef et ses esclaves déposent sur la tombe des bananes ou du manioc, et versent par le bambou creux, émergeant comme il a été dit, une dame-jeanne de malafu. Il ne faut pas voir dans ce fait une sorte de culte pieux pour la mémoire du mort, c'est un rite fétichiste. Il s'agit d'éviter que l'esprit du mort vienne inquiéter le vivant. Un noir heureux oublie vite la tombe de son père. Mais dès qu'une contrariété l'assiège, il s'imagine que le défunt lui témoigne son mécontentement de se voir négliger et il s'empresse de relever le tumulus, d'en renouveler l'ornementation et d'offrir à l'irascible défunt de copieuses rations de malafu.

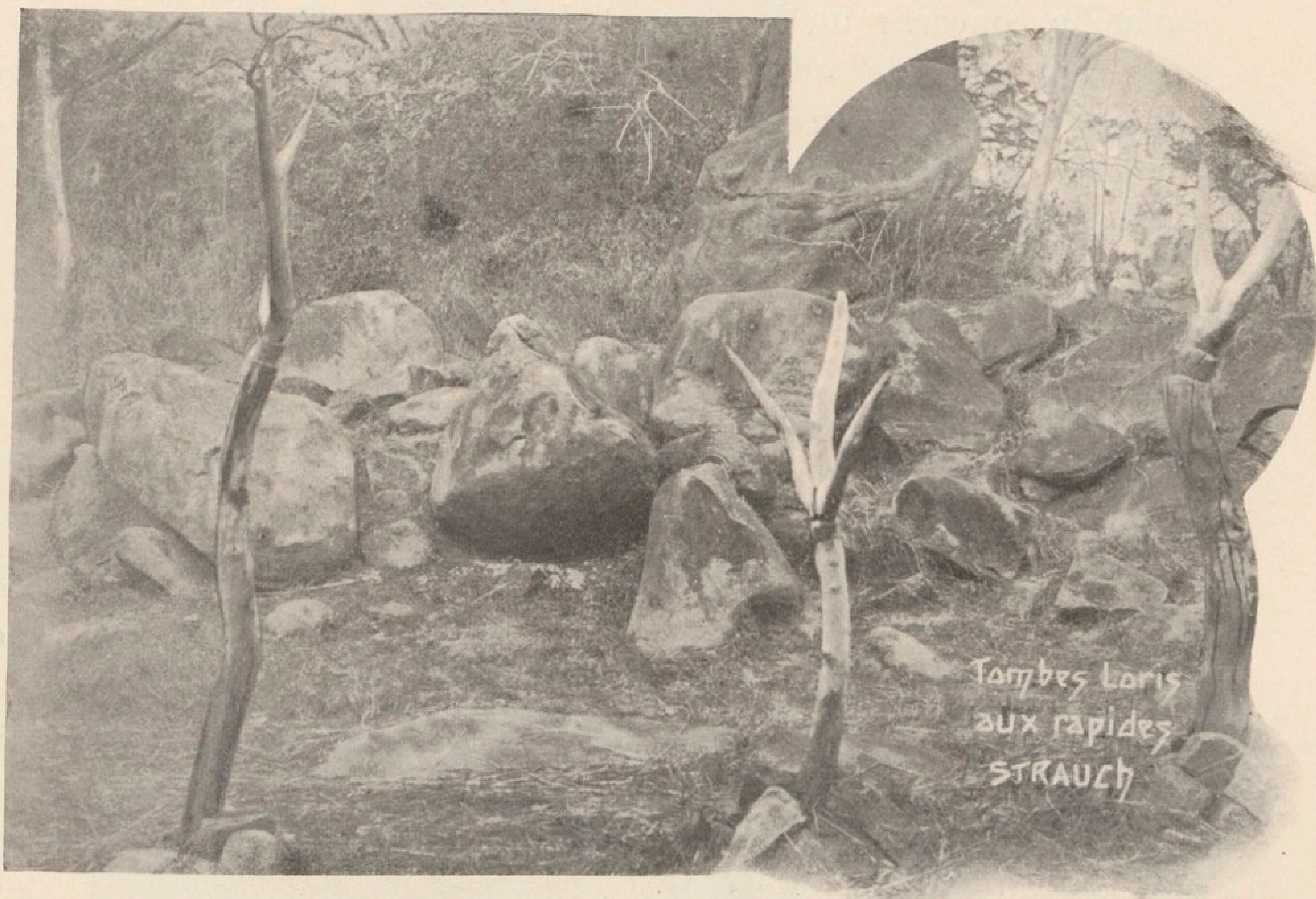


Enclos commémoratifs de chefs Balunda (KABINDA, KATANGA)

Dans le sud de l'Etat du Congo des rites de commémoration sont mêmes observés d'une façon permanente. A l'entrée de beaucoup de villages Balunda on remarque un enclos où chaque chef décédé est rappelé par un tronc d'arbre ou d'arbuste taillé en pointe au sommet. Les jours de fête et lorsque le chef en vie boit de la bière il en est versé une part au pied de chaque piquet d'ancêtre.

Un explorateur a remarqué chez les Bamboli deux tombes bien entretenues : l'une était recouverte d'un amas de bois entrelacé, et l'autre, d'une sorte de toit recouvert de feuilles. Les Bapoto déposent sur la tombe la vaisselle du défunt : le pot dont il se servait en voyage pour conserver du feu, le bassin dans lequel il se lavait, le panier à provisions et le rasoir. Au moment de la mise en terre, quelques mots sont prononcés sur la tombe : « Vous avez vécu, vous nous quittez mais nous ne vous oublierons pas; nous n'avons pas besoin de vous suivre, adieu. » On s'en retourne alors au logis. Peu de jours après l'enterrement, on porte sur la tombe du vin de palme, des bananes et d'autres aliments afin que le défunt ne souffre pas de la faim.

Les Bongos ont la curieuse habitude d'orienter les deux sexes à l'opposé l'un de l'autre ; ils enterrent les hommes la figure vers le nord et tournent les femmes du côté du sud. Quand la fosse est comblée, un tas de pierres, cylindriques ou non, maintenu par des piquets plantés en cercle, est élevé sur la tombe. On pose sur cette pile un vase de terre, généralement celui dont le défunt se servait pour boire. Outre les pierres qui recouvrent les tombes, la place en est indiquée par de longues branches fourchues, portant de nombreuses entailles, et dont les bouts sont aiguisés de manière à figurer des cornes. Chez les Loris (frontière septentrionale), qui pratiquent une coutume analogue, certains de ces poteaux fourchus comportent la représentation d'une grossière ébauche du corps humain. Aux pieds de chaque fourche sont placés de petits tas de blocs de granit. Le nombre de ces fourches sur chaque tombeau varie d'un à cinq. Chez les Bongos, tout le monde prend part à l'érection du monument, à la pose des piquets et des fourches, à celle du vase qui surmonte le cairn; puis les assistants décochent aux piliers fourchus des flèches qui pénètrent dans le bois et qu'on y laisse. L'idée de ces fourches est évidemment empruntée au bétail, grand élément de richesses pour ces tribus, elles sont imitées des cornes du bœuf Dinka.



Tombes Loris aux rapides STRAUCH



Poteaux funéraires des LORIS

On peut voir page 183 des fourches mortuaires de Loris. Sur l'une des gravures trois de ces fourches, enlevées à des tombes figurées également, sont maintenues par des noirs. Celle du milieu et celle de droite appartiennent à des femmes, celle de gauche concerne un homme. A la naissance des branches de deux de ces fourches, on voit simulée une figure. Sur les fourches de femmes on a même reproduit l'anneau de la lèvre supérieure, le *pelele*. Le long du tronc des trois poteaux sont entaillés, suivant le sexe, les seins et les organes génitaux. Ces exemplaires sont conservés au Musée de Tervueren.

DEUIL


Procession fetichiste de femmes en costume de deuil (UPOTO)

Les Congolais portent généralement, mais pour une courte durée, le deuil du défunt. Ceci n'est pas non plus un signe de regret, c'est un geste fétiche, destiné à éloigner le mauvais esprit. La matière de ce deuil varie. Dans le Bas-et dans le Moyen-Congo, il dure un mois environ. On s'enduit le visage et les cheveux d'huile et de noir de fumée et on ramène les cheveux sur le haut de la tête par une tresse. Au Stanley-Pool, le deuil se porte pendant une saison complète. Au cours de cette période, les enfants et les femmes du défunt ne mangent ni chickwangue, ni légumes : ils se nourrissent de bananes, et de manioc cru. A la mort d'un chef important, tous les bananiers du village sont étêtés.

Les Bakongo se teignent la figure en noir au moyen de suie pétrie dans l'huile de palmier ; leurs cheveux sont divisés par mèches. A l'extrémité de chacune de ces mèches, on forme, au moyen de suie et d'huile, une sorte de longue perle ovale.

A la mort d'un homme libre de la tribu des Ndolos, on coupe tous ses bananiers, et les fruits de ses plantations sont mis à pourrir sur une plate-forme, sans que personne ose y toucher : il y aurait peine de mort contre le coupable.

Le jour d'un décès, les Bayanzi, les Babuma (embouchure du Kasai), se dépouillent de tous leurs vêtements. Les jours suivants ils se contentent de cacher les parties inférieures au moyen de feuilles attachées à la ceinture. Ils s'enduisent le corps de suie mélangée d'huile de palme.

Les Bapoto se rasent la tête et portent ce deuil durant deux mois. Dans l'Ubangi, les femmes se dépouillent de leurs ornements pendant une lune. A

l'Equateur, elles se couvrent tout le corps de taches claires faites au moyen d'argile blanche. Chez les Kutus (lac Léopold II) les femmes du défunt observent le deuil durant l'espace de trois lunes. Pendant ce temps, elles ne peuvent quitter la case du mort, il leur est interdit de parler, et elles doivent se nourrir uniquement d'arachides et d'ignames. Les frères du mort se rasent la tête puis laissent repousser les cheveux. Quant à la veuve, ou aux veuves, non seulement elles se rasent la tête mais elles se teignent entièrement le corps d'argile blanche (*pembe*) et sont tout à fait nus sauf une misérable petite loque passée entre les jambes et retenue devant et derrière par une liane.

Chez les Abarambos, le temps et la matière du deuil sont variables. En cas de mort d'une femme, le mari disparaît dans les bois jusqu'au moment où « la douleur s'est éteinte ». Il se noircit la figure, s'entoure la taille d'une corde en herbes, se revêt d'un mauvais pagne et mange des mets non préparés. Si une femme perd son mari, elle suit les mêmes règles et reste dans les bois jusqu'au moment où un autre parvient à la séduire et alors sa famille la donne au nouveau mari contre remise de dons matrimoniaux.

LES MEURTRES RITUELS

A plusieurs reprises au cours de ce travail il a été fait allusion aux meurtres rituels. Le moment est venu de s'étendre sur ce triste sujet. Cette coutume, nous l'avons dit, était générale au Congo avant l'arrivée des Belges, mais on a vu que, grâce aux mesures radicales prises dès le début de l'occupation, les rites barbares disparurent du territoire soumis à la surveillance immédiate de l'Européen. L'Etat du Congo a entrepris des guerres qui ont coûté cher en hommes et en argent, pour mettre fin à ces horreurs. Aussi de grands et consolants résultats ont été obtenus, grâce surtout à la surveillance très sévère à laquelle sont soumis les féticheurs. N'eût-il que ce seul fait à son actif, que déjà l'État du Congo mériterait l'éloge et l'admiration du monde civilisé. Bien que, pour la facilité du récit, nous parlions au présent, les détails qui vont suivre s'appliquent en majeure partie à ce passé encore récent. Il serait, cependant, rappelons-le, téméraire de prétendre que les rites sanglants ont absolument disparu.

D'après Miss Mary Kingsley, les sacrifices humains par sorcellerie, rites funéraires, épreuves de poison, font encore dans toute l'Afrique occidentale plus de victimes que la traite et la mort naturelle.

Le secret de la puissance de durée de ces coutumes exécrables réside dans des motifs d'ordre religieux. Elles font partie du rituel fétichiste et cela, précisément, en rend très difficile l'extirpation. Donner aux défunts des funérailles décentes est pour le noir un devoir sacré et, en outre, une mesure de protection contre les puissances des ténèbres. Pour célébrer des enterrements selon les rites de ses pères, il n'hésitera pas à braver les plus grands dangers. Il sait que sacrifier des esclaves, des enfants ou des femmes sur la tombe de son père, de son

frère, l'expose à la colère du blanc. S'il a une lueur d'espoir d'échapper au châtiment de l'Européen, il n'hésitera pas à suivre les antiques et sanglantes coutumes. Manque-t-il de ressources pour payer le prix, souvent énorme pour lui, des funérailles sanglantes, il empruntera à ses voisins, donnant en nantissements sa femme, ses enfants, lui-même pour servir comme esclaves, jusqu'à remboursement de sa dette. Si vous lui expliquez que les puissances de l'autre vie se contenteront aussi bien d'offrandes de vin de palme ou d'étoffes, il vous répondra que ce vin, ces étoffes, il peut les reprendre, un autre peut les voler. Au surplus les Esprits diront à l'âme du défunt : « Ces offrandes ne sont pas tes véritables richesses, tu n'es qu'une âme d'esclave, de chien, va dans le corps d'un animal immonde »

Mpoki, le chef du village de Panga (en aval de la station de Busindi), chez les Bayanzi, étant mort, Ibaka vint, en 1883, dire au capitaine Hanssens d'un ton de dédain : « Mpoki était un pauvre diable; on n'a tué que deux de ses esclaves et deux de ses femmes ».

L'idée que son auteur, ou lui-même après sa mort, peuvent paraître un homme de rien aux yeux des esprits et être consignés dans un corps méprisé épouvante le noir. Ses esclaves et ses femmes constituent sa grande richesse. Égorgés sur la tombe, ils donneront au défunt un cortège digne de lui, preuve de son opulence et de sa puissance. Les âmes des sacrifiés ne pourront être volées, elles, comme les offrandes matérielles et, de plus, dans l'autre vie, elles seront au service de l'âme du maître. De son vivant, le défunt ne se déplaçait jamais sans être escorté par ses épouses favorites et par ses serviteurs. Peut-on le condamner à se passer de leurs soins dans le pays inconnu où il vient de pénétrer? Cette opulence en imposera aux esprits, qui donneront à l'âme un séjour noble. Elle ne hantera donc plus les siens, afin d'obtenir satisfaction pour les Puissances des ténèbres.

L'âme du défunt peut revenir, en effet, harceler les vivants, soit à l'état d'esprit, soit sous forme d'animaux, d'insectes. On offre le sang en vue de lui procurer un rang élevé dans l'autre monde, pour que les sacrifiés l'y servent, afin qu'une telle offrande, si précieuse, lui soit agréable et le porte à ne pas tourmenter les sacrificateurs, à rester où il est, ou à rentrer dans le corps d'un être noble. La valeur du sang en imposera par la même occasion aux esprits, capables, sans cela, de nuire à l'âme du mort, en la faisant entrer dans une pierre, un porc, un poisson. D'ailleurs, d'après les natifs, chacun d'eux aurait une âme défunte à calmer, à élever en aidant à la faire entrer dans un corps noble.

En outre le noir est un grand enfant, très vaniteux. Les sacrifices et les réjouissances à l'occasion de funérailles sont pour lui l'occasion de montrer avec ostentation son faste et de faire impression sur son entourage. Un notable Ndolo enterrait sa mère; aux danses funèbres exécutées autour du cadavre de la défunte il était le plus excité. On le montra à un prêtre catholique; il se retourna pour adresser à ce dernier la parole avec une joie qui parut au missionnaire du cynisme mais qui, au fond, n'était que la révélation d'un état d'âme de primitif, sans intention méchante, mais d'une enfantine vanité. « Oui, c'est ma mère, dit-il, et mes amis sont venus danser avec moi! ». Le noir jouissait d'être mis en scène; trois cents personnes lui présentaient leurs condoléances; c'était un des beaux jours de sa vie!

Dans les régions où ils sont offerts, les sacrifices funéraires se font pour les seuls défunts hommes libres de leur vivant. Il ne faut pas l'oublier, l'indigène n'a pas le respect de la vie humaine. S'il regrette les femmes et les esclaves immolés, ce n'est pas par remords, mais à cause du chagrin d'avoir dû gaspiller cette fortune.

Les meurtres rituels, on va le voir, sont perpétrés, non seulement à l'occasion de funérailles mais aussi pour d'autres raisons. Pour bien comprendre quelle est, sur ce point, la mentalité du noir, il faut tenir compte non seulement de son mépris de la vie humaine, mais aussi de ses croyances rituelles. Nous avons fait remarquer que dans le fétiche se trouve une vertu, emprisonnée, en une limite donnée, par le féticheur, à la suite d'incantation : le fétiche est au service de son propriétaire. De ce fétiche dominé par son maître, qui en use à sa guise, celui-ci n'a pas peur. Mais l'air est saturé d'esprits libres toujours très méchants. Ceux-là, il faut les apaiser ou les rendre favorables par des offrandes, par des sacrifices. Les sacrifices les plus agréables aux esprits, sont ceux où le sang est répandu, car « le sang, c'est la vie ». Aussi on tue, dans ce but, des animaux dont la chair est généralement mangée par les sacrificateurs ou les indigènes, car « la chair n'est pas le sang et le sang seul compte ». L'esprit « mange » seulement le côté immatériel du sacrifice, la force, non la matière. « L'âme » en est absorbée par l'esprit du fétiche; la matière en est abandonnée pour le bénéfice des vils mortels. L'homme étant l'être vivant le plus noble, l'idée est venue, pour honorer les esprits dans les grandes circonstances, de ne plus immoler des animaux, mais des êtres humains, et on a choisi dans ce but les hommes les moins précieux de la tribu : l'esclave ou le prisonnier de guerre. La femme, « objet » très précieux, n'est sacrifiée qu'à l'occasion des funérailles.

Il y a une différence entre les causes des sacrifices faits à l'occasion des funérailles et les motifs des sacrifices offerts aux esprits. Les premiers, on vient de l'expliquer, sont une conséquence de la croyance en la survie, en la métempsycose, les seconds sont déterminés par la crainte des génies malfaisants. Tous deux ont cependant un but rituel : leur raison d'être est la valeur du sang. Ils ont donc des causes différentes, mais aussi des points de contact. Cette observation a sa valeur pour bien comprendre ce qui va suivre.

Une fois les sacrifices faits, et les morts enterrés, on n'en parle plus. Un voyageur rencontre un indigène vu la veille aux obsèques de son père, pleurant à fendre l'âme : « Eh! l'ami, es-tu consolé, tu ne pleures plus? » lui dit-il. L'autre le regarde d'un air ahuri : « Mais pourquoi pleurerais-je, maintenant qu'il est enterré? » Les pleurs et le sang font partie des rites funéraires séculaires. Les funérailles célébrées, il n'y a plus de raison de pleurer. Quant au sang, cela n'a pas d'importance, tant que la propre vie de l'indigène n'est pas en danger. Le Congolais, en effet, tient, en général, à sa propre personne avant tout.

Le Mort est dans l'autre vie; il a retrouvé tout ce qui lui est nécessaire : aliments, serviteurs, femmes; il est content, il ne viendra donc pas ennuyer le pauvre noir qui a fait son devoir. Tout est bien, par conséquent le noir est content, lui aussi. Mais vienne un malheur, une contrariété, aussitôt la peur de l'inconnu reprend le dessus, et alors on voit l'indigène craintif offrir des aliments aux mânes de ses défunts pour les apaiser.

D'après ce qui précède, on constate au Congo deux grandes catégories de meurtres rituels : les sacrifices par suite d'ordalies et les sacrifices par suite de rites fétichistes funéraires ou non. Examinons rapidement ces deux aspects de la révoltante coutume.

ORDALIES

Un indigène meurt subitement ou non, un enfant, une femme, un homme tombent malade, un malheur survient à la tribu, une entreprise ne réussit pas, c'est qu'un esprit contraire, obéissant à des incantations ennemies, fait du mal au préjudicié, ou lui a jeté un sort. Ce point fixé, il faut chercher à connaître le malfaiteur, puis, celui-ci étant découvert, le punir conformément aux us antiques.

Le féticheur, le *nganga*, dispose seul de suffisamment d'autorité sur les esprits pour les obliger à révéler leurs intentions en même temps que l'auteur des maléfices. On invite donc le féticheur à désigner l'auteur du sort nocif. Après avoir, bien entendu, pris une large rasade de massanga, de malafu, ou de toute autre boisson enivrante en usage dans la région, le sorcier dépose sur le sol les objets disparates renfermés dans son sac, lequel ne le quitte jamais, se couvre la tête de plumes et, agitant de la main gauche un paquet de grelots enchantés, prononce des paroles sans suite. Il s'excite graduellement, danse d'une façon désordonnée et semble adjurer les esprits. Il ne s'arrête que pour écouter une voix mystérieuse, de lui seul connue, qui lui dira le nom du maléficieur, presque toujours un malheureux sans défense, dénommé *ndoki* dans certaines régions, appellation que les blancs ont étendue au cas de tous les noirs soi-disant jeteurs de sort.



Danse mortuaire d'un Féticheur (UPOTO)

Parfois on se contente de cet oracle et, sans autre forme de procès, on tue le pauvre hère ou bien on lui fixe, pour se réhabiliter, les conditions les plus exorbitantes. A défaut de satisfaction, on le fait passer de vie à trépas. Mais généralement on procède plus « régulièrement » de la façon suivante. Fort de son innocence, le soi-disant maléficieur proteste avec énergie. On lui assigne rendez-vous à jour donné, ordinairement un jour de marché, et on convoque la foule, qui ne se fait jamais

prier pour accourir. En présence de tous, on fait subir à l'accusé l'épreuve de l'ordalie consistant presque toujours à boire un poison préparé par le sorcier. Ce poison est appelé la *nkasa* dans une partie du Congo, d'où le nom générique de casse ou casque donné par les blancs à cette épreuve. S'il a un peu de ressources, surtout quand il a quelque reproche à se faire, le prétendu *ndoki* va, dans l'intervalle entre l'assignation et l'épreuve, trouver le féticheur, lequel, moyennant un bon prix, s'arrange pour lui donner un breuvage non mortel. Quoi qu'il en soit, s'il meurt après l'ingestion du poison, il doit naturellement être l'auteur du maléfice et, s'il en réchappe ou s'il rend la boisson perfide, il est reconnu innocent. Dans ce dernier cas, le féticheur recommence ses incantations et finit toujours par trouver un coupable.

L'ordalie n'est pourtant pas nécessairement confinée à la seule épreuve par le poison. Dans le Haut-Congo, quelques tribus emploient dans ce but la fumée. On allume un feu sur lequel le féticheur prononce des paroles magiques; on observe la direction de la fumée et celui vers lequel se dirige celle-ci est proclamé coupable. D'autres fois le féticheur se couche par terre, prononce des paroles inintelligibles, semble causer avec un être invisible. Il écoute des voix, qui finissent par désigner le *ndoki*, lequel est « puni » sans être soumis à l'épreuve préalable. Chez les Azandés on éventre dans ce but des poules, et dans leurs entrailles pantelantes, à l'instar des aruspices de l'antiquité, le sorcier lit la vérité. Ailleurs encore on passe un couteau rougi à blanc sur la cuisse de l'accusé ou on lui plonge la main dans l'eau bouillante. S'il est brûlé fortement ou si des ampoules sérieuses se manifestent, sa culpabilité est proclamée. En d'autres régions, on place sous la paupière une petite perle, si elle se fraie un chemin derrière l'œil, la preuve du maléfice est faite.

Les Bangala usitent deux genres d'épreuves, sans intervention du poison, appliquées à des circonstances déterminées, le *likwako* et le *libako*. Pour faire le *likwako* on fait entrer sous les paupières un petit éclat de bois, puis on frotte l'œil fortement. Si l'accusé est coupable, le morceau de bois ne sortira pas et pénétrera dans la tête. ce dernier revient-il de suite, l'innocence est proclamée.

On appelle aussi *likwako* à Nouvelle-Anvers une autre épreuve, devant aider à la découverte d'un voleur au sujet duquel on ne possède aucun indice. Sur l'eau dont on remplit une assiette, on place un petit flotteur et le tout étant placé sur le sol du chemin, on examine la position prise par la pointe du flotteur! Telle maison est-elle indiquée de la sorte, c'est là qu'habite le voleur. Naturellement, les gens de cette maison nient les uns après les autres; on leur fait alors subir une épreuve au poison.

Un Bangala déterminé, au contraire, étant soupçonné de vol, on lui propose le *libako*. On place une petite feuille de palmier dans une termitière. Si, deux jours après, la feuille est entièrement rongée par les termites, l'homme était coupable Il est puni conformément aux usages de la tribu.

On peut encore lui faire subir le *libako* d'une autre façon. A son insu, on place un petit bâton sur le chemin où l'homme soupçonné passe souvent. Vient-il, étant coupable, à toucher seulement du pied ce bâtonnet, il sera, d'après les Bangala, pris aussitôt d'une dysenterie mortelle.

L'ordalie la plus répandue est néanmoins l'épreuve du poison en usage sur

presque toute létendue du territoire congolais. On la pratique, comme les autres ordalies du reste, dans les instructions judiciaires, aux funérailles, aux réunions rituelles, aux, incantations lunaires, chaque fois qu'il s'agit de la découverte d'un prétendu coupable. Pour fabriquer le poison d'épreuve, on se sert généralement d'une racine de strychnée, de l'écorce d'un acacias, quelquefois du jus d'euphorbiacées, ou encore d'une décoction de fourmis bouillies. Ce *muavi* (Bas-Congo), ce *bundi* (Upoto), ce *dawa* (Azande), est préparé de la façon suivante : on gratte la racine ou l'écorce dans l'eau, on fait bouillir la mixture et on obtient ainsi un breuvage plus ou moins fort.

Les Bangala appellent *nkissi* les procédés de recherches fétichiques en usage chez eux. Ce mot de *nkissi* s'applique d'ailleurs, on le sait, à tout ce qui est « fétiche ». Ces indigènes ont divers genres de *nkissi*, d'après les fautes supposées commises ou le crime à rechercher. En premier lieu vient le *nka* ou *mbonde*. On rape finement une racine de couleur rouge, d'un arbuste du genre strychnée. La poudre ainsi obtenue est mise à infuser dans de l'eau froide, que doit boire ensuite l'homme accusé d'un méfait. Il arrive même que des gens seulement soupçonnés la prennent d'eux-mêmes afin d'établir leur innocence. En effet, dans l'opinion des Bangala, le coupable meurt infailliblement par ce poison ; le non coupable est seulement indisposé. L'effet premier de la drogue est d'enivrer. Aussi les gens qui la boivent ont-ils soin de se placer à côté d'un arbre ou d'un poteau, qu'ils empoignent fortement quand la tête commence à leur tourner, car une chute à ce moment prouverait leur faute. Cette épreuve se fait surtout pour constater si quelqu'un porte en lui le *likundu*, dont nous avons déjà parlé. Il existe un contre-poison, dit-on ; mais on le donne rarement, il coûte d'ailleurs très cher.

Le *mokungu* est une autre épreuve du même genre usitée chez les Bangala. La matière première en est le suc tiré de l'écorce du *mukungu*, arbre commun dans la brousse et appartenant peut-être à la famille des acacias. Cette épreuve est généralement réservée pour les femmes, qui ne boivent pas le suc, mais doivent en introduire quelques gouttes sous la paupière d'un de leurs yeux. Cet œil crève chez la femme coupable ; l'innocente ne ressent rien. Les esclaves, devenues borgnes de cette façon, ne sont pas rares dans les villages Bangala, et sont, par le fait, peu estimées.

L'accusé peut aussi, chez quelques peuplades, subir l'épreuve par procuration en chargeant un esclave ou un ami de l'absorption du poison. L'ami, on cite à ce propos des cas typiques, confiant dans l'innocence de l'intéressé, n'hésite pas à absorber le poison.

Il arrive, on l'a déjà fait remarquer, que le féticheur s'entend avec celui qui sera désigné comme coupable ; à prix d'argent, il s'engage à lui donner un vomitif en guise de poison, à empêcher les habitants de se placer sous le vent pour que la fumée n'atteigne personne, à faire rendre aux esprits un oracle d'acquittement. Aussi un homme influent ou riche n'a-t-il pas à craindre l'épreuve. S'il faut absolument qu'il la subisse, à cause de la rumeur publique l'accusant d'un méfait, le féticheur, qui a peut-être suscité l'accusation, le tirera d'affaire moyennant payement. Il administrera un breuvage anodin et son client sortira vainqueur de l'expérience. Quelque misérable payera pour lui et l'opinion publique sera satisfaite.

L'intervention du féticheur se fait toujours au milieu de danses, de contorsions,

de manœuvres cabalistiques destinées à faire impression sur l'esprit de la masse. Aucune cérémonie, du reste, qu'elle soit faite en signe de joie ou en témoignage de deuil, n'est célébrée qu'avec accompagnements de danses qui diffèrent d'après les circonstances. Dans le sud et le sud-est, le féticheur prête même à deniers comptant ses oripeaux à des danseurs de profession payés par les natifs.

L'homme qui subit l'épreuve, peut, tout en gardant la mixture, ne pas mourir toujours sur le coup et languir : on le condamne alors à mort. Quand l'arrêt est prononcé, on tue l'infortuné avec des raffinements de cruauté et de barbarie indicibles. On le pend, on le noie, on l'égorge, on l'assomme, on le déchire, on le dépèce, on le martyrise de toutes façons.

Les Congolais ne croient pas mal faire en agissant ainsi; ils sont déterminés à la fois par des raisons de justice et par superstition. L'idée de soi-disant procédure judiciaire à laquelle ils obéissent est basée sur la persuasion que les mauvais esprits ne peuvent parvenir à faire périr un innocent. La coutume de l'ordalie est évidemment ni licite ni défendable, mais, au point de vue des indigènes, elle est compréhensible. Elle a aussi une raison d'être dans la superstition, fruit pervers d'une conviction profonde. Pour saisir les motifs qui les guident, il est nécessaire de se placer un instant au niveau de leur mentalité et de ne pas perdre de vue ceci : ils sont persuadés que « c'est arrivé ». Cette foi inébranlable est renforcée par des siècles d'habitude et de pratique. Supposez que vous appreniez qu'un homme ou une femme ont introduit dans votre corps ou dans celui d'un être cher, un scorpion enchanté, une touffe de cheveux empoisonnée, un clou magique, un morceau de fer, de cuivre, fétiches qui ont entraîné la maladie, la mort. Imaginez que ces malfaiteurs vous aient fait ingurgiter un liquide nocif qui vous tue à petit feu, qu'ils aient détruit vos moissons ou démoli votre maison, supposez cela et jugez ce que vous feriez. Vous ne seriez pas content et vous le feriez bien voir aux malandrins : vous les livreriez à la justice. C'est précisément ce que fait le Congolais. Au Congo, la justice noire est sommaire et le code pénal indigène est d'une sévérité draconienne. Le Congolais les applique l'une et l'autre d'une façon barbare, révoltante, condamnable, qu'il faut s'efforcer à tout prix de supprimer, mais il agit d'une manière conforme à ses coutumes immémoriales et qui ne semble pas exorbitante à sa conception mentale déprimée par des siècles de barbarie. Pour lui un crime n'en est pas un, si on indemnise la victime. Tel acte paraîssant à l'Européen de minime importance est puni sévèrement par la justice indigène. Voler un couteau à un marchand sur le marché est puni de la mutilation. La récidive peut entraîner la mort. Tuer un voisin dans une dispute n'entraîne pas punition, si le coupable fournit l'équivalent de la valeur du mort à la famille ou à la tribu de la victime. Mais jeter un sort à quelqu'un entraîne irrémédiablement la mort, ou exceptionnellement, si le préjudicié le désire, une indemnité équivalente, c'est-à-dire très élevée. Le noir, ayant foi en la puissance du féticheur, est persuadé que son jugement est juste, que le coupable désigné a vraiment commis le crime capital dont il est accusé et il applique l'arrêt avec son instinct cruel et mauvais de sauvage.

Aussi, en cas de mort ou de consultation des esprits, la peur du sorcier et de son verdict est-elle terrible. Dès qu'un homme ou une femme en vue succombent, dès que la tribu, ou un chef, ou même un notable ont jugé nécessaire de consulter

les esprits on voit les proches, les amis, les rivaux du défunt, les habitants pauvres du village s'empresser, craintifs, autour de la case du féticheur, pousser de grands cris de chagrin, pleurer, se griffer, s'infliger des plaies sanglantes en signe de peine et de regret, de peur d'être désignés par le sorcier comme auteurs du maléfice Ils comblent celui-ci de présents, de dons, de cajoleries, en vue d'éviter la fatale désignation.

L'épreuve par le poison étant l'ordalie la plus commune, il suffira de décrire, d'après un des premiers explorateurs du Congo, une scène d'épreuve prise sur le vif chez les naturels du Bas-Congo, pour faire comprendre l'horreur de ces rites sanguinaires. Dans ses grandes lignes, les circonstances sont, en effet, à peu près les mêmes dans toutes les tribus congolaises.

« Les habitants du village étant réunis, écrit l'officier belge, le féticheur badigeonné, peinturé, des plumes sur la tête, une peau de singe autour des reins en guise de pagne, couvert d'amulettes, d'un attirail sans nom, aux trois quarts ivre, invoque le fétiche. Il saute, gesticule, gambade, se contorsionne, vocifère et semble s'enivrer davantage aux battements de plus en plus précipités des tambours qui accompagnent le chant des spectateurs. Ecumant, n'ayant plus rien d'humain, il s'arrête net et désigne dans la foule le ou les coupables : le fétiche a parlé. Les malheureux sont saisis et conduits au milieu du cercle, où le féticheur leur présente des calebasses contenant le liquide empoisonné. Ils vident sans hésitation la potion qui leur est présentée, car, forts de leur innocence, ils sont convaincus de la parfaite innocuité du poison. Mais le féticheur, qui a choisi ses victimes, a soigné la dose, car les fétiches qu'il a fait parler doivent être infaillibles. Après quelques minutes, les effets stupéfiants du poison ingéré se manifestent. On ordonne aux patients, assis en ligne, de se lever et d'atteindre un endroit quelconque, ce qui prouverait leur innocence. Ils se soulèvent, font quelques pas chancelants, s'affaissent, se relèvent, puis tombent lourdement comme assommés. Alors se passe une scène horrible. La galerie, énervée par les chants et les danses, ivre de *malafu*, se précipite sur les misérables et c'est à qui, à l'aide d'une hachette mal aiguisée, frappera le plus fort pour arracher les têtes de leurs troncs. »

Dans le pays des Azandes l'ordalie est un peu moins cruelle. Bien que les épreuves sur des êtres humains soient pratiquées quelquefois d'emblée, on emploie ordinairement des poules comme premiers sujets de l'expérience. Quand il y a lieu de rechercher un coupable, on interroge directement les esprits par le poison (*dawa*) administré aux poules. On les consulte d'ailleurs de la même façon pour toutes les circonstances de la vie. Lorsque l'oracle, ainsi interrogé, déclare qu'il y a faute, le féticheur le prie d'en désigner l'auteur ; celui-ci est mis à mort, subit l'ordalie ou paie une indemnité. Chez les Abarambos, par exemple, quand une solennité de ce genre paraît nécessaire, le chef de la tribu, lequel fait toujours le poison, réunit autour de lui la majeure partie de ses gens et met dans un petit pot de terre les différents végétaux qui, après avoir été cuits, formeront le *dawa*. Lorsque le poison a suffisamment cuit, on laisse refroidir, après quoi le chef en fait absorber une certaine quantité par trois poules. Cette opération se fait dans le plus profond silence. Elle est bientôt suivie d'une danse rituelle qui dure jusqu'au moment où le résultat apparaît. Si une seule

poule meurt, il n'y a pas de maléfice; s'il en périt plus, c'est qu'un coupable existe. L'expérience se renouvelle plusieurs fois dans les cas graves.

Pour les circonstances de moindre importance il y a une deuxième manière, chez ces peuplades, de faire le poison à consulter l'oracle. Le féticheur place horizontalement, à environ 30 centimètres du sol, deux troncs de bananiers fraîchement coupés et supportés par de petites baguettes plantées en terre. Le féticheur a près de lui de petits cylindres de bois de 15 centimètres de longueur, ornés de signes cabalistiques. Il les enduit de *dawa* et les dispose, par trois, en pyramides sur le tronc des bananiers à raison de seize petits tas sur chacun des troncs. Lorsque tout est bien en place, l'opérateur souffle dans un petit sifflet fétiche, dans le but probablement d'attirer l'attention des esprits, puis interroge le poison ; ensuite il siffle à nouveau et recommence à interroger jusqu'au moment où le poison se décide à parler. Voici comment celui-ci rend son oracle : le *dawa*, presque liquide au moment de son emploi, se durcit à l'air et détermine la perte d'équilibre des petites pyramides. Plus il en tombe, plus on se rapproche de la vérité, plus, dans le cas de recherche d'un coupable, les soupçons se vérifient. Pendant toute cette cérémonie, les indigènes conservent un silence religieux et suivent très attentivement les péripéties de l'opération. Ce silence se change en cris d'allégresse lorsque le *dawa* a bien parlé.

SACRIFICES RITUELS

On tue encore des êtres humains, non à la suite d'ordalies, mais par obéissance aux rites antiques. Ces sacrifices ont lieu par exemple aux funérailles d'hommes importants, aux grandes fêtes lunaires, au moment d'entreprendre une guerre, aux fêtes pour l'intronisation d'un grand chef.

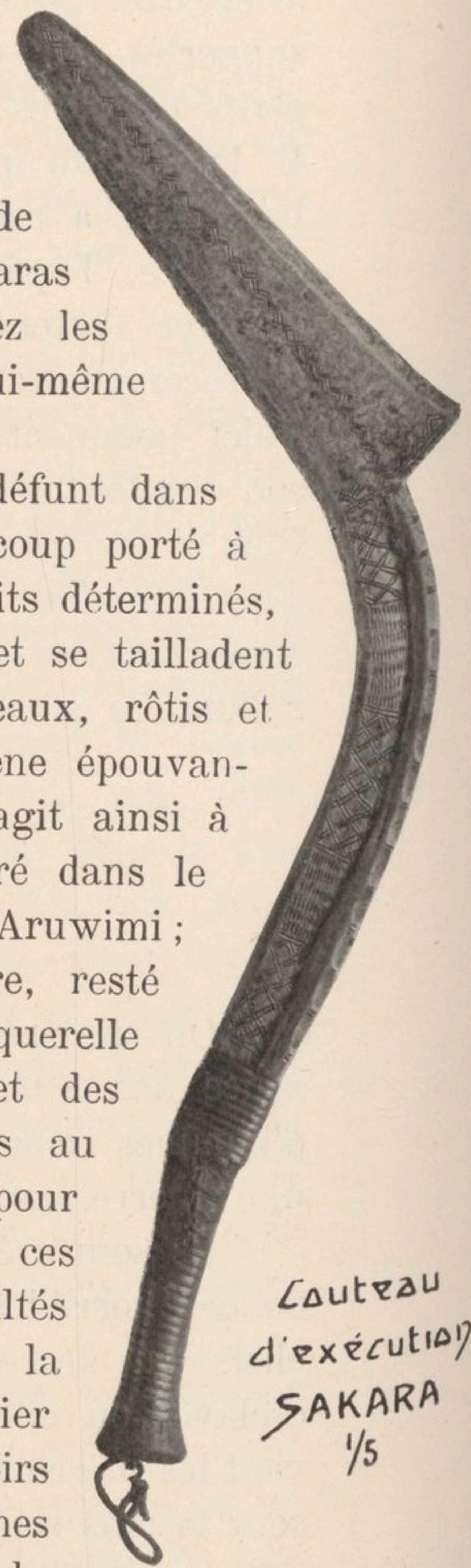
Ils sont fréquents surtout à l'occasion des funérailles. Les motifs de ces horribles saturnales ont été exposés plus haut. A la mort des chefs ou des notables, on sacrifie quelques uns de leurs esclaves ou encore une ou plusieurs de leurs femmes, souvent les uns et les autres. Les cadavres des femmes immolées sont le plus souvent déposés en travers au fond de la fosse, et servent d'assises pour le corps du défunt ; quelquefois, et c'est le cas par exemple chez les Bobangis, les femmes sont déposées vivantes dans la fosse et on met le cadavre sur les genoux des malheureuses qu'on couvre ensuite de terre. Quant aux esclaves, on les enfouit pêle-mêle, après leur avoir, au préalable, coupé la tête, placée ensuite en guise à la fois d'ornement et de fétiche, sur le faîte du toit de la case habitée jadis par leur maître.



Couteau d'exécution BANGALA 1/5

Quand le sacrifice a lieu par décapitation, il est fait usage de couteaux spéciaux, de forme et de grandeur diverses, d'après les tribus et les régions. Ils ne servent qu'aux sacrifices et sont tout à fait différents des couteaux affectés aux usages journaliers.

La façon d'immoler les victimes varie parmi les diverses peuplades. Le long des rives des affluents du haut Nil, au décès d'un chef, on assomme à coups de massue des esclaves et des femmes au milieu de scènes orgiaques et érotiques innommables. Quand les malheureux tombent, hommes et femmes s'en approchent, brandissant des couteaux, des lances, qu'ils plongent dans le corps pantelant, et au milieu d'une sarabande démoniaque, s'aspergent de sang chaud puis précipitent les victimes dans la fosse ouverte. Chez les Yakomas (Ubangi), à la mort d'un notable, on tue ses esclaves sous prétexte qu'ils sont cause de la mort de leur maître, puis on débite la viande des victimes et on la vend au profit des héritiers. Chez les Sakaras (Bomu), on étrangle les femmes et les prisonniers du défunt. Chez les Bamakundi (Uele), le mourant, au moment de trépasser, indique lui-même ceux qui doivent être enterrés vivants avec lui.



Couteau d'exécution SAKARA 1/5

Dans l'Aruwimi les malheureux désignés pour accompagner le défunt dans l'autre vie sont tués l'un après l'autre au bord de la fosse, d'un coup porté à la gorge. Pendant le sacrifice, les amis du défunt évoquent des esprits déterminés, pendant que les femmes poussent des hurlements plaintifs, pleurent et se tailladent la poitrine. Un certain nombre de sacrifiés sont coupés en morceaux, rôtis et servis au repas des funérailles. A la pleine lune suivante, cette scène épouvantable est renouvelée. Quand le défunt fut un grand chef, on en agit ainsi à plusieurs lunes nouvelles après le décès. Ce rite abominable, perpétré dans le plus grand secret, était inconnu des blancs habitant la région de l'Aruwimi ; on le célébrait dans les ténèbres de la forêt et il serait, peut-être, resté encore longtemps occulte, s'il n'était venu au jour à la suite d'une querelle survenue à Panga entre héritiers, pour le partage des femmes et des esclaves, non sacrifié, d'un défunt. Le chef de la station fut mis au courant par des héritiers frustrés, et put prendre des mesures pour s'opposer, dans la limite humainement possible à la continuation de ces rites dignes du Moloch antique. Ce fait donne une idée des difficultés inouïes éprouvées par nos compatriotes dans leur combat contre la barbarie implantée depuis tant de siècles parmi ces régions, hier encore mystérieuses. Il n'est pas de ruses que n'emploient les noirs pour échapper en certaines occasions à l'œil du blanc. Des indigènes Ababua, par exemple, ayant appris par expérience la sévérité du chef de station à ce sujet, plaçaient des sentinelles aux abords du lieu où ils célébraient des sacrifices, dans le but d'être avertis de l'approche d'un indiscret. On ne put les surprendre que par un pur hasard.

Chez les Tumba-Madjas (Kwango) on ne tue « que » deux indigènes à la mort d'un notable. On les pend, puis, dès qu'ils ont rendu l'âme, on les place l'un au-dessus, l'autre au-dessous du corps du mort, « pour le tenir chaud ». Les Azandes du Bomu pratiquent la coutume horrible avec des rites plus effrayants encore. Quand le chef tombe sérieusement malade, ses femmes, très nombreuses souvent, attendent anxieuses, d'heure en heure, la marche du mal, signal pour elles de la vie ou de la mort. Le maître, lui, selon la coutume du pays, se retire dans les bois, à

quelque distance de la résidence, suivi d'un petit nombre de fidèles et de féticheurs destinés à conjurer le mal. Si, malgré ces précautions, il rend le dernier soupir, on annonce la nouvelle de sa guérison à ses femmes, dans le but d'éviter qu'elles s'enfuient. Aussitôt de grands préparatifs sont faits pour recevoir le maître rétabli, et tandis que tous se disposent à la joie, que les femmes organisent de plantureux festins, doucement la résidence du défunt est cernée par les guerriers. Une partie des femmes se lamentent, mais la plupart se résignent à leur sort, prévu depuis de longues années, surtout dans les contrées de l'extrême-nord. Le lendemain du décès, toutes les femmes du mort qui n'ont point enfanté, et une mère d'un des fils légitimes sont enfermées dans une vaste maison faite de paille et de perches; les jeunes gens au service du décédé y sont joints en assez grand nombre avec quelques serviteurs adultes. Les lamentations funéraires commencent et tandis que les hurlements et la surexcitation sont à leur paroxisme, le feu est mis à l'habitation. Une haie d'indigènes armés empêche toute évasion en frappant à coups de poignard les malheureux cherchant à s'évader, ou en les relançant dans les flammes.

Pendant ce temps des esclaves ont creusé une immense fosse dans le flanc d'un talus connu des proches seuls. Une banquette de terre a été aménagée au fond. L'heure de l'inhumation étant venue, le cadavre du chef est amené en cachette avec ses deux plus jolies femmes et quelques autres.

Ces dernières sont immolées à coups de couteau; les deux tristes privilégiées, au contraire, sont couchées à terre, puis leurs jambes et leurs bras sont brisés à coup de pilon d'ivoire. On les assied ainsi mutilées sur la banquette, et le corps du chef est couché sur leurs genoux. Les poignardées sont rangées à leurs pieds. La fosse est refermée mais d'une façon assez sommaire pour que l'air puisse pénétrer encore au travers de la couche de terre et lorsque, après deux ou trois jours, on n'entend plus de gémissements, les esclaves achèvent de fermer la fosse, puis on les fait disparaître pour ensevelir à jamais le secret de la tombe. Quelque herbes, quelques branches sont jetées sur leurs dépouilles par les membres de la famille.

Des scènes plus compliquées encore se passaient jadis, à l'occasion des funérailles, chez les Wangata (Equateur). Nous empruntons au fondateur de la station de l'Equateur le récit de scènes de meurtres rituels, dont il fut le témoin en 1883. Il s'agit de l'enterrement du grand chef Seko Tungi.

« En approchant du village, écrit cet explorateur de la première heure, nous entendîmes des rumeurs effroyables, et peu à peu nous pûmes distinguer des chants et des cris de désolation. Le *mucunzu* (grand chef) était mort la veille. Des processions de femmes s'organisèrent dès notre arrivée : elles portaient triomphalement les objets ayant appartenu au défunt, tels que bouteilles, gobelets, pagnes, calebasses, etc., etc. Elles parcoururent ainsi l'unique rue du village; leur va et vient était continuel, et leurs chants accompagnés de déhanchements lascivement cadencés. Leur toilette, composée uniquement de quelques feuilles de bananier, rappelait celle d'Ève dans le paradis terrestre. Le soir, tous les gongs et les tambours du village furent réunis près de la hutte mortuaire : on chanta, on dansa, on grinça des dents, on continua les salves de mousqueterie.

« Ce que je venais de voir et d'entendre n'était que le prologue du drame ter-

rible qui se préparait. Des informations m'apprirent, en effet, qu'on achèterait, pour les décapiter, des esclaves mâles dans les villages environnants ; six des femmes favorites du défunt devaient, me disait-on, compléter l'hécatombe. Je fis des remontrances répétées concernant l'exécution et je m'efforçai d'y faire renoncer ; ce fut peine inutile : un des notables me répondit même : « Chez vous, où les chefs sont si riches, on doit tuer beaucoup plus ; ne faudra-t-il pas sacrifier au moins deux mille têtes lors de la mort de Bula-Matari ?

« Le lendemain, vers midi, devait avoir lieu la première exécution. On vint me chercher pour me placer au meilleur endroit du spectacle. Je ne pouvais décliner cet honneur sous peine de mécontenter gravement tout ce peuple ; je voulais d'ailleurs m'assurer jusqu'à quel point ces sauvages poussaient la barbarie. De la cabane où je logeais, j'avais à peine quinze minutes de trajet à faire pour me rendre sur les lieux de l'effroyable cérémonie. Au détour d'un sentier, la scène se présenta à moi dans son ensemble hideux. A gauche, les porteurs de tambours, gongs, trompes en ivoire, produisaient par les sons de ces divers instruments une cacophonie énervante ; à droite, se massaient, en foule, des spectateurs, hurlant à tue-tête ; au fond, devant moi, s'étalait le lieu du supplice, où se trouvait déjà un des misérables voués à la mort. C'était un gaillard gros et fort, et paraissant compter à peine vingt printemps. Complètement nu, il était assis sur le sol, à côté des bourreaux, les jambes allongées, ainsi que les mains, attachées à des piquets fichés en terre. Malgré ses liens, le patient aurait pu parfaitement se débattre, mais au premier coup d'œil je jugeai qu'il ne tenterait aucun effort pour échapper à la mort violente qu'on lui réservait. Son visage était d'une impassibilité parfaite, le regard indifférent, la respiration régulière. Socrate n'a pas pris plus héroïquement la ciguë. La victime paraissait attendre le moment fatal avec la résignation que donne l'espoir d'une autre vie.

« Les notables vinrent me remercier d'être venu ; ils m'assurèrent que la fête ne tarderait pas. J'intervins encore en faveur du malheureux esclave et je demandai à le racheter. On refusa d'abord mes propositions, on exigea ensuite un prix tellement immodéré que je reculai devant une telle dépense. Que faire ? Si je rachetais celui-ci le double ou le triple qu'il avait coûté, les vendeurs auraient en toute hâte dépensé leur avoir à acheter trois nouvelles victimes. Le pauvre gars était condamné sans rémission. Les apprêts commencèrent. On plaça entre les jambes du supplicié un pieu auquel il fut solidement lié par le milieu du corps, puis on lui passa au cou un collier fait de lianes. De ce collier, partaient d'autres lianes qui toutes aboutissaient au-dessus de la tête, où elles étaient réunies en un seul lien terminé en œillet au milieu duquel passait l'extrémité de la tige d'un jeune arbre planté en terre à cinq mètres en avant du patient et recourbé sur lui. Après la décollation, la tête devait, devenue libre, se projeter en avant, et décrire une parabole sanglante par suite du redressement brusque du végétal.

« Ces opérations préliminaires durèrent environ trois quarts d'heure. L'appareil de supplice se faisait sur mesure, les bourreaux l'essayaient au patient, le retouchaient, absolument comme chez nous les tailleurs essayent un paletot. Entre-temps, quelques spectateurs loustics prenaient à tour de rôle la place du sacrificateur et simulaient l'action de couper la tête de la victime ; au préalable, ils marquaient sur le cou de la

victime la place où devait s'abattre le couteau ; ils plaisantaient le malheureux, lui offraient des consolations banales, triviales, et le chargeaient de leurs commissions pour le monde des esprits fétiches. Le condamné, par persuasion, toujours impassible, se prêtait à ces tracasseries avec une docilité parfaite et des sourires nullement contraints.

« Tout étant bien ajusté, on couvrit de terre blanche la tête et le corps de la victime, puis on lui banda les yeux. L'action se précipita ; l'assistance avait soif de sang. Des bandes armées de lances, de vieux sabres et de couteaux se formaient en file indienne et s'élançaient sur la scène en simulant un combat. Le sacrificateur arriva aussitôt, en jupon blanc, manteau rouge écarlate, et portant une coiffure énorme formée de plumes d'oiseaux variés. La mission méprisable de ce personnage était certes enviée par plus d'un assistant ; sa présence imposa un instant le silence respectueux de l'admiration. Je reconnus en lui l'un des sous-chefs du *mucunzu* défunt, Ipambi, presque un de mes bons amis, ma foi, une créature d'un naturel paisible, aux instincts pacifiques, qui m'a toujours affirmé son horreur pour la guerre et les massacres, et qui par là s'était toujours distingué, en paroles, de ses semblables dont la guerre est la plus captivante distraction.

« Après deux ou trois minutes de pause, Ypambi, armé d'un énorme couteau, prend position, mesure son élan et frappe un coup sec. L'arbre se redressa et projeta à 10 mètres au loin, en décrivant la courbe prévue, la tête du supplicié. Elle fut immédiatement enlevée; je ne la vis plus, mais j'appris qu'on l'avait dégarnie de ses chairs et que le crâne fut exposé sur un pieu au milieu du village.

« Immédiatement après la décapitation, les sauvages se précipitèrent avec leurs couteaux sur le corps mutilé d'où s'élançaient deux jets de sang, et ils le dépecèrent. J'en avais vu assez, ou plutôt j'en avais vu trop! mon indignation débordait; je me sauvai.

« J'appris le lendemain qu'on avait découpé le corps par quartiers. Le cœur et le foie devaient servir à faire de la médecine fétichiste; celui qui en mangeait devenait invulnérable à la guerre. Deux versions me furent rapportées quant à la destination des autres parties du corps. D'après la première, les débris humains furent jetés dans le Congo ; d'après la seconde, après qu'on eut découpé les bras, les jambes, séparé le tronc en deux, on avait envoyé ces parties dans différents villages voisins pour permettre aux habitants de festoyer en l'honneur de feu Seko Tungi. Pendant six jours, deux, trois, quatre autres victimes furent sacrifiées de la même façon. Le septième jour eut lieu la promenade du cercueil. L'enfouissement fut l'occasion d'une nouvelle fête sanglante.

« La mise en bière entraîna la décapitation d'une des épouses favorites de Seko. On m'a raconté que l'infortunée veuve n'acceptait pas son sort avec résignation. Elle avait essayé de se soustraire au sacrifice, ses tentatives avaient eu pour résultat de provoquer la fureur de l'assistance et d'augmenter les horreurs du supplice. Il se passa des scènes ignobles dans lesquelles le sexe de la victime ne fut pas même respecté avant et après la décapitation. Le huitième jour, à l'occasion de l'enterrement, je consentis à retourner à Ibonga-Wangata.

« Avec quel serrement de cœur j'ai dû assister à l'horrible spectacle auquel les circonstances ne m'ont pas permis de me soustraire! En arrivant à Ibonga, j'appris que quatre nouvelles victimes avaient été désignées pour être sacrifiées sur la tombe du *mucunzu*. Je les vis avant leur départ, pendant qu'on procédait à leur toilette. J'intervins derechef en faveur de ces malheureuses créatures; mais aucune offre, aucune remontrance ne put modifier leur sort. L'une d'elles était une petite fille de trois ans à peine, toute potelée, pleine de vie; la pauvre enfant était sérieuse comme si elle comprenait sa destinée, et je vis des traces de larmes sur ses joues grassouillettes. Puis ce furent une jeune fille de onze à douze ans, une de dix-neuf, et une dernière passant pour vieille. Elles représentaient les quatre âges de la vie. A l'exception de la dernière, ces infortunées victimes n'étaient pas résignées, bien qu'elles ne fissent aucun mouvement de révolte, tout à fait inutile d'ailleurs. Leur dernière toilette était fort simple : on les mit complètement à nu; puis elles furent lavées, raclées et enduites sur tout le corps de la poudre rouge végétale, la *goula*, dont tous les Bakumbe se servent pour leur maquillage. C'est dans ce très simple appareil qu'elles furent amenées processionnellement jusqu'à la fosse où Seko Tungi devait être enterré : dans un endroit caché, aux abords du village et sur la lisière d'un bois épais; là, on pendit les malheureuses, et leurs cadavres servirent de litière au cercueil.

« Le jour suivant eut lieu un défilé général de tous les sauvages du district dans leurs costumes de guerre : peintures symboliques, coiffures à plumes ou en peau de singe et armés de boucliers, de flèches, de couteaux, de lances et de javelots. La procession terminée, ces guerriers simulèrent un combat dans lequel l'adversaire était représenté par une épouse du défunt. Celle-ci était libre de toute entrave et sa toilette extrêmement légère ne la gênait pas pour essayer de fuir. Néanmoins la malheureuse, sûre d'avance de l'issue de cette lutte inégale, ne bougea pas et enleva par son impassibilité tout intérêt à la fête sauvage. La meute des bourreaux, brandissant lances et couteaux, se rua sur cette victime qui tomba et fut mise en pièces, déchirée, lacérée par les dents, les ongles et les armes de ces êtres humains plus féroces que les plus féroces carnassiers.


Danse fétichiste des femmes (BATETELA)

» Enfin les funérailles se terminèrent comme elles avaient commmencé, par un nouveau et dernier sacrifice. On décapita une femme de la même façon qu'on avait immolé les esclaves mâles. C'était la neuvième victime de cette fête sanglante. »

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Sur presque tout le territoire du Congo, sous des noms divers : *nkimba* ou *nkissi*, dans le Bas-Congo ; *ndembo*, chez les Bateke ; *sikita*, dans l'arrière pays du Moyen-Congo ; *lukundu*, chez les Baluba ; *bugabo*, dans l'Urua, il existe des associations secrètes qui, dans leurs grandes lignes, semblent organisées de même chez les diverses peuplades.

Leurs assises sont entourées d'un grand mystère. Leur but, entre autres, est encore très incomplètement connu. Parmi les explorateurs, les uns attribuent à ces sociétés une fin politico-religieuse; d'après les autres, elles constituent des écoles où l'on forme les aspirants féticheurs. Cette dernière assertion semble exacte pour le Bas-Congo, mais pas pour le restant du territoire. Le mystère des pratiques observées aux assemblées des sociétés secrètes du Congo a été partiellement dévoilé. Mais les indigènes ne racontent à leur sujet que des choses assez anodines ; les rites essentiels restent toujours inconnus et on n'a pu en découvrir que quelques bribes. Quoi qu'il en soit, les deux opinions des explorateurs paraissent également vraies et ces associations ne sont pas seulement religieuses, mais aussi politiques. Dans le Moyen et le Haut-Congo, les chefs y font affilier chaque année quelques-uns de leurs sujets, et il serait de règle, si l'on doit en croire certains récits, d'y faire entrer les albinos.



INKIMBAS du MAYUMBE

Dans les réunions du *nkimba* on apprend aux initiés une langue spéciale, familière, dit-on, à tous les féticheurs du Congo. D'après Miss Mary Kingsley, cette langue cabalistique est connue même dans le Congo portugais et jusqu'au Niger; à vrai dire, rien en ce qui concerne les faits observés dans le bassin du Congo ne vient à l'appui de l'hypothèse émise par la voyageuse anglaise.

Dans le Bas-Congo, le recrutement des initiés du *nkimba* se fait une fois par an, parfois tous les deux ans, par le féticheur qui désigne impérativement, parfois à la suite d'incantations, les jeunes gens de 12 à 18 ans destinés à faire partie du *nkimba*. Seuls des membres du sexe mâle peuvent être initiés et les jeunes adeptes désignés doivent se trouver la nuit, un peu avant le lever du soleil, au rendez-vous fixé. Dès leur arrivée, on leur fait avaler un stupéfiant. Quand ils se réveillent, le féticheur leur déclare qu'ils étaient morts et qu'il les a ressuscités; il leur ordonne de dépouiller leurs vêtements, d'oublier leur langue natale et toute leur vie passée. On leur rase la tête et on enduit tout leur corps d'argile blanche. Ils ceignent ensuite leurs reins d'une sorte de jupe faite d'un cerceau en osier auquel pendent de larges franges de fibres végétales ou de nervures de feuilles de palmier. Ils ne peuvent revêtir cette sorte de crinoline que lorsqu'ils sortent du quartier du *nkimba;* à l'intérieur de celui-ci, ils doivent être nus, mais badigeonnés de blanc. L'initiation absorbe une période qui varie entre trois mois et deux ans; pendant tout ce temps, le jeune aspirant vit retiré dans un endroit secret de la forêt, désormais réputé « fétiche », et où des huttes spéciales ont été construites.

Il porte sur lui une clochette dont le son avertit les indigènes d'avoir à s'écarter. En effet, pendant la période d'initiation, les profanes ne peuvent voir les *inkimba* (membres du *nkimba*) ni leur parler. Ceux-ci apprennent une langue nouvelle, perdent jusqu'à leur nom, car le maître leur en impose un nouveau et semblent réellement sous l'influence de la suggestion du féticheur. Dans tous les cas, ils doivent être très habiles dans leur feinte, car ils entrent si bien dans leur rôle, que, revenus en leur village natal, ils ouvrent de grands yeux d'étonnement quand on les interpelle sous leur ancien nom et prétendent ne pas connaître la personne ainsi nommée.

Le siège de l'association du *nkimba* se trouve toujours à proximité d'un village ou d'une forêt; dans le Bas-Congo, les chemins qui y conduisent sont tracés de façon à se couper en angle droit au point de former une sorte de grande croix. Le haut de la croix est formé par le quartier général proprement dit de la secte, lequel s'appelle le *vwala*. Au bras gauche est le village, au bras droit se trouve la partie de la forêt réservée aux initiés, laquelle est appellée *zinkimba*. Au bas de la croix est l'endroit où l'on célèbre la première initiation.

On prétend qu'il y a des degrés dans le *nkimba* et que seuls des privilégiés sont initiés aux stades supérieurs. D'aucuns disent que dans les convents de ces adeptes principaux on célèbre des rites phalliques. Ce qui est certain, c'est que les jeunes gens non circoncis subissent cette opération dans des réunions du *nkimba*, célébrées avec une grande solennité.

Un missionnaire a pu surprendre en partie les secrets non du but de l'association, mais de quelques cérémonies d'initiation. D'après son récit, le postulant arrive avant le lever du soleil au lieu du rendez-vous au bas de l'espèce de carrefour en croix dont il vient d'être question. Dès qu'il s'est dépouillé de ses vêtements, le maître-féticheur l'étend par terre et le frappe trois fois du poing, en le roulant trois fois sur la terre. Se penchant au-dessus du récipiendaire, il prononce ensuite dans la langue secrète du *nkimba* et en scandant chaque syllabe, le nouveau nom de l'initié.

Le postulant se relève alors et s'assied. Se tournant ensuite du côté d'où

l'adepte s'est levé, le sorcier prononce une nouvelle suite de paroles inintelligibles Après quoi ses aides enduisent et frottent tout le corps de l'aspirant avec de la terre blanche, si bien que ce corps noir devient bientôt aussi blanc qu'un mur badigeonné. Toute cette cérémonie d'initiation au bas de la croix s'appelle *dibandugulu*.

Tous les novices étant badigeonnés, on entoure leurs reins du jupon de fibres ou de feuilles ; cela fait, le féticheur leur indique brièvement quelques points essentiels du règlement de vie à suivre au *vwala*, et il les initie aux menus secrets de l'association. Ensuite, il saisit un des élèves par une feuille de sa ceinture de verdure, et, tous se tenant par la main, en silence et les yeux baissés, il conduit processionnellement les jeunes gens au village voisin. Pendant le trajet, pour lequel on a attendu les premières clartés du soleil levant, les candidats-initiés, aidés de leurs aînés, rompent de temps à autre le silence pour chanter un hymne à l'esprit :

Eseke eseke zingangu zavuila vana ntima
Amingwa la kebelenda zo wa ko.
Ano befwa e Nkimba, bezai zignangu za Nkimba.

L'idée de ce chant est celle-ci :

Les petits oiseaux (*eseke*) ont de l'esprit plein le cœur. Les *mingwala*, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas passé par l'école du *nkimba*, ne peuvent comprendre cet esprit. Mais les Inkimbas reçoivent l'esprit du Nkimba.

Arrivés au village, où toutes les femmes sont accourues et se tiennent strictement silencieuses, le sorcier s'adresse solennellement aux assistants et leur dit : « *Bau fwidi, bafulukidi diaka*; *wan talabena kwiza* ». « Voyez, ils étaient morts, et ils sont ressuscités ; les voilà qui arrivent. »

Alors le nganga serre successivement son petit doigt autour du petit doigt de chaque novice, et, élevant ainsi leur bras, il prononce leur nom nouveau. Il prend ensuite du sel mêlé avec du pili-pili, et à l'aide du pouce il dépose un peu de ce mélange sur leur langue. Alors seulement, c'est-à-dire vers onze heures, ils peuvent prendre de la nourriture, car jusque-là ils étaient à jeun.

Pendant toute cette cérémonie la moindre familiarité avec les femmes est défendue; le premier qui aurait le malheur de lever les yeux sur une personne du sexe faible serait immédiatement tué.

Du village, les Inkimbas se rendent au *vwala*, où est établie la salle d'initiation du Nkimba. C'est un grand chimbeck en paille, où trône contre une des parois, et dans un panier, le fétiche des Inkimbas. Y étant arrivés, les novices jettent leur jupe de verdure, car le fétiche ne permet pas que l'on se présente dans son sanctuaire à moins d'être en état de complète nudité. Là, le Nganga leur apprend enfin l'entièreté du règlement qu'ils auront à suivre : pendant tout le temps de leur séjour au *vwala*, il leur est interdit de consommer viande, poisson et chikwangue, sous peine d'être tués ; ils ne pourront user d'eau que pour se rincer la bouche, mais ils sont libres de boire du malafu ; tous les jours, avant leurs repas, ils doivent enduire leur corps de terre blanche ; parfois il leur est permis de manger seulement tous les deux jours ; il leur est strictement défendu de parler à aucune femme, ni d'en

regarder, fût-ce leur mère, sous peine de mort; ils ne peuvent même pas parler entre eux de femmes sous peine de mort; en passant dans le village ou devant des personnes étrangères, ils doivent parler la langue du Nkimba, sans cela ils seraient punis de la peine capitale.

L'habitant du village apportant la nourriture aux novices doit être un ancien Inkimba, ceint d'une crinoline de verdure. Aucune femme ne peut s'approcher du *vwala* ou parler à un de ses pensionnaires, sinon le Nganga la fait immédiatement étrangler ou fusiller, à moins d'être désintéressé par une forte indemnité.

Le temps laissé libre par l'étude, les novices le consacrent à la fabrication de menus objets indigènes qui sont vendus. La grosse part du prix est remise au sorcier; le reste sert à acheter des étoffes et de quoi célébrer dignement la fête de clôture. Les jeunes gens sont, paraît-il, très durement traités au *vwala*. Mais on considère comme une honte de rester un *mingwala*, un profane n'ayant pas passé par l'école du Nkimba!



Groupe d'INKIMBAS
(Région des CATARACTES)

Les Inkimbas passent principalement le temps de leur noviciat, dit-on aux profanes, à apprendre la langue secrète du Nkimba. C'est un langage mystérieux compris des seuls initiés. On en connaît environ deux cents mots, plus quelques phrases. Il diffère assez bien de la langue usuelle, et se conserve par tradition. En voici quelques exemples, recueillis par le missionnaire déjà cité. Nous indiquons d'abord le mot en langue usuelle, et à côté le même mot en langue du Nkimba : *mono-ngono* (je); *ngeye-ngeko* (toi); *yandi-bwanvi* (il); *jeto-bwevo* (nous); *jeno-bweno* (vous); *ban-bwawa*

(eux); *dia-matefa* (manger); *lela-labula* (dormir); *nzo-nziaram-bwanva* (maison); *kesi-bafa* (fétiche); *mbele-kafadu* (couteau); *loto-kindiafi* (cuiller); *ntia-ngiovi* (feu).

Ces quelques exemples suffisent pour montrer l'étrangeté de cette langue rituelle qui, sans lettre, sans grammaire, sans écrits, se conserve dans la mémoire de ces sauvages.

Voici d'ailleurs encore quelques exemples des chants du *vwala*, empruntés à la même source :

Chant matinal.

Nkai muna finda hadelele
Mbambiankila ke alekanga ko.

« L'antilope, dans la forêt, dort, mais sa queue ne dort jamais », c'est-à-dire soyez vigilants toujours.

Chant du soir.

Kala u tomi situmuka wakakwendela mu lusungi lua ngonde.

« Etre adepte du *Nkimba*, c'est avoir de l'esprit, lequel (sans cela) s'en va comme la demi-lune en décroissance. »

Chant du nom « Kinkela ».

Malacu maluaza-padi jo nkanka maluaza kinkela, ke malembana ko.
Nkanka ankele kia lu ngundhnwa sambu kiatumwa kumbijaluila.

« Le *padi* et le *nkanka*, espèces d'écureuils, font ou prononcent le nom *kinkela*, pendant que sur l'arbre ils prennent le *malafu* (jus du palmier).

» Le nkanka, bien que parlant beaucoup et savamment, n'a pas la langue chargée, fatiguée... De même, le travail est ordonné toujours. »

Chant du nom « Lusala ».

Mu ndimba volokele mbele za lusala. Tomba wamona yo!
I lusala luâ nuni avunga-avunga-zavungamena kwa di ku nkozo!

« Les couteaux (les plumes) du Lusala sont perdus dans la vallée : cherchez à les revoir! Voyez les luzala, c'est-à-dire les plumes de l'oiseau *avunga*, vous les retrouverez au *vwala*. »

La cérémonie de clôture de la session du *nkimba* se célèbre avec solennité. De grand matin, on met le feu au *vwala*, au moyen d'immenses bûchers d'herbe sèche. C'est le signal de la fête. Aussitôt les Inkimbas courent à l'eau, se lavent soigneusement jusqu'à ce que leur peau reprenne sa couleur sombre habituelle. Ils mettent des anneaux brillants à leurs jambes et à leurs bras, ils s'entourent les reins d'un nouveau pagne. On les conduit ensuite en grande pompe à leur village, les fils de chefs transportés dans des hamacs, les autres montés sur le dos d'anciens Inkimbas. Le village est en fête. Les femmes, assises par terre, se cachent la face dans leur pagne ou derrière

une feuille, car elles ont encore peur de rencontrer le regard d'un habitant du *vwala*. Les Inkimbas prétendent venir d'un autre monde et en paraissent persuadés. Ils ne veulent d'abord reconnaître que les indigènes précédemment initiés aux mystères du Nkimba. Ils semblent ignorer leur propre mère, — feignent de ne pouvoir marcher, de ne pas connaître les usages de la vie, mangent par terre, font des grimaces, mordent. Le public pousse des exclamations de pitié, et les excuse. Ne viennent-ils pas d'un autre monde? Enfin, on se reconnaît : on présente le fils à sa mère, le frère à sa sœur, le fiancé à sa promise! La joie devient frénétique, le vin de palme coule en abondance; partout on allume des feux de joie; puis a lieu un festin suivi de danses, qui se prolongent pendant plusieurs jours. Après quoi, chacun regagne son logis emmenant son fils, son frère devenus Inkimbas. Ceux-ci se font porter et restent comme paralysés pendant plusieurs mois sous prétexte de réparer les forces perdues au *vwala*!

Dans d'autres régions du Bas-Congo les membres du Nkimba portent le nom de Nkissi et tout féticheur doit être Nkissi. Ce terme signifie à proprement parler, suivant les régions, charme, enchantement, fétiche, médecin, en sorte que les assemblées de Nkissi pourraient bien être des cercles de féticheurs, de ministres des esprits, de faiseurs de charmes. Les Nkissi sont des fils d'hommes libres, de quinze à dix-huit ans, choisis parmi les plus intelligents et désignés solennellement dans une palabre par le féticheur d'accord avec le chef. Certains villages sacrés ont la spécialité de les héberger; ils habitent, en dehors de l'agglomération, une grande case commune dont l'entrée est interdite aux profanes sous peine de mort. Comme les Inkimba, ils se badigeonnent complètement le corps en blanc et n'ont pour vêtement qu'une sorte de crinoline en herbe sèche, allant de la ceinture aux genoux.

La durée de l'épreuve est d'une année, durant laquelle les Nkissi ne peuvent communiquer qu'entre eux et à l'aide d'un langage spécial, connu des seuls initiés. L'usage de la viande est interdit et les ablutions fréquentes sont prescrites. Les gens qui rencontrent un Nkissi, les femmes surtout, doivent se détourner du chemin. Les Nkissi, d'ailleurs, avertissent de leur présence en jetant de petits cris, ou en agitant une clochette. L'année écoulée, les initiés retournent dans leurs villages et reprennent leur vie profane. Le secret de leurs pratiques est resté impénétrable; le traître serait empalé et brûlé, mais il semble probable que les cérémonies s'y rapprochent beaucoup de celles détaillées ci-dessus.

Chez les Bateke existe une société secrète du genre de celles que nous venons de décrire. Elle porte le nom de *Ndembo*. Les rites y sont les mêmes que dans une autre secte identique, celle des *Nkita*, répandue assez loin dans l'arrière pays du Stanley-Pool. Les adeptes du Ndembo sont amenés par les magiciens, au moyen d'une sorte de suggestion, à se croire tombés dans un prétendu état spécial d'accès frénétique. Ils sont alors portés en dehors du village dans un enclos séparé et sont dits *mourants Ndembo*. Contrairement au Nkimba, les femmes peuvent faire partie des pratiquants du *Ndembo*. Celui-ci forme ainsi peu à peu un groupe où dominent les filles et les garçons, mais où l'on voit aussi souvent des hommes et des femmes. Le magicien réunit ainsi de 20 à 50 sujets. Parmi les candidats à l'initiation, les uns feignent naturellement d'éprouver l'accès frénétique, mais d'autres, atteints réellement de con-

tagion, ressentent des attaques d'hystérie. Ceux qui sont convaincus de n'être pas tombés dans l'attaque d'hystérie sont renvoyés.

Leur quartier général porte le nom de *Vela*. Dans la croyance populaire, les *mourants ndembo* meurent réellement et s'en vont en poussière. Il ne reste de leur corps qu'un os, que le féticheur conserve pour les ressusciter au moment voulu.



Deux INKIMBAS escortant leur féticheur (Région des CATARACTES)

Bien qu'on les suppose morts, leurs parents et amis fournissent les aliments qui leur sont nécessaires, et après une période variant, d'après les coutumes, de trois mois à trois ans, le magicien se prépare à leur « rendre la vie ». Les honoraires de ce docteur ayant été payés avec un bon surplus pour une fête, les gens du *Ndembo* sont « rappelés à l'existence », et, vêtus de neuf, sont ramenés au village natal au milieu de fêtes et de réjouissances publiques. Comme les Inkimbas, ils commencent par soutenir ne pouvoir reconnaître ni gens ni choses, même ils ignorent comment mâcher leurs aliments, et leurs amis ont à faire cette besogne pour eux. Ils demandent tout ce qui leur plaît parmi les objets appartenant aux non-initiés, et battent ceux-ci en cas de refus. Ils vont même jusqu'à étrangler et tuer des gens. On ne leur fait aucun mal de ce chef, parce qu'ils sont considérés comme inconcients. Parfois, ils baragouinent en argot et agissent comme s'ils venaient du monde des esprits. De plus, toujours comme pour les Inkimbas, on leur reconnaît un nouveau nom, spécial à ceux qui sont « morts *Ndembo* ». Les indigènes soutiennent qu'il n'y a pas d'avantages religieux attachés à l'initiation du *Ndembo* et la licence et l'amour du mystère sont peut-être les principaux mobiles qui y conduisent les initiés. En effet, d'après M. Bentley, cette pratique est en vigueur dans le haut fleuve comme dans la région des cataractes, et il régnerait dans les réunions de la secte une licence telle que même des chefs indigènes ont strictement défendu l'ini-

tiation à ces mystères obscènes. Les initiés ndembo sont appelés du même nom que les féticheurs, *nganga* (ceux qui savent), les profanes sont dits *vanga* (les ignorants).

Sur les confins orientaux de l'Etat, aux abords du lac Tanganika, les pères blancs ont réussi en partie à percer le mystère de l'existence d'une autre société occulte ayant ses initiations, ses rites, ses réunions, sa hiérarchie. Elle s'appelle *Bugabo* ou *Bukabo*, mot à mot « compagnonnage » et la licence est, ici encore, un des principaux éléments de cette association.

D'où sort-elle? Quels ont été ses promoteurs? Quels sont ses chefs? Quelles sont ses pratiques? Quel est son but? Ce sont là autant de secrets, connus seulement des initiés. Elle aurait son origine dans l'Urua, où abondent les superstitions, les sorcelleries et où pullullent aussi des confréries secrètes. On croit que le principal propagateur et le grand chef de la société est un noir de la tribu des Wahorohoro, qui habitent du côté de la Lukuga. Il y a des initiés et des dignitaires un peu partout, mais ils ne sont guère connus du vulgaire. L'initiation se fait par des rites superstitieux, dont les détails ne sont pas connus du public. Les affiliés ont des réunions dans les bois, la nuit, et jamais un mot de ce qui s'y passe ne transpire au dehors.

Dans le sud de l'Etat, chez les Bachilange-Baluba, sévit une secte mystérieuse plus nocive encore. Elle porte le nom de *Lubuku*. Elle se réunit à certain moment de lune nouvelle. Dans ces convents on fume le chanvre (*lhiamba*) et sous l'influence de cette coutume dégradante, on se livre à des orgies sans nom. La première règle des adeptes est la communauté des femmes et des hommes et le communisme. Tous les biens des membres de la secte sont communs. Les hommes peuvent se marier, mais les trois premières nuits leur femme doit être livrée en public à celui qui le premier la réclame. Les initiations se font dans une île de la Lulua.

Dans le Bas- et le Moyen-Congo, d'autres associations, dont le nombre d'adeptes est maintenu à un chiffre très restreint, existent dans le plus grand secret. Leurs membres sont voués tantôt au crocodile, tantôt au léopard. Ce sont de véritables sociétés d'assassins. A certains jours, les initiés se réunissent et désignent celui d'entre eux qui est obligé de mériter le nom d'homme-crocodile ou d'homme-léopard. Le membre désigné doit tâcher de saisir à l'improviste un être humain à la manière de l'animal auquel il est voué et rapporter aux initiés la preuve de son forfait. On n'a pu surprendre l'existence de ces sociétés que par les actes de ses membres. A Nouvelle-Anvers, un soir, un indigène fut assailli dans le dos par un noir rampant dans les herbes et qui, s'accroupissant sur son dos, s'apprêtait à lui ouvrir la gorge à coup de dents pour lui sucer le sang. Il fut mis en fuite par l'arrivée d'autres noirs et ceux-ci rapportèrent au chef de la station ce qu'ils avaient entendu dire des associations d'hommes-léopards.

Nous terminons ici ce chapitre dans lequel nous avons exposé la situation telle qu'elle existait au Congo à l'arrivée des Belges il y a vingt-cinq ans.

Cette étude met en lumière l'état d'extrême barbarie et d'anarchie existant d'un bout à l'autre du Congo, à l'époque de la pénétration des Belges, et la comparaison avec la situation actuelle fait ressortir l'immense effort effectué, pour réfréner les abus.

Il est bon de reproduire à ce propos l'appréciation du rapport de la commission chargée par le Roi-Souverain de faire une enquête dans les territoires de l'État Indépendant du Congo. On ne pourrait plus éloquemment préciser ce point d'histoire.

Voici comment s'expriment les trois commissaires :

« Disons-le immédiatement, quand on voyage au Congo, et que l'on fait involontairement la comparaison, entre l'état ancien que l'on connaît par les récits ou les descriptions des explorateurs, et l'état actuel, l'impression éprouvée tient de l'admiration, de l'émerveillement. »

CHAPITRE II

CLASSIFICATION DES OBJETS APPARTENANT AU GROUPE DE LA « RELIGION »

Impossibilité de classer les objets d'après les méthodes applicables aux religions organisées. — Les éléments d'une classification rationnelle font défaut. — Bases et motifs du système adopté. — Tableau général de répartition. — Portée du mode de classement. — Rapport entre la distribution régionale des objets figurés et le développement des idées fétichistes.

D'une façon générale, lorsqu'on aborde l'étude de l'ethnographie congolaise, il faut écarter toute idée préconçue, faire abstraction des formes sous lesquelles se présentent dans les sociétés organisées les diverses manifestations d'activité, et, autant que possible, se placer au point de vue propre des indigènes. Le but à poursuivre n'est pas, en effet, de ramener, à tout prix, les idées et les actes des noirs aux nôtres, mais d'en saisir, dans leur milieu naturel, la genèse et le développement.

Cette prudence est surtout indispensable dans l'examen des phénomènes d'ordre religieux, si vagues et si confus au Congo. Classés d'après les modes adoptés pour des religions vraiment organisées, les documents matériels se rattachant à ces phénomènes revêtiraient une signification qu'ils n'ont pas, une portée qu'ils ne pourraient atteindre. Ranger, par exemple, certains objets des collections ethnographiques sous les rubriques « culte », « sacerdoce », ce serait présupposer l'existence d'un culte et d'un sacerdoce. Or, on l'a vu, le Congolais n'a ni vrai culte ni vrai sacerdoce. On ne peut plier les faits à un système, mais le système doit ressortir des faits; il ne saurait être question, par conséquent, de faire rentrer les objets qui vont être décrits dans le cadre d'une religion organisée.

Une classification vraiment rationnelle devrait s'inspirer du caractère particulier que présentent les objets dans l'esprit du noir et des attributions exactes qu'il leur assigne. Des groupements établis sur ces bases contribueraient beaucoup à mettre en lumière les concepts religieux des Congolais; ils sont hautement désirables, mais ils ne semblent pas actuellement réalisables. Ils supposent, en effet, une connaissance approfondie des croyances indigènes non acquise encore. Les objets du Musée ont été recueillis par les dévoués fonctionnaires et agents du Congo en dehors de leur dur labeur quotidien; il est parfaitement compréhensible que ces récoltes n'aient pas toujours été faites avec méthode et qu'elles aient été assez rarement guidées par des études préalables. Aussi les renseignements accompagnant les collections figurées dans ce travail sont-ils souvent vagues, incomplets ou insuffi-

samment contrôlés; il serait difficile d'y puiser les éléments d'un classement scientifique complet.

Il a été néanmoins tenu compte de ces renseignements dans la mesure du possible. C'est ainsi qu'on a réuni sous la dénomination de « matériel du féticheur » un certain nombre d'exemplaires dont la feuille de renseignement, d'une notation plus détaillée, semblait digne de foi. L'importance du rôle du féticheur justifie le groupement de tous les objets de nature à dégager la physionomie de cet organe important de la constitution sociale du Congo avant l'arrivée de l'Européen.

Pour les autres spécimens il a fallu se baser exclusivement sur les caractères extérieurs des pièces de la collection. Tout ce que nous connaissons de celles-ci démontre qu'elles ont été créées par le noir dans un même but général : se concilier les influences favorables et conjurer les influences néfastes. En dehors de cette indication sommaire, leur rôle particulier est rarement précisé dans les documents annexés par les expéditeurs. Il serait donc presque impossible de les différencier les uns des autres par leurs caractères intrinsèques. Il en est tout autrement si l'on considère uniquement l'aspect sous lequel ils se présentent aux yeux. Ils se divisent, à ce point de vue, en deux classes nettement distinctes. Dans la première sont groupées les formes inanimées, qui ne sont pas la représentation d'êtres vivants, mais des objets fabriqués, investis par l'indigène ou le féticheur d'un pouvoir magique. La deuxième classe, par contre, comprend les formes animées, exprimant la vie humaine ou animale, ou encore toutes les deux simultanément.

On l'a vu dans le premier chapitre, tout ce qui revêt aux yeux des indigènes un caractère mystérieux est « fétiche ». Si nous donnions à ce terme sa signification la plus large, les objets inanimés comme les figures d'êtres vivants devraient être rangés sous cette même appellation. Mais, dans un but de simplification, nous attribuerons aux premiers le nom d'amulettes, sous lequel on a l'habitude de les désigner, et nous réserverons aux figurines celui de fétiches, consacré par l'usage. Bien entendu, en adoptant ainsi le sens restrictif du mot, notre intention est simplement de faciliter la compréhension du sujet.

D'après ces données, les collections appartenant au groupe de la religion ont été réparties en trois classes conventionnelles établies comme suit :

Première classe. *Les amulettes.* — Sous ce vocable ont été réunies les formes inanimées du talisman : produits végétaux, ossements et débris animaux, objets fabribués, assemblages, mixtures médicamenteuses, etc., généralement montés en bracelets, colliers, pendeloques, ou bien enfermés dans des sachets.

Deuxième classe. *Les Fétiches.* — Ce sont les formes animées, représentant des figures humaines, des mammifères, des oiseaux, des reptiles ou autres animaux, isolés, groupés, ornant des objets usuels ou des pièces de mobilier.

Troisième classe. *Le matériel du féticheur.* — Cette classe comprend les pièces que des renseignements suffisamment précis ont permis de ranger sous cette rubrique : Masques, costumes et accessoires.

La classe des amulettes ne se prête à aucune subdivision sérieuse. Elles sont figurées avec le plus de méthode possible, mais il n'existe entre elles aucune ligne de démarcation nette permettant de les différencier en séries.

La classe des fétiches se ramifie tout naturellement suivant qu'il s'agit de représentations de figures humaines, de figures d'animaux, de figures mixtes, ou d'objets ornés de figures. Ce mode de répartition n'a pas uniquement pour but de donner plus de clarté aux illustrations accompagnant ce travail, mais il facilite l'étude comparative et le groupement de séries intéressantes. Il a permis notamment d'isoler ces curieuses figures mixtes mi-partie humaines, mi-partie animales, dont la signification caractéristique est ainsi mise en relief. L'examen approfondi des statuettes représentant des figures humaines a amené une nouvelle subdivision de cette importante série, basée sur certaines différences anatomiques. Les unes sont du type indigène franc, les autres ont été exécutées sous l'influence manifeste de modèles étrangers ; ces deux formes ont été dégagées et séparées dans la figuration.

Le matériel du féticheur comprend trois séries d'objets : les masques, les pièces faisant partie de son costume proprement dit, tels que manteau, pagnes, colliers, etc., et les objets se rattachant à l'exercice même de sa profession, c'est-à-dire les accessoires constituant le fond de son arsenal médical et fétichiste.

L'ensemble de cette classification est résumé dans le tableau suivant, où, pour plus de facilité, les numéros des figures sont inscrits en regard des séries auxquelles elles se rattachent :

Tableau de répartition des objets du Musée du Congo, appartenant au Groupe de la « Religion ».

I. Amulettes			Fig. 337 à 414.
II. Fétiches	*A*. Figures humaines	*a*) types indigènes ou à éléments indigènes dominants	Fig. 415 à 610.
		b) types étrangers ou à éléments étrangers dominants	Fig. 611 à 621.
	B. Figures animales		Fig. 622 à 631.
	C. Figures mixtes		Fig. 632 à 634.
	D. Objets ornés de figures		Fig. 635 à 648.
III. Matériel de féticheur	*A*. Masques		Fig. 649 à 661.
	B. Costume		Fig. 662 à 670.
	C. Accessoires		Fig. 671 à 696.

Un travail d'ensemble sur les conditions de l'évolution religieuse au Congo nécessiterait, évidemment, une classification plus large, dans laquelle il faudrait tenir compte, outre les éléments matériels, des nombreux points d'ordre moral relevés dans notre premier chapitre, et également des légendes, des présages, des interdic-

tions. Un aussi vaste essai de coordination sortirait du cadre modeste de l'actuelle publication.

Il est bon de renouveler ici l'observation faite dans les notes préliminaires des présentes « Notes ethnographiques » : les divisions dont il vient d'être question n'ont et ne pouvaient avoir d'autre prétention que de présenter, sous une forme claire et méthodique, en vue de recherches plus approfondies, les matériaux d'étude réunis au Musée du Congo.

Il peut paraître intéressant de publier ici le tableau de localisation des objets appartenant au groupe de la « Religion », établi d'après le mode de classement esquissé ci-dessus.

Tableau de localisation des objets du Musée appartenant au groupe de la « Religion ».

Localisation.	Amulettes.	Fétiches.	Matériel de Féticheur.	Totaux.
Région maritime		73	8	81
Id. des Cataractes.		26	3	29
Id. du Stanley-Pool	8	29	3	40
Id. du Kwango		19	1	20
Id. du Lac Léopold II		2	3	5
Id. de l'Équateur	4	1	1	6
Id. des Bangala	5	6	1	12
Id. de l'Aruwimi	9	1	8	18
Id. Haut-Ubangi	16	1	9	26
Id. de l'Uele	27		7	34
Id. de l'Est	15	19	3	37
Id. du Kasai	7	83	4	94
Totaux. . .	91	260	51	402

Cette répartition régionale renforce cette observation déjà faite : les fétiches abondent dans les régions du Bas- et du Moyen-Congo, dans celles du Kasai et de l'Est, mais ils sont rares dans les régions du centre, du nord et du nord-est où, par contre, les amulettes sont fort répandues.

La forme fétiche étant évidemment d'un ordre plus élevé que la forme amulette, faut-il en conclure que le développement des idées religieuses est plus avancé dans les régions où cette forme prédomine ? Il serait téméraire de répondre affirmativement. Amulette et fétiche sont deux expressions matérielles d'un sentiment uniforme. Dans l'état actuel des connaissances, leurs divergences ne sont ni assez nettement déterminées ni assez accentuées pour établir entre elles une distance marquée. Si l'une est supérieure à l'autre dans son aspect, c'est peut-être que chez les peuplades où elle est produite la sculpture est plus florissante et plus perfectionnée. Ces progrès sont, du reste, en grande partie liés à des causes étrangères aux croyances religieuses ; les indigènes du Congo semblent loin encore de cette période de l'évolution sociale où l'inspiration religieuse exerce une influence marquante sur les manifestations artistiques.

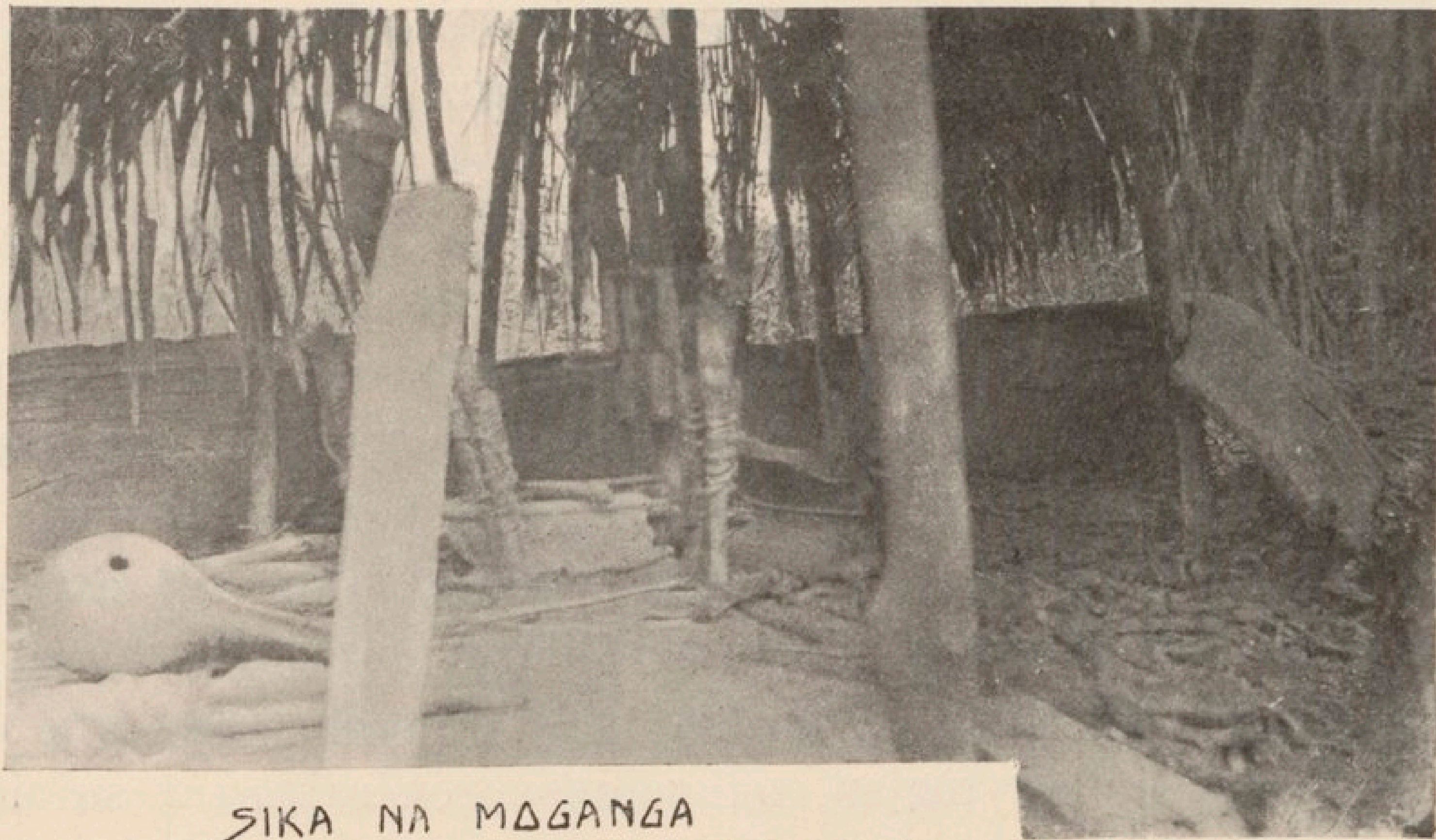
CHAPITRE III

AMULETTES

Définition. — Caractère éphémère du pouvoir des amulettes. — Nature de ce pouvoir : préservatif ou curatif. — Absence de tradition ou de méthode générale chez les indigènes dans la confection de leurs amulettes. — Le peu de variété dans les formes extérieures, et les analogies dans la composition s'expliquent par des causes naturelles. — Corrélation entre la composition de l'amulette et les effets qu'elle doit produire. Le bracelet en peau de taupe et le sachet de cendres de serpent. — La vaccination. — L'échange du sang. — La pirogue-fétiche. — Coup d'œil sur les spécimens figurés. — Leurs formes. — Leur composition. — Le rôle religieux du *bulungu*, de la *ngula* et du *pembe*. — Aire de dispersion des amulettes.

D'après la définition donnée en vue de l'étude spéciale qui nous occupe, les amulettes sont des objets spécialement mobiles auxquels les indigènes attribuent un pouvoir magique.

Ce pouvoir est, en général, essentiellement éphémère ; il reste soumis tout à la fois aux caprices du noir et aux constatations imprévues suggérées par l'expérience. Le noir, on le sait, n'a aucune conception religieuse nettement définie, et les manifestations matérielles des sentiments obscurs qui l'agitent se ressentent du vague et de l'incohérence de ces aspirations : elles n'ont rien de fixe ni de permanent. Nous l'avons montré en détail : limité dans le temps, le pouvoir des amulettes l'est aussi dans l'espace. Il convient toutefois de ne pas donner à cette dernière observation une interprétation trop absolue ; si la plupart des amulettes sont purement individuelles, quelques-unes cependant présentent, en certains cas, un caractère de protection collective. Parmi ces dernières il faut ranger les amulettes exposées, assez fréquemment, dans les huttes aménagées à l'entrée des villages afin d'écarter de ceux-ci les esprits malfaisants. Nous citerons notamment,



SIKA NA MOGANGA
(Enclos aux talismans) à LUBUYA (BANGALA)

à ce propos, les curieux enclos aux talismans, les *sika na moganga* de la région des Bangala. On remarque sous ces abris tutélaires, à côté des ordinaires vases aux aliments et aux boissons, des colliers enchantés, des cornes contenant des produits magiques, d'autres menus objets doués de vertus mystérieuses qui empêchent les *Likundus* de circuler la nuit en semant leurs sortilèges. Rien ne semble distinguer ces talismans de ceux employés par le noir pour sa protection personnelle et, en tous cas, leur influence bienfaisante ne s'étend pas au delà d'une agglomération restreinte.

L'amulette n'est pas une idole, sa puissance mystérieuse n'a pas un caractère permanent et ne fait pas partie intégrante de l'objet. Elle n'a de vertu magique que celle dont le noir la revêt temporairement; elle n'est jamais, à notre connaissance, une sorte de palladium, dont la perte entraîne d'irréparables désastres pour la tribu, pour le village ou même pour l'individu. Cette disparition est un accident dont la victime s'effraiera peut-être un instant, mais dont elle se consolera bientôt en remplaçant l'objet perdu ou détruit par un autre semblable.

Le pouvoir des amulettes est préservatif ou curatif, ou l'un et l'autre à la fois, car en cette matière il n'y a aucune limite nettement déterminée. Le pouvoir curatif est surtout mis à contribution par les féticheurs et constitue le fond de leur arsenal médical; nous retrouverons les amulettes de ce genre dans le chapitre spécial consacré au féticheur. Celles dont se pare le simple indigène ont principalement pour but de lui éviter des désagréments ou d'écarter de lui les dangers menaçant son bien-être et sa sécurité. Ces dangers il les voit partout, sous forme d'esprits malfaisants acharnés à sa perte. Il n'a aucune notion du jeu des forces naturelles et le moindre événement est, selon lui, le résultat de l'action d'influences occultes. Celles-ci peuvent être fléchies, détournées, et c'est à quoi il s'applique incessamment en s'entourant d'amulettes.

A voir, malgré leur multitude, le peu de diversités de formes de ces talismans, leur similitude, et à constater l'emploi, dans des contrées fort éloignées les unes des autres, d'objets identiques, utilisés aux mêmes fins, tel le sifflet, par exemple, on pourrait se demander si les indigènes obéissent à des traditions communes, ou si quelque règle méthodique s'est établie peu à peu et généralisée.

On prétend que les féticheurs forment des corporations ayant certains liens secrets, mais les populations congolaises étaient trop arriérées à l'arrivée des blancs, pour qu'il soit possible d'affirmer que ces corporations obéissaient à une impulsion unique, le contraire est plutôt vraisemblable L'usage identique de certains objets ne pourrait donc trouver dans ce fait une explication plausible. En outre, la comparaison des objets de la collection du Musée ne permet pas de formuler un argument raisonné en faveur de l'existence de traditions communes à toutes les peuplades ou de règles méthodiques généralement suivies par elles. A peu près partout l'indigène est resté livré à sa propre inspiration dans le choix ou la composition des objets se rattachant à ses croyances. Sans doute, des traditions locales se sont formées, des usages se sont établis et perpétués; mais traditions et usages des diverses peuplades n'ont entre eux aucune cohésion, présentent même, parfois, des contradictions et sont, d'autre part, restés évidemment liés au développement poli-

tique du pays. On s'expliquerait difficilement qu'ils eussent pu en franchir les limites étroites et s'étendre au delà de la tribu.

En ce qui concerne les amulettes, il n'est pas difficile de rapporter à des causes naturelles certaines similitudes d'aspect, de composition, et d'évidentes communautés de formes. Parmi la grande quantité de ces objets, la variété des formes est purement apparente et ils peuvent, en somme, se ramener à un petit nombre de types, toujours les mêmes. Étant destinés, en général, à être portés, il a fallu forcément les adapter à l'un des modes connus et restreints propres à cet usage. Ils doivent fatalement se monter soit en bracelets, en colliers, en ceintures, en pendeloques, soit en sachets faciles à suspendre au corps, aux parois de la hutte, à des parties du costume ou de l'armement de l'indigène, comme le montre la figure ci-contre.



Carquois
BAZAKA
muni d'une
amulette

Dans le choix même, dans l'assemblage et la préparation de leurs talismans, des indigènes, n'ayant entre eux aucune relation, sont arrivés fréquemment à des résultats peu différents ou même tout à fait semblables. Cela ne peut surprendre de la part d'hommes ayant le même développement physiologique, vivant dans un milieu à peu près le même partout et subissant l'influence toute-puissante d'un même mobile : la terreur superstitieuse de l'inconnu, fonds commun des croyances des Primitifs.

Pour expliquer les similitudes que nous signalons, il n'est donc pas absolument nécessaire de faire appel à une tradition commune ou à une loi d'ordre général qui établirait entre populations différentes des points de contact.

Ces réserves faites, il est intéressant de rechercher s'il y a corrélation entre les objets choisis et préparés par les noirs pour servir d'amulettes et les effets que ces amulettes doivent produire. Incontestablement, dans l'esprit du noir cette corrélation existe presque toujours.

Nous avons signalé dans le chapitre Ier plusieurs faits bien intéressants constatés à cet égard au Congo et montrant le noir faisant de l'objet même de sa crainte le talisman préservateur. M. Henry A. Junod, dans son étude sur la région des Ronga (Afrique du Sud) a noté, lui aussi, quelques exemples pris sur le vif. « Il existe, dit il, sur le territoire de Delagoa, des taupes qui se creusent des chemins dans le sable, à ras de sol. Or, les enfants sont fréquemment attaqués par un parasite qui se loge sous leur épiderme et dont on peut parfaitement suivre les méandres sous la peau. Pour en préserver leurs bébés, les mères n'ont rien trouvé de plus efficace qu'un bracelet de peau pris à la bête qui chemine à fleur de terre comme le ver à fleur de peau. »

D'après le même missionnaire, un sachet rempli de poudre obtenue en carbonisant un serpent préserve de la morsure des reptiles. « C'est parce que, dit son

informateur indigène, si quelque serpent caché dans l'herbe voit un individu muni de cette protection, il sentira l'odeur de son congénère réduit en cendres. Il s'empressera donc de se cacher au lieu de mordre. »

Le noir est porté tout naturellement à rendre à l'objet de son épouvante cette espèce d'hommage destiné à lui servir de protection. De là à rechercher le remède au mal dans le mal lui-même, il n'y a qu'un pas et le noir l'a franchi. La méthode de vaccination contre la morsure du scorpion décrite dans le chapitre premier en est un exemple typique.

Mais il n'est pas toujours facile de saisir l'idée directrice de l'indigène dans certaines pratiques mystérieuses. C'est, par exemple, le cas pour l'emploi de la gousse de légumineuse (pl. XXII, fig. 338) dans la cérémonie symbolique de l'échange du sang telle qu'elle se passe à Imesse. Aux deux futurs frères, une personne de l'assemblée pratique sur l'avant-bras, avec un couteau effilé, des incisions suffisantes pour provoquer l'effusion du sang. On a raclé d'avance sur une feuille un fragment de l'enveloppe de la gousse, et la poudre ainsi obtenue a été mélangée à du sel. Les incisions sont recouvertes de cette mixture promptement imbibée de sang. L'un des futurs alliés prend alors la gousse mystérieuse et le couteau, les applique sur le front de son « frère » puis, portant ses lèvres à la blessure de celui-ci, lèche le sang désormais devenu sien. Il se relève alors tout en continuant les applications du couteau et de la gousse sur les différentes parties du corps et énumère les maux, les catastrophes dont sera victime son « frère » en cas de trahison. Le second allié exécute ensuite à son tour le même rituel.

Certaines analogies permettent de déterminer le rôle probable de la gousse de légumineuse dans cette cérémonie. Lorsque la conclusion d'un pacte est accompagnée de l'absorption d'un produit quelconque, celui-ci est destiné, dans la pensée du noir, à devenir l'agent du châtiment en cas de trahison. Au Stanley-Pool, par exemple, lorsque deux indigènes se lient par un serment, ils prennent un peu de terre et l'avalent en disant : « que cette terre qui a reçu ce serment me tue si je mens. » La gousse en question a, sans doute, une destination analogue en cas de rupture du pacte de fraternité.

Il existe donc généralement, peut-on dire, une certaine corrélation entre le but que le noir se propose et les moyens qu'il met en œuvre pour l'atteindre. Quand l'indigène du Stanley-Pool sculpte une pirogue minuscule et la place au sommet de sa hutte pour se protéger du naufrage; quand sa femme pique dans la toiture du poulailler une enfilade de coquilles d'œufs pour provoquer une ponte abondante, on saisit immédiatement dans ces actes les réalisations matérielles de ce principe fondamental de la magie : « Le semblable produit le semblable; l'effet ressemble à la cause qui le produit. » Mais cette relation de cause à effet est souvent peu claire, indirecte, et il est impossible de la mettre en évidence par déduction; il faut, à cet égard, des renseignements exacts pris sur place, et les documents accompagnant les objets de la collection du Musée ne sont pas toujours suffisants à ce point de vue.


Pirogue-Fetiche du STANLEY-POOL (Réd. 1/6)

Le noir lui-même serait, dans la plupart des cas, embarrassé de fournir une explication plausible de ses actes, car il les accomplit le plus souvent par suite d'une habitude devenue inconsciente ou d'une tradition locale dont l'origine lointaine est oubliée.

Encore une fois il faut noter que l'imagination du noir joue un grand rôle dans la création des amulettes; tout ce qui est inconnu, inexplicable, tout ce qui le frappe par la violence ou l'imprévu des effets, devient pour lui sujet d'inquiétude et revêt par ce seul fait un caractère mystérieux. On le voit ainsi transformer en amulettes les objets les plus déconcertants : une douille de cartouche, un vieux cadenas, un lambeau de journal, un fragment de lettre. Un objet considéré jusque-là comme parfaitement indifférent empruntera tout à coup à ses yeux des vertus magiques, soit parce qu'on le lui aura demandé avec trop d'insistance, soit parce qu'il y aura rattaché brusquement et sans raison apparente un événement fortuit.

Les indigènes confectionnent des amulettes à profusion. La série figurée dans les quatre planches XXII, XXIII, XXIV et XXV suffit à donner une idée à peu près complète des formes sous lesquelles ces porte-bonheur se présentent habituellement et des produits entrant dans leur composition.

Rarement l'objet choisi est employé, tel quel, sans avoir subi aucune préparation ou transformation; c'est pourtant le cas dans les gousses de fruits figurées sous les n°s 337 et 338. En général, l'objet subit un apprêt qui le rend plus apte à l'usage auquel on le destine, lui donne parfois son caractère spécial, d'ordre magique, ou encore contribue à l'ornementer. A côté des amulettes simples, beaucoup sont formées d'un assemblage d'objets de même nature ou d'objets hétérogènes réunis par une lanière d'attache, une ligature, un lacis de fibres tressées. D'autres, en grand nombre, sont composées de mixtures de substances médicamenteuses.

Dans cette dernière occurence, les matières médicamenteuses sont tassées dans des cornes de chèvre, de buffle, d'antilope, dans des coquilles d'escargots, des calebasses ou des fragments de cols de calebasses; d'autres fois elles sont serrées dans des bourrelets et des sachets en étoffes, en peau de reptile, de genette, de léopard ou de singe. Sous ces formes l'amulette se porte au cou, au bras, à la ceinture, en bandoulière; ou bien attachée au bouclier, à la gaîne du couteau, au carquois; parfois aussi elle est emmanchée d'un bâtonnet pointu permettant de la fixer en terre (pl. XXV, fig. 413).

Les matières composant les amulettes sont naturelles ou fabriquées. Parmi les premières, les éléments empruntés aux règnes végétal et minéral entrent surtout dans la préparation des mixtures dont il vient d'être parlé; nous notons cependant, employés isolément, des gousses de fruits, des graines oléagineuses, des fragments de cœur d'épis de maïs, des coques ligneuses, un nœud fait au moyen d'une liane. Les éléments empruntés au règne animal sont beaucoup plus nombreux; ce sont : des coléoptères, des coquillages, des carapaces de tortues, des dents de sangliers, de lions, de léopards, de crocodiles et quantité de cornes de chèvres, de béliers, de buffles et d'antilopes. Ces cornes, nous l'avons dit déjà, servent le plus souvent de récipients pour les amalgames de substances mystérieuses; elles sont fréquemment amincies au couteau, enveloppées de lanières de laiton ou de cuivre enroulées, ornées de dessins gravés.

Remarquons encore, à titre accessoire, des serres de rapaces, un bec d'ibis, puis, ornant divers types de bourrelets et sachets, des aigrettes de crins d'antilope, des poils de queue d'éléphant et des plumes variées parmi lesquelles dominent les plumes rouges du perroquet, ornement noble par excellence.



Amulette de Guerre BANGALA

Les objets fabriqués comportent une série de morceaux de bois taillés dans les formes les plus diverses : imitation de cornes et de gousses de fruits, olives, fuseaux, perles longues, arrondies, à facettes, bâtonnets montés en colliers, ou serrés en gros faisceaux par des lanières de cuivre. La forme dominante est cependant le sifflet, tantôt simple fragment de rameau creusé, tantôt délicatement ouvragé et orné de dessins gravés. On retrouve le sifflet à peu près partout au Congo, employé par le féticheur dans ses incantations, et par tous les noirs pour écarter les esprits malfaisants, pour mettre en fuite les ennemis, ou pour moduler l'appel aux adeptes présents.

Les amulettes dont le charme est contenu dans une mixture de substances magiques sont très nombreuses. Ces substances sont parfois simplement mélangées à l'état sec et enfermées dans un sac (pl. XXV, fig. 408 et 409) ou dans une calebasse (pl. XXV, fig. 406), mais le plus souvent elles sont empatées dans un excipient résineux ou argileux, et on en remplit des cornes, des coquillages, ou des bourrelets et des sachets qui durcissent et forment bloc (pl. XXV, fig. 404, 412 et 413). Il arrive que la matière enchantée se compose d'une substance unique. L'amulette figurée à cette page en est un exemple : formée de deux bâtonnets encerclés de laiton sur lesquels est montée une belle dépouille de genette de Victoria piquée de plumes rouges de perroquet elle porte, à la base de la poignée et enfermé dans les replis de la peau, une masse pulvérulente noire de nature homogène, suie ou charbon de bois, dont le guerrier oint sa figure avant de marcher au combat.

On ne saurait songer à détailler tous les produits entrant dans la composition des mixtures; ils sont innombrables, et beaucoup du reste ne sauraient être examinés et déterminés sans amener la destruction du contenant.

Bornons-nous à citer les plus caractéristiques : grains de quartz, paillettes de mica, morceaux d'argile, débris de coques de fruits, graines, fragments d'amadou, de résine, anneaux de fibres, feuilles roulées ou liées, morceaux de bois taillés de mille façons, nids d'insectes, dents de carnassiers, griffes de fauves, serres de rapaces, débris de coquillages et d'ossements, et jusqu'à des doigts humains.

Le Musée ne possède aucun renseignement permettant de dégager la signification de ces matériaux incohérents. Il faut en excepter toutefois quelques produits rencontrés avec tant de fréquence et de profusion dans les amulettes que ce seul fait est un indice et les signale à l'attention. Trois matières méritent une mention spéciale à cet égard : ce sont le *bulungu*, le *ngula* et le *pembe*.



Femme du MANYEMA portant en sautoir un faisceau d'amulettes

Le *bulungu* est cette résine dont nous avons eu l'occasion de parler déjà dans l'étude consacrée aux instruments de musique. Elle n'a pas encore été déterminée scientifiquement; visqueuse et jaune au sortir de l'arbre, elle ne tarde pas à brunir au contact de l'air et à se solidifier en lamelles dures et noires. Les indigènes la débarrassent des impuretés, terre, feuilles et brindilles qui la souillent, en la faisant chauffer avec de l'eau dans laquelle ils la malaxent fortement; ils en façonnent ensuite de grosses saucisses courtes après avoir eu soin de se huiler les mains. Cette résine est d'un usage presque général. En dehors des besognes industrielles auxquelles ils l'emploient, elle constitue la principale matière des mixtures magiques des indigènes. A l'aide du *bulungu* ils agglutinent et agglomèrent les substances mystérieuses dont ils composent certaines amulettes, ou fixent ces substances au nombril et sur le crâne de leurs fétiches. Ce produit possède lui-même les vertus d'un talisman, car on le trouve employé seul dans quelques amulettes.

Le *ngula* est une poudre rouge d'origine végétale; les indigènes l'obtiennent en raclant divers *pterocarpus* désignés communément sous le nom de Santal rouge d'Afrique. Pétrie avec de l'huile et réduite en pâte molle, elle est coulée dans des moules, où elle se solidifie. On la trouve dans le commerce congolais sous forme de blocs coniques, pulvérulents, ou de galettes compactes, à surface couverte de dessins moulés. De toutes les matières fétichiques en usage au Congo, c'est la plus généralement employée. Il est peu d'objets sur lesquels on ne puisse en relever la trace. Tantôt en poudre, elle constitue l'élément principal de l'amulette, tantôt elle y forme avec d'autres substances une masse homogène; d'autres spécimens sont complètement imprégnés extérieurement de *ngula*; les peaux et les tissus employés à la préparation de talismans sont fréquemment teintés de *ngula*, et nous constaterons ultérieurement, lorsqu'il sera question des fétiches proprement dits, que son usage est encore plus constant et plus étendu pour l'adornement de ces figurines.

L'indigène ne se contente pas de prodiguer cet ingrédient précieux dans la confection de ses amulettes et de ses fétiches, il l'utilise largement pour lui-même et dans certaines circonstances se couvre de couleur rouge.

Cette coutume est en vigueur notamment chez les Bakuba et chez les Bangala. Elle n'est pas, comme on pourrait le croire, un effet de la coquetterie; cette peinture est destinée à mettre celui qui en est barbouillé à l'abri de certains dangers et elle a un caractère nettement religieux. Elle est alors « fétiche » par elle-même. Nous avons signalé à maintes reprises l'importance considérable du rôle du *ngula* dans les cérémonies funéraires.

Le *pembe* est une argile blanche, consacrée aux mêmes usages que le *ngula* mais dans des proportions beaucoup plus restreintes. Il est, lui aussi, par lui-même substance magique, et forme la base ou la partie essentielle de plusieurs amulettes. On s'en sert également pour teinter des objets et, comme le *ngula*, il constitue une peinture de corps de nature religieuse et douée de vertus magiques. La femme figurée à la page 219 munie de ses amulettes passées en bandoulière a le visage encadré d'une large bande blanche de *pembe*, de nature fétichiste. La même coutume se constate sur différentes gravures, entre autres sur celles des pages 199, 202 et 205. Un grand nombre de noirs du Haut-Congo se peinturlurent le corps de *pembe* pour marcher au combat, persuadés que cet enduit les mettra à l'abri des coups. Nous l'avons indiqué déjà, beaucoup de tribus emploient encore cette argile blanche comme peinture de deuil.

Ces trois produits mystérieux se dégagent nettement, avec des attributions précises et dominantes, de l'ensemble confus des ingrédients hétéroclites employés par les indigènes; on les note dans beaucoup d'amulettes. On les retrouvera mis en œuvre d'une façon plus large encore dans la confection des fétiches et des accessoires du féticheur. Dans toutes les manifestations rituelles des noirs, leur rôle est considérable et général.

Les amulettes sont répandues partout au Congo, mais elles abondent particulièrement dans les régions du nord, du nord-est et du centre, c'est-à-dire dans celles où les fétiches sont plus rares et parfois absents.

AMULETTES

DESCRIPTION DES FIGURES

Note préalable. — Dans les indications relatives au catalogue les chiffres arabes désignent le numéro de l'objet, les chiffres romains le groupe auquel il appartient et les lettres majuscules la région dont il provient.

Voici les abréviations adoptées pour la répartition régionale telle qu'elle est indiquée au tableau synoptique des collections (tome I, page 3) :

Région maritime	R. M.	Région des Bangala	B. G.
» des Cataractes	R. C.	» de l'Aruwimi-Uele	A. U.
» du Stanley-Pool	S. P.	» de l'Uele	R. U.
» du Kwango	K. W.	» du Haut-Ubangi	H. U.
» du Lac Léopold II	L. L.	» de l'Est	R. E.
» de l'Équateur	E. Q.	» du Kasai	R. K.

PLANCHE XXII

Fig. 337. — Gousse de fruit séchée; à l'état naturel.
Sert à préserver les champs de sésame. Se pique en terre au coin de la plantation lorsqu'on vient de faire les semis; on la suspend à une branche, dans le champ, lorsque la plante est à maturité. Conjure les mauvais sorts et protège la récolte.
Longueur : 53 centimètres.
Provenance : Yakoma (et environs).
N° du catalogue : H. U., XII, 9.

Fig. 338. — Gousse de fruit séchée; à l'état naturel.
Est employée dans la cérémonie symbolique de l'échange du sang, selon le procédé détaillé dans la notice consacrée aux amulettes.
Longueur : 25 centimètres.
Provenance : Imesse.
N° du catalogue : H. U., XII, 10.

Fig. 339. — Collier constitué par six corps de coléoptères enfilés sur une cordelette en fibres de coton indigène. La tête a été arrachée et remplacée par une perle d'importation verte ou rouge fixée à l'aide d'une cheville en bois dans le protothorax. Chez deux des insectes ces perles ont disparu et avec elles le corselet.

Tour du collier : 32 centimètres.
Provenance : Moliro (Tanganika).
N° du catalogue : R. E., XII, 19.

Fig 340. — Collier formé d'une rangée de coquillages sectionnés dans le sens de l'axe et montés sur une double ligne de cordelettes en fibres tordues.
Tour du collier : 64 centimètres.
Provenance : Moliro (Tanganika).
N° du catalogue : R. E., XII, 20.
Le musée possède un second spécimen de ce collier, de même provenance et rangé sous le n° du catalogue : R. E., XII, 21.

Fig. 341. — Collier de même type que le précédent, mais composé d'une double rangée de coquillages superposés, en ordre alternatif, par leurs plans de section.
Tour du collier : 62 centimètres.
Provenance : Moliro (Tanganika).
N° du catalogue : R. E., XII, 22.

Fig. 342. — Carapace de jeune tortue traversée d'une lanière de suspension en cuir.
Longueur, 9 centimètres; largeur, 6 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 11.

Fig. 343. — Même type que la précédente, provenant d'une tortue de même espèce, toute jeune. La lanière de suspension a disparu.
Longueur, 5 centimètres; largeur, 5 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 10.

Fig. 344. — Vertèbre de poisson, arrondie et apprêtée au couteau; percée d'un trou pour y passer une cordelette de suspension. Cette cordelette a disparu.
Diamètre, 4 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 9.

Fig. 345. — Défense de potamochère (probablement le *Potamochœrus Penicillatus*) montée en amulette; trous pour y passer une cordelette d'attache; celle-ci a disparu.
Longueur entre extrémités, 11 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 3.

Fig. 346. — Amulette constituée par une défense de phacochère; trou pour y passer une cordelette de suspension; celle-ci a disparu.
Longueur entre extrémités, 13 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 2.

Fig. 347. – Amulette constituée par une canine de Lion; lanière de suspension en cuir passée dans un trou percé à la base.
Longueur de la dent : 9,5 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 4.

Fig. 348. — Amulette composée de deux dents de crocodile (*crocodilus niloticus*) serties dans un lacis très serré de fines cordelettes tressées; cordelette d'attache traversant la base des dents.
Longueur des dents montées, 4 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 6.

Fig. 349. — Amulette du type précédent, mais composée d'une canine de lion et de deux canines de léopard; la monture se termine par un anneau tressé dans lequel passe la cordelette de suspension.
Longueur des dents, 8,5, 7 et 6,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Uele.
N° du catalogue : R. U., XII, 5.

Fig. 350. — Amulette composée de deux dents de phacochère réunies par leurs bases à l'aide d'un lacis serré de cordelettes tressées; deux boucles en fibres sont ménagées pour y passer la lanière d'attache; celle-ci n'existe plus; défenses et monture sont teintées en brun rouge par le Ngula.
Largeur (entre extrémités), 17.5 centimètres.
Provenance : Région du Kasaï.
N° du catalogue : R. K. XII, 74.

Fig. 351. — Corne de bélier domestique, prolongée à sa base, par un travail de vannerie très serré, en fines lanières de rotang, affectant la forme d'une gargoulette à panse aplatie; bouchon de fibres terminé par un disque en vannerie au milieu duquel est piquée une corne d'antilope naine (*cephalophus maxwelli*); le chapeau du bouchon est fixé au récipient à l'aide d'une double ligature en fibres de calamus; l'extrémité de la corne est percée d'un trou par où passait une lanière de suspension aujourd'hui détruite. L'intérieur de la corne et de son prolongement est rempli de matières végétales concassées.
Hauteur totale, 18 centimètres.
Provenance : Région du Kasaï.
N° du catalogue : R. K., XII, 73.

Fig. 352. — Corne de céphalophe percée de deux trous dans lesquels passe la corde d'attache; semble avoir contenu des matières médicamenteuses.
Hauteur de la corne, 11,5 centimètres.
Provenance : Rafaï.
N° du catalogue : R. U., XII, 7.

Fig. 353. — Corne de céphalophe (*cephalophus grimmi*) renfermant une couleur de matière blanche qui semble être l'argile blanche (*pembe*); lanière de suspension en peau de zèbre fixée dans deux trous superposés, à l'extrémité de la corne. Se porte au cou et sert à éloigner la pluie pendant un voyage.
Nom indigène : *Kikondolo.*
Hauteur de la corne, 8 centimètres.
Lanière d'attache (tour), 56 centimètres.
Provenance : Lupungu (Haut-Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 76.

Fig. 354. — Corne de buffle dont la base a été égalisée au couteau ; le fond de la corne est rempli d'un ingrédient résineux dans lequel plongent les deux extrémités d'un fil de fer recourbé en U. Se porte au cou, à l'aide d'une large lanière en peau d'antilope (*cephalophus castaneus* ou espèce voisine). Préserve des maladies.

Hauteur de la corne, 23 centimètres.
Provenance : Pays des Bakumu.
N° du catalogue : R. E., XII, 28.

Fig. 355. — Collier-amulette composé de trois enfilades de perles blanches d'importation, réunies au milieu par une série de sept perles plus grosses, de volumes divers et de colorations variées; au centre du collier pend une corne de chèvre, ornée de dessins gravés et semblant avoir contenu un produit médicamenteux. Amulette contre les maladies
Nom indigène : *Muganga*.
Tour du collier, 40 centimètres.
Provenance : Région de la Busira.
N° du catalogue : E. Q., XII, 4.

Fig. 356. — Trois cornes de chèvres garnies de lanières de cuivre et de laiton (celui-ci importé); une corde les enfile et sert à fixer l'amulette qui se porte au bras; à l'intérieur des cornes, nulle trace de produits médicamenteux.
Longueur des cornes, 11,5, 11 et 10,5 centimètres.
Provenance : Pays des Mocolos.
N° du catalogue : B. G., XII, 9.

Fig. 357. — Une corne de buffle et deux cornes d'antilopes (*Hippotragus equinus*), toutes trois grattées et égalisées au couteau; la base des cornes est percée de trous par lesquels passe la corde de suspension; à l'intérieur de la corne de buffle, traces d'un ingrédient de nature indéterminable. Amulette de guerre des Gobous, Monos et Bwakas. Les cornes de ces amulettes sont généralement remplies de mixtures et remèdes divers; elles se portent suspendues sur la poitrine.
Longueur des cornes, 20, 18 1/2 et 11 1/2 centimètres.
Provenance : Pays des Gobous.
N° du catalogue : H. U., XII, 19.

Fig. 358. — Amulette composée de trois cornes de chèvres et de bélier, d'un morceau de liane nouée, d'une graine oléagineuse à coque ligueuse et d'une lamelle de bois taillée en forme de gousse de fruit, le tout réuni par des cordelettes d'attache en fibres et en éclats de rotang tressés. Les cornes sont remplies d'une matière résineuse, durcie, à base de *bulungu*, et on voit émerger à la surface un petit tube de fer et deux perles longues en verre. Nom indigène : *Muganga*.
Longueur des cornes, 21, 16 et 11; de la liane, 22; de la gousse, 14 centimètres.
Dimensions de la coque, 5/3,5 centimètres.
Provenance : Région de la Busira.
N° du catalogue : E. Q., XII, 6.

Fig. 359. — Deux cornes de chèvre et de bélier, et une coque de fruit de strychnos réunis par une corde de suspension; cornes et coque sont entièrement recouvertes de dessins gravés; l'une des cornes est vide; l'autre renferme un sachet médicamenteux de feuilles de bananier et un tampon de tissu americani; la coque est percée au sommet d'un trou rond et semble avoir contenu une mixture de nature oléagineuse. Nom indigène : *Muganga*.
Longueur des cornes, 32 et 16,5 centimètres; diamètre de la coque, 10 centimètres.
Provenance : Région de la Busira.
N° du catalogue : E. Q., XII, 7.
Le Musée possède un spécimen d'amulette analogue, mais composé d'une seule coque de fruit dont la surface est couverte de dessins incisés. Non figuré.
N° du catalogue : R. E., XII, 37.

Fig. 360. — Corne en bois simulant une corne d'antilope chevaline jeune (*Hippotragus equinus*), recouverte de lanières de laiton et de cuivre enroulées ; à la base, large trou latéral donnant passage à la corde d'attache. Amulette de guerre.
Longueur : 24 centimètres.
Provenance : Pays des Mocolos.
N° du catalogue : B. G., XII, 10.

Fig. 361. — Morceau de bois taillé en forme de petite corne de chèvre, et orné d'un anneau de fil de cuivre enroulé et de trois moulures de traits circulaires gravés. Dans les deux moulures inférieures sont enchâssées de petites chevilles en fer; deux trous latéraux sont ménagés pour y passer la cordelette d'attache. Cette amulette se porte au bras.
Longueur, 8,5 centimètres.
Provenance : Rafaï.
N° du catalogue : R. U., XII, 8.

Fig. 362. — Chapeau garni d'amulettes; ce chapeau, imitant la forme européenne, a des bords en lanières de rotang tressées; la coiffe est faite d'étoffe en écorce battue montée sur carcasse en lanières de rotang; une couronne de même nature que les bords encercle le fond que surmonte une aigrette de fibres de raphia teintées au rouge de Ngula. Les amulettes sont : une mandibule supérieure de bec d'ibis (*plegadis falcinellus*, *Lin.*), et un fragment de peau blanche et soyeuse de petit mammifère; elles sont fixées aux bords antérieur et postérieur de la coiffure. Chapeau de guerrier.
Dimensions : diamètre (bords compris), 24,5 centimètres; diamètre intérieur, 18 centimètres; hauteur, 17 centimètres; longueur de la mandibule, 15 centimètres.
Provenance : Pays des Bakumu.
N° du catalogue : R. E., XII, 32.

PLANCHE XXIII.

Fig. 363. — Morceau de bois jaunâtre taillé en forme de gousse de fruit; cordelette de suspension en fibres tordues.
Le Musée ne possède pas de renseignement explicatif au sujet de cette amulette.
Dimensions : hauteur, 7,5 centimètres; largeur à la base, 5 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 12.

Fig. 364. — Amulette composée de deux morceaux de bois sectionnés triangulairement, et enfilés par une lanière de suspension en cuir. S'attache au bras.
Dimensions des morceaux : hauteur, 2,7 centimètres; base, 3,5 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 13.

Fig. 365. — Olive en bois dont l'une des extrémités est creusée; l'autre extrémité est traversée d'une lanière de suspension en cuir. Se porte au cou.
Dimensions de l'olive : longueur, 5,5 centimètres; diamètre au milieu, 2,5 centimètres.
Provenance : Ibembo.
N° du catalogue : R. U., XII, 18.

Fig. 366. — Olive en cuivre, taillée à facettes longitudinales; semble imiter la forme de certaines perles d'importation; cordelette de suspension en fibres tordues. Se porte au cou.
Dimensions de l'olive : longueur, 3 centimètres; diamètre, 1 centimètre.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 17.

Fig. 367. — Petit cylindre de bois, plein, tout incrusté de clous en fer à relief triangulaire; anneau d'attache en fer. Se porte en bracelet.
Dimensions du cylindre : hauteur, 6 centimètres; diamètre, 2,5 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 19.

Fig. 368. — Amulette composée de deux breloques en bois; l'extrémité inférieure de ces breloques est creusée dans le sens longitudinal; l'extrémité supérieure est traversée par une cordelette d'attache en fibres tordues. Se porte au bras.
Dimensions des breloques : longueur, 4 centimètres; diamètre, 2 centimètres.
Provenance : Ibembo.
N° du catalogue : R. U., XII, 15.

Fig. 369. — Même type que la précédente; variation dans la forme des breloques, lanière de suspension en cuir; se porte également au bras.
Dimensions des breloques : longueur, 5 centimètres; diamètre, 2 centimètres.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 16.

Fig. 370. — Bâtonnet en bois, fusiforme, encerclé de lanières de fer et de fils de fer torsés; anneau d'attache en fer traversant le milieu du bâtonnet.
Dimensions : longueur, 13 centimètres; diamètre du fuseau, 1,7 centimètre.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 24.
Le Musée possède un second spécimen de ce type d'amulette; même origine; dimensions plus petites; catalogué R. U., XII, 25.

Fig. 371. — Sifflet en bois sculpté; embouchure taillée en biseau double; partie médiane amincie et cerclée de lanières de fer et de laiton d'importation. Trou pour cordelette d'attache; celle-ci a disparu. Sert à conjurer les esprits.
Dimensions : longueur, 15 centimètres; diamètre des extrémités, 2,5 centimètres; diamètre de la partie médiane, 1,5 centimètre.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 26.

Fig. 372. — Bâtonnet en bois sculpté; extrémité inférieure renflée et creusée en sifflet; extrémité supérieure traversée par une lanière d'attache en cuir. Amulette de guerre; se porte sur la poitrine et aux bras.
Dimensions : longueur, 8 centimètres; diamètre, 2 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 17.

Fig. 373. — Variante du type précédent; lanière d'attache en rotang; mêmes attributions et même provenance.
Dimensions : longueur, 16 centimètres; diamètre moyen, 2,5 centimètres.
N° du catalogue : H. U., XII, 15.

Fig. 374. — Sifflet en bois creusé et orné de dessins gravés; embouchure taillée en double biseau; cordelette de suspension en fibres.
Dimensions : longueur, 25,5 centimètres; diamètre (à l'embouchure), 1,5 centimètre.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 27.

Fig. 375. — Amulette constituée par un bâtonnet cylindrique encerclé de lanières de zinc; extrémité inférieure creusée au fer rouge; lanière de suspension en cuir traversant l'autre extrémité.
Dimensions : longueur, 17,5 centimètres; diamètre, 1,7 centimètre.
Provenance : Pays des Abarambos.
N° du catalogue : R. U., XII, 21.
Le Musée possède trois autres spécimens du même genre, variant dans les détails. Même provenance. N°s du catalogue : R. U., XII, 20, 22 et 23.

Fig. 376 — Amulette composée de deux bâtonnets en bois, l'un cylindrique, l'autre à extrémité renflée; tous deux sont encerclés de fils de laiton; extrémité inférieure creusée au fer rouge et formant sifflet. Lanière d'attache en fibre traversant l'autre extrémité. Fétiche de guerre.
Dimensions : longueurs, 6 et 13 centimètres; diamètres : grand bâtonnet, 1,8 centimètre; petit bâtonnet, 1,2 centimètre.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 13.

Fig. 377. — Amulette composée de deux bâtonnets en rotang, à extrémité inférieure creusée, mais d'une façon trop incomplète pour qu'ils puissent être utilisés comme sifflets; lanière d'attache en fibre. Amulette de guerre.
Dimensions : longueur des bâtonnets, 13,5 centimètres; diamètre, 1,7 centimètre.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 14.
Le Musée possède un second exemplaire, plus petit, de cette amulette. Mêmes attributions et même provenance; catalogué : H. U., XII, 12.

Fig. 378. — Deux sifflets en bois, ornés de lanières de laiton enroulées; cordelette d'attache. Amulette de guerre. Au moment du combat les guerriers tirent des sons aigus de ces sifflets pour conjurer les mauvais sorts et effrayer les ennemis.
Dimensions : longueur des sifflets, 24 et 19 centimètres; diamètre, 2,5 et 2,7 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 20.

Fig. 379. — Variante du type précédent; forme plus cintrée. Mêmes attributions et provenance.
Dimensions : longueur des sifflets, 16 et 17,5 centimètres; diamètre moyen, 2 centimètres.
N° du catalogue : H. U., XII, 16.

Fig. 380. — Amulette composée de deux cylindres en bois creux et entièrement recouverts d'un lacis de cordelettes tressées.
Le Musée ne possède aucune indication relative à l'attribution de cette curieuse amulette.
Dimensions : longueur des cylindres, 21 centimètres; diamètre, 3 centimètres.
Provenance : Haut-Uele.
N° du catalogue : R. U., XII, 28.

Fig. 381. — Long fuseau en bois, à extrémités creusées en forme de sifflet et ornées d'anneaux de lanières de fer; bretelle d'attache en peau de léopard. Cette amulette se porte en bandoulière.
Dimensions du fuseau : longueur, 41 centimètres; diamètre, 4 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 8.

Fig. 382. – Amulette composée d'une rondelle de cordelettes tressées et de six bâtonnets en bois de dimensions variées, à extrémité creusée en forme de sifflet. Cordelette d'attache en fibres. Se porte en collier.
Dimensions : longueurs des bâtonnets, 4 à 12,5 centimètres; diamètres, 1 à 2 centimètres.
Provenance : Région de l'Est.
N° du catalogue : R. E., XII, 25.

Fig. 383. — Amulette composée de quatre bâtonnets en bois, à extrémité inférieure renflée et creusée pour former sifflet, et de deux bâtonnets entièrement évidés et dont la moitié supérieure a été enlevée par une section longitudinale; corde d'attache en fibres. Cette amulette se porte en collier.
Dimensions : longueur des bâtonnets, 14,5 à 22 centimètres; diamètre, 1 à 2,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Est.
N° du catalogue : R. E., XII, 26.

PLANCHE XXIV

Fig. 384. — Enfilade de bâtonnets en bois de calamus; la lanière de suspension en fibres tordues passe par des trous percés latéralement à l'extrémité supérieure des bâtonnets; quelques-uns de ceux-ci sont légèrement évidés à l'extrémité inférieure. Fétiche de guerre en usage chez les Yakomas, Sangos, Banziris, Gobous, Monos et Bwakas. Se porte sur la poitrine, pendu au cou et parfois au bras.
Tour du collier : 32 centimètres; longueur des bâtonnets, 6,5 à 10 centimètres.
Provenance : Banzyville.
N° du catalogue : H. U., XII, 18.

Fig. 385. — Enfilade du type précédent, mais constituée par une corne de jeune buffle, une corne de chèvre, une articulation de griffe de lion, un fragment d'os creux formant sifflet, deux petits bâtonnets cylindriques et dix bâtonnets fusiformes plus grands; l'extrémité inférieure des bâtonnets est creusée et évidée assez profondément pour qu'en l'appliquant aux lèvres on puisse en tirer des sons. Fétiche de guerre des Monganzulus; se porte en collier. On peut supposer que les bâtonnets évidés sont utilisés comme sifflets de la même façon et dans le même but que le type figuré planche XXIII sous le n° 378. Mais aucun renseignement positif n'accompagne l'objet.
Tour du collier : 80 centimètres; longueur des breloques, 5 à 16,5 centimètres.
Provenance : Pays des Monganzulus.
N° du catalogue : H. U., XII, 5.

Fig. 386. — Deux bâtonnets d'inégale longueur et évidés à leur extrémité; entre ceux-ci une griffe de rapace; à gauche une noix de palme, à droite une perle faite d'une coque de fruit dont les extrémités ont été sectionnées; le tout enfilé par un éclat de calamus.

Tour de la lanière d'attache : 16 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 10.

Fig. 387. — Enfilade d'objets hétéroclites; les voici énumérés (de gauche à droite de la figure) : un bâtonnet à extrémité évidée, une grosse perle de fer de fabrication indigène, trois rondelles sectionnées dans le cœur d'un épi de maïs, une breloque en fer, deux canines de carnassier, deux bâtonnets en bois plein ornés de lanières de cuivre et séparés par une section du cœur d'un épi de maïs; deux canines de carnassier, une breloque en fer, quatre sections du cœur d'un épi de maïs, une grosse perle de fer indigène; le tout enfilé par une lanière en peau de genette. Amulette des Turumbus. Se porte au cou.
Tour du collier : 38 centimètres.
Provenance : Pays des Turumbus.
N° du catalogue : A. U., XII, 9.

Fig. 388. — Enfilade sur lanière de cuir de petits bâtonnets en bois enfilés transversalement les uns par l'extrémité, les autres par le milieu; quelques-uns sont évidés à la partie inférieure. Se porte au bras. Nom indigène : *Sebou*.
Tour du bracelet : 22 centimètres.
Provenance : Région des Bangala.
N° du catalogue : B. G., XII, 5.

Fig. 389. — Enfilade de perles rectangulaires en bois traversées, tranversalement, par une lanière en cuir; des olives en cuivre indigène enfilées longitudinalement séparent les perles de bois en trois groupes. Se porte au cou. Amulette de guerre, préservant des couteaux et des lances.
Dimensions (tour du collier) : 36 centimètres.
Provenance : Ibembo.
N° du catalogue : R. U., XII, 14.

Fig. 390. — Enfilade de courts bâtonnets en bois léger glissant, transversalement, sur une cordelette en fibres indigènes; chez un grand nombre de ces bâtonnets la substance médullaire a été enlevée et ils sont percés à jour. Amulette que, chez les Bakumus, le fiancé passe au cou de la fiancée.
Dimensions (tour du collier) : 46 centimètres.
Provenance : Stanley-Falls.
N° du catalogue : R. E., XII, 24.

Fig. 391. — Huit sections cylindriques de bois léger, évidées par l'enlèvement de la substance médullaire et enfilées par une foliole de raphia. Fétiche de guerre des Yakomas, Sangos, Banzyris, Gobous, Monos et Bwakas. Se porte au bras.
Dimensions (tour) : 14 centimètres.
Provenance : Banzyville.
N° du catalogue : H. U., XII, 11.

Fig. 392. — Enfilade de perles de fer de fabrication indigène séparées, à intervalles irréguliers, par des bâtonnets en bois; la plupart de ceux-ci sont courts, sectionnés en biais et traversés au milieu par la corde d'attache, soit isolés, soit accouplés. Cinq bâtonnets plus longs, entaillés en gradins et enfilés par leur extrémité, alternent avec des bâtonnets courts. Cette amulette se porte au cou.
Dimensions (tour) : 80 centimètres.
Provenance : Basoko.
N° du catalogue : A. U., XII, 14.

Fig. 393. — Enfilade, sur corde en fibres tordues, de petits fragments de bois léger, percés au milieu, transversalement; un bâtonnet plus long est enfilé par une de ses extrémités, l'autre extrémité est légèrement creusée; une gaine fusiforme, en fibres tressées, rattachée aux deux extrémités de la corde, renferme divers ingrédients : Un morceau d'étoffe d'importation, des plumes d'oiseaux, etc. Amulette que le fiancé passe au cou de la fiancée, chez les Bakumu.

Dimensions (tour du collier) : 80 centimètres.

Provenance : Pays des Bakumu.

N° du catalogue : R. E., XII, 23.

Fig. 394. — Cinq morceaux de bois, taillés à facettes, en forme d'haltères et enfilés à l'une de leurs extrémités par une corde d'attache en fibres indigènes. Amulette des Mocolos; se porte au cou.

Longueur des morceaux de bois : 12,5 centimètres; épaisseur, 3,5 centimètres.

Provenance : Région des Mocolos.

N° du catalogue : B. G., XII, 4.

Fig. 395. — Lanière de cuir ornée d'anneaux en cuivre; la lanière a été fendue en deux longitudinalement jusqu'à quelques centimètres de ses extrémités; les deux bandes ainsi formées ont été fortement tordues séparément, puis réunies par des découpures de lanière en cuivre repliées en anneaux; les extrémités forment boucles et sont reliées par une fine lanière de cuir. Amulette des Baluba; se porte au cou.

Dimensions (tour du collier) : 52 centimètres.

Provenance : Lusambo.

N° du catalogue : R. K., XII, 77.

Le Musée possède un spécimen de même type et de même provenance, mais constituée par une simple lanière de cuir non fendue, ni ornée de cuivre.

N° du catalogue : R. K., XII, 75.

Fig. 396. — Faisceau de minces baguettes en bois imprégnées de *ngula* et serrées à chaque extrémité par un solide anneau de lanières de calamus tressées; entre ces deux anneaux s'enroule une spirale très serrée de fils et lanières de cuivre; une large bande de peau d'antilope est fixée de chaque côté par un nœud d'arrêt sur une solide lanière de cuir passant sous les anneaux et sert de bretelle pour l'amulette qui se porte soit au cou, soit en bandoulière.

Le Musée ne possède aucun renseignement sur l'usage auquel est consacrée cette intéressante amulette. Toutefois, la collection renferme un autre spécimen plus simple et beaucoup plus petit, muni d'une simple ficelle d'attache et qu'on fixe à la nuque des enfants pour les préserver des maladies. La signification de l'objet figuré sous le n° 396 est donc probablement à peu près identique, mais ce dernier est fait pour adultes. Tous deux ont la même origine.

Dimensions de l'objet figuré (faisceau) : longueur, 10 centimètres; diamètre, 6,5 centimètres; bretelle (tour), 1 mètre.

Provenance : Haut-Ubangi.

N° du catalogue : H. U., XII, 7.

Dimensions de l'objet non figuré (faisceau) : longueur, 7 centimètres; diamètre, 3,5 centimètres; tour de la ficelle d'attache, 20 centimètres.

N° du catalogue : H. U., XII, 6.

PLANCHE XXV

Fig. 397. — Amulette formée d'une simple lanière de cuir se nouant en bracelet; au milieu, bourrelet en peau de reptile renfermant des fibres végétales.
Dimensions (tour du bracelet) : 24 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 78.

Fig. 398. — Bracelet composé de cordelettes tressées sur faisceau de fibres; au centre du bracelet renflement oblong renfermant des matières diverses auxquelles vraisemblablement l'indigène attribue des vertus mystérieuses. Au bracelet sont suspendus deux sifflets en bois, une canine de carnassier, et un morceau d'écorce. Nom indigène : *likundu*, dénomination commune donnée à tout ce qui revêt un caractère sacré; protège des balles.
Dimensions (tour du bracelet) : 30 centimètres.
Provenance : Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 3.
Le Musée possède un spécimen presqu'identique, variant simplement dans le détail. Origine : Région de l'Est (tribu des Bakumu); N° du catalogue : R. E., XII, 27.

Fig. 399. — Bracelet-amulette du même type; le renflement est empâté de teinture de *ngula*; au bracelet est attachée une aigrette de plumes rouges de perroquet (*Psittacus érythacus* Lin.), mêmes attributions que pour la figure 398.
Dimensions (tour du bracelet) : 30 centimètres.
Provenance : Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 5.

Fig. 400. — Même type; deux fuseaux de cordelettes tressées à même le bracelet encadrent une aigrette de plumes rouges de perroquet mêlées de poils de queue d'éléphant. Même nom indigène et mêmes attributions.
Dimensions (tour du bracelet) : 34 centimètres.
Provenance : Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 4.

Fig. 401. — Même type; deux aigrettes de poils montés sur fibres sont fixées à la partie renflée du bracelet; entre ces aigrettes pend un faisceau de trois petits bâtonnets; une plume rouge de perroquet est passée dans le lacis du bracelet. Même nom indigène et mêmes attributions.
Dimensions (tour du bracelet) : 32 centimètres.
Provenance : Aruwimi-Uele.
N° du catalogue : A. U., XII, 2.
Le Musée possède une variante de cette amulette, de même origine et classée sous le numéro : A. U., XII, 1.

Fig. 402. — Même type; tout le bracelet, sauf la partie renflée, est enveloppé de peau de civette (*viverra civetta*); au renflement sont suspendues des enfilades de coques de fruit sectionnées et de perles d'importation, un bâtonnet et une aigrette de plumes rouges de perroquet.
Même nom indigène et mêmes attributions que les précédents.
Dimensions (tour du bracelet) : 36 centimètres.
Provenance : Aruwimi-Uele.
N° du catalogue : A. U., XII, 6.

Fig. 403. — Pochette oblongue en cordelettes tressées renfermant des ingrédients auxquels l'indigène attribue des vertus mystérieuses; la pochette est imprégnée de *ngula*, et ses deux extrémités sont serrées dans un faisceau de fil de laiton enroulés; bandes d'attache en étoffe brune d'importation fixées aux extrémités de la pochette.
Dimensions : tour (les bandes étant dénouées), 125 centimètres; pochette : longueur, 12 centimètres; diamètre central, 2,5 centimètres.
Provenance : Stanley Pool (Ndolo).
N° du catalogue : S. P. XII, 34.

Fig. 404. — Amulette composée d'un bourrelet d'étoffe d'importation se nouant par les extrémités; au centre gros renflement ovoïde renfermant des ingrédients divers et renforcé d'un lacis de fibres.
Dimensions : tour, 107 centimètres; pochette : longueur, 10 centimètres; diamètre central, 4,5 centimètres.
Provenance : Mswata (Stanley Pool).
N° du catalogue : S. P., XII, 33.

Fig. 405. — Amulette composée d'une calebasse pyriforme, deux segments de col de calebasse, et deux coquilles d'escargots, le tout enduit de *ngula* et renfermant des substances médicamenteuses. Talisman contre les coliques.
Dimensions de la calebasse : Hauteur, 16 centimètres; diamètre, 6 centimètres.
Provenance : Région des Bangala (Monsembe).
N° du catalogue : B. G., XII, 11.

Fig. 406. — Calebasse double renfermant une poudre médicamenteuse grisâtre d'origine minérale; bouchon en fibres; lanière d'attache composée d'un bourrelet de tissus d'importation dont les deux extrémités sont fixées par une bande d'étoffe à la partie étranglée de la calebasse.
Dimensions (calebasse) : Hauteur, 11 centimètres; diamètre, 6 centimètres. Tour de la bande de suspension : 42 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 31.
Le Musée possède un second spécimen de cette amulette, avec variations dans les détails. Même origine. Catalogué : S. P., XII, 32.

Fig. 407. — Pochette en peau de Lemurien (*perodicticus Potto*) contenant des substances médicamenteuses et fixée à l'aide d'une solide ligature en corde sur un bâtonnet en bois sculpté.
Nom indigène : *muganga*.
Dimensions : Longueur totale de l'appareil, 18 centimètres.
Provenance : Région de l'Équateur (Haute-Busira).
N° du catalogue : E. Q., XII, 5.

Fig. 408. — Sachet en peau de genette dont la queue forme bande de suspension, renfermant, parmi de la poudre de *ngula* mélangée de paillettes de mica, une griffe de chat sauvage et un crochet de serpent. Amulette contre les morsures de serpent.
Dimensions (longueur totale de la pièce) : 57 centimètres.
Provenance : Stanley-Falls.
N° du catalogue : R. E., XII, 29.

Fig. 409. — Sachet en peau de singe contenant une grande quantité d'objets hétéroclites : morceaux de bois taillés dans les formes les plus diverses, débris de coques de fruits, graines, feuilles roulées et liées; débris de coquillages et d'os; dents de carnassiers; des fragments d'amadou, de résine-elemi et de copal, de quartz; anneaux de fibres, etc. Amulette de guerre; sert à préserver des flèches.

Provenance : Stanley-Falls (tribu des Bakumu).
N° du catalogue : R. E., XII, 31.
Le Musée possède un second spécimen de cette variété d'amulettes; mêmes origine et attributions.
N° du catalogue : R. E., XII, 30.

Fig. 410. — Paquet d'ingrédients médicamenteux noués dans des morceaux d'étoffe d'importation; le tout imprégné de *ngula* et formant une masse dure; bouts du tissu flottant librement; cordon d'attache fait d'une lanière d'étoffe tordue Amulette des Byanzis.
Dimensions : Hauteur totale, 32 centimètres; pochette : hauteur, 10,5 centimètres; diamètre, 6,3 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 37.

Fig. 411. — Amulette composée de deux pochettes en étoffe remplies d'ingrédients; les pochettes sont enveloppées d'un léger réseau de fibres et imprégnées de *ngula*. Double bande de suspension en étoffe d'importation.
Dimensions : Longueur totale, 94 centimètres; pochettes : hauteur, 6 centimètres; diamètre, 3,5 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool (Mswata).
N° du catalogue : S. P., XII, 35.

Fig. 412. — Amulette composée d'une pochette d'ingrédients enveloppés dans des lambeaux de tissu bleu d'importation noués à l'aide de fibres; touffe de plumes piquées dans le sommet.
Dimensions : Hauteur totale, 40 centimètres; pochette : hauteur, 15 centimètres; diamètre, 4 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool (Fumu-Koko).
N° du catalogue : S. P., XII, 38.

Fig. 413. — Amulette composée d'un paquet d'ingrédients de forme oblongue, enveloppé de tissus imprégnés de résine et de *ngula* et monté sur une tige en bois dur à extrémité taillée en pointe; deux anneaux de fil de laiton d'importation encerclent les extrémités de la pochette; touffe de plumes fixées dans le sommet. Amulette Bateke.
Dimensions : Hauteur totale, 60 centimètres; hauteur du paquet, 12 centimètres; diamètre, 3,5 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 36.

Fig. 414. — Amulette constituée par un énorme pilon double en bois jaunâtre; dans l'une des extrémités est enfoncé un paquet de fibres; d'après des renseignements dignes de foi, ce pilon était partiellement enveloppé, autrefois, de peau de singe, mais toute trace de cette enveloppe a disparu.
Ce talisman est d'essence guerrière; porté au devant de l'ennemi il possède, disent les noirs, le pouvoir de les mettre en fuite.
Dimensions : Longueur, 84 centimètres; diamètre (pris aux extrémités), 7 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K , XII, 83.

CHAPITRE IV

LES FÉTICHES

Généralités relatives aux figurines-fétiches. — Leur rôle. — Points de ressemblance avec le rôle des amulettes. — Divergences.

Détails de confection. — Matériaux employés : l'argile, la pierre, l'ivoire et le bois. — Particularités relatives à leur emploi. — L'art de la boissellerie. — Tendance à l'exagération et à la simplification, et leurs conséquences au point de vue artistique. — Technique du boisselier. — Emploi des couleurs et des accessoires. — Artifices mis en œuvre pour la reproduction des yeux. — La coiffure, les tatouages, les vêtements.

Division des fétiches en 4 séries. — Figures humaines. — Modes de représentation. — Examen morphologique. — Type européen. Type indigène. Types à éléments ethniques superposés ou fondus. — Figures animales. — Les principales figures représentées. — Figures mixtes. — Le rôle des reptiles. — Leur signification. — Objets ornés de figures. — Les principaux objets d'usage auxquels des figures donnent un caractère magique. — Scènes gravées ou sculptées. — Faut-il y voir des caractères pictographiques?

Particularités relatives aux figurines dans les diverses régions. — Types caractéristiques. — Types intermédiaires ou communs. — Répartition géographique des fétiches.

Dans le langage courant, le nom de fétiche est réservé habituellement aux figurines à caractères magiques, si nombreuses au Congo. Nous leur conserverons cette appellation, légitimée par l'usage, tout en faisant remarquer qu'ainsi employée elle prend un sens beaucoup trop restrictif. Cela a été démontré précédemment.

Les fétiches sont légion. Dans les contrées où cette forme est en honneur, outre les exemplaires protégeant la tribu ou le village, il est bien rare que l'habitant n'en possède pas pour lui-même un ou plusieurs spécimens. Le noir ne se contente pas de sculpter des représentations isolées de la vie humaine ou animale, il interprète aussi des groupements de personnages ou d'animaux. Fréquemment il orne de types de ce genre, parfois jusqu'à la surcharge, quantité d'objets usuels : tels des piliers de hutte, des montants de portes, des cloisons, des cannes, des boucliers. Beaucoup de voyageurs du Congo donnent à tout ce qui a forme humaine ou animale une signification fétichiste; c'est une erreur, le sculpteur indigène est épris de décoration et nombre d'objets, oreillers, sièges, coupes, instruments de musique et autres sont couverts de dessins incisés représentant la vie ou affectant une apparence animée, tout simplement parce que cela plaît mieux à l'œil et à l'imagination.

Aussi pour le classement des collections de Tervueren a-t-on eu soin de ne désigner comme ayant une signification religieuse que les pièces dûment renseignées comme telles, en attirant au besoin l'attention sur le caractère douteux de certaines d'entre elles. Parmi les objets appartenant par destination au groupe de la « Reli-

gion », il en est chez lesquels la forme animée n'a probablement pas un sens magique spécial. Tels sont les cercueils de la région de l'Equateur et les piliers funéraires des Loris, où la personnalité représentée semble avoir pour seul but d'indiquer que le mort est un homme ou une femme. Sur le pilier Loris, publié ci-contre, la figure est à peine ébauchée, un unique détail féminin, le Pelele, (disque servant à distendre la lèvre supérieure) est mis en valeur, et les organes sexuels seuls sont entièrement détaillés.



Trident funéraire des Lôris

Il existe peu de figures fétiches reproduites par le dessin linéaire colorié ou la peinture, ces deux expressions de l'art n'étant pas très développées au Congo. Cependant on en signale quelques échantillons intéressants, notamment sur les autels bayaka, dont il a déjà été question.

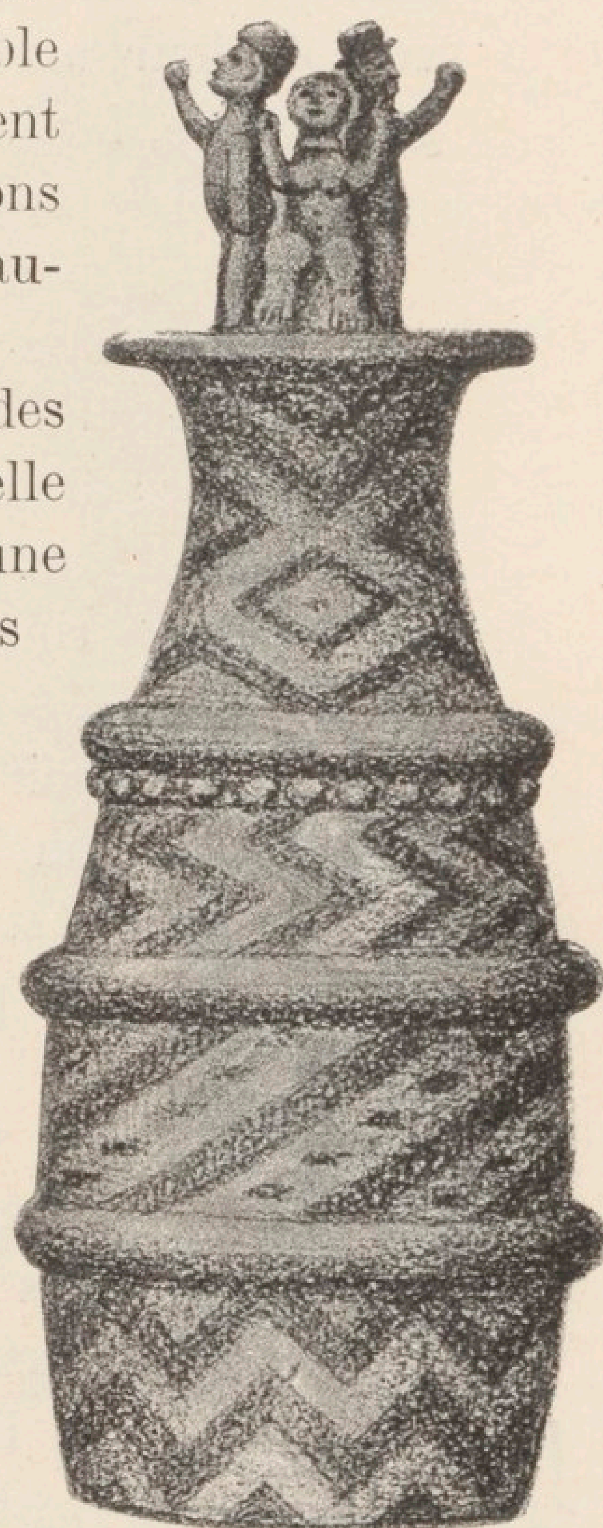
Il serait impossible, dans l'état actuel des connaissances, de donner une interprétation absolument satisfaisante du rôle des fétiches dans la vie religieuse au Congo. Il est peu différent, en apparence, de celui des amulettes. Les figurines semblent être, à première vue, uniquement l'expression à forme animée des sentiments superstitieux exprimés par les amulettes sous une forme inerte et tout ce que nous avons dit des attributions générales de ces dernières peut, en somme, s'appliquer aux premières. Les unes et les autres ont pour but essentiel de concilier à leurs propriétaires les influences heureuses et surtout de conjurer la malveillance des puissances néfastes : ce ne sont pas des idoles. Leur pouvoir semble être également restreint en durée et en étendue. Le noir n'hésite pas plus à remplacer un fétiche dont il est mécontent qu'à rejeter une amulette impuissante ; et s'il est vrai que certains fétiches ont un caractère de protection collective, la plupart sont purement individuels et dans plusieurs régions, nous l'avons signalé déjà, ils sont même enterrés avec leur propriétaire.

Les particularités rapportées dans le chapitre Ier relativement à ces deux formes du talisman semblent néanmoins établir entre elles des différences intéressantes, n'affectant pas seulement leurs caractères extérieurs mais aussi leur constitution intime. La représentation de la vie est évidemment plus expressive que l'aspect inerte de l'amulette, et les figurines mettent en relief, par elles-mêmes, un certain nombre d'idées religieuses, telles, par exemple, les notions signalées déjà au sujet du Phallisme, et celles relatives à la métempsycose affirmées par les figures mixtes dont il va être question. Ces différences tiennent avant tout à la forme matérielle, mais que dire des pratiques étranges dont des fétiches sont l'objet? Partout on s'adresse à ces images pour leur demander aide et protection, on leur offre des présents, on les flatte, on leur adresse des objurgations, on les injurie, on se livre sur elles à des violences. Il semble bien difficile de donner une explication

plausible de ces pratiques et de tant d'autres relevées par les voyageurs, s'il faut admettre que les fétiches sont de simples talismans biomorphiques.

L'indigène ne se livre pas à ces manifestations véhémentes autour des amulettes, il semble que leur pouvoir éphémère s'exerce d'une façon en quelque sorte automatique en vue d'un but déterminé pourvu que des conditions requises et invariables soient réalisées. La puissance invisible, représentée temporairement par le fétiche, doit être au contraire ménagée, fléchie, ou contrainte par la flatterie, les dons, l'insulte, la violence, seules modalités de cette sorte de culte grossier du Congolais qu'on pourrait appeler le culte de la peur. Il est, du reste, impossible de trouver dans la conception indigène du fétiche une notion clairement définissable. Dans le domaine moral, les idées du noir issues d'aspirations vagues et de sensations confuses sont encore très nébuleuses; elles ne sauraient donc se matérialiser que sous des formes obscures.

Le vague et l'inconstance des concepts présidant à la création des figurines-fétiches se traduisent dans la facilité relative avec laquelle le natif les cède aux collectionneurs. Bien rarement il résiste à une offre séduisante, aussi les spécimens formant les collections publiques et privées sont-ils extrêmement nombreux.



Colonne funéraire
en terre cuite
MAYUMBE.

Dans l'exécution de ces statuettes, l'artisan noir est arrivé à un certain degré de perfection ; si l'on tient compte de ses moyens d'action et de son outillage rudimentaire on ne saurait lui contester une étonnante habileté professionnelle.

Les matériaux mis en œuvre sont le bois, l'ivoire, la corne, la pierre et la terre plastique.

Les spécimens modelés en terre glaise sont assez rares, le Musée n'en possède que sept provenant du Mayumbe et du Bas-Ubangi; ils sont cuits au feu ou bien simplement durcis au soleil. Leur exécution est toujours très inférieure. Ce sont de simples ébauches, aux traits à peine indiqués (Pl. LI, fig. 608) ou tellement bornés à leurs lignes dominantes qu'il est parfois difficile d'en déterminer la nature (même Pl. fig. 609). La petite figurine mutilée représentée sous le n° 610 (Pl. LI) a été détachée d'une colonne funéraire, les traces d'adhérence qu'elle porte à la partie postérieure et la comparaison avec d'autres, pièces similaires l'établissent à toute évidence. On a pu reconstituer d'après des documents photographiques un de ces curieux monuments érigés dans la région du Mayumbe à la tête des sépultures. Ce sont des colonnes creuses en terre cuite, ayant en moyenne environ 70 centimètres de hauteur sur 20 centimètres de diamètre. Leur forme est ronde, ou quadrangulaire à angles très adoucis; la panse est évasée, la base un peu rétrécie et le col étranglé; la partie supérieure s'élargit en plateforme légèrement bombée sur laquelle sont groupées parfois des figurines en terre cuite. Une de ces colonnes, observée par un voyageur dans le voisinage de Sita-Vululu, avait la partie supérieure ouverte latéralement, découvrant une sorte de niche dont la base

était fermée par une cloison. Sur celle-ci étaient rangées au premier plan des figurines d'animaux et d'oiseaux derrière lesquelles des statuettes humaines étaient disposées en demi-cercle. Les parois extérieures de ces colonnes sont fréquemment ornées de dessins incisés ou coloriés. Des monuments funéraires ayant avec ces colonnes une certaine analogie ont été signalés dans la région du Stanley-Pool.

La pierre est employée d'une façon exceptionnelle dans la confection des fétiches; les deux statuettes figurées à la planche LII, sous les n°s 614 et 615, inspirés ou tout au moins influencés par des modèles étrangers, sont néanmoins au point de vue de leur matière des documents précieux. Elles sont taillées dans une sorte de grès tendre, facilement rayé par l'ongle, et, en conséquence, très favorable à la sculpture. La technique de l'artisan est très particulière et témoigne, sinon d'une perfection impossible à rencontrer chez des populations aussi primitives, au moins d'une certaine ingéniosité et d'une grande patience. Le noir ne choisit pas, pour le dégrossir graduellement, un bloc de pierre de dimensions appropriées à l'objet qu'il veut fabriquer. Il s'attaque au contraire à une masse volumineuse dans laquelle il taille lentement la figurine en creusant tout autour jusqu'à ce qu'il l'ait dégagée entièrement. Ce procédé élémentaire lui est vraisemblablement imposé par la nature de son outillage et cadre, du reste, avec sa mentalité. Il n'hésite jamais, on le sait, à tourner les moindres difficultés par de longs circuits. Les statuettes dont il est question ici sont exécutées avec habileté et rehaussées de parties noircies tranchant sur le fond gris de la pierre.



Fétiche en ivoire de caractère commercial

L'ivoire et la corne sont d'un usage plus fréquent que la pierre et servent à confectionner de petites figurines, ou des plaquettes fort originales représentant des personnages aux membres recroquevillés ou des têtes géminées. Ces plaquettes sont particulières à la région du Kasai-Djuma, et se portent en breloques. (pl. XLVIII fig. 585 à 590). D'autres figurines à coiffure caractéristique taillées dans la pointe de dents d'hippopotame ou de petites défenses d'éléphants sont spéciales à la zone s'étendant de l'Urua au Tanganika, où elles sont connues sous le nom de *mzimu* (pl. L, fig. 600 à 602). Toutes ces productions de l'ivoirier indigène ne sont pas également heureuses, mais il en est de fort curieusement travaillées et on remarquera tout spécialement la reproduction (pl. LIV, fig. 631) d'un chimpanzé accroupi dont l'attitude témoigne d'un véritable talent d'observation.

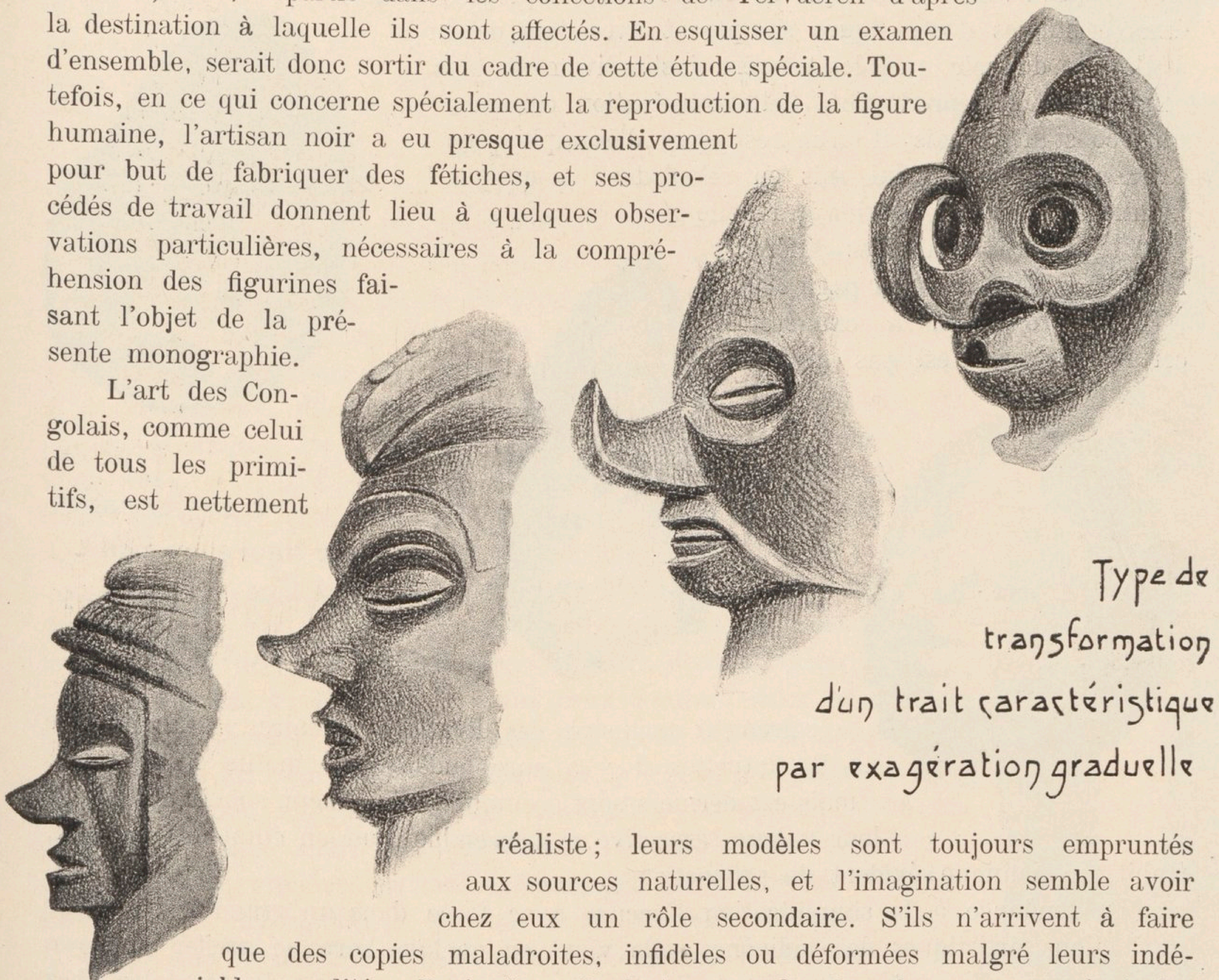
Depuis quelque temps il arrive assez fréquemment en Europe de vagues ébauches de figures humaines, taillées dans l'ivoire et mise en circulation sous le nom de Fétiches. Elles doivent être signalées à la méfiance des collectionneurs; ce sont généralement des exemplaires de haute fantaisie fabriqués à la hâte pour être vendus aux blancs, ou même exécutés à la demande des amateurs par des artisans de rencontre souvent étrangers à la région. Ces spécimens commerciaux ont perdu tout caractère indigène et n'ont aucune valeur ethnographique.

A part les quelques spécimens dont il vient d'être question, tous les fétiches faisant partie de la collection du Musée du Congo sont exécutés en bois. On peut

en inférer que l'usage du bois est la règle, les autres matériaux étant l'exception.

L'art du boisselier est l'une des branches de l'activité humaine présentant au Congo le plus d'intérêt, au point de vue de son développement propre comme à celui de l'histoire générale des débuts de l'art. Les productions en sont fort nombreuses et vont de la grossière ébauche à l'œuvre achevée, offrant un degré de perfection relative réellement surprenante pour le milieu où l'œuvre a été créée. Elles sont généralement représentées par des objets d'usage courant, vases, coupes, coffrets, oreillers, etc., répartis dans les collections de Tervueren d'après la destination à laquelle ils sont affectés. En esquisser un examen d'ensemble, serait donc sortir du cadre de cette étude spéciale. Toutefois, en ce qui concerne spécialement la reproduction de la figure humaine, l'artisan noir a eu presque exclusivement pour but de fabriquer des fétiches, et ses procédés de travail donnent lieu à quelques observations particulières, nécessaires à la compréhension des figurines faisant l'objet de la présente monographie.

L'art des Congolais, comme celui de tous les primitifs, est nettement réaliste; leurs modèles sont toujours empruntés aux sources naturelles, et l'imagination semble avoir chez eux un rôle secondaire. S'ils n'arrivent à faire que des copies maladroites, infidèles ou déformées malgré leurs indéniables qualités d'exécution, il faut en rechercher les causes principales dans l'insuffisance de leurs moyens techniques et dans la grande difficulté qu'ils éprouvent à saisir la valeur comparative des détails ou tout au moins à l'exprimer matériellement.



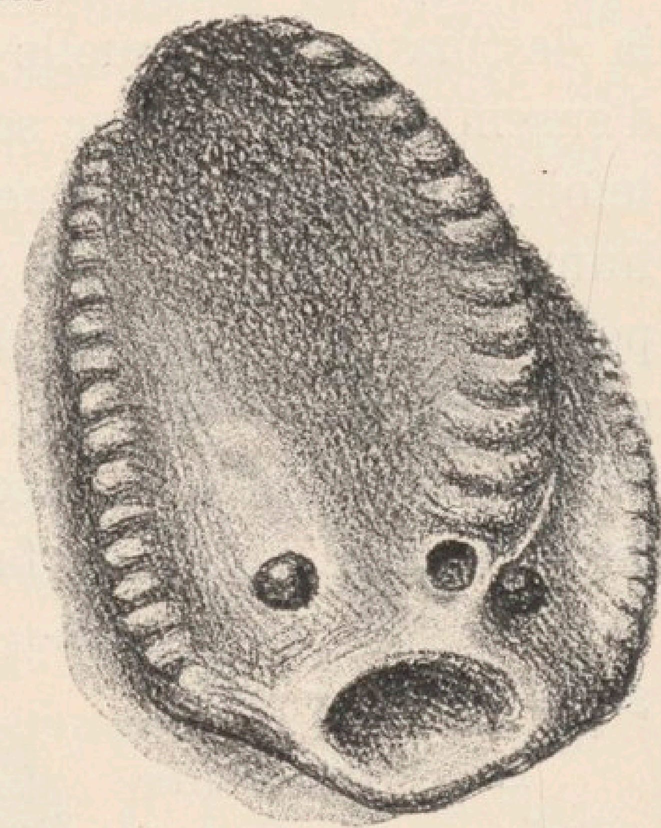
Type de transformation d'un trait caractéristique par exagération graduelle

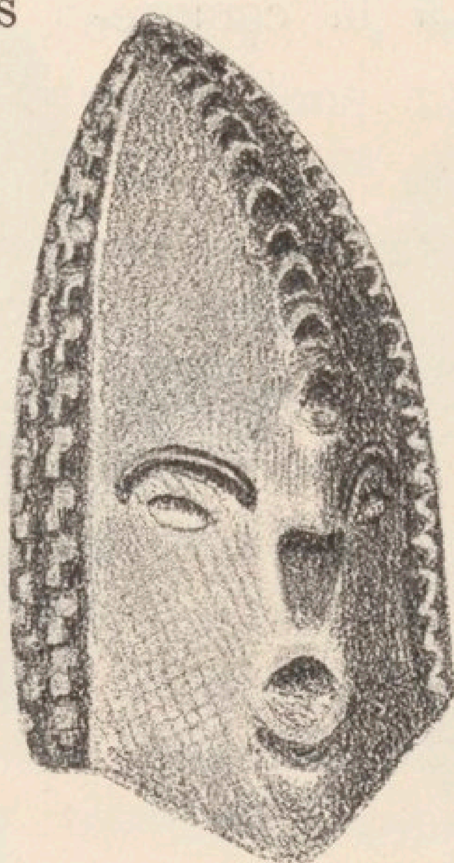
Les difficultés rencontrées dans l'imitation des formes inanimées sont devenues bien plus grandes lorsqu'il s'est agi de reproduire des sujets vivants, hommes ou animaux. Ajoutez à cela l'habitude innée du noir de ne jamais aborder de front les obstacles et vous comprendrez comment se sont manifestées chez lui deux tendances constituant les traits les plus saillants de son art : la tendance à l'exagération et la tendance à la simplification, qui, loin de s'exclure, se combinent et se complètent.

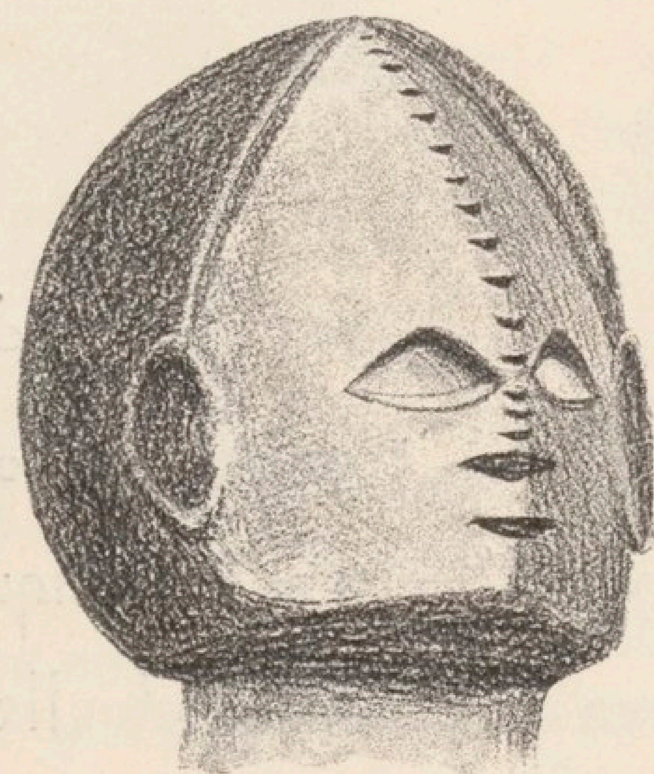
La tendance à l'exagération s'entend de cette préoccupation de l'indigène cherchant toujours à accuser d'une façon disproportionnée les lignes dominantes d'un modèle. Le jour spécial sous lequel il voit ce modèle, les idées qui président à son œuvre de reproduction se traduisent invariablement de la manière la plus réaliste, par une amplification outrée des détails.

Cette préoccupation outrancière est grandement aidée par une faculté d'observation très développée; celle-ci est même fréquemment un des facteurs déterminants dans la confection de l'objet et on peut dire que les traits caractéristiques d'une figure s'imposent avec tant de force à l'esprit du noir qu'il les exagère instinctivement dans son travail de reproduction. Cette exagération est presque constante, mais il n'en est pas d'exemple plus extraordinaire que celui mis en relief dans le croquis montrant la transformation graduelle de l'appendice nasal chez différents fétiches du Kwango (voir page 239).

La propension à exagérer certains détails n'est pas nécessairement exclusive des détails secondaires ; dans nombre de statuettes il y a surabondance de motifs représentés ; mais ces derniers sont accumulés sans aucun souci apparent de leur valeur respective et l'ensemble, tout en étant fort curieux, trahit un manque évident de proportions.







Type de transformation d'une figure réduite graduellement aux lignes dominantes exagérées

La tendance à la simplification s'accuse avec force dans un grand nombre des productions artistiques des indigènes, elle vient en quelque sorte se greffer sur cette préoccupation d'accentuer les lignes dominantes que nous venons de constater chez eux. Indolence naturelle, facilité plus grande d'exécution, inutilité des détails qui ne concourent pas directement au but proposé, et, peut-être, habitudes d'uniformité contractées dans la pratique d'industries rythmiques telles que la vannerie, voilà autant de raisons amenant insensiblement l'artiste noir à se tenir aux traits caractéristiques.

De ces deux tendances combinées résultent des productions n'ayant plus avec le modèle primitif qu'une très vague ressemblance. Il faut citer à ce propos, entre autres, un exemple curieux tiré du rapprochement de trois spécimens figurés à la planche LI, sous les nos 605, 607, 609. Il est utile de le préciser par un croquis.

On sait que cette habitude de transformation et de simplification est l'une des

sources les plus fécondes de l'art décoratif primitif dont un grand nombre de motifs soi-disant géométriques, sont tirés par une série de « stylisations » et de simplifications de l'imitation des formes naturelles. Il n'était pas sans intérêt d'établir ici la réalité de cette tendance en ce qui concerne les Congolais.

La technique du boisselier congolais est assez compliquée, à cause, précisément, des lacunes constatées dans ses procédés de travail. Produire le maximum d'effet sans l'intervention de moyens étrangers est le fait d'un art arrivé à une période déjà avancée de son évolution. Le sculpteur noir, lui, en est encore à ses débuts. Un outillage imparfait, une habileté incontestable mais relative, des habitudes hésitantes et pleines d'incertitude, le poussent tout naturellement à recourir à des moyens indirects dont le plus communément employé par lui est l'utilisation des matières colorantes. Il use de cet artifice soit pour dissimuler l'aspect peu agréable de certains bois tendres que la nécessité lui fait choisir, soit pour accentuer ou simplement pour indiquer certains détails de la toilette, les parties velues du corps, le costume, le tatouage, soit aussi pour couvrir ses fétiches de bariolages et de dessins dont l'explication doit être cherchée, comme il a été observé, dans des raisons d'ordre rituel. Les figures et ornements taillés en relief ressortent généralement en noir sur fond clair (pl. LVI et LVII, fig. 639, 640, 643 et 644) les traits incisés se détachent en blanc sur fonds noircis (pl. LV, fig. 633).

Quelques spécimens de sculptures entièrement polychromées (pl. LVII, fig. 647, 648, etc.) montrent les effets pittoresques que le noir a su tirer parfois des rares couleurs dont il dispose.

Les fétiches du Kwango, surtout ceux figurant dans les huttes sacrées des Bayaka, où sont dressés des sortes d'autels, présentent les exemples les plus curieux et les plus complets de polychromie. Nous en avons signalé déjà un exemplaire intéressant dans le chapitre Ier (page 151); celui reproduit ici a la même origine et est, comme le premier, parvenu récemment au Musée du Congo. En voici la description : sur un fond général mi-partie rouge mi-partie noir se détachent des parties ornementées de dessins peints à l'aide de *pembe*, d'ocre jaune et de couleurs rose et chair obtenues apparemment par le mélange d'autres couleurs. Le rouge est produit par l'ordinaire *ngula*; quant au noir, il est composé d'un enduit gluant, résine ou caoutchouc, dans lequel est incorporée une poudre noirâtre, semblant être de la suie ou du charbon de bois. Signalons, en passant, l'original procédé qui consiste à simuler les parties velues par des applications d'échantillons capillaires prélevés sur la toison crépue de l'indigène et fixés à l'aide de résine.



Fétiche BAYAKA Polychromé

Dans la reproduction des yeux l'artiste indigène, auteur de fétiches, met en œuvre un artifice des plus ingénieux. Il ne se borne pas à sculpter la forme extérieure

des yeux; il l'avive en figurant la pupille par une rondelle de couleur noire, ou même par un simple clou en laiton. Il simule les yeux par des perles, des cauris, des fragments ovalaires de faïence, de coquillages et de métal. Il semble hanté par l'idée d'exprimer le regard. Pour réaliser son désir, il encastre, à l'aide de résine, dans la cavité oculaire, tantôt un éclat de verre recouvrant un fragment de toile, de papier ou d'argile blanche marquée au centre d'un large point noir; tantôt un miroir taillé en ovale, et dont la surface brillante reste unie ou montre une pupille produite soit par l'application d'un disque de *bulungu*, soit par le grattage d'une petite surface de l'argenture. Cette préoccupation de suppléer à l'insuffisance des moyens sculpturaux destinés à rendre le regard semble commune chez tous les primitifs. On ne saurait s'empêcher d'admirer l'ingéniosité déployée par le boisselier congolais dans cette recherche; incontestablement, il arrive à donner parfois à ses personnages une étonnante impression de vie (pl. LVII, fig. 647.)

Les coiffures et les tatouages constituent d'importantes marques distinctives des tribus; aussi sont-ils généralement exécutés avec beaucoup de soin et poussés à l'exagération. En revanche, il est exceptionnel que les vêtements soient représentés en sculpture, sauf quand il s'agit d'Européens. Pour le nègre, en effet, la supériorité du blanc semble inséparable de son costume; quant aux types indigènes, ils sont généralement nus. Lorsqu'ils sont revêtus d'étoffes, le sculpteur se borne assez fréquemment à ébaucher les parties destinées à être couvertes. Enfin il ne manque pas d'avoir recours aux accessoires mobiles de la parure et d'orner les figurines de bracelets, de colliers en fer, en fibres ou en perles, de boucles d'oreilles et de pendeloques.

Quant aux masses résineuses dont les fétiches ont parfois le crâne, les épaules et le nombril couverts, aux sacs, sachets et objets hétéroclites dont ils sont surchargés, ils ont un caractère purement religieux sur lequel nous aurons à revenir.

Les figurines-fétiches peuvent être divisées en quatre séries :

A) Les formes humaines;

B) Les formes animales;

C) Le mélange des deux formes précédentes, que nous désignons sous le nom de figures mixtes;

D) Enfin, les figurines gravées ou sculptées sur des objets auxquels elles donnent un caractère magique.

Les deux premières séries sont composées de figures libres et la quatrième de figures fixées, isolément ou en groupes à des objets d'usage déterminé.

Les figures de la troisième série présentent l'un ou l'autre de ces aspects; elles ont été groupées dans une série spéciale à cause de leur caractère, très tranché.

Les formes humaines sont de beaucoup les plus nombreuses; on les représente tantôt partiellement, tantôt totalement. Il n'est pas rare que la tête seule soit sculptée, au sommet d'un bloc cylindrique plein ou creusé en tam-tam, nu ou orné de dessins représentant les tatouages de la tribu.

Les membres, les seins, le nombril y sont aussi parfois esquissés; un spécimen fort intéressant montre le support de la tête incurvé et découpé en trident (pl. XXXIX,

fig. 523); un autre rappelle d'une façon assez exacte la silhouette des petites figurines en terre cuite que l'on trouve dans les tombes égyptiennes et que les inscriptions désignent sous le nom de *schab-ti*. (Pl. XXVI, fig. 415). Les représentations à mi-corps sont très fréquentes et trahissent presque toujours un développement anormal de la région ombilicale ou des organes sexuels.

Dans les statuettes représentant des êtres humains en pied le sculpteur fait preuve d'une tendance marquée à la déformation des membres inférieurs. Le raccourcissement extrême des jambes, la bizarrerie de leurs contours et de leurs articulations, les dimensions et la coupe des pieds donnent à cette partie du corps une apparence grotesque. Il est évident, d'après le manque de soin avec lequel elle est généralement sculptée, que cette partie de la statuette intéresse médiocrement l'indigène.

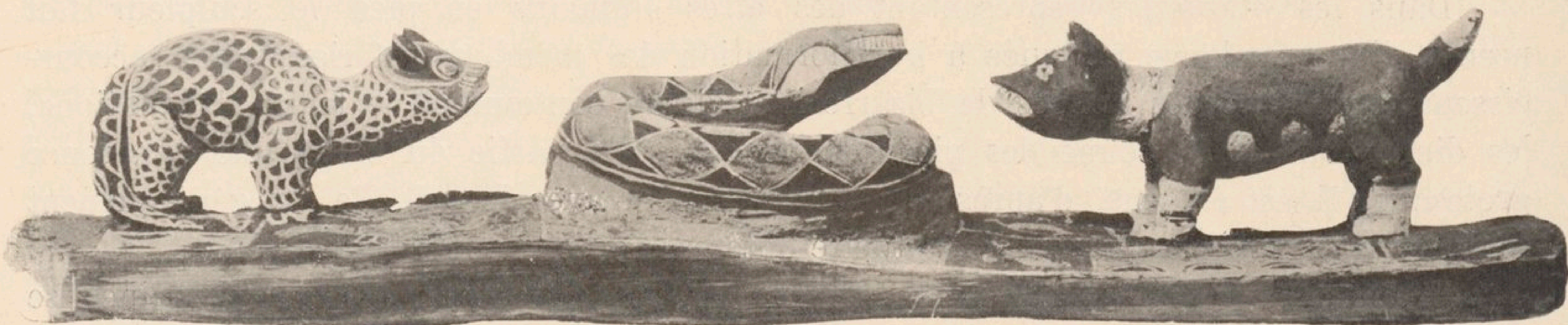
Examinés au point de vue morphologique, les fétiches à formes humaines se répartissent en deux types bien définis : le type indigène, naturellement le plus souvent reproduit sous ses multiples variétés, et le type européen, assez fréquent dans les régions où l'étranger est en contact avec les natifs.

Ces types distincts ont servi de base à la subdivision des figures humaines des collections du Musée du Congo en deux groupes. En dépit des apparences cette répartition présenterait des difficultés considérables s'il fallait la pousser jusqu'à ses extrêmes limites. Il ne suffirait pas de considérer les seuls exemplaires où le type nègre et le type blanc, faciles à distinguer à première vue, s'affirment nettement; il faudrait tenir compte aussi des cas, fort nombreux, où ces deux éléments se superposent, s'amalgament et s'enchevêtrent d'une façon parfois inextricable. Le sculpteur, en effet, se préoccupe peu de reproduire des types purs et, soit intentionnellement, soit par maladresse, soit par caprice il confond souvent les éléments ethnologiques. Cette confusion ne se remarque pas seulement dans les caractères anatomiques, elle se manifeste jusque dans le costume et dans le geste des personnages.

La mentalité simpliste et emphatique du noir, et, peut-être aussi, une intention satirique, ne permettent pas toujours de discerner les intentions de l'artiste. Lorsqu'il y a simple superposition de détails hétérogènes on peut décomposer ceux-ci sans trop de peine; mais lorsque ces détails sont fondus les uns dans les autres, la spécification en devient presque impossible et, en tous cas, très problématique dans ses résultats. Il a donc fallu se contenter, au Musée, de grouper dans chacune des grandes divisions précitées toutes les figurines présentant les mêmes éléments morphologiques dominants. Approfondir et compléter cette distinction fondamentale sera la besogne des anthropologistes à venir, guidés dans leurs observations par des connaissances anatomiques actuellement fort insuffisantes.

Les formes animales sont beaucoup moins souvent représentées dans les figurines fétiches que les formes humaines. Le chien semble être la représentation la plus fréquemment choisie. La collection du Musée ne comprend, en effet, en dehors du chien, qu'une ébauche de l'éléphant, deux fourmiliers, une représentation en ivoire du chimpanzé, dont l'attitude a été curieusement observée, et deux oiseaux : le calao et l'oie de Gambie. Il ne s'y trouve aucune reproduction isolée des reptiles, cet élément si important de l'histoire religieuse des primitifs. Leur rôle n'est pas nul ni effacé au Congo; nous l'avons vu, au contraire, les noirs attachent une grande impor-

tance au serpent et au crocodile, qui font partie intégrante de l'ensemble de ses croyances relatives à la métempsycose. Ils entrent dans la composition de nombreuses amulettes à titre exclusif ou prépondérant; nous les retrouverons enfin dans la série des figures mixtes et dans celles des objets revêtus de figures. Le reptile est assez rarement représenté seul par les sculpteurs indigènes. Il est géné-



Groupe Fétiche BAYAKA

ralement associé à d'autres figures. C'est encore en groupe, entre un chien et un léopard, que nous le voyons figurer dans un fragment extrêmement intéressant d'autel bayaka parvenu récemment au Musée de Tervueren et reproduit ici. Les caractères spécifiques de ce reptile ont été traduits avec une grande fidélité et il est facile d'y reconnaître la vipère du Gabon (*Bitis gabonica*) l'un des plus redoutables ophidiens de l'Afrique centrale.

Les figures mixtes sont fort rares; il a été possible d'en grouper seulement trois exemplaires et l'un d'eux peut être considéré plutôt comme une superposition que comme une fusion des formes humaine et animale (pl. LV, fig. 632). C'est un bloc rectangulaire terminé d'un côté par une tête d'homme, de l'autre par une pince de scolopendre ou de scorpion. Le second exemplaire est plus caractéristique ; il représente, sculpté en relief sur un montant de porte, un individu dont les membres sont désarticulés et infléchis de façon à simuler les pattes d'un reptile. Le troisième exemplaire nous montre un saurien à tête humaine, d'allure étrange, taillé dans une branche d'arbre ramifiée deux fois en forme de croix. On ne possède aucun renseignement relatif aux attributions spéciales de ces fétiches, mais on peut y voir, incontestablement, un témoignage matériel de la croyance à la métempsycose presque universellement professée par les populations du Congo.

Parmi les nombreux objets ornés de figures, façonnés par les boisseliers indigènes, nous avons à nous occuper ici exclusivement de ceux auxquels ces figures donnent un caractère magique. Ce sont pour la majeure partie des cannes et des bâtonnets dont la partie supérieure, sculptée, représente soit un homme, soit une femme, soit les deux sexes superposés d'étrange et réaliste façon. Ces sculptures offrent d'intéressantes variantes dont la plus remarquable est celle des deux serpents enlacés offrant l'aspect classique du caducée (pl. LVI, fig. 638). Plusieurs de ces objets se terminent à l'une de leurs extrémités par une pointe et semblent destinés à être piqués en terre; d'autres sont de forme aplatie et couverts de dessins gravés.

Au nombre de ces derniers figurent à la planche LVII, sous les n°s 643 et 644, deux exemplaires énigmatiques, dont il a été question précédemment, portant gravés sur une de leurs faces une série de personnages et d'accessoires paraissant former


Pilier fétiche
MAYUMBE

un ensemble et représenter des scènes sur lesquelles, malheureusement, il est impossible de jeter quelque lumière. Faut-il voir là des caractères pictographiques et les Congolais — qui ont un langage conventionnel par battements de tambour leur permettant de communiquer à distance — posséderaient-ils aussi les éléments de l'écriture primitive? Il serait difficile actuellement de répondre à cette question d'une façon satisfaisante. Il est vraisemblable que l'artiste indigène, auteur de ces curieux objets, a voulu retracer une série de scènes composant une histoire; mais rien, jusqu'à présent, dans tout ce qui a été découvert au Congo n'autorise à affirmer qu'il y ait là des caractères conventionnels; les quelques faits observés dans cet ordre d'idées restent isolés, présentant plutôt, semble-t-il, l'apparence de fantaisies individuelles, suggérées peut-être par des influences étrangères. Cependant, il serait téméraire de conclure; des faits nouveaux peuvent venir s'ajouter aux faits connus et en modifier l'interprétation. Cette question est de celles qu'il convient de réserver pour le moment où des documents plus nombreux et plus précis permettront de l'aborder avec l'espoir d'une solution définitive.

Les piliers de huttes des chefs et des personnages importants du Bas-Congo sont souvent chargés de sculptures représentant des formes humaines ou animales en des attitudes d'un réalisme grossier. Le Musée possède deux exemplaires de ces piliers (pl. LVII, fig. 645 et 646). Un troisième, beaucoup plus typique, mais dont on ne possède malheureusement que la photographie, est représenté à la page 153 de ce travail. Celui reproduit ci-contre a été photographié dans la case d'un chef du Mayumbe. Toutes ces sculptures ont un caractère éminemment fétichiste.

On ne peut être aussi affirmatif en ce qui concerne les pièces figurées sous les numéros 647 et 648 de la même planche. Ce sont des spécimens remarquables de l'habileté professionnelle du boisselier et de son ingéniosité dans l'emploi des couleurs; mais ces compositions trahissent manifestement l'intervention d'éléments européens, et bien qu'elles aient été notées comme fétiches, leur caractère religieux reste problématique. On pourrait croire avec une certaine vraisemblance qu'elles sont de simples tours de force des sculpteurs indigènes.

Il ne peut s'agir d'entrer ici dans l'examen des particularités relatives aux innombrables variétés de fétiches. Cet examen sera fait longuement à propos de la description des types figurés. Il suffira donc, pour le moment, de mettre en relief quelques traits d'ensemble qui risqueraient de se perdre dans la minutie des détails à traiter ultérieurement.

L'ordre de figuration des fétiches a été réglé autant que possible

par leurs caractères morphologiques et il n'a pas été tenu compte des provenances comme élément déterminant de classification. Néanmoins les groupements naturels ainsi établis correspondent presque toujours avec la répartition régionale adoptée, les indigènes ayant nécessairement reproduit dans leurs statuettes les variétés ethniques de leur entourage.

En dehors des variations anatomiques qu'ils présentent ainsi tout naturellement, les fétiches les plus typiques de chaque région sont facilement reconnaissables à certaines particularités d'attitude ou de composition qu'on ne retrouve pas dans ceux des autres régions.



Fétiche du MAYUMBE

Les fétiches du Mayumbe et du Kakongo sont fréquemment surchargés d'amulettes : sachets bondés d'ingrédients; boules de résine et de ngula; bourrelets de matières médicamenteuses, enveloppant le col ou ceignant les reins, sonnailles et sonnettes. La plupart portent sur diverses parties du corps, la tête, la poitrine et le ventre, les épaules et parfois la région lombaire, de volumineuses applications de résine *bulungu*. Celle-ci est mélangée des substances les plus hétéroclites ou taillée en forme de caissette que l'indigène remplit d'ossements, de débris de coquillages, de nids d'insectes, de tissus, de papier, de fragments de coques de fruits, de grains de quartz, etc., auxquels il attribue des vertus magiques, et dans lesquels semble se concentrer, nous l'avons dit, le pouvoir mystérieux du fétiche.

Le crâne est recouvert d'une masse servant à simuler en même temps la coiffure. La façon dont sont sculptés les crânes privés de cette masse montre clairement qu'ils étaient destinés à la recevoir ou qu'ils l'ont perdue accidentellement. Il en est de même de l'empâtement résineux appliqué sur la région ombilicale. Il est extrêmement volumineux, de forme arrondie ou rectangulaire et il est toujours recouvert sur sa face antérieure d'un miroir ou d'un morceau de verre posé sur un lambeau d'étoffe ou de papier. Les statuettes-fétiches de la région maritime sont fort souvent criblées de clous et de chevilles en fer que le noir y enfonce chaque fois qu'il formule un vœu ou dans l'exercice de certaines pratiques d'envoûtement. Dans quelques villages les indigènes prêtent serment ou garantissent leurs promesses en enchâssant un morceau de fer dans le fétiche du village, abrité dans une case voisine de celle du chef. Nous reproduisons à cette page un fétiche du Mayumbe protégeant un village contre les vols. Il est couvert de cordelettes à l'extrémité desquelles sont suspendus des grelots, des sonnettes et des hochets.

Les caractères ci-dessus définis se perdent ou se transforment au fur et à mesure qu'on remonte les rives du Congo et on ne les retrouve plus au delà du Stanley-Pool. Dans cette région le buste des figurines est parfois encore recouvert de masses résineuses, mais celles-ci n'ont plus du tout l'aspect qu'elles présentent dans le Bas-Congo. Les coiffures artificielles en *bulungu* font place à des coiffures sculptées offrant la silhouette si reconnaissable du Wambundu, du Banfumu et surtout du Bateke; les tatouages striés, le port et la coupe de la barbe accentuent et complètent la ressemblance. Les vêtements et le corps sont imprégnés d'un enduit rougeâtre épais produit par le jus de kola que l'indigène crache religieusement chaque matin sur le fétiche.

Dans le Kwango, un type fort commun est celui formé d'une tête sculptée à même un simple tronçon d'arbre non dépouillé de son écorce, tel qu'on peut en voir un échantillon dans la hutte aux fétiches Bayaka, figuré à la page 156. Fréquemment aussi la tête est façonnée à l'un des bouts d'un bloc de bois taillé en forme de tam-tam : une mailloche suspendue au col des exemplaires les mieux achevés ne laisse aucun doute sur leur rôle musical (pl. XXXVIII, fig. 516); mais, sur d'autres spécimens le noir a ménagé un creux dans le seul but de le remplir de substances magiques.

C'est dans cette région que la tendance à l'exagération des détails sculptés produit ses effets les plus bizarres. Ils vont, nous l'avons fait remarquer déjà, jusqu'à donner aux figures une apparence caricaturale. Les coiffures en sont un témoignage remarquable. Le profil des nez est plus typique encore et va graduellement de la simple incurvation jusqu'à l'enroulement en volute. L'outrance de cette déformation de l'appendice nasal a probablement une signification satirique, mais, faute de documents précis, il est impossible d'en interpréter le sens d'une manière satisfaisante.

C'est au Kasai qu'on trouve le plus grand nombre de types caractéristiques. Les uns, sculptés à mi-corps, sont remarquables par leur coiffure aplatie, fortement projetée en arrière; par les tatouages dont ils sont couverts et parmi lesquels dominent les cercles concentriques; par le développement anormal des organes génitaux taillés à même le socle et constituant apparemment l'essence de la signification symbolique du fétiche (pl. XXXIX et XL, fig. 522 à 526).

Un visage écourté sous un front démesuré donne à d'autres une silhouette toute particulière et purement locale (pl. XLI et XLII, fig. 531 à 539). Des séries entières attribuent un rôle prépondérant à la région ombilicale qui s'étale, volumineuse et bombée, sous les paumes du personnage représenté. Cette partie du corps est tantôt pleine et unie, tantôt creuse et percée d'un trou d'où émerge un sachet bourré de substances médicamenteuses fétichiques. Le sommet du crâne de ces figurines est presque toujours évidé et l'indigène y enfonce une corne d'antilope remplie de matières magiques, une aigrette de fibres, un bourrelet de produits médicamenteux. Parfois, au lieu de corne on trouve fixé au crâne une masse résineuse agglutinant les objets les plus hétéroclites. Ces séries de figurines à nombril proéminent sont différenciées entre elles par des caractères secondaires d'attitude, de coiffure, ou de tatouage, détaillés dans la description particulière de chaque type figuré.

Les fétiches de la région de l'Est sont facilement reconnaissables mais présentent peu de particularités saillantes en dehors des détails ethniques très accentués qui les distinguent et surtout de la coiffure qui est absolument typique (pl. XLIX et L, fig. 594 à 599 et fig. 603). Nous avons signalé déjà des figurines minuscules en ivoire nommées *mzimus* (pl. L, fig. 600 à 602) particulières à la zone de l'Urua-Tanganika. Les petites statuettes Wabemba en bois bruni ne sont pas moins originales; ce sont (pl. XLIX, fig. 591 à 593) de simples têtes de profil uniforme, sculptées à l'extrémité de fûts cylindriques et ornés d'enfilades de perles d'importation; elles sont également très nettement localisées.

Il ne faudrait pas conclure de l'ensemble des observations précédentes que les régions conventionnelles servant de base à la répartition des collections du Musée soient parfaitement différenciées les unes des autres au point de vue de leurs emblèmes religieux.

Nous avons uniquement envisagé, en effet, dans ce rapide examen, les formes spéciales rencontrées dans chacune d'elles et qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Mais il en existe d'autres qui leur sont communes. La région maritime est reliée à celle des cataractes par toute une série de figures (pl. XXX, XXXI et XXXII, fig. 448 à 465) sur lesquelles le musée possède seulement des notations vagues et qui semblent répandues dans tout le Bas-Congo et la région des cataractes. Celle-ci se rattache au Stanley-Pool par l'intermédiaire des fétiches Babuende (pl. XXIII, fig. 469 à 476). Les types extrêmes de ces deux régions ont des affinités très prononcées avec ceux du Kwango. Les plaques en ivoire sculpté et les statuettes coiffées de casques à cimier (pl. XLVII et XLVIII, fig. 575 à 579 et 585 à 590) montrent que le Kwango, à son tour, se ramifie vers le Kasai par une évidente communauté ou parenté de formes. Il n'y a donc entre ces diverses régions aucune limite tracée; la transition de l'une à l'autre se fait graduellement et sur bien des points les types se mêlent et se confondent.

La répartition des figurines-fétiches telle qu'elle ressort de l'ensemble des collections réunies au Musée du Congo paraît assez conforme à leur répartition géographique réelle. Elles sont particulièrement nombreuses dans le Bas- et le Moyen-Congo, dans le Kwango, dans le Kasai, et dans la région de l'Est. Elles sont plus rares dans la grande Forêt Equatoriale et sur les lisières du Nord et du Nord-Est. Leur pénurie et parfois leur absence y est largement compensée, nous l'avons dit, par l'abondance des amulettes.

FÉTICHES

DESCRIPTION DES FIGURES

Série A (figures humaines).

A — Types indigènes ou à éléments indigènes dominants.

PLANCHE XXVI

Fig. 415A. — Figurine en bois; tête aux traits sculptés nettement; les proportions et la coupe du sommet du crâne montrent qu'il a été taillé pour être coiffé d'une calotte de résine dont il porte, du reste, des traces; bras repliés sur la région épigastrique; la poitrine présente des traces d'un empâtement résineux; le reste du corps est simplement ébauché.
Hauteur, 20 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 51.

Fig. 415B. — La même, vue de profil.

Fig. 416A. — Figurine en bois représentant un personnage debout sur socle; figure soigneusement sculptée; même observation que pour la précédente au sujet du sommet de la tête; bras coupés au dessus du coude; ce fétiche semble n'avoir jamais été achevé.
Hauteur, 30 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 48

Fig. 416B. — La même, vue de profil.

Fig. 417A. — Type se rapprochant beaucoup du précédent; travail moins soigné. Mêmes observations.

Hauteur, 9,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 53.

Fig. 417[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 418[A]. — Variété du même type; yeux composés à l'aide d'éclats de miroir (d'importation) fixés par de la résine; porte au cou une chaînette en fer.
Hauteur, 15 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 58.

Fig. 418[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 419[A]. — Figurine en bois se rapprochant des types précédents; yeux composés à l'aide d'éclats de miroir; portait une coiffure en résine dont il ne reste que la partie inférieure, dans laquelle étaient piquées des plumes disposées en couronne; la poitrine était couverte d'un empâtement résineux dont subsistent des traces; une bande blanchâtre indique qu'un pagne couvrait les reins et le haut des cuisses.
Hauteur, 23,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 35.

Fig. 419[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 420[A]. — Figurine en bois, aux traits peu fouillés; énorme calotte de résine appliquée sur le crâne; volumineux empâtement résineux couvrant tout le devant du corps du haut de la poitrine aux genoux; un miroir, aujourd'hui disparu, était appliqué sur la face antérieure de la masse résineuse.
Hauteur, 13 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 26.

Fig. 420[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 421[A]. — Figurine en bois aux traits barbouillés d'argile blanche (*pembe*); yeux faits d'éclats de miroir au centre desquels on a gratté l'argenture pour figurer la pupille; la coiffure (en résine) a disparu; au centre de la poitrine, percée de part en part, est enfoncé un tampon de feuilles; poitrine et dos semblent avoir été enduits de résine. Tout le bas du corps disparaît en un paquet de lambeaux d'étoffes dans lequel sont enfoncés des faisceaux de fibres, de baguettes, un bâtonnet en bois sculpté. Ceinture en tissu à laquelle sont nouées de nombreuses bandelettes d'étoffes flottantes.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 43.

Fig. 421[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 422[A]. — Figurine en bois; même coiffure, même empâtement résineux sur la poitrine que chez le spécimen 420; le miroir a également disparu; dans la coiffure étaient piquées des plumes; on remarque dans la masse résineuse couvrant le buste des débris de papier (importé), de nids d'insectes, de graines, de bois, des poils, etc.; large ceinture en étoffe bleue d'importation; lanières de peau flottantes nouées au-dessus de la ceinture par une bandelette de papyrus.

Hauteur, 25 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 44.

Fig. 422ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 423ᴬ. — Même type que le précédent; la coiffe résineuse dans laquelle restent piqués des débris de plumes est enveloppée d'étoffe; le front est ceint d'un bandeau en peau d'antilope; au-dessus de ce bandeau, sur le prolongement de la ligne médiane du front, est encastré dans un relief résineux un éclat de miroir; autour du cou s'enroulent des cordes empâtées de résine et maintenant en arrière un sachet en peau contenant vraisemblablement des substances médicamenteuses; les lanières de peau enveloppant tout le corps sont serrées par des cordelettes sous un pagne en tissu de raphia.
Hauteur (de la figurine), 32 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 45.

Fig. 423ᴮ. — Le même, vu de profil.

PLANCHE XXVII

Fig. 424ᴬ. — Figurine en bois grossièrement taillée; l'un des bras est replié sur lui-même vers l'épaule, l'autre est sectionné au coude; traces de coiffe résineuse; la poitrine et le ventre sont couverts d'encoches destinées à fixer un empâtement de résine.
Hauteur, 20 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 23.

Fig. 424ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 425ᴬ. — Type précédent : même disposition des bras; même coiffure en partie disparue; un vaste empâtement de résine, dont subsiste une partie, couvrait toute la face antérieure du buste; un tuyau de graminée, traversant la main repliée à l'épaule, plongeait dans la masse résineuse; sur chaque côté de cette masse, en haut, en bas, latéralement étaient enfoncés d'autres tuyaux de même nature; un miroir monté dans un cadre de bois était encastré sur la face de l'empâtement; deux éclats de miroir, fixés à l'aide de résine à l'angle du nez et de l'arcade sourcilière, simulent les yeux.
Hauteur, 21,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 34.

Fig. 425ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 426ᴬ. — Figurine représentant un personnage les mains appuyées aux hanches; coiffure à section circulaire surmontée de quatre tenons qui étaient destinés vraisemblablement à fixer un enduit résineux.
Hauteur, 19 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 86.

Fig. 426ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 427ᴬ. — Même type que le précédent; le sommet de la tête est taillé pour recevoir une coiffure en résine, dont il ne reste aucune trace toutefois, soit que cette partie ait été trop soigneusement nettoyée par la personne qui a recueilli le fétiche, soit que celui-ci n'ait jamais été achevé.
Hauteur, 23 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 50.

Fig. 427ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 428ᴬ. – Même type variant dans les détails; yeux faits d'éclats de miroir; dans la région ombilicale, trou rectangulaire fermé par une lamelle de verre.
Hauteur, 16 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 63.

Fig. 428ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 429ᴬ. — Figurine d'un type très voisin des précédentes, mais plus compliqué. Coiffure en résine, aplatie, avec pourtour orné d'éclats de bois disposés en couronne; yeux faits de morceaux de miroir profondément encastrés ; au centre, un disque d'argenture a été maintenu pour simuler la pupille, tandis que tout autour de celle-ci elle a été remplacée par de la couleur blanche. Miroir au nombril, fixé dans une masse résineuse à section rectangulaire; amulettes fixées au cou par un éclat de rotang; chacune de ces amulettes est composée de deux fragments de tiges de graminées réunis à l'une de leurs extrémités dans un empâtement résineux de forme ovoïde, enveloppé lui-même d'un épais lacet de cordelettes; une amulette semblable, mais à tuyau unique et à renflement terminal non enserré dans un réseau de cordelettes, est glissé entre les pieds du fétiche; figurine et amulettes sont imprégnées de teinture rouge (*ngula*).
Hauteur, 20 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 64.

Fig. 429ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 430ᴬ. — Figurine de même type général que la précédente; mêmes yeux; la coiffure et la masse résineuse de la région ombilicale ont disparu; les bras se terminent en moignons; un pagne, fait d'un lambeau d'étoffe d'importation tordue, s'enroule autour des reins et passe entre les jambes.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M , XII, 32.

Fig. 430ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 431ᴬ. — Figurine de même type que la figure 429; la coiffure, en résine, affecte la forme d'un fez haut; deux sachets de substances végétales sont enroulés autour du cou; sur le dos pendent un grand nombre d'amulettes : mains de singes, coques de fruits, olives en résine, chapelet de perles d'importation espacées par des cornes d'antilope, empâtées de *bulungu;* pagne semblable à celui du fétiche 430; une masse ovoïde de résine, que traverse un crochet en fer, pend à la ceinture; dans l'intérieur de la

masse résineuse du torse, qui a en grande partie disparu, on remarque des lambeaux d'étoffe d'importation sous laquelle étaient probablement accumulés des ingrédients médicamenteux dont il reste des traces.
Hauteur, 33 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 67.

Fig. 431[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 432[A]. — Type très voisin des précédents ; la coiffure en résine et les yeux ont disparu ; l'empâtement résineux couvrant la face antérieure du torse est à section nettement rectangulaire ; on aperçoit, sous le fragment de vitre qui y est encastré, une bande de papier recouvrant probablement des substances médicamenteuses ; le cou est encerclé de fibres et d'un sachet d'étoffe rouge contenant des ingrédients ; le corps est barbouillé d'un enduit de *ngula;* un pagne d'étoffe bleue bordée de blanc est noué à la ceinture et s'enroule autour des membres inférieurs.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 24.

Fig. 432[B]. — Le même, vu de profil.

PLANCHE XXVIII

Fig. 433[A]. — Figurine en bois représentant un personnage les mains posées sur les hanches ; coiffure en résine, à bord circulaire ; par la brèche accidentelle ouverte au sommet de cette coiffure on aperçoit, à l'intérieur, des substances végétales ; les yeux sont formés à l'aide de fragments de faïence (d'importation) bien encastrés et sur lesquels la pupille est simulée par une application d'enduit bleuâtre ; dans l'une des oreilles est piqué un fragment de plume rouge de queue de perroquet ; collier de fibres ; dans la masse résineuse appliquée sur la région ombilicale est encastré un miroir arrondi recouvrant un amas de substances médicamenteuses ; pagne en étoffe bleue ; un enduit rouge (*ngula*) recouvre certaines parties de la figure et du corps.
Hauteur, 18,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 33.

Fig. 433[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 434[A]. — Même type que le précédent ; au sommet de la coiffure est enfoncée une vis d'importation, dans le bord sont piquées deux plumes de pintade ; mêmes yeux, sauf qu'ils sont formés à l'aide d'éclats de miroir ; même masse résineuse à la région ombilicale, mais plus volumineuse : on en voit émerger, à la partie supérieure, des débris d'ossements et des substances végétales diverses ; les épaules sont couvertes d'un volumineux empâtement résineux dans lequel plonge un fragment de tige de graminée et sur la face antérieure duquel est fixé un miroir (celui de gauche a disparu) ; le dos était orné d'un renflement de même nature dont il ne reste que des traces ; collier en fer orné d'une perle d'importation.
Hauteur, 23,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 16.

Fig. 434^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 435^{A}. — Variété du précédent; coiffure, masses résineuses des épaules, de la région ombilicale et du dos ont disparu; d'autres masses résineuses, dont il ne reste également que des indices, couvraient le bas de la jambe et le pied; des yeux il ne subsiste qu'un éclat de miroir du côté gauche.
Hauteur, 35 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 10.

Fig. 435^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 436^{A}. — Figurine en bois représentant une femme; mêmes caractères généraux que chez la figure 433; la coiffure a disparu; elle porte, suspendues au cou par une lanière de cuir, deux chainettes en fer à l'une desquelles est attachée une sonnette également en fer.
Hauteur de la figurine, 18 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 65.

Fig. 436^{B}. — La même vue de profil.

Fig. 437^{A}. — Figurine en bois, barbouillée d'argile blanche (*pembe*), représentant un personnage accroupi, une main portée à la joue, l'autre reposant sur la jambe; crâne arrondi et non pas taillé pour être achevé à l'aide de résine; un bandeau d'étoffe bleue fixe autour de la tête une couronne de plumes; sachets remplis de substances magiques suspendus au cou, au bras droit, et noués à la taille; au bras gauche sont attachés, par une cordelette, un grelot en laiton (importé) et une corne d'antilope.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 40.

Fig. 437^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 438^{A}. — Figurine représentant un personnage portant d'une main à la bouche un objet de forme allongée, effilée vers l'extrémité, et dont nous n'avons pu déterminer sérieusement la nature; l'autre main supporte un vase dont la forme est celle du pot à frire usité dans la région; yeux formés à l'aide d'éclats de miroir, mais non cimentés; pas de trace de coiffure résineuse : ce fétiche semble n'avoir jamais été achevé; un trou est creusé au milieu du sommet du crâne, la partie antérieure du pied gauche n'existe pas et la cuisse s'appuie de ce côté sur un relief du socle.
Hauteur, 18 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 30.

Fig. 438^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 439^{A}. — Variété du type précédent; l'un des bras est sectionné au-dessus du coude; une partie de l'autre bras a disparu accidentellement; trou au nombril.
Hauteur, 16 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 49.

Fig. 439^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 440^A. — Figurine représentant un personnage assis, les deux mains portées à la bouche; trou pratiqué au sommet du crâne; front orné de clous de laiton; yeux formés d'éclats de faïence (importée) au milieu desquels un trou de teinte sombre simule la pupille.
Hauteur, 18,5 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 56.

Fig. 440^B. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXIX

Fig. 441^A. — Figurine en bois représentant un personnage debout, main gauche reposant sur la hanche, main droite dressée, aux doigts arrondis formant tuyau; la coupe du crâne indique qu'il était recouvert d'une calotte de résine; yeux formés à l'aide de fragments de faïence avec applications de résine simulant la pupille; dans les oreilles sont piquées des plumes rouges de queue de perroquet; empâtement résineux encastrant un miroir appliqué au nombril; sous le miroir on distingue un lambeau d'étoffe bleue recouvrant probablement des substances médicamenteuses.
Hauteur, 29 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 17.

Fig. 441^B. — La même, vue de profil.

Fig. 442^A. — Variété du précédent; coiffure et masse résineuse du nombril disparus complètement; les yeux ne sont plus marqués que par un enduit résineux dans lequel était probablement encastré un fragment soit de miroir, soit de faïence.
Hauteur, 36 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 24.

Fig. 442^B. — La même, vue de profil.

Fig. 443^A. — Variété du type 441, plus grossièrement sculpté; les doigts de la main levée ont disparu; même observation pour la coiffure et la masse résineuse dont la région ombilicale garde les traces.
Hauteur, 23 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 13.

Fig. 443^B. — La même, vue de profil.

Fig. 444^A. — Variété du type 441, plus compliquée; coiffure en résine surmontée d'une houppe d'étoffe; les yeux sont formés de morceaux de miroir au centre desquels on a maintenu un disque d'argenture pour simuler la pupille; tout autour de celle-ci l'argenture a été remplacée par un enduit blanchâtre. Le cou est enveloppé d'un gros bourrelet de résine et orné d'un collier de perles; un cercle de fibres est passé en bandoulière sur l'épaule gauche; dans la poitrine et le côté gauche sont plantés des clous et une cheville plate en fer; au bras gauche pend un petit sachet d'ingrédients fait d'un morceau d'étoffe bleue d'importation; ceinture de même étoffe; un morceau d'écorce

roulée en cylindre est noué au bas des jambes par un fil de coton; sur les pieds ainsi qu'entre les épaules sont appliqués des cônes de résine; tout le corps est recouvert de plaques de *pembe* et de *ngula* alternées, mélangées ou superposées.
Hauteur, 22 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 68.

Fig. 444^B. — La même, vue de profil.

Fig. 445^A. — Variété du même type; les yeux sont fait d'éclats de miroir où la pupille est simulée par un point sombre obtenu par l'enlèvement de l'argenture; l'un de ces yeux a disparu accidentellement; la coiffure résineuse est complètement enlevée; il n'existe pas de traces de masse résineuse à la région ombilicale; au cou est noué un bourrelet de substances végétales et sont suspendus des sachets d'ingrédients variés : dans l'un de ces sachets sont piqués des poils de queue d'athérure; le pagne, simple bande d'étoffe rouge, a glissé sur les pieds.
Hauteur, 14 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 66.

Fig. 445^B. — La même, vue de profil.

Fig. 446^A. — Type de même allure générale que les précédents, mais différent fortement par les traits du visage; coiffure en résine recouverte d'un bonnet de fibres tressées; trou carré pratiqué à la région ombilicale; le cou et le thorax portent des traces d'un empâtement résineux qui a disparu; un des yeux (formés d'éclats de miroir) est arraché; figure noircie, barbouillée de plaques de *pembe;* enduit de *ngula* couvrant presque tout le corps.
Hauteur, 52 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 62.

Fig. 446^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 447^A. — Figurine représentant un personnage les deux bras levés, poings fermés; yeux formés à l'aide d'éclats de verre posés sur papier blanc et encastrés à la résine : une rondelle de résine appliquée sur le verre, intérieurement, simule la pupille; coiffure de résine très endommagée; clous en fer (d'importation) piqués dans l'épaule, les flancs, la nuque et le cou; la coiffure était blanchie au *pembe;* lignes de *pembe* descendant sur le front et le nez et sillonnant les joues; tout le corps a été noirci, puis léopardé à l'aide de *pembe.*
Hauteur, 29 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 31.

Fig. 447^B. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXX

Fig. 448^A. — Figurine en bois jaune; face sillonnée de stries; coiffure en cimier; parties velues de la tête peintes en noir; les bras sont cassés, mais des traces d'attache indiquent qu'ils étaient ramenés sur l'estomac; marques cicatricielles disposées en rectangles sur le haut de la poitrine et sur les flancs. Organes sexuels très accentués.

Hauteur, 58 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 1.

Fig. 448B. — La même, vue de profil.

Fig. 449A. — Même type; dans ce spécimen sont mélangés les principes mâle et femelle; le personnage représenté a des seins de femme.
Hauteur, 29 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 6.

Fig. 449B. — Le même, vu de profil.

Fig. 450A. — Même type; le personnage est représenté assis, les jambes pliées et ramenées vers la poitrine; celles-ci sont brisées aux genoux; les bras sont relevés, mains appliquées derrière les oreilles; variations dans les marques cicatricielles.
Hauteur, 48 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 10.

Fig. 450B. — Le même, vu de profil.

Fig. 451A. — Variété du même type; femme agenouillée, les mains posées sur les genoux; parties velues du crâne et du pubis peintes en noir; anneaux de laiton aux oreilles. Le cimier affecte la forme d'un pangolin; la tête de celui-ci a disparu accidentellement.
Hauteur, 38 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 3.

Fig. 451B. — La même, vue de profil.

Fig. 452A. — Même type; la figure est celle d'une femme debout, les mains relevées vers l'occiput, portant sur la tête un vase; parties velues marquées comme dans la figure précédente.
Hauteur, 44 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 5.

Fig. 452B. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXI

Fig. 453A. — Figurine du même type que celles de la planche précédente; représente une femme portant un panier sur la tête; coiffure noircie au feu et sillonnée de stries. Variations dans les marques cicatricielles.
Hauteur, 45 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 12.

Fig. 453B. — La même, vue de profil.

Fig. 454^A. — Figurine à coiffure haute, aplatie transversalement, entièrement noircie au feu; front proéminent; yeux formés d'éclats de miroir de forme semi-circulaire, au milieu desquels une rondelle d'argenture enlevée simule la pupille; bras incomplets, arrêtés par une section nette à la hauteur du coude. La statuette, en bois tendre, est fortement détériorée par les insectes.
Hauteur, 34 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 57.

Fig. 454^B. — La même, vue de profil.

Fig. 455^A. — Figurine représentant une femme, les mains posées aux flancs; coiffure transversale haute et plate, noircie au feu; yeux semblables à ceux de la figure précédente; anneaux de laiton aux oreilles; bois très dense.
Hauteur, 34 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe .
N° du catalogue : R. M., XII, 59.

Fig. 455^B. — La même, vue de profil.

Fig. 456^A. — Figurine à tête offrant les mêmes caractères généraux que la précédente; au cou est fixé un bandeau d'étoffe bleue; le reste du corps est taillé d'un seul bloc s'effilant vers la base et sur lequel sont articulés deux bras de forme plate, aux mains immenses, réunies par une cheville en bois; une broche en bois fixée à une ligature de rotang réunissant les deux bras au dessus de leur axe d'attache et pouvant se dissimuler dans une rainure pratiquée tout le long de la face postérieure du corps, permet de mouvoir les bras du fétiche sans que cette action soit apparente; tout le système est dissimulé sous un vêtement d'étoffe blanche d'importation. Les mains peintes au *pembe* sont parsemées de points noirs.
Hauteur, 39 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 41.

Fig. 456^B. — La même, vu de dos.

Fig. 457^A. — Figurine représentant une femme grossièrement sculptée, pressant entre ses mains ses seins relevés; coiffure sillonnée de stries gravées; yeux faits d'éclats de miroir; long clou (d'importation) piqué dans le nombril; nez, lèvre et oreilles éraflés.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 15.

Fig. 457^B. — La même, vue de profil.

Fig. 458^A. — Figurine représentant une femme agenouillée, les mains portées aux seins; coiffure conique dessinée au trait gravé sur fond noirci au feu; yeux faits d'éclats de miroir : au centre un disque d'argenture a été maintenu pour simuler la pupille, le reste a été recouvert d'une couche d'enduit blanc (*pembe*); anneaux de laiton aux oreilles, chaînette de même métal au cou.
Hauteur, 17 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 29.

Fig. 458^B. — La même, vue de profil.

Fig. 459[A]. — Figurine représentant une femme pressant ses seins entre les mains; coiffure haute, aplatie transversalement, sillonnée de stries parallèles gravées et imprégnées d'un enduit noir, sauf, sur l'occiput, une rosace composée d'un dessin gravé imprégné de *pembe;* une ligne de *pembe*, presqu'entièrement disparue, marquait la base de la coiffure au-dessus du front; yeux du même type que ceux de la figure précédente; masse résineuse arrondie, encastrant un miroir, fixée sur la région ombilicale; entre les épaules, pochette de résine dont une brèche accidentelle permet d'entrevoir le contenu composé d'ingrédients hétéroclites; poils, fibres, graines, etc.; tout le corps est recouvert d'un enduit épais de *ngula.*

Hauteur, 24 centimètres.

Provenance : Région des Cataractes.

N° du catalogue : R. C., XII, 14.

Fig. 459[B]. — La même, couverte de son manteau fait d'un fragment de mouchoir rouge d'importation. Le fétiche est, habituellement, recouvert de ce manteau.

Le Musée possède un second spécimen de ce fétiche, variant dans les détails. Classé sous le n° : R. C., XII, 15.

Fig. 460[A]. — Figurine représentant une femme, les mains portées aux seins; coiffure du type précédent, mieux gravée, non teintée; la rosace occipitale est formée de cercles concentriques; le dos, les épaules et la région ombilicale sont ornés de marques cicatricielles symétriques.

Hauteur, 25 centimètres.

Provenance : Région maritime (Mayumbe).

N° du catalogue : R. M., XII, 52.

Fig. 460[B]. — La même, vue de dos.

PLANCHE XXXII

Fig. 461[A]. — Figurine représentant une femme, les mains portées aux seins; coiffure composée de dessins sculptés et se terminant en pointe; yeux composés d'éclats de vitre ovales fixés à l'aide de résine sur un fond d'argile blanche, au centre duquel un rond noir simule la pupille; trou carré pratiqué à la région ombilicale; le corps entier est barbouillé de *pembe.*

Hauteur, 28 centimètres.

Provenance : Région des Cataractes.

N° du catalogue : R C., XII, 13.

Fig. 461[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 462[A]. — Femme assise tenant un enfant sur les genoux; coiffure à fond plat, formant relief circulaire, entièrement noircie au feu; sur la région lombaire, le pagne est sculpté en relief et également noirci au feu; marques cicatricielles symétriques disposées en deux lignes allant des reins aux épaules; yeux faits d'éclats de faïence; l'un de ceux-ci a disparu; entre l'épaule et le coude sont simulés des anneaux de bras.

Hauteur, 24 centimètres.

Provenance : Région maritime (Mayumbe).

N° du catalogue : R. M., XII, 54.

Fig. 462[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 463^{A}. — Variété du type précédent; la femme est accroupie; coiffure semblable à celle de la figure 459, mais non gravée, sauf un bandeau frontal et une plaque occipitale ovale; dos couvert de marques cicatricielles symétriques.
Hauteur, 22,5 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 9.

Fig. 463^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 464^{A}. — Type très voisin du précédent, mais différent dans les détails; coiffure sans aucun ornement gravé; bande dorsale de marques cicatricielles allant d'une épaule à l'autre; mêmes yeux que ceux de la figure 461.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 12.

Fig. 464^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 465^{A}. — Figurine très voisine comme traits de la figure 462; mêmes yeux faits d'un simple éclat de faïence encastré (l'œil droit a disparu); même pagne sculpté en relief et noirci au feu; la femme est agenouillée, les mains posées sur les genoux; coiffure indiquée par un simple relief circulaire et terminée en pointe; dessin cicatriciel à la région lombaire.
Hauteur, 21 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 55.

Fig. 465^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 466^{A}. — Figurine représentant une femme debout, bras pendants; yeux faits d'éclats de miroir (celui de droite a disparu); coiffure en pointe; petits sachets d'étoffe bleue, renfermant des substances médicamenteuses, fixés au cou par des bandes de même tissu; le bras droit est enveloppé de fibres enroulées; il en est de même du bas des jambes. Sur la région ombilicale et sur le dos étaient appliquées des masses résineuses aujourd'hui disparues; toute la face antérieure du torse est couverte de croûtes formées par du jus de noix de Kola desséché.
Hauteur, 24 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 22.

Fig. 466^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 467^{A}. — Figurine en bois rougeâtre, à coiffure haute, effilée en pointe, ornée à la base de clous de laiton; yeux composés de rondelles de plomb encastrées dans de la résine; au cou, chainette en laiton et enfilades de perles vertes enroulées; un chapelet de perles multicolores enserre le cou, descend le long de la colonne vertébrale et se divise pour encercler le bas du corps; des anneaux composés des mêmes perles sont fixés aux chevilles; des racines et un grelot en laiton pendant sur le dos; toute la partie antérieure du buste est couverte d'une masse résineuse, rectangulaire, encastrant un miroir et voilée sous une double bande de toile fixée au cou et aux membres inférieurs. Le tout est fortement imprégné de *ngula*.
Hauteur, 32,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 37.

Fig. 467^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 468^{A}. — Figurine en bois jaune au torse à peine ébauché; coiffure conique; un rang de perles fixées dans de la résine entoure la figure; un rang de perles semblables remontait, dans l'axe frontal, de la base au sommet de la coiffure; collier de perles; yeux ronds constitués par des disques de faïence encastrés.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool (Bateke).
N° du catalogue : S. P., XII, 20.

Fig. 468^{B}. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXIII

Fig. 469^{A}. Fétiche en bois jaune, asexué, grossièrement sculpté; l'omoplate est indiquée par un fort relief qui caractérise nettement cette figure et les deux suivantes : les bras sont simplement sculptés en relief, mais non détachés du corps
Hauteur, 35 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes (Babuende).
N° du catalogue : R. C., XII, 2.

Fig. 469^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 470^{A}. — Variété du type précédent.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 16.

Fig. 470^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 471^{A}. — Variété du type figuré sous le n° 469; socle orné de dessins gravés.
Hauteur, 34 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool.
N° du catalogue : S P., XII, 17.

Fig. 471^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 472^{A}. - Figurine en bois jaune, très tendre; asexuée; coiffure indiquée par un relief frontal d'où partent des traits gravés noirs longitudinaux, s'arrêtant à un trait gravé transversal à la base de l'occiput; sourcils indiqués au trait; yeux noircis au feu; stries parallèles sillonnant le visage d'une oreille à l'autre;très détérioré par les insectes.
Hauteur, 23,5 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 6.

Fig. 472^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 473^{A}. — Figurine en bois jaune, dur, représentant une femme; coiffure indiquée par un simple contour en relief; avant-bras coudés à angle droit et appliqués sur la région gastrique.

Hauteur, 12 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 8.

Fig. 473ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 474ᴬ. — Figurine en bois jaunâtre, asexuée. Coiffure indiquée par un relief noirci au feu, un second relief, de forme arrondie, semble simuler un bonnet posé sur la tête.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Wambundu).
N° du catalogue : S. P., XII, 15.

Fig. 474ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 475ᴬ. — Figurine en bois blanc; sexe masculin; coiffure semblable à celle de la figure précédente, mais le visage, au lieu d'être déformé, est aminci et projeté en avant; les mains sont indiquées par de simples traits gravés blancs sur fond noirci au feu; pieds très aplatis, noircis au feu. Socle et statuette sont fendillés.
Hauteur, 32 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 2.

Fig. 475ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 476ᴬ. — Variété du type précédent, mi-corps; la calotte, qui semble posée sur les cheveux, est sculptée; les mains ne sont pas dessinées; ombilic très proéminent; comme dans la figure 475, les seins sont taillés presque sur la partie antérieure des bras; trois trous sont creusés sur le haut du front, le sommet du crâne et la région occipitale; le cou est percé de part en part pour qu'on y puisse passer une corde de suspension.
Hauteur, 16,5 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 1.

Fig. 476ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 477ᴬ. — Figurine en bois bruni, dur; sexe féminin; coiffure indiquée par un simple contour en relief; oreilles rondes; yeux en plomb (l'un d'eux a disparu); seins placés très haut comme dans les deux figures précédentes.
Hauteur, 49 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Wambundu).
N° du catalogue : S. P., XII, 14.

Fig. 477ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 478ᴬ. — Figurine en bois noirci, sexe féminin; coiffure bien sculptée, à côtes transversales; yeux simulés par des clous en laiton; oreilles énormes, profondément fouillées. Corps grossier; bras simplement indiqués par un relief; mains appliquées sur la région épigastrique; nombril accentué; région lombaire sillonnée de marques cicatricielles transversales. Les pieds sont brisés.
Hauteur, 19,5 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Batende).
N° du catalogue : S. P., XII, 12.

Fig. 478ᴮ. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXIV

Fig. 479A. — Figurine en bois jaunâtre, dur; sexe masculin; extrémités des bras posées sur la région pubienne; coiffure sculptée en relief; dans le sommet, aplati, est encastré un coquillage; bouche taillée en relief; le menton semble allongé par une barbe.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Batende).
N° du catalogue : S. P., XII, 1.

Fig. 479B. — La même, vue de profil.

Fig. 480A. — Figurine en bois bruni, sexe masculin; face comprimée latéralement; coiffure indiquée par des traits gravés croisés, formant gauffrage; joues sillonnées de stries; sur la région ombilicale était fixée une masse résineuse, disparue; un sachet d'ingrédients, tout empâté de résine, est suspendu au cou; pieds à peine indiqués.
Hauteur, 19 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 11.

Fig. 480B. — La même, vue de profil.

Fig. 481A. — Figurine en bois noirci, de même type que la précédente; variations dans la coiffure, qui forme un relief arrondi à l'arrière; un énorme empâtement résineux, que traverse de haut en bas un tuyau de plume, couvre tout le devant du corps; deux sachets de substances médicamenteuses sont attachés aux bras; bande de tissu blanc d'importation nouée au cou.
Hauteur, 31,5 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool (Mswata).
N° du catalogue : S. P., XII, 27.

Fig. 481B. — La même, vue de profil.

Fig. 482A. — Figurine en bois bruni, sexe masculin; coiffure gaufrée surmontée d'un large relief à surface plate; face très déprimée, sillonnée de haut en bas de stries; bouche ronde; trou pratiqué au milieu du torse; tout le devant du corps a été vraisemblablement recouvert d'une masse résineuse, comme chez la figure précédente; le corps entier, sauf cette partie, est barbouillé de *ngula*.
Hauteur, 37 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Bateke).
N° du catalogue : S. P., XII, 5.

Fig. 482B. — La même, vue de profil.

Fig. 483A. — Type voisin du précédent; forme plus ramassée; relief de la coiffure plus accentué et arrondi; variations dans la coupe des yeux et de la bouche; il n'existe pas de trace d'empâtement résineux à la région ombilicale; sachet de substances médicamenteuses attaché à mi-bras gauche.
Hauteur, 25 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Ndolo).
N° du catalogue : S. P., XII, 9.

Fig. 483^B^. — Le même, vu de profil.

Fig. 484^A^. — Variété du précédent; coiffure non gaufrée, relief presque droit à section ronde; la poitrine porte traces d'un empâtement résineux disparu; pieds brisés.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 6.

Fig. 484^B^. — La même, vue de profil.

Fig. 485^A^. — Même type, variant seulement dans les détails de la coiffure; la figure se rapproche surtout de celle du spécimen 481, sauf le bas qui est de coupe particulière; la région ombilicale n'a jamais porté d'empâtement résineux. L'un des pieds de la statuette est brisé.
Hauteur, 29,5 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Bateke).
N° du catalogue : S. P., XII, 13.

Fig. 485^B^. — Le même, vu de profil.

Fig. 486^A^. — Même type; la coupe du bas de la figure est la même que chez le spécimen précédent; pour le reste de la tête, il se rapproche surtout du spécimen n° 483; vaste masse résineuse couvrant tout le devant du corps et enveloppée d'un morceau de toile cousu dans le dos; le fétiche est maculé de jus de Kola. Les pieds sont brisés.
Hauteur, 28,5 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Ndolo).
N° du catalogue : S. P., XII, 25.

Fig. 486^B^. — Le même, vu de profil.

Fig. 487^A^. — Même type; variations dans la coiffure; visage plus allongé; collier constitué par un fil de laiton d'importation (mitako); tout le torse, aujourd'hui mis à nu et en partie détruit, était couvert, comme chez le spécimen précédent, de masses résineuses dont les traces restent apparentes au col et aux hanches; le bas du corps est enveloppé d'étoffe blanche (étamine d'importation).
Hauteur, 32 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Ndolo).
N° du catalogue : S. P., XII, 23.

Fig. 487^B^. — Le même, vu de profil.

PLANCHE XXV

Fig. 488^A^. — Figurine en bois bruni; sexe masculin; coiffure surmontée d'un relief à section arrondie; tempes et joues sillonnées de stries; barbe au menton; mains posées sur la région pubienne; trou rectangulaire pratiqué au milieu du corps : toute cette partie était recouverte d'une masse résineuse entièrement disparue; barbe et oreilles ébréchées.
Hauteur, 21 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Kinchassa).
N° du catalogue : S. P., XII, 4.

Fig. 488B. — La même, vue de profil.

Fig. 489A. — Même type; sexe masculin (avec des seins de femme?); variations dans la coupe des yeux, du nez et de la bouche; pagne en tissu de fibres de Raphia.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Kinshassa).
N° du catalogue : S. P., XII, 10.

Fig. 489B. — Le même, vu de profil.

Fig 490A. — Même type; sexe masculin; coiffure terminée par un relief arrondi; barbe longue et pointue; la partie antérieure du torse n'est pas, comme chez les deux spécimens précédents, percée d'un trou, mais le buste entier est enveloppé d'un morceau de tissu de fibres de Raphia noué par une lanière de papyrus; larges anneaux de laiton au cou; pied gauche ébréché.
Hauteur, 25 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Léopoldville).
N° du catalogue : S. P., XII, 8.

Fig. 490B. — Le même, vu de profil.

Fig. 491A. — Même type; sexe masculin; variations dans la coupe de la coiffure et du bas du visage; le buste, tout souillé de plaques épaisses de jus de Kola séché, est enveloppé dans une feuille de bananier; cette première enveloppe est recouverte d'un morceau de tissu de fibres de Raphia serré autour du corps et descendant jusqu'aux chevilles; des serres de rapace sortant des replis de l'étoffe simulent les mains du fétiche; large anneau de laiton au cou.
Hauteur, 31,5 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Mswata).
N° du catalogue : S. P., XII, 24.

Fig. 491B. — Le même, vu de profil.

Fig. 492A. — Figurine en bois jaunâtre, très tendre; sexe mixte; le haut du corps est d'un homme, le bas d'une femme; coiffure tronconique; au menton barbe de coupe arrondie; toute la face antérieure du torse est couverte d'une masse résineuse que traverse de haut en bas un tuyau de plume; au centre de cette masse est encastré un éclat de miroir; dans les côtés sont piqués des poils de queue d'éléphant et des plumes d'oiseaux; cette masse résineuse est maculée de jus de Kola; une bande de couleur blanche (*pembe*) la sillonne de haut en bas; la statuette est détériorée par les insectes; pied ébréché.
Hauteur, 24,5 centimètres.
Provenance : Leopoldville (Wambundu).
N° du catalogue : S. P., XII, 28.

Fig. 492B. — La même, vue de profil.

Fig. 493A. — Figurine en bois jaune; sexe masculin; coiffure gaufrée, anguleuse, fortement échancrée, se terminant en pointe (cette pointe est brisée); une ligne de marques cicatricielles descend de la base de la coiffure jusqu'à la pointe du nez; de l'oreille partent deux lignes semblables : l'une se dirigeant vers l'œil, l'autre vers le menton; tout le milieu du corps, des épaules aux cuisses, est enveloppé de masses résineuses serrées dans un sac de tissu blanc d'importation : celui-ci est entièrement maculé de plaques de jus de Kola séché.

Hauteur, 19 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Wambundu).
N° du catalogue : S. P., XII, 26.

Fig. 493[B]. — La même, vue de profil.

Fig 494[A]. — Figurine en bois blanc; sexe masculin; coiffure pendant en tresses à l'arrière; bande de marques cicatricielles partant de la base de la coiffure et descendant jusqu'à la racine du nez; mêmes bandes allant des oreilles à l'angle orbitaire; barbe de coupe carrée; toute la tête est maculée de croûtes épaisses formées par le jus de Kola; ouverture rectangulaire pratiquée à la face antérieure du torse; tout le milieu du corps, y compris la base du cou et les hanches, est d'une coloration plus blanche qui montre que toute cette partie, aujourd'hui à nu, a dû être couverte autrefois, soit de masses résineuses comme chez la figure précédente, soit d'un morceau d'étoffe comme chez la figure 490.
Hauteur, 32 centimètres.
Provenance : Léopoldville (Banfumu?).
N° du catalogue : S. P., XII, 7.

Fig. 494[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 495[A] et [B]. — Figurine en bois jaunâtre à double face; deux personnages sont accolés dos à dos, l'un de sexe masculin (vue de face 495[A]), l'autre de sexe mixte, le haut du corps étant d'un homme, le bas d'une femme; coiffures anguleuses, gaufrées, identiques; stries sillonnant en biais les joues et les tempes; chez tous deux large barbe en éventail; bras ébauchés; trous carrés pratiqués au milieu du torse.
Hauteur, 19 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Bateke).
N° du catalogue : S. P., XII, 21.

Fig. 496[A]. — Figurine en bois jaunâtre grossièrement sculptée; sexe masculin; coiffure haute à section circulaire; barbe de coupe carrée; torse à peine équarri; bras ébauchés. La statuette est fendue de haut en bas.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Bateke).
N° du catalogue : S. P., XII, 18.

Fig. 496[B]. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXVI

Fig. 497[A]. — Figurine en bois jaune, très dur, représentant un personnage dans la position assise, les jambes un peu allongées; sexe mixte; tête d'homme sur un corps à organes sexuels féminins; coiffure anguleuse, gauffrée, surmontée d'un relief à section ronde; barbe de coupe carrée; tempes et joues sillonnées de stries verticales; bras ébauchés, sans mains.
Hauteur, 33 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 3.

Fig. 497[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 498[A]. — Figurine en bois jaune représentant un homme les mains posées sur la région épigastrique; figure ovale, comprimée latéralement, n'offrant pas les caractères anatomiques du nègre; coiffure anguleuse, se terminant par un relief épais, à section ovale, le tout noirci au feu; sourcils marqués au trait noir; yeux constitués par des cauris encastrés; stries verticales sillonnant les tempes et les joues; moustaches noircies au feu.
Hauteur, 34,5 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P. XII, 40.

Fig. 498[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 499[A]. — Figurine en bois blanc; sexe masculin; coiffure haute, à section ovale, noircie au feu; barbe à coupe carrée, se prolongeant sur les joues par une bande noircie qui encadre la figure et va se fondre dans la chevelure; joues et tempes sillonnées de stries verticales; bras marqués par un relief noirci; une bande en relief, également noircie au feu, ceinture le bas du corps; trou rectangulaire creusé au milieu du buste.
Hauteur, 31,5 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 5.

Fig. 499[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 500[A]. — Variété du même type; coiffure différente, surmontée d'un volumineux cimier; une bande de marques cicatricielles coupe le front de la base de la coiffure à la racine du nez.
Hauteur, 47 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 5.

Fig. 500[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 501[A]. — Figurine en bois jaune; sexe masculin; coiffure à pointes temporales anguleuses; couvre-chef (?) affectant la forme d'un disque surmonté d'un large cimier; nez volumineux (la pointe a disparu); barbe au menton; bras ramenés vers la région gastrique.
Hauteur, 28 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 4.

Fig. 501[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 502[A]. — Figurine en bois rouge, très dense; coiffure formant à l'arrière une section plate, de contour arrondi; front énorme, très bombé; nez gros, bosselé; toute la face antérieure du corps est couverte d'une masse résineuse épaisse, maculée de *ngula* et portant au centre un fragment de miroir encastré; une broche en bois (dont toute la partie apparente est cassée) plonge de bas en haut dans cette masse : ces détails rappellent ceux de la figure 490 et de la figure 492; pied gauche ébréché.
Hauteur, 37 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 58.

Fig. 502[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 503ᴬ. — Figurine en bois jaune; sexe masculin; coiffure anguleuse, gaufrée, surmontée d'un large cimier; nez caractéristique, retroussé; bouche proéminente; grande barbe en éventail; bras sans mains; pieds démesurés.
Hauteur, 32 centimètres.
Provenance : Stanley-Pool (Léopoldville).
N° du catalogue : S. P., XII, 19.

Fig. 503ᴮ. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXVII

Fig. 504ᴬ. — Figurine en bois bruni, très dur; coiffure en cimier; oreilles proéminentes; yeux sculptés en relief; bouche ouverte tout au bas du visage; nez droit; les bras partent d'un point d'attache commun au milieu du dos et les mains viennent se joindre sur la poitrine; dans l'angle formé par les avant-bras est fixé, à l'aide de résine, un cauris; jambes très courtes; au cou pend une corne d'antilope du genre *Cephalophus;* de chaque côté, à mi-bras, est attaché un sachet d'ingrédients dans lequel est piquée une plume noire; pagne d'étoffe bleue; à la ceinture sont noués des chapelets de fragments de coques d'*Entada gigalobium;* le corps est tout imprégné de *ngula*.
Hauteur, 31.5 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 15.

Fig. 504ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 505ᴬ. — Type très voisin du précédent; nez caractéristique, retroussé; fibre de Raphia nouée au cou; les sachets des bras sont mieux emplumés et maintenus par une bande d'étoffe qui fait le tour du corps; ceinture de fibres tordues; pagne en étoffe bleue bordée de rouge (importation).
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 16.

Fig. 505ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 506ᴬ. — Même type que la figure 505, avec variation dans les détails; même nez caractéristique, ne porte ni amulette, ni traces d'empâtement résineux, ni macules de *ngula*.
Hauteur, 24 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 12.

Fig. 506ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 507ᴬ. — Même type; variantes dans la coiffure; le nez était semblable à celui des deux figures précédentes, mais il a été enlevé accidentellement. La main gauche, énorme, est posée sur le haut de la poitrine; la main droite, toute petite, soutient le menton; yeux ronds, à globe oculaire saillant. Sexe féminin.
Hauteur, 28 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 18.

Fig. 507[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 508[A]. — Même type; semble par le développement des seins appartenir au sexe féminin; mais la figure semble encadrée de barbe; variations dans les détails de la coiffure.
Hauteur, 24 centimètres
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 10.

Fig. 508[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 509[A]. — Même type ; sexe masculin ; les détails d'exécution du cimier surmontant la coiffure sembleraient indiquer qu'on a voulu imiter une gousse de fruit ou un coquillage; une ligne gravée sur le bord externe semble, en effet, le diviser en deux valves; visage encadré de barbe; membres grêles.
Hauteur, 21 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 14.

Fig. 509[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 510[A]. - Figurine en bois blanc, léger; sexe masculin; coiffure en cimier, cotelée; nez retroussé et d'un développement anormal; les deux mains sont réunies sur la poitrine, supportant un vase; un trou est pratiqué sur le bord externe du cimier (sans doute pour y fixer une aigrette), deux ouvertures pratiquées à mi-bras servaient vraisemblablement, comme chez les spécimens 504 et 505, à fixer des sachets. Trou rond creusé au nombril. Très détérioré; la moitié de la jambe droite a disparu, les oreilles sont enlevées.
Hauteur, 14 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 17.

Fig. 510[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 511[A]. — Variation des types précédents; coiffure différente, à fond plat; fibre nouée au cou; sexe masculin.
Hauteur, 17,5 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 13.

Fig. 511[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 512[A]. — Figurine en bois jaune, dense; sexe mixte : tête d'homme, organes sexuels féminins; coiffure arrondie, sculptée en relief ainsi que la barbe encadrant le visage; celle-ci a été noircie au feu; nez de profil angulaire; cette tête offre plutôt les caractères anatomiques de l'Européen que du noir; bras ramené sur la poitrine; membres inférieurs très courts.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 11.

Fig. 512[B]. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXVIII

Fig. 513^A. — Figurine représentant une tête humaine sur piédestal à section circulaire taillé dans le même bloc; coiffure de même type que celle des figures 426 à 432; nez retroussé, caractéristique des fétiches Bayaka; fibre de Raphia nouée au cou.
Hauteur, 16 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 1.

Fig. 513^B. — La même, vue de profil.

Fig. 514^A. — Variété du même type; coiffure dentelée; nez plus élargi et moins projeté en avant; bouche formant un relief très proéminent; joues se confondant avec le cou sans relief maxillaire; piédestal à section ovalaire, percé au milieu d'un trou rectangulaire rempli d'ingrédients ; tout le piédestal est enveloppé d'un sac de toile cousue maculé de *ngula*.
Hauteur, 12 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 5.

Fig. 514^B. — La même, vue de profil.

Fig. 515^A. — Variété du même type; coiffure tronconique; barbe encadrant le visage; nez proéminent le trou rectangulaire du piédestal est rempli d'ingrédients médicamenteux et refermé par une lamelle de cœur de nervure de Raphia.
Hauteur, 11,5 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII. 6.

Fig. 515^B. — La même, vue de profil.

Fig. 516^A. — Figurine représentant une tête humaine sculptée au sommet d'un tam-tam en bois. Coiffure double, à section circulaire; occiput fortement comprimé; nez et oreilles démesurés caractéristiques; au cou est suspendu un sachet de substances médicamenteuses entouré de fibres flottantes, et un bâtonnet destiné vraisemblablement à battre le tam-tam.
Hauteur, 33 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 7.

Fig. 516^B. — La même, vue de profil.
Le Musée possède un second spécimen de même type, variant dans les détails et catalogué sous le n° K. W., XII, 8.

Fig 517^A. — Figurine en bois, représentant une tête humaine sur piédestal grossièrement équarri ; coiffure haute, cotelée, comprimée latéralement; nez élargi et non retroussé; un trou béant au milieu du piédestal laisse apercevoir des restes de substances médicamenteuses.
Hauteur, 23 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 2.

Fig. 517ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 518ᴬ. — Variété du type précédent; les deux extrémités de la coiffure sont terminées par de fortes pointes.
Hauteur, 24,5 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 3.

Fig. 518ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 519ᴬ. — Figurine en bois, très voisine du type précédent; la coiffure est de forme arrondie et les deux pointes qui la surmontent sont disposées dans le plan du visage. Celui-ci est beaucoup plus large, mais de traits identiques. Une mâchoire inférieure droite d'antilope est suspendue par des fibres au cou du fétiche. Le piédestal est fortement fendillé.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 4.

Fig. 519ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 520ᴬ. — Figurine en bois représentant un personnage empalé sur une tige en fer torse. Coiffure gaufrée, haute, rejetée en arrière, de forme aplatie; visage comprimé; menton très effilé, comme s'il était allongé par une barbe taillée en pointe; yeux saillants, nez aplati; mains à peine ébauchées, posées sur la région gastrique; sexe masculin.
Très détérioré; le pied gauche est enlevé, la jambe droite est disparue; tout le corps est encroûté de plaques résineuses mêlée de *ngula* et admirablement patiné par le temps.
La tige en fer servait à piquer le fétiche pour le maintenir debout. Il est possible qu'elle n'ait été ajoutée par le noir qu'après la mutilation du fétiche.
Hauteur (y compris la tige en fer), 44 centimètres.
Provenance : Kwango (Bayaka).
N° du catalogue : K. W., XII, 9.

Fig. 520ᴮ. — La même, vue de profil.

PLANCHE XXXIX

Fig. 521ᴬ. — Statuette en bois bruni représentant un personnage à mi-corps, les mains portées vers la région pubienne; sexe masculin; coiffure indiquée par des bandes de traits gravés, fort chargée à la région occipitale; sommet comprimé, légèrement arrondi, presque plat; marques cicatricielles rondes sur les tempes et à la naissance du front; cou orné de cercles gravés, la base de la statuette s'élargit en socle, dans une échancrure duquel sont sculptés les organes génitaux. La statuette est entièrement imprégnée d'une sorte d'enduit résineux patiné par le temps.
Hauteur, 37 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 38.

Fig. 521ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 522^{A}. — Même type; sexe féminin; coiffure plus anguleuse et plus évasée; le contour postérieur s'étage en deux gradins dentelés; du centre du plateau supérieur s'élève un relief cylindrique. Le bas de la figure est très allongé; disques cicatriciels des tempes et du front très saillants; disques semblables à la nuque et sur le gros du bras. Bras coupés au-dessus du coude.
Hauteur, 40 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 39.

Fig. 522^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 523^{A}. — Statuette représentant un buste humain se terminant en trident; tête de même type que les précédentes avec variations dans les détails; les disques cicatriciels des tempes sont disposés en cercles concentriques et réunis par une ligne de cicatrices verticales suivant le mouvement des arcades sourcilières; des lanières de cuivre sont tendues sur la fente des paupières et l'arête du nez; menton court et massif; buste ébauché avec bras arrondis en anses; un trou pour cordelette d'attache traverse la poitrine; sur les flancs, ornés de dessins cicatriciels, sont fixés à l'aide de résine trois fragments de coquillage. Très détériorée : l'une des pointes du trident a disparu, l'anse de droite est partiellement enlevée.
Hauteur, 52 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 37.

Fig. 523^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 524^{A}. — Statuette du type 521, mais variant fortement dans les détails; coiffure très évasée; le plateau supérieur est surmonté d'un relief surélevé cylindro-conique; relief et coiffure sont entièrement gaufrés; menton court et massif; deux disques cicatriciels superposés sur la nuque; cercles concentriques cicatriciels sur les bras; marques cicatricielles en losanges sur la poitrine, et dessins divers sur le ventre et la partie inférieure des bras; aux poignets sont figurés des bracelets tournés en spirales.
Hauteur, 57 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 41.

Fig. 524^{B}. — La même, vue de profil.

PLANCHE XL

Fig. 525^{A}. — Même type que le précédent, variations dans les détails; le relief du sommet de la tête est coiffé d'un bonnet orné de cauris remplis de *ngula*; les marques cicatricielles des tempes, disposées en cercles concentriques, sont réunies par une ligne de cicatrices verticales suivant l'arcade sourcilière; poitrine, omoplates et bras ornés de cicatrices en losanges.
Hauteur, 54 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 40.

Fig. 525^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 526[A]. — Statue en bois, polychromée, représentant un personnage à mi-corps; mains posées sur le ventre; sexe masculin. Coiffure évasée, surmontée d'une gros éperon incurvé en arrière; aux tempes disques cicatriciels formés de cercles concentriques; relief cicatriciel arrondi à la base du front. La tête et le cou sont noircis; l'éperon est divisé en bandes alternativement noires et rouges; la ligne frontale de la coiffure est marquée d'un trait blanc; une ligne blanche verticale divise le front et, se partageant en deux, sous la cicatrice frontale, descend le long des ailes du nez; les disques cicatriciels des tempes sont entourés d'une ligne de points blancs qui se prolonge sur les arcades sourcilières; yeux peints en jaune d'ocre, cerclés de blanc. Tout le corps est couvert de dessins cicatriciels où dominent les cercles concentriques et les losanges; la base de la poitrine et la région ombilicale sont rayées de bandes noircies alternant avec des bandes blanches. Sur le bas-ventre damier gravé, blanc et noir. Mains sculptées avec plus de soins que dans les variétés précédentes. Les organes génitaux ont disparu.
Hauteur, 139 centimètres,
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 42.

Fig. 526[B]. — La même, vue de profil

Fig. 527[A]. — Statuette en bois jaune, représentant un homme accroupi, coudes aux genoux, mains supportant la tête. A la base du front disque cicatriciel formé de cercles concentriques; visage amaigri et souffrant; corps émacié, aux côtes saillantes; ventre creusé. C'est le fétiche de la dysenterie, sculpté d'une façon réaliste fort curieuse.
Hauteur, 28,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 50.

Fig. 527[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 528[A]. — Variété du précédent; diffère dans les détails. Coiffure pendant en une grosse tresse sur la nuque; double ligne de marques cicatricielles allant d'une tempe à l'autre suivant le mouvement des arcades sourcilières; mains posées sur les genoux; vase cylindrique posé sur la tête. Corps encore plus émacié que le précédent; on voit saillir les vertèbres. Pagne en tissu de Raphia.
Hauteur, 20 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 51.

Fig. 528[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 529[A]. — Statuette en bois jaune, patinée de rouge. Tête extrêmement allongée, coiffure s'effilant en pointe, visage s'amincissant vers le bas d'une façon anormale; pas d'oreilles; les tempes sont couvertes de disques cicatriciels en cercles concentriques, qu'on retrouve également sur le haut du bras; double ligne de cicatrices allant du coin de l'œil à la tempe; trois stries de même nature suivent la courbe de l'arcade sourcilière; trois stries plus fines partant des yeux sillonnent les joues. Col très allongé; relief arrrondi à la région occipitale, relief semblable mais moins large au centre de la poitrine; les traits gravés sur le haut de la poitrine, le dos et les côtes semblent plutôt marquer l'ossature que constituer des marques cicatricielles.
Hauteur, 26,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 44.

Fig. 529[B]. — La même, vue de profil.

PLANCHE XLI

Fig. 530^{A}. — Statuette en bois blanc, noirci, représentant un personnage portant de la main droite une gourde qu'il serre contre sa poitrine, la main gauche posée sur le flanc. Tête arrondie, coiffure anguleuse présentant à l'arrière trois protubérances dont il ne reste que les traces; protubérances cicatricielles carrées sur les pommettes; une double ligne de points blancs encadre les arcades sourcilières; le relief de la coiffure est souligné d'un trait blanc; des traits semblables encerclent les yeux et la bouche. Deux bandes blanches partant de chaque épaule, se réunissent sur la poitrine et descendent jusqu'au bas-ventre.

Spécimen très détérioré : éraflé et fendu de toutes parts; les bras, la jambe droite, le pied gauche ont disparu partiellement ou totalement; il est fortement imprégné de *ngula* et patiné par l'usage.

Particularité importante et qui va se représenter fréquemment dans les spécimens suivants : le sommet du crâne est percé d'un trou profond rempli d'ingrédients variés et refermé par un bouchon en cœur de rotang.

Hauteur, 57,5 centimètres.

Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).

N° du catalogue : R. K. XII, 49.

Fig. 530^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 531^{A}. — Statuette en bois jaune; très lourd, grossièrement sculptée. Sexe masculin. Coiffure arrondie, marquée par une ligne sinueuse à courbes rentrantes très accentuées. Le sommet du crâne est percé d'un trou, aujourd'hui vide, mais qui a dû contenir des substances magiques; yeux arrondis, bouche saillante, menton nul. Mains appliquées aux flancs, nombril proéminent percé d'un trou dans lequel est enfoncé un sachet d'ingrédients variés.

Hauteur, 64 centimètres.

Provenance : district du Lualaba-Kasai (Luluaburg).

N° du catalogue : R. K. XII, 25.

Fig. 531^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 532^{A}. — Figurine en bois jaune très dense. Sexe masculin. Ce type — très voisin du précédent — est le premier d'une série allant jusqu'à la figure 539 et caractérisée par une face proéminente dont le maxillaire inférieur semble avoir été sectionné. Coiffure arrondie, marquée par une ligne courant au-dessus du crâne d'une oreille à l'autre; pas de bouche indiquée, mains posées sur le ventre, nombril proéminent.

Hauteur, 21.5 centimètres.

Provenance : District du Lualaba-Kasaï (Luluaburg).

N° du catalogue : R. K. XII, 2.

Fig. 532^{B}. — La même, vue de profil.

Le Musée possède deux autres spécimens semblables, variant dans les détails et catalogués : R. K. XII, 3 et 4.

Fig. 533^{A}. — Variété du même type, Sexe féminin.

Hauteur, 22.5 centimètres.

Provenance : District du Lualaba-Kasaï (Luluaburg).

N° du catalogue : R. K. XII, 1.

Fig. 533^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 534A. — Même type. Variation dans la position des bras : le bras gauche soutient le bas du visage; l'extrémité du bras droit est creusé en forme de cuvette. Coiffure à relief plus accentué, à coupures frontales anguleuses. Sexe masculin.
Hauteur, 32 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : R. K. XII, 11.

Fig. 534B. Le même, vu de profil.

PLANCHE XLII

Fig. 535A. — Même type. Sexe masculin. Coiffure très en relief, entaillée d'un gradin à l'occiput. Le milieu du corps est constitué par un simple bourrelet circulaire, très saillant.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : R. K. XII, 10.

Fig. 535B. — Le même, vu de profil.

Fig. 536A. — Modification du type 532. La coiffure forme sur les tempes une ligne sinueuse, et est surmontée d'une calotte ayant l'aspect d'un champignon.
Hauteur, 28.5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : R. K. XII, 12.

Fig. 536B. — Le même, vu de profil.

Fig. 537A. — Même type que le n° 532. La coiffure forme sur le front une bande cotelée ; la tête et le cou sont teintés de noir et de rouge, disposés en rayures alternées. Asexué.
Hauteur, 22 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 9.

Fig. 537B. — Le même, vu de profil.

Fig. 538A. — Même type toujours. Front démesurément allongé par le dispositif de la coiffure ; celle-ci est ornée d'une large bande occipitale cotelée; tête rougie au *ngula*. Sexe masculin.
Hauteur, 32.5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 5.

Fig. 538B. — Le même vu de profil.

Fig. 539A. — Même type encore. Coiffure réduite à une large bande épaisse et cotelée couvrant l'arrière de la tête d'une oreille à l'autre ; tête rougie au *ngula*. Bouche dessinée par un trait gravé incurvé. Sur la région lombaire marques cicatricielles formant gaufrage. Sexe féminin.

Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 6.
Le Musée possède deux variétés de ce spécimen, catalogués sous les n^{os} R. K. XII, 7 et 8.

Fig. 539^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 540^{A}. — Statuette en bois jaune, représentant un personnage une main portée au maxillaire, l'autre posée sur le ventre; figure amincie vers le bas; coiffure en dôme; la pupille des yeux est marquée par un rond noirci au feu; sexe masculin.
Hauteur, 23 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : K. K. XII, 13.

Fig. 540^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 541^{A}. — Même type, modifié dans son allure générale et dans les détails; coiffure gaufrée et noircie; les mains s'appuient sur le haut des cuisses
Hauteur, 20 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : R. K., XII, 14.

Fig. 541^{B}. — Le même, vu de profil.

Fig. 542^{A}. — Statuette en bois jaune, sculptée grossièrement; coiffure arrondie marquée par une ligne en relief courant d'une oreille à l'autre en ligne droite; seins peu saillants taillés dans le creux du bras; mains posées sur le ventre, nombril proéminent; sexe féminin.
Hauteur, 31,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : K. K., XII, 16.

Fig. 542^{B}. — La même, vue de profil

PLANCHE XLIII

Fig. 543^{A}. — Figurine du même type que la figure 542; sexe masculin; même pose et même silhouette; coiffure noircie et entièrement cotelée d'avant en arrière.
Hauteur, 25,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 15.

Fig. 543^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 544^{A}. — Figurine en bois bruni; sexe féminin; coiffure surplombant le front, entièrement cotelée d'avant en arrière; le plan du visage s'abaisse brusquement à partir des pommettes et la bouche, typique, ouverte en entonnoir, semble placée dans le cou; bras ébauchés portés vers le ventre; nombril proéminent.
Hauteur, 28 centimètres.
Provenance : Lac Léopold II (Kutu).
N° du catalogue : L. L, XII, 8.

Fig. 544^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 545^A. — Statuette en bois bruni patiné de *ngula*, représentant un homme à mi-corps; coiffure saillante, arrondie, percée au sommet d'un trou profond ayant contenu, vraisemblablement, un sachet de substances magiques; bouche saillante; barbe étroite et longue; une lanière de cuivre, partant du sommet du front, descend jusqu'à l'extrémité du nez; des lanières de fer blanc (importé) sont appliquées sur les tempes; tête tournée à droite; ventre très proéminent sur lequel s'appuient les mains; le nombril est percé de la même façon que le sommet du crâne, et a perdu comme ce dernier son contenu.
Hauteur, 28,7 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 24.

Fig. 545^B. — La même, vue de profil.

Fig. 546^A. — Variété du même type; coiffure moins haute, marquée sur le front par une ligne sinueuse; yeux figurés à l'aide d'une application de résine *elemi* ayant servi probablement à fixer des cauris; ventre énorme; dans le trou pratiqué au nombril est enfoncé et fixé par des chevilles en bois un sachet d'ingrédients; dans le socle terminant la statuette est ébauchée la forme des pieds; pagne en tissu de Raphia.
Hauteur, 33 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 23.

Fig. 546^B. — La même, vue de profil.

Fig. 547^A. — Statuette en bois jaune représentant un personnage les mains appuyées sur le ventre; sexe masculin avec seins de femme; mêmes trous, au sommet du crâne et au nombril, que chez les deux précédents; le contenu en a disparu; yeux figurés à l'aide de cauris; au sommet du front, aux tempes et dans les joues sont enfoncées des dents humaines; membres inférieurs courts, se terminant en un plateau dans lequel les pieds ne sont qu'ébauchés.
Hauteur, 27,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 22.

Fig. 547^B. — La même, vue de profil.

Fig. 548^A. — Variété du type précédent, plus grossier; les yeux portent des traces de résine ayant servi probablement à fixer des cauris; trou carré pratiqué à la région lombaire et vidé de son contenu comme celui de la tête et du nombril; un trou semblable, pratiqué dans le bord postérieur du socle, est rempli d'un ingrédient noir, résineux.
Hauteur, 34 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : R. K., XII, 21.

Fig. 548^B. — La même, vue de profil.

Fig. 549^A. — Statuette en bois jaune représentant un personnage au ventre proéminent, sur les flancs duquel il appuie les mains. Sexe mixte, la tête et le buste sont d'un homme, le bas du corps est d'une femme; coiffure cotelée, figure cintrée prolongée par une barbe fourchue; même observation, en ce qui concerne les yeux, que pour le précédent; dans les trous du crâne et du nombril sont fixés, à l'aide de chevilles en bois, des sachets d'ingrédients mystérieux. Ce fétiche est ébréché; la partie antérieure des pieds a disparu.

Hauteur, 40,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 20.

Fig. 549B. — La même, vue de profil.

PLANCHE XLIV

Fig. 550A. — Statuette en bois jaune, bruni, représentant un personnage les mains appuyées aux flancs; poitrine très réduite sur un ventre développé de façon anormale; sexe masculin; tête fortement projetée en arrière; au sommet du crâne large trou tout imprégné d'huile et de résine et dans lequel étaient enfoncées des substances magiques ou une corne d'antilope; yeux figurés par des cauris; dans tout le visage, dans l'estomac et le nombril des dents sont profondément encastrées; membres inférieurs courts, terminés par des pieds immenses restés soudés; un trou, pratiqué dans la paroi externe de la cuisse, droite renferme un ingrédient indéterminable mêlé de cailloux.
Hauteur, 36 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 27.

Fig. 550B. — La même, vue de profil.

Fig. 551A. — Même type; tête fortement déprimée, visage projeté en avant; dans le sommet du crâne est implantée une corne d'antilope (*Tragelaphus scriptus*) maintenue par un ciment résineux et cerclée d'une bande de peau clouée par des chevilles en bois; l'échancrure médiane de la bouche est tellement exagérée que celle-ci paraît être double; le ventre semble occuper presque tout le milieu du corps; ceinture de cuir. Comme chez le spécimen précédent, la cuisse droite est percée d'un trou carré rempli d'ingrédients résineux; pieds non soudés, très ébréchés; sexe masculin.
Hauteur totale, 33 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasaï (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 30.

Fig. 551B. — Le même, vu de profil.

Fig. 552A. — Très voisin du précédent; tête moins déprimée, bouche ovale; la corne est implantée par la pointe et remplie d'ingrédients résineux; des fibres l'entourent à la base; des dents sont encastrées dans le front et dans la lèvre supérieure; corps grossier; un bourrelet de fibres passant sous les bras est noué sur le dos, laissant flotter ses extrémités; une cordelette entoure le tronc et les bras; d'autres cordelettes enlacent la taille; dans le nombril, un gros sachet de substances magiques est enfoncé et maintenu par des chevilles en bois.
Hauteur, 43,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 28.

Fig. 552B. — Le même, vu de profil.

Fig. 553A. — Figurine du type 551, avec grande variation de détails; tête arrondie; la corne implantée dans le sommet a disparu, ne laissant au fond du trou qu'une masse résineuse; les

chevilles en bois qu'on voit saillir servaient à maintenir la corne; les yeux sont formés de deux gros clous de cuivre; des lanières de cuivre sillonnent les tempes et le front, et l'une d'elles descend jusqu'à la base du nez; des dents sont encastrées dans le front; quatre clous de laiton sont piqués dans le front et les joues; dans le nombril est enfoncé un paquet d'ingrédients; pagne en tissu de Raphia recouvert d'un pagne en peau de carnassier (genette?); sous le socle est creusé un trou rempli de résine.
Hauteur, 30,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : K. K., XII, 31.

Fig. 553B. — Le même, vu de profil.

Fig. 554A. — Variété du type 551. La face et le haut du tronc sont criblés de trous dont quelques-uns contiennent encore des faisceaux de poils, des fibres; les cauris figurant les yeux ont disparu; même bouche caractéristique; un trou pratiqué dans le thorax, sous le bras gauche, est rempli d'ingrédients résineux; un sachet de substances médicinales est enfoncé dans la jambe droite; sexe masculin.
Hauteur, 23 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : K. K., XII, 93.

Fig. 554B. — La même, la tête étant tournée de profil.

Fig. 555A. — Même type; sexe masculin; la corne implantée dans le sommet du crâne a disparu; il ne reste qu'un des cauris figurant les yeux; deux dents sont profondément encastrées dans les joues; tête et poitrine sont criblées de clous en cuivre à tête conique; collier en fer torsé; le sachet enfoncé dans le nombril n'existe plus.
Hauteur, 13 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 92.

Fig. 555B. — Le même, vu de profil.

Fig. 556A. — Variété type du précédent, mais beaucoup moins compliqué; le sommet du crâne n'est pas troué; dans le nombril était simplement piqué un clou en cuivre pareil à ceux qui criblent la face, ce clou a disparu; sexe masculin.
Hauteur, 13 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 92.

Fig. 556B. — Le même, vu de profil.

Fig. 557A. — Statuette en bois de même type que les précédentes. Le sommet du crâne forme une sorte de plateau bordé à l'arrière par le bourrelet de la coiffure et percé au centre d'un trou dans lequel est implantée une corne d'antilope; celle-ci est remplie de substances magiques et refermée par un morceau de peau à l'aide d'une ligature de cordelettes; un bourrelet en peau d'ignane, dans lequel sont piquées de longues aiguilles en fer, encercle la base de la corne; à l'arrière flottent des houppes de plumes multicolores; la face est criblée de gros clous en cuivre à tête conique. Le cou et la partie supérieure du torse sont encerclés d'un bourrelet en peau d'ignane, d'une double rangée de canines de carnassiers dressées, et d'une grosse tresse en tissu de Raphia; à cette dernière pendent latéralement trois petits gongs en fer; un gros bourrelet de

tissu de Raphia, recouvert de peau d'ignane, ceinture la taille; le bas du corps et les jambes sont recouverts de peaux de même nature, tendues; anneaux de chevilles : à droite, en fer; à gauche, en cuivre. Une longue pique en fer fixée dans le dos du fétiche, sous les bourrelets qui l'encerclent, sert à le ficher en terre. Un crochet d'attache en fer pend à la ceinture.
Hauteur totale, 65 centimètres.
Hauteur de la statuette, 28 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasaï (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 33.

Fig. 557[B]. — La même, vue de face

PLANCHE XLV

Fig. 558[A]. — Figurine en bois bruni, très lourd, représentant un personnage debout sur un socle. Sexe masculin. Mains posées aux flancs. Au sommet de la coiffure et dans le nombril est planté un lingot cylindrique de cuivre; de nombreux clous de cuivre à grosse tête conique sont piqués dans la tête et le tronc; lanière de suspension en cuir nouée aux bras; anneaux de chevilles en fer; pagne formé d'une longue bande de tissu de Raphia teinté en noir, plusieurs fois enroulée autour des membres inférieurs et maintenue par une lanière de peau de zèbre.
Hauteur, 43.5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasaï (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XI1, 32.

Fig. 558[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 559[A]. — Statuette en bois jaune, léger, représentant une femme dont les mains supportent un vase; le tout taillé dans un seul bloc. Coiffure terminée par deux grosses tresses pendant sur la nuque. Le sommet du crâne est percé d'un trou, vidé de son contenu. Les détails d'exécution du nez. de la bouche et de la coiffure apparentent ce fétiche à ceux de la même planche figurés sous les n[os] 560 à 563; le vase et les membres inférieurs sont peints en rouge de *ngula;* pieds accolés, énormes.
Hauteur, 54 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasaï (Luluaburg).
N° du catalogue : R. K. XII, 36.

Fig. 559[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 560[A]. — Figurine en bois jaune représentant une femme. Coiffure pendant en arrière en trois tresses noircies au feu; trou pratiqué au fer rouge dans le sommet du crâne et renfermant un sachet de fibres; cou cerclé de traits gravés formant des bourrelets dont le dernier descend en torsade sur le dos jusqu'aux reins. Les mains s'appuient sur un ventre distendu, au nombril saillant, orné de dessins cicatriciels; un dessin cicatriciel, en forme de triangle renversé, est gravé sur la région lombaire; pagne en tissu de Raphia.
Hauteur, 25 centimètres.
Provenance : District de Lualaba-Kasaï (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 35.

Fig. 560[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 561^A. — Variété du type précédent, coiffure non noircie ; pas de torsade pendant le long de la colonne vertébrale. Coiffure ébréchée.
Hauteur, 35 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 95.

Fig. 561^B. — La même, vue de profil.

Fig. 562^A. — Même type. Du sommet de la tête émerge un relief à section circulaire, percé d'un trou dans lequel est enclavée une dent ; une dent est encastrée entre les seins ; une lamelle de cuivre descend du sommet de la tête à la pointe du nez ; des lanières semblables partant des oreilles viennent recouvrir les yeux ; anneaux de chevilles sculptés en relief.
Hauteur, 21,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue R. K. XII, 34.

Fig. 562^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 563^A. — Variété du même type. Sexe masculin. Nombreuses divergences dans les détails : la coiffure pend en deux tresses larges paraissant simuler des feuilles ; elle est surmontée d'une aigrette de fibres teintées en rouge. Yeux figurés par des cauris ; aucune marque cicatricielle sur le corps ; banderolle en peau nouée au bras droit ; pagne en étoffe bleue (importée) d'où pend une enfilade de perles blanches. Un bâtonnet pointu servant à piquer le fétiche en terre est fixé à la base du socle. La tête et le buste sont teintés au rouge de *ngula*.
Hauteur totale, 22 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 96.

Fig. 563^B. — La même, vue de profil.

Fig. 564^A. — Figurine en bois sculpté, fortement patinée de *ngula*, à protubérances très accentuées. Sexe féminin. Coiffure simulant deux feuilles de lotus pendant en arrière ; dans des trous pratiqués au sommet du crâne et au nombril sont enfoncés des paquets d'ingrédients ; mains relevées, appliquées aux deux côtés de la figure ; un trou percé au centre du socle servait, vraisemblablement, de passage à un bâtonnet destiné à faire office de manche ou à piquer le fétiche en terre.
Hauteur, 12 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : K. K. XII, 84.

Fig. 264^B. — La même, vue de trois quarts.

PLANCHE XLVI

Fig. 565^A. — Tronçon cylindrique, en bois bruni, légèrement cintré, surmonté d'une tête humaine grossièrement sculptée ; le front et le sommet du crâne sont percés de trous renfermant des ingrédients difficilement déterminables.

Hauteur, 18 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 56.

Fig. 565ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 566ᴬ. — Grosssière ébauche de corps humain ; traits à peine dégrossis. Les yeux portent encore des traces de résine *elemi* dans laquelle furent incrustés sans doute des cauris ; un fragment de lamelle de cuivre est incrusté dans la joue droite. Bras simplement indiqués, dirigés vers les flancs ; ventre très proéminent. Membres inférieurs informes.
Hauteur, 28 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 17.

Fig. 566ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 567ᴬ. — Figurine en bois bruni ; sexe masculin ; face courte, amincie du bas, projetée en avant ; front fuyant ; trou pratiqué dans le sommet du crâne et rempli de matière résineuse ; bras dirigés vers les flancs ; ventre proéminent percé au nombril d'un trou carré dont le contenu a disparu ; pied droit ébréché.
Hauteur, 23,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 18.

Fig. 567ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 568ᴬ. — Figurine en bois bruni ; sexe masculin ; face moins anguleuse que chez le type précédent ; coiffure plus saillante et sectionnée à l'occiput dans le plan des maxillaires ; yeux figurés par des cauris (l'un d'eux a disparu) ; le cou est entouré d'un collier de perles importées et d'un énorme bourrelet de peau d'antilope ; des enfilades de perles sont enroulées sous les bras autour du corps ; un énorme grelot en bois suspendu à la taille ballotte sur les reins. Membres inférieurs très courts.
Hauteur, 28 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 87.

Fig. 568ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 569ᴬ. — Même type, de proportions réduites ; variations dans les détails : coiffure arrondie ; le trou pratiqué au sommet du crâne est entouré d'un épais bourrelet en peau d'iguane dans lequel plongeait une broche ou une petite corne d'antilope, aujourd'hui disparue ; face, tronc et membres sont criblés de trous, dans quelques-uns desquels sont encore enfoncés des clous de fer. Collier en fer torsé ; dans le nombril est fixé, par des chevilles en bois, un sachet en peau d'iguane ; pagne en cuir maintenu par une lanière en cuir pressée dans un bourrelet de peau d'iguane.
Hauteur, 15 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 97.

Fig. 569ᴮ. — Le même vu de profil.

Fig. 570ᴬ. — Variété du type 568 ; front déprimé ; modifications dans la coupe de la coiffure et du visage ; le trou pratiqué au sommet du crâne est rempli d'un sachet d'ingrédients ; bourrelet de peau de serpent noué en collier ; deux enfilades de perles d'importation encerclent le corps et les bras ; pagne en tissu de Raphia, très plissé.

Hauteur, 22,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K , XII, 86.

Fig. 570ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 571ᴬ. — Variété du type initial 566. Sexe masculin. Mêmes observations pour les yeux; bouche incurvée; dans le trou pratiqué au sommet de la tête est enfoncée une olive de bois creuse, enveloppée de fibres et contenant de la résine *elemi*; la ligne du maxillaire inférieur est dentelée.
Hauteur : 24 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 29.

Fig. 571ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 572ᴬ. — Même type que les précédents, sauf divergences dans les détails; dans le trou pratiqué au sommet du crâne plonge une corne d'antilope naine remplie de *ngula*; la partie gaufrée qui ceint le front simule probablement un bandeau de perles. Un collier de quatre rangs de perles enserre le cou; dans l'ouverture ombilicale est fixé, par des chevilles de bois, un sachet de fibres; pagne en peau de genette noué par une lanière de cuir à laquelle sont suspendus cinq petits gongs en fer.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogne : R. K., XII, 85.

Fig. 572ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 573ᴬ. — Figurine en bois jaune de type évidemment apparenté aux autres spécimens de la planche XLVI. Figure pointue, longue et mince très projetée en avant; coiffure arrondie coupée à l'occiput dans le plan du maxillaire inférieur; mains appuyées sur les flancs; ventre proéminent; les trous pratiqués au sommet du crâne et au nombril ont perdu leur contenu; sexe masculin.
Hauteur, 17 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Luluaburg).
N° du catalogue : K. K., XII, 19.

Fig. 573ᴮ. — La même, vue de profil.

Fig. 574ᴬ. — Sur un socle à section ovalaire, percé d'une large ouverture carrée, deux têtes de même type que celle de la figurine précédente sont accolées par l'occiput. Coiffure très saillante, percée au centre d'un trou rond rempli de résine *elemi* Collier de cuivre.
Hauteur, 18,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 57.

Fig. 574ᴮ. — Le même, vu de profil.

PLANCHE XLVII.

Fig. 575[A]. — Statuette en bois jaune, toute patinée de *ngula*, représentant une femme assise sur un siège bas et allaitant un enfant; le tout sculpté dans un seul bloc. Coiffure gauffrée surmontée d'un volumineux cimier; bouche entr'ouverte montrant deux séries de dents limées en pointe; l'enfant, de sexe masculin, porte la même coiffure que la femme. Siège sculpté à jour Le bras droit et la partie antérieure du pied gauche ont disparu

Hauteur, 54 centimètres.

Provenance : District du Lualaba-Kasai.

N° du catalogue : R. K. XII, 46.

Fig. 575[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 576[A]. — Statuette en bois jaune, patinée de *ngula*, représentant une femme portant un enfant (?) sur les épaules. Mêmes types que dans la figure précédente. Le cimier de la coiffure, moins saillant, se prolonge en pointe droite sur le cou; face large et plate; bouche aux dents limées chez la femme. Les coiffures, les mains, les pieds et le bout des seins sont noircis au feu.

Hauteur, 40,5 centimètres.

Provenance : District du Lualaba-Kasai.

N° du catalogue : R. K. XII, 47.

Fig. 576[B]. — La même, vue de profil.

Fig 577[A]. — Mêmes types exactement que dans la figure précédente; la femme porte l'enfant à califourchon sur la hanche. La pointe de la coiffure, sectionnée chez l'enfant, est beaucoup plus allongée, chez la femme, que dans la figure 576, et forme transition entre celle-ci et la suivante.

Hauteur, 38 centimètres.

Provenance : District du Lualaba-Kasai.

N° du catalogue : R. K. XII, 48.

Fig. 577[B]. — La même, vue de profil.

Fig 578[A]. — Statuette en bois bruni, et patiné de *ngula*, représentant un personnage asexué, penché et frappant un tambour qu'il tient serré entre les genoux Le tout sculpté dans un seul bloc. Le personnage est de même type que le personnage principal de la figure précédente. La coiffure et le cimier sont entièrement gaufrés et la pointe s'en allonge davantage. Le tambour n'est pas simulé mais entièrement terminé, évidé et recouvert de peau. Le pied droit du personnage, brisé, a été rattaché par les indigènes à l'aide de lanières de rotang et de cuivre.

Hauteur, 25,5 centimètres.

Longueur (du sommet du cimier au pied du tambour), 42,5 centimètres.

Provenance : Région du Kasai.

N° du catologue : R. K. XII, 45.

Fig. 579[A]. — Figurine en ivoire représentant un personnage accroupi, les mains soutenant la tête. Coiffure surmontée d'un volumineux cimier. Trou percé dans le cou pour y passer une lanière d'attache.

Hauteur, 6,5 centimètres.

Provenance : Région de la Djuma.

N° du catalogue : R. K. XII, 66.

Fig. 579[B]. — La même, vue de profil.

Le Musée possède un second spécimen de cette figurine, catalogué : R. K., XII, 67.

PLANCHE XLVIII

Fig. 580^A. — Figurine en bois bruni, patiné de *ngula*, représentant un homme aux membres grêles, les jambes repliées, les coudes aux genoux, les mains portées sous les oreilles; membres et corps sont sculptés dans le même plan. Tête à coiffure anguleuse, surmontée d'un large relief à section ronde. Le corps se prolonge en un bâtonnet pointu servant à piquer le fétiche en terre.
Hauteur totale, 30,7 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 53.

Fig. 580^B. — La même, vue de profil.

Fig 581^A. — Même type. Sexe féminin Le relief de la coiffure n'existe pas; face plus plate, plus allongée du bas, marquée de deux stries profondes partant du coin interne de l'œil et sillonnant les joues; mains portées à la région pubienne; celle-ci est traversée de rainures profondes simulant probablement des marques cicatricielles. La femme est debout; les deux jambes sont brisées.
Hauteur, 25 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 52.

Fig. 581^B. -- Le même, vu de profil

Fig. 582^A. — Figurine en bois, patinée de *ngula* et imprégnée d'huile, représentant un personnage, grossièrement sculpté, les bras dirigés vers le nombril; le sommet de la tête se prolonge en un vase tronçonique rempli de matières résineuses; yeux figurés par des reliefs en losange; ventre proéminent. Le corps se termine en pointe effilée semblant indiquer que ce fétiche se pique en terre.
Hauteur, 21,5 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 54.

Fig. 582^B. — La même, vue de profil.

Fig. 583^A. — Figurine en bois bruni, patinée de *ngula*, représentant une femme sculptée dans un tronçon cylindrique dont la moitié inférieure forme socle ou manche; une rondelle du tronçon, maintenue au sommet de la tête, semble en constituer la coiffure; face plate, se confondant presque avec le cou; un losange de marques cicatricielles est figuré à la base du front; yeux constitués par des perles encastrées dans un ciment résineux. Sous la coiffure (?) est nouée une bretelle de suspension à l'extrémité de laquelle pendent une touffe de fibres et un sachet de substances magiques.
Hauteur totale, 33,2 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 55.

Fig. 583^B. — La même, vue de profil.
Observation : l'origine indiquée pour cette figurine semble sujette à caution; la forme d'attache des bras et d'autres détails la rattachent très intimement à certains types de la région des Cataractes (voir pl. XXXIII, fig. 469 à 471.)

Fig. 584^A. — Figurine en bois bruni, patinée de *ngula*, représentant un personnage debout, bras sectionnés au-dessus du coude; mêmes yeux que ceux du spécimen précédent; le crâne

se termine en un prolongement tronconique indiquant que la coiffure a été formée d'une masse résineuse aujourd'hui disparue. Ce fétiche appartient par toutes ses caractéristiques au type particulier au Bas-Congo; s'est-il de là acheminé par la voie commerciale jusqu'au Kasai, ou bien a-t-il été classé dans cette dernière région par suite d'une erreur? La question est difficile à résoudre.
Hauteur, 15 centimètres.
Provenance : District du Lualaba-Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 43.

Fig. 584^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 585. — Figurine sculptée à plat dans une plaquette d'os; mains portées vers le bas-ventre; le corps se termine en pointe; trous pratiqués à la hauteur des seins pour y passer une cordelette d'attache.
Hauteur, 6,8 centimètres.
Provenance : Région de la Djuma.
N° du catalogue : R. K., XII, 69.

Fig. 586. — Même type: bras repliés vers le haut de la poitrine; membres inférieurs repliés dans la position accroupie.
Hauteur, 4,5 centimètres.
Provenance : Région de la Djuma.
N° du catalogue : R. K., XII, 72.

Fig. 587. — Même type que le précédent; les membres inférieurs ne sont qu'ébauchés.
Hauteur, 7,7 centimètres.
Provenance : Région de la Djuma.
N° du catalogue : R. K., XII, 70.

Fig. 588. — Figurine sculptée dans une plaquette d'ivoire; coiffure cotelée, percée d'une ligne de petits trous; oreilles accentuées; pas de cou; les mains remontent jusqu'à la lèvre inférieure: les membres inférieurs sont recroquevillés dans la position accroupie; un trou pour cordelettes d'attache traverse le bas de la figure et correspond de chaque côté à des ouvertures semblables pratiquées dans les oreilles.
Hauteur, 7,8 centimètres.
Provenance : Région de la Djuma.
N° du catalogue : R. K., XII, 64.

Fig. 589. — Même type; figure plus large, plus haute et plus bombée; coiffure ornée d'une bande de pointillé gravé: même ligne de pointillé soulignant les joues; la tête est nettement séparée du tronc par un cou normal; le trou pour cordelette d'attache est percé au travers du cou.
Hauteur, 10,7 centimètres.
Provenance : Région de la Djuma.
N° du catalogue : R. K., XII, 63.

Fig. 590. — Figurine sculptée dans une plaquette d'ivoire et représentant deux têtes accolées par le menton. Faces du même type que celle de la figure précédente, sauf une légère variation dans les yeux de la tête inférieure dont les paupières semblent entr'ouvertes.
Hauteur, 8 centimètres.
Provenance : Région de la Djuma.
N° du catalogue : R. K., XII, 65.

PLANCHE XLIX

Fig. 591^A. — Bloc de bois jaunâtre, cylindrique, surmonté d'une tête humaine; traits peu fouillés; ligne de marques cicatricielles partant de la racine du nez et se perdant vers le milieu du front; coiffure arrondie, dont la ligne passe derrière l'oreille, traversée de bandes gaufrées; enfilades de perles d'importation multicolores, formant anneaux d'oreilles et collier; les seins et le nombril sont indiqués sur le bloc par des reliefs tronconiques.
Hauteur, 23 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Moliro).
N° du catalogue : R. E., XII, 1.

Fig. 591^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 592^A. — Même type, d'exécution plus soignée, et variant dans les détails; la coiffure, entièrement gaufrée et traversée de deux bandes de traits disposés en croix, forme une sorte de calotte saillante sur l'occiput; deux rectangles, de marques cicatricielles, verticaux ornent les tempes et les pommettes; faisceaux d'enfilades de perles suspendues aux oreilles; le col est entièrement entouré de perles blanches, bleues et rouges; le bloc est orné de bandes de dessins gravés symétriques figurant des marques cicatricielles; deux rangs de perles forment ceinture.
Hauteur, 2,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Moliro).
N° du catalogue : R. E., XII, 2.

Fig. 592^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 593^A. — Même type que le précédent, moins soigné et variant dans les détails. Visage fuyant; pas d'ornementation de perles; bras longs et grêles, aux mains appuyées sur la région ombilicale.
Hauteur, 27,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Moliro).
N° du catalogue : R. E., XII, 3.

Fig. 593^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 594^A. — Statuette en bois clair, massive; sexe masculin; bas de la tête et épaules taillées en section droite; coiffure constituée par une large bande noircie sculptée en gradins et allant d'une oreille à l'autre; rondelle conique de traits gravés et noircis à l'occiput; bras non détachés du corps, légèrement infléchis et portés vers la région pubienne.
Hauteur, 51 centimétres.
Provenance : Région de l'Est (Kayumba).
N° du catalogue : R. E., XII, 8.
Le Musée possède un second spécimen de ce fétiche, plus petit et variant dans les détails. Catalogué : R. E., XII, 7.

Fig. 594^B. — La même, vue de profil.

Fig. 595^A. — Même type; sexe féminin; divergence dans les détails. La coiffure tout entière est taillée en gradins; le tronc, les membres, la région lombaire sont ornés de dessins gravés, noircis au feu, figurant des marques cicatricielles et parmi lesquels dominent les losanges.

Hauteur, 58,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Kayumba).
N° du catalogue : R. E., XII, 9.

Fig. 595ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 596. — Statuette en bois clair, léger; sexe masculin Large face plate; yeux noircis au feu; coiffure formant sur l'occiput deux saillies épaisses superposées, de forme arquée, noircies au feu; bras non détachés du corps et dirigés vers le nombril; le milieu du corps est orné de marques cicatricielles figurées par des traits gravés, disposés en lignes brisées.
Hauteur, 37 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Kayumba, embouchure de la Lufira).
N° du catalogue : R. E., XII, 4.

Fig. 597. — La même, vue de profil.

Fig. 598ᴬ. — Même type; bois noirci au feu; sexe féminin. Coiffure formée de saillies à section carrée, disposées en rond; bras détachés du tronc; marques cicatricielles figurées par des bandes de traits gravés.
Hauteur, 41 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Kayumba, embouchure de la Lufira).
N° du catalogue : R. E., XII, 5.

Fig. 598ᴮ. — Le même, vu de profil.

PLANCHE L

Fig. 599ᴬ. — Même type que le précédent. Les marques cicatricielles tiennent à la fois de celles du type 597 et de celles du type 598.
Hauteur, 41,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Kayumba, embouchure de la Lufira)
N° du catalogue : R. E., XII, 6.

Fig. 599ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 599ᴬ. — Statuette de bois blanc, entièrement teintée en noir, représentant une femme assise, jambes étendues, tenant entre les mains un vase de forme ronde dont le fond repose sur ses pieds. Tête sculptée avec soin; marques cicatricielles en relief entre l'œil et l'oreille. Coiffure volumineuse composée d'une bande gravée, teintée au rouge de *ngula* allant d'une oreille à l'autre et soulignée d'une saillie haute et plate; cette coiffure forme sur l'occiput un énorme chignon, de coupe ovalaire, surmonté d'un relief convexe, gravé et teinté en rouge; sur les lombes mêmes marques cicatricielles que sur les tempes. La statuette est brisée en plusieurs endroits et recollée; nez éraflé.
Hauteur, 39,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (lac Moero).
N° du catalogue : R. E. XII, 10.

Fig. 599ᴮ. — La même, vue de profil.
Le Musée possède un second spécimen de même type variant dans les détails. Même origine. N° du catalogue : R. E. XII, 11.

Fig. 600^A. — Figurine en ivoire; simple tête grossièrement sculptée à l'extrémité de la partie creuse d'une petite dent d'hippopotame. Coiffure arrondie, sillonnée de deux traits gravés croisés; trou pour cordelette de suspension pratiqué à l'arrière de la partie creuse.
Hauteur, 6,2 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Manyema).
N° du catalogue : R. E. XII, 15.

Fig. 600^B. – La même, vue de profil.
Le Musée possède un second spécimen de même type, variant dans les détails et catalogué : R. E. XII, 17.

Fig. 601^A. — Même type; tête sculptée dans la partie pleine d'une dent. Coiffure plus saillante, à fond plat traversé de deux bandes en relief formant croix. Le buste est ébauché, les bras indiqués et dirigés vers le nombril. Trous pour cordelette de suspension percés sous les bras; un autre trou semblable traverse le buste de part en part d'une épaule à l'autre; l'ivoire est teinté de *ngula* et patiné.
Hauteur, 7 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Manyema).
N° du catalogue : R. E. XII, 16.

Fig. 601^B. — Le même type, vu de profil.

Fig. 602^A. — Variété de la précédente, mieux soignée. Traits plus nets. Coiffure à fond plus large et montrant mieux la croix en relief du fond. Les bras sont relevés et les mains soutiennent les seins; collier de perles rouges et blanches d'importation.
Hauteur, 9,2 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Manyema).
N° du catalogue : R. E. XII, 18.

Fig. 602_B. — La même, vue de profil.

Fig. 603^A. — Statuette en bois noirci représentant une femme debout, les mains repliées sur les épaules; la tête et le tronc sont sculptés avec soin; les membres inférieurs, plus grossiers, finissent par des pieds informes. Coiffure formant en arrière une forte saillie ronde, gaufrée sur le sommet et toute sillonnée sur les côtés de stries courbes parallèles; dans la coiffure sont piquées des épingles à cheveux en fer; visage court et large, à front bombé, fuyant. Nombril proéminent entouré de dessins cicatriciels symétriques, en relief, se prolongeant sur les flancs; reins et sacrum ornés de marques cicatricielles très saillantes; reliefs cicatriciels formant des lignes transversales sur la région pubienne. Les organes sexuels ont été enlevés.
Hauteur, 58 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Urua).
N° du catalogue : R. E. XII, 12.

Fig. 603^B. — La même, vue de profil.

PLANCHE LI

Fig. 604^A. — Figurine en bois bruni, patiné de *ngula*, représentant une femme au visage caractérisé par un nez, une bouche et des yeux de proportions minimes dans une large face toute criblée de marques cicatricielles gravées; lignes de marques semblables sur la nuque, les

bras et le ventre; coiffure en forme de calotte; pendeloques de fibres aux oreilles ; collier et ceinture de cuir; trou pour cordelette de suspension traversant la poitrine de part en part d'une épaule à l'autre ; les jambes finissent par un plateau circulaire où les pieds ne sont même pas ébauchés.
Hauteur, 12,5 centimètres.
Provenance : District des Bangala (Mocolos).
N° du catalogue : B. G. XII, 3.

Fig. 604^B. — La même vue de profil.

Fig. 605^A. — Statuette en bois bruni ; massive ; sexe masculin; face anguleuse ; ligne médiane du front; dentelée; coiffure de forme ronde, formant sur le front un angle rentrant; les yeux, dont le fond est constitué par des entailles profondes de forme triangulaire, ont sans doute été figurés par des cauris; bras ébauchés, non détachés du corps et terminés par de simples entailles simulant les doigts; jambes informes reposant sur un plateau circulaire où ne sont pas même ébauchés les pieds; la face, le côté externe du bas des jambes, et la tranche circulaire du plateau sont de teinte plus claire.
Hauteur, 56 centimètres.
Provenance : Région des Bangala.
N° du catalogue : B. G. XII, 1.

Fig. 605^B. La même vue de profil.

Fig. 606^A. — Même type. Sexe féminin; coiffure plus saillante; pendants d'oreilles faits de deux cauris suspendus par des anneaux de fer; tout le milieu du corps, devant et derrière, forme une bande nettement délimitée, teintée au rouge de *ngula*. Les organes sexuels sont dissimulés sous une valve de moule; pieds ébauchés, non soudés. Nom indigène : *Balangbwa* ou *Akungu*.
Hauteur, 55 centimètres.
Provenance : Région des Bangala.
N° du catalogue : B. G. XII, 2.

Fig. 606^B. — Le même vu de profil.

Fig. 607^A. — Figurines en bois bruni, têtes de type apparenté aux deux figures précédentes sculptées à l'extrémité de bâtonnets encerclés de lanières de cuivre. Faces anguleuses et formées de trois crêtes dentelées partant du sommet du crâne; dans celles du milieu sont esquissés le nez, la bouche et le menton; yeux petits, cerclés de cuivre; des fils de cuivre sont fixés dans les rainures des crêtes latérales. Les deux figurines sont montées sur une lanière de cuir et destinées à être attachées au bras ou à la jambe.
Hauteur totale, 18,5 centimètres.
Provenance : Région des Bangala.
N° du catalogue : B. G. XII, 6.

Fig. 608^A. — Statuette en terre durcie au soleil; grossière ébauche, mais où s'accusent les caractéristiques des figures précédentes; la crête médiane est marqué par un relief accusé allant du menton à la nuque; dans les crêtes latérales sont incrustées des lignes de perles; le caractère réaliste de la figure est encore accentué par l'application d'une touffe velue sous les organes sexuels; les bras ont disparu, le pied gauche est ébréché.
Hauteur, 22 centimères.
Provenance : Région de l'Ubangi.
N° du catalogue : H. U. XII, 1.

Fig. 608^B. — La même, vue de profil.

Fig. 609A. — Figurine en terre cuite, peinturlurée au rouge de *ngula;* sur un bloc massif est ébauchée une tête étrange, aplatie, mais où l'on retrouve, poussés jusqu'à l'exagération, les traits caractéristiques des figures précédentes; la crête centrale et les crêtes latérales sont dentelées; oreilles en forme d'anses; sur le bloc un relief très saillant, en partie disparu, figure le nombril ou les organes sexuels; la statuette est très détériorée; la crête a dû être recollée, une oreille est ébréchée, l'autre est presque entièrement enlevée.
Hauteur, 21,5 centimètres.
Provenance : Région des Bangala.
N° du catalogue : B. G. XII, 15.

Fig. 609B. — La même vue de profil.

Fig. 610A. — Figurine en terre cuite représentant un personnage grossièrement ébauché; nez très développé; yeux et bouche marqués par de simples trous pratiqués dans la terre glaise; un bourrelet circulaire au col simule un collier. En mauvais état : la tête a été cassée et recollée; les bras et le pied gauche ont disparu. Cette figurine porte à la partie postérieure du bas du corps des traces indiquant qu'elle a été détachée d'un socle ou d'un groupe.
Hauteur, 12 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M. XII, 85.

Fig 610B. — La même, vue de profil.
Le Musée possède plusieurs autres débris de statuettes en terre cuite, de même origine, variant simplement dans les détails; ils sont catalogués : R. M. XII, 81, 82, 83.

B. — Types étrangers ou à éléments étrangers dominants.

PLANCHE LII

Fig. 611A. — Statuette en bois jaune, très léger, représentant un individu agenouillé, les mains jointes, coiffé d'une calotte gravée et noircie, et vêtu d'un veston de coupe européenne dessiné en relief et noirci. Détériorée par les insectes.
Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C. XII, 9.

Fig. 611B. — La même, vue de profil

Fig. 612A. — Statuette en bois jaune représentant une femme agenouillée, les mains étalées sur les cuisses. Coiffure de forme arrondie peinte en noir; yeux blanchis au *pembe;* pupille noire, sourcils indiqués par un trait noir. Collier et pagne figurés par des parties noircies.
Hauteur, 49 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 2.

Fig. 612B. — La même, vue de profil
Le Musée possède un spécimen du même type variant dans quelques détails. N° du catalogue : R. C., XII, 16.

Fig. 613^{A}. — Statuette en bois jaune, très voisine du type précédent, mais dans laquelle les caractères européens se dégagent nettement; visage régulier, plein, arrondi; le collier, gravé sur les épaules et terminé par une double croix, fait songer à un chapelet; de la coiffure s'élève une saillie élancée que vient mordre un serpent formant cimier et retombant jusqu'à la région lombaire; bracelets figurés par des bourrelets circulaires au haut du bras et aux poignets. La femme agenouillée sur un plateau taillé dans le même bloc porte un enfant appuyé sur les jambes.
Hauteur, 41 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 60.

Fig. 613^{B}. — La même, vue de profil.

Fig. 614^{A}. — Statuette sculptée dans un bloc de pierre tendre et représentant un homme assis, les mains passées sous les genoux. La statuette est en mauvais état : la tête cassée au col a dû être recollée; la partie inférieure de la jambe droite et le pied gauche ont disparu.
Hauteur. 18,5 centimètres
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 29.

Fig. 614^{B}. — La même, vue de profil

Fig. 615^{A}. — Statuette sculptée dans un bloc de pierre tendre et représentant un homme, genou en terre, armé d'un fusil. Coiffure peinte en noir et surmontée d'une calotte à fond plat; sourcils, paupières et pupilles peints en noir, ainsi qu'une bande formant collier, et le fusil tout entier.
Hauteur (y compris le socle), 49 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 28.

Fig. 615^{B}. — La même, vue de profil.

PLANCHE LIII.

Fig. 616^{A}. — Statuette en bois jaune représentant un Européen assis sur une chaise à dossier, de forme également européenne, et tenant de la main droite une bouteille dont il s'apprête à verser le contenu dans une coupe qu'il tient de l'autre main; debout contre la chaise un chien de type congolais; tout le groupe est taillé d'une seule pièce; chevelure simulée par une partie en relief noircie au feu; chapeau à fond plat surmonté d'une partie saillante assez confuse mais qui semble être un insecte; yeux figurés à l'aide d'un fragment de toile marqué d'un rond noir et recouvert d'un éclat de verre. Veston noirci au feu; chemise et pantalon indiqués par des reliefs et peints en blanc à l'aide de *pembe*. Souliers noircis. Le chien est blanchi au *pembe*.
Hauteur, 43 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 61.

Fig. 616^{B}. — La même vue de profil.

Fig. 617^{A}. — Statuette en bois jaune représentant un individu vêtu à l'européenne, les mains croisées sur les reins dans une attitude familière à l'Européen. Ebauche grossière, l'artisan fait porter l'arrière du personnage sur une sorte de siège (voir fig. 618), mais par une inconséquence (dont le noir est coutumier) il l'a dressé sur ses jambes.

Hauteur, 26 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 7.

Fig. 617[B]. — La même vue de profil.

Fig. 618[A]. — Statuette du type précédent, avec divergence dans les détails. L'homme est assis les mains dans les poches de son veston. Le chapeau, la poitrine et le dos sont couverts de masses résineuses renfermant diverses substances parmi lesquelles du papier, des fibres, etc. (la masse résineuse de la poitrine a disparu). Yeux composés d'éclats de miroir fixés à l'aide de résine; celle-ci forme un bourrelet ovale qui semble simuler des verres de pince-nez.
Hauteur, 22 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M. XII, 14.

Fig. 618[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 619[A]. — Statuette en bois jaune représentant un homme vêtu d'un costume européen; traits du visage européens; bras ramenés vers le nombril dans une attitude familière aux fétiches représentant des types indigènes. Chapeau, barbiche, veston et bottines peints en noir et tranchant nettement sur le fond jaune du bois
Hauteur, 66,5 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C. XII, 11.

Fig. 619[B]. — La même, vue de profil.

Fig. 620[A]. — Groupe sculpté dans un bloc de bois jaune ultra léger, et représentant deux femmes à la fontaine, habillées à l'européenne; l'une d'elles porte une sorte de costume fantaisiste écossais. Figures polychromées en jaune d'ocre, jaune clair (couleur naturelle du bois), noir et blanc. Ce groupe est évidemment inspiré d'une gravure européenne.
Hauteur, 27 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M. XII, 42.

Fig. 621[A]. — Statuette d'une seule pièce et représentant un individu de type européen, vêtu à l'européenne, à cheval. Yeux semblables à ceux du type figuré sous le n° 616; le chapeau, ouvert du haut, a dû contenir diverses substances magiques recouvertes d'une couche de résine comme le type 618. Traces d'empâtements résineux à la poitrine et sur le dos. Chainette en fer bridant la monture.
Hauteur, 25 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M. XII, 18.

Fig. 621[B]. — La même, vue de profil.

Série B (figures animales).

PLANCHE LIV

Fig. 622. — Statuette en bois léger représentant un calao. Les détails du bec et des plumes sont marqués à l'aide de traits gravés et blanchis sur fond peint en noir; pattes brisées, incomplètes.

Hauteur, 17 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M. XII, 47.

Fig. 623. — Figurine en bois jaune, très dense, représentant une oie, la tête retournée vers le dos; ailes brunies au feu; plateau circulaire orné de cannelures.
Hauteur, 18 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R M. XII, 46.

Fig. 624. — Ébauche d'animal; tête simplement équarrie; le bois a été percé au fer rouge à la place des oreilles; un trou est pratiqué en centre de la face antérieure; deux trous semblables sont percés aux côtés de la coupe inférieure. Il y a lieu de supposer que ce fétiche est incomplet et qu'il représente un éléphant; dans le trou de la face était sans doute enfoncé un appendice quelconque simulant une trompe; les trous de la coupe inférieure sont la place tout indiquée pour les défenses et il est vraisemblable que des simulacres d'oreilles pendaient aux ouvertures latérales. Le fétiche porte des traces de peinture blanche (*Pembe*).
Hauteur, 18 centimètres.
Provenance : Aruwimi-Uelle.
N° du catalogue : A. U. XII, 18.

Fig. 625. — Statuette en bois jaunâtre très dense, représentant une chienne de type indigène; surface dorsale nettement aplatie et formant un plateau rectangulaire ; des fragments de lanières de cuivre et de fer sont incrustés dans la face.
Dimensions : Hauteur, 25,5 centimètres; longueur, 53 centimètres.
Provenance : Région du Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K., XII, 59.

Fig. 626. — Statuette en bois noirci représentant un chien sculpté avec beaucoup de soin, gueule ouverte montrant les crocs, langue pendante; type indigène; yeux figurés à l'aide d'éclats de miroir cimentés à la résine; sur le dos est appliquée une volumineuse masse résineuse d'où émergent des griffes de rapaces; dans la gueule trace de fibres; une couche de *pembe* a été appliquée sur tout le corps laissant transparaître par plaque le fond noirci du bois.
Dimensions : Hauteur, 10 centimètres; longueur, 24 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII, 69.

Fig. 627. — Même type; bois noirci sans traces d'application de *pembe*. La masse résineuse du dos a disparu ne laissant subsister que les chevilles en fer qui la maintenaient; tout le milieu du corps est enveloppé d'une bande d'étoffe d'importation enroulée.
Dimensions : Hauteur, 11 centimètres; longueur, 33 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 19.

Fig. 628. — Statuette en bois lourd représentant un chien de type indigène, grossièrement sculpté; yeux composés d'éclats de miroir cimentés à la résine; dans la gueule entr'ouverte est enfoncé un paquet de fibres; le corps et le haut de la tête, recouverts d'une croûte épaisse de *ngula* sont entièrement criblés de clous et de chevilles en fer; au milieu du dos une dépression marquée portant des traces de résine indique qu'il y a eu là un empâtement résineux comme chez les spécimens précédents; l'extrémité recourbée de la queue est cassée.

Dimensions : Hauteur, 20 centimètres; longueur, 48 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 20.

Fig. 629. — Statuette en bois bruni représentant un animal (fourmilier?) à tête penchée, à pattes de derrière fléchies en arrière; yeux figurés à l'aide de fragments de plomb; au milieu du front se dresse une aigrette peinte à la *ngula* et dont les extrémités sont brisées; corps orné de dessins gravés; la queue semble avoir été écourtée accidentellement puis réparée par l'artisan noir.
Dimensions : Hauteur, 7,7 centimètres; longueur, 17,2 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 60.

Fig. 630. — Même type; bois jaune; pas d'aigrette au front; queue normale mais écourtée accidentellement.
Dimensions : Hauteur, 7 centimètres; longueur, 15 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K. XII, 61.

Fig. 631. — Statuette en ivoire, représentant un champanzé sculpté avec un grand souci des caractères spécifiques de cet animal. Arcades sourcilières très saillantes; front fuyant; dos large; arrière-train plus mince; bras longs, jambes courtes; la pupille est marquée par une incrustation de résine; d'une main il porte à la bouche un fruit; l'autre main, tenant un fruit semblable, repose à terre.
Hauteur, 5,2 centimètres.
Provenance : Région du Kasai (Djuma)
N° du catalogue : R. K. XII, 68.

Série C (**figures mixtes**).

PLANCHE LV

Fig. 632^A. — Bloc de bois jaunâtre, à section carrée; à l'une des extrémités est sculptée une tête à crête frontale accusée; coiffure en saillie, formant un angle dont le sommet est situé en haut de la tête; yeux simulés par des cauris encastrés, la figure est coupée au ras du nez par une section nette; corde de suspension nouée au col; à l'autre extrémité du bloc est sculptée une pince de scolopendre ou de scorpion. Oreiller-Fétiche.
Longueur totale, 77 centimètres. Dimension du bloc, 10/8 centimètres.
Provenance : Région des Bangala (Mongalla).
N° du catalogue : B. G. XII. 12.

Fig. 532^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 633. — Planchette en bois blanc, très léger, ornée de dessins gravés blancs sur fond noirci, parmi lesquels dominent les triangles opposés, alternativement noirs et rougis à la *ngula*. Au centre de la planchette, curieuse figurine sculptée en relief et représentant un homme dont les membres disloqués simulent des pattes de reptile; visage barbu, yeux imprégnés de *ngula*. La planchette se termine à chaque bout par un prolongement pointu (l'une de ces pointes a disparu) en mauvais état; très détériorée par les insectes; coins ébréchés; nombreuses éraflures.

Cette planchette servait probablement de montant de porte d'une hutte indigène.
Le Musée en possède un second spécimen encore plus détérioré, même origine; catalogué R. C. XII. 24.
Dimensions : Hauteur totale, 80 centimètres; largeur, 20 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C. XII, 25.

Fig. 634. — Reptile à tête humaine, fabriqué à l'aide d'une branche d'arbre, dont les ramifications forment les pattes du reptile; tête longue et comprimée latéralement. Le fétiche est complètement barbouillé de *ngula*.
Dimensions : Longueur, 135 centimètres; largeur (membres postérieurs), 153 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C. XII, 17.

Série D (objets ornés de figures).

PLANCHE LVI

Fig. 635. — Section de nervure de pétiole de Raphia Vinifera, orné de figures grossièrement gravées et de dessins gravés divers parmi lesquels dominent des cercles sillonnés de deux traits en croix. Canne fétiche.
Dimensions : Longueur, 77 centimètres; diamètre, 4 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 19.

Fig. 636. — Bâton fétiche à extrémité pointue, en bois jaune, très dense; coupé à intervalles réguliers de 3 gros renflements ovoïdes; le sommet s'élargit en plateau sur lequel est sculpté un personnage assis, les mains appuyées sur les genoux.
Hauteur, 83 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M. XII, 73.

Fig. 637. — Même type. Court et plus gros; variations dans les découpures du bâton; surmonté de deux figurines identiques, sculptées jusqu'à mi-jambes, les mains relevées et appuyées aux deux extrémités d'un bâton posé sur la nuque. Corps ornés de marques cicatricielles gravées.
Hauteur, 50 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 74.

Fig. 638. — Canne fétiche en bois rougi à la *ngula* et admirablement patiné; extrémité inférieure pointue; sur l'extrémité supérieure remarquablement travaillée s'enlacent deux serpents dont les têtes, aux gueules ouvertes, se rejoignent par une courbe élégante enserrant un oiseau. Deux petites figurines sont sculptées entre les queues des serpents.
Hauteur, 72 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 85.

Fig. 639. — Canne fétiche, en bois jaunâtre, à section semi-ovalaire aplatie; la partie plane est ornée de triangles et rectangles gravés, blancs sur fond noirci; à la partie supérieure est sculpté, debout, les bras coudés à angle droit vers la région épigastrique, un homme à figure plate, à coiffure haute, effilée en pointe. Clou de laiton à tête ronde piqué au sommet du front; une croix de Saint-André (?) est gravée en relief sur la poitrine.

Dimensions : Hauteur, 117 centimètres; largeur, 7 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 22.

Fig. 640. — Même type, sauf variations dans les dessins de la partie plane; sexe féminin (?). Les bras sont croisés sur la poitrine, y formant une croix semblable à celle de la figure précédente, mais plus grande; les jambes sont simplement esquissées par un relief placé de façon anormale.
Les détails de cette figure rappellent d'une façon frappante ceux de la figure précédente.
Dimensions : Hauteur, 118 centimètres; largeur, 8 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 23.

Fig. 641. — Canne fétiche à section quadrangulaire, en bois blanchâtre, très léger; partie plane ornée de traits gravés entrecroisés. Figurine très voisine des deux précédentes; bras relevés vers le haut de la poitrine; coiffure surélevée, tronçonique, peinte en noir.
Dimensions : Hauteur, 135 centimètres; largeur du corps de la canne, 7 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 7.

Fig. 642. — Canne fétiche en bois bruni, patiné de *ngula;* partie inférieure à section arrondie; extrémité pointue, destinée sans doute à permettre de piquer la canne en terre; partie supérieure composée de deux personnages superposés, à ventre proéminent, les mains portées à la région pubienne, l'un homme, l'autre femme. Figures longues, faces déprimées formant jusqu'à la bouche une sorte de cuvette ovale où deux saillies arrondies marquent les yeux et une cloison longitudinale médiane le nez; coiffure conique.
Hauteur, 163 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 82.

PLANCHE LVII

Fig. 643. — Canne en bois blanc léger, à section quadrangulaire; vers le haut, partie amincie par des échancrures latérales et au milieu de laquelle est enclavé un miroir arrondi fixé par des chevilles en bois; sur la face du bâton est gravée en relief une succession de personnages, oiseaux, animaux, instruments, ornements et objets divers, se détachant en noir sur le fond clair du bois. Il est à supposer que cette série illustrée constitue une histoire, un récit quelconque, mais le Musée n'en possède pas la clef.
Dimensions : Hauteur, 123 centimètres; largeur, 7,5 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 21.

Fig. 644. — Même type; le bâton se réduit ici à une planchette mince, taillée en pointe à son extrémité supérieure. Variation dans le type des personnages figurés. Même observation en ce qui concerne la signification de cette série que pour la figure précédente.
Dimensions : Hauteur, 114 centimètres; largeur, 8 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 20.

Fig. 645. — Pilier de hutte à section quadrangulaire, en bois lourd ; face ornée d'une série de quatre fétiches, sculptés en relief, deux hommes et deux femmes, en des attitudes diverses rappellant exactement celles que nous avons signalées déjà dans la description des figurines de cette région. Vers le haut, divers ornements gravés parmi lesquels une tête d'oiseau (?) et un gong double. L'échancrure supérieure est destinée à recevoir la traverse de faite.
Hauteur, 221 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 11.

Fig. 646. — Pilier de hutte, à section circulaire, en bois jaune brun, très lourd ; d'exécution plus soignée, mais peut-être moins caractéristique que le précédent : colonne moulurée et et cannelée dans laquelle s'interposent, à intervalles, deux figurines asexuées, l'une représentant un individu assis, tenant en main un objet indéterminable, l'autre un individu jouant du tambour. Au-dessus du premier sont sculptés des crapauds.
Hauteur, 336 centimètres.
Provenance : Région maritime.
N° du catalogue : R. M., XII, 22.

Fig. 647. — Un animal indéterminable, ayant les proportions d'un hippopotame et le pelage d'un léopard supporte une châsse; dans le panneau de fond de celle-ci est sculptée une figure humaine d'apparence féminine, au-dessus de laquelle se tord un serpent; deux autres serpents deux fois enroulés sur eux-mêmes forment les panneaux latéraux de la châsse dont ils semblent supporter le plateau supérieur de leurs queues élargies; leurs gueules, rapprochées à la base, s'ouvrent au large pour engloutir un batracien; entre cette châsse et l'animal qui la supporte est interposé un coussinet. Les yeux de la femme et des reptiles sont figurés à l'aide d'un éclat de verre fixé sur un fond blanc noirci au centre; groupe polychromé en blanc, noir, jaune d'ocre et vert; sauf le panneau du fond, qui est intercalé, toute la pièce est sculptée dans le même bloc.
Dimensions : Hauteur, 72 centimètres; profondeur, 17 centimètres; largeur, 25 centimètres.
Provenance : Région maritime (Banana).
N° du catalogue : R. M., XII, 21.

Fig. 648. — Coiffure en bois sculpté, de forme européenne, agrémentée par l'artiste indigène de sculptures fantaisistes; sur chaque paroi latérale deux serpents s'enroulent en nœuds décoratifs symétriques; sur la face est sculpté un crabe; à l'arrière un batracien; sur le fond du képi groupe représentant un léopard en lutte avec un serpent (céraste ou vipère cornue). Sculpture polychromée en blanc, noir, rouge brique et vert; faite de deux pièces, le fond avec le groupe qui le surmonte formant une pièce séparée.
Dimensions : Hauteur totale, 23 centimètres; largeur, 15 centimètres; longueur, 18 centimètres (non comprise la visière).
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 84.

CHAPITRE V

LE MATÉRIEL DU FÉTICHEUR

But de cette notice. — Intérêt que présente le groupement de tous les documents relatifs au féticheur : masques, costumes, accessoires professionnels. — La vie privée et la vie publique du féticheur.

Les masques. — Origine. — Masques de guerre. — Masques de danse. — Masques de féticheur. — Caractères généraux des masques. — Aspect. — Fabrication. Ornementation.

Le costume. — Examen des spécimens figurés : colliers, coiffures, pagnes et manteaux. — Robe d'Inkimba — Tendance à l'établissement d'un costume professionnel.

Les accessoires. — Coup d'œil sur les spécimens figurés. — Les coupes à poison d'épreuve. — La consultation de l'oracle chez les Monganzulus et chez les Basongo-Menos.

On a vu dans notre chapitre premier que le féticheur est à la base même de l'organisation sociale des Congolais. De nombreuses observations, basées sur une série de faits relevés sur place, ont montré successivement les divers aspects de ce curieux personnage, tour à tour grand-prêtre, justicier, médecin et exerçant dans chacune de ces professions une influence prépondérante et néfaste sur l'évolution de la race noire. L'attention spéciale qui s'attache à ses faits et gestes se double d'un puissant intérêt historique : ce tyran de l'Afrique incarne, avons-nous dit, toutes les superstitions, toutes les cruautés, toute la barbarie ambiantes ; il est condamné à disparaître avec elles. Déjà son importance a faibli et diminue de jour en jour devant les



progrès de la civilisation. Il importe donc de recueillir avec soin tout ce qui est de nature à préciser son rôle et de ne rien négliger pour éclairer et fixer, avant qu'elle ne s'efface dans le recul du passé, la silhouette encore vague et obscure du féticheur.

Dans le but d'apporter à cette étude quelques documents supplémentaires, puisés exclusivement parmi les éléments matériels existant au Musée, nous avons réuni, en une série spéciale, tous les objets provenant du féticheur ou affectés à son service. Parmi les nombreux spécimens appartenant au groupe de la Religion, on n'a choisi, pour composer cette série, que les pièces renseignées avec de sérieuses garanties d'exactitude comme faisant partie soit du costume du Nganga, soit du matériel employé dans l'exercice de ses fonctions fétichistes ou médicales.

La vie privée du féticheur est peu connue et disparaît devant l'importance de son existence sociale. Les rares voyageurs ayant pu jeter un coup d'œil dans la hutte qu'il habite la représentent comme une sorte de capharnaüm où sont entassés quantité d'objets cabalistiques : ustensiles, amulettes, fétiches, destinés non seulement à son usage particulier, mais aux ventes fructueuses réalisées par lui dans son entourage. Les renseignements ainsi recueillis restent toutefois fort vagues et la photographie reproduite en tête de cette notice et qui nous fait pénétrer dans la case d'un féticheur de la Haute-Sele, est un des uniques documents précis parvenus en Belgique.

Il en est tout autrement de la vie publique du Nganga. Elle a vivement sollicité l'attention de tous les observateurs voyageant en Afrique et la plupart, séduits tout particulièrement par le côté anecdotique et pittoresque du personnage, l'ont dépeint complaisamment dans l'exercice de ses pratiques professionnelles.

Grâce à eux, nous savons que pour se livrer à ses incantations et à ses exorcismes le féticheur se maquille, se masque, s'affuble d'oripeaux hétéroclites, se couvre d'accessoires magiques : queues d'animaux, pendeloques, sachets à médecines, grelots et sonnailles. Il s'entoure, en un mot, d'une véritable mise en scène destinée à frapper l'imagination des spectateurs, et à affermir et perpétuer sa funeste domination.

Les parties du costume du féticheur les mieux représentées dans la collection du Musée sont tout d'abord les « masques ».

L'usage du masque, très répandu d'ailleurs chez la plupart des peuples primitifs, est fort commun en Afrique. Une des origines de cet usage doit être cherchée dans des raisons d'ordre fétichique. La préoccupation de transformer sa personnalité, de la grandir en des apparences impressionnantes et mystérieuses pour assurer et augmenter son pouvoir est une des conséquences toutes naturelles de l'institution des féticheurs. Elle a dû naître et se développer avec cette institution même; elle se manifeste jusque dans le changement de nom des Inkimbas et des Ndembos dont nous avons parlé dans notre chapitre premier.

Le masque, cependant, n'est pas utilisé uniquement par le féticheur. Il intervient dans des manifestations d'où la magie semble absente, à la guerre par exemple. Là il a pour unique but apparent de donner aux guerriers un aspect terrible, propre à frapper l'ennemi d'épouvante; mais on peut soutenir que, comme toutes les pratiques guerrières indigènes, ce déguisement n'est pas exempt de signification fétichiste. Le masque est encore d'usage fréquent dans les danses et scènes mimées. Ici égale-

ment il est admissible que beaucoup de ces manifestations ont présenté à leurs débuts ou présentent encore un caractère soit religieux soit symbolique. En outre, en plusieurs endroits, au Kasai, dans l'Urua, dans presque tout le sud de l'État, les masques employés dans les fêtes chorégraphiques sont souvent loués par le féticheur et rentrent, la cérémonie terminée, dans son magasin d'accessoires Dans ces régions on rencontre presque partout des chanteurs et des danseurs errants, sortes de troubadours primitifs égayant, contre paiement, les assistants. Les féticheurs prêtent fréquemment à prix d'argent leur masque et leurs ornements à ces menestrels. Les indigènes que ce même masque effraie quand il repose sur les épaules du féticheur ne se tiennent pas de joie quand ils le voient tressauter sur la tête d'un danseur.

La question de l'origine du masque est donc assez complexe et est loin d'être définitivement élucidée. Quoi qu'il en soit, au Musée du Congo, on a réuni en une seule série tous les masques des collections, qu'ils soient « masques de guerre », « masques de danse » ou « masques de féticheur ». Ce mode de classement est en conformité avec le principe, déjà maintes fois signalé, d'après lequel, à Tervueren, tous les objets de même nature ont été groupés afin d'en faciliter l'étude comparative et d'en montrer, lorsque c'est possible, la genèse et le développement. D'ailleurs beaucoup de ces spécimens n'ont pas, d'après les notations qui les accompagnent, d'attribution bien déterminée. Dans la description détaillée des figures nous aurons soin de noter, pour chacune d'elles, dans la mesure du possible, les spécifications exactes.



Masque de féticheur du KASAÏ

Tous les masques figurés sont taillés dans le bois. Un grand nombre sont composés de simples faces sculptées, modérément creusées au verso pour pouvoir être adaptées au visage. A l'aide d'un cordon on noue ces masques élémentaires à l'arrière du crâne. Il est probable qu'une coiffure spéciale était fixée au sommet de l'appareil de façon à en recouvrir les bords et à cacher complètement la tête de l'individu masqué. Des séries de trous pratiqués sur les bords de certains spécimens dénotent qu'un dispositif en vannerie, en étoffe ou en peau devait surmonter ceux-ci et les maintenir sur la tête, qu'il dissimulait entièrement.

Tels sont les masques bayaka, les plus typiques peut-être de tous ceux recueillis jusqu'à présent au Congo. Au moment ou fut arrêtée la figuration des documents matériels du Musée annexée à cette étude, on ne possédait à Tervueren aucun exemplaire de ces coiffures remarquables. Une collection arrivée depuis permet de

combler cette lacune et de donner une description exacte de ces pièces compliquées; les trois spécimens reproduits ici marquent les différentes phases de leur montage : La face, en bois sculpté, est de dimensions parfois minuscules, caractérisée généralement par cette déformation outrancière de l'appendice nasal, déjà signalée ; elle est munie, sous le menton, d'une épaisse poignée facilitant le maniement du masque. A cette face l'indigène adapte une solide coiffe en lanières de rotang entrelacées, sur laquelle, ensuite, il fixe les parties complémentaires, ornementales et définitives de l'appareil ; une énorme frange de fibres, attachée au pourtour et destinée à couvrir le cou et les épaules du féticheur complète le travail. Beaucoup de ces masques bayaka sont de véritables monuments, les uns massifs et ventrus comme celui du féticheur représenté à la page 170 ; d'autres coniques, élancés, rappelant les classiques chapeaux pointus des astrologues ; d'autres encore de forme semi-ovoïde munis de larges ailettes transversales ou hérissés de pointes. La plupart sont couverts de dessins polychromés.



Face en bois de masque BAYAKA



Face en bois de masque BAYAKA muni de sa coiffe en osier

Quelques masques provenant du Katanga ou du Kasai — et parmi ces derniers sont les plus beaux au point de vue sculptural — se présentent sous un aspect tout différent sinon plus pratique et plus complet. Ils sont creusés à la façon d'un casque, d'une cavité profonde, ouverte en arrière, fermée par en dessous et dans laquelle la tête, une fois engagée, disparaît complètement. A la base sont fixées soit d'épaisses franges fibreuses comme dans le spécimen reproduit à la page 301, soit des peaux de singes ou d'autres animaux, des crinières d'antilope, et parfois même de simples bandes de tissus qui dissimulent le cou et pendent sur les épaules (pl. LIX, fig. 657 et 658). Les masques de forme plate sont parfois pourvus d'une frange de même nature encadrant le contour du menton et des joues (pl. LVIII, fig. 656).

La coiffure extraordinaire reproduite à la page 303 a été acquise récemment par le Musée du Congo auquel on l'a présentée comme étant un chapeau de chef ou de féticheur de la région du Kasai. En réalité c'est un véritable masque, tout concourt à l'établir : l'analogie de la frange fibreuse avec celle des masques avérés, les détails extérieurs des oreilles, du nez esquissés à l'aide de perles multicolores, et des



Masque BAYAKA complet

yeux qui sont soulignés par des ouvertures linéaires percées d'outre en outre; enfin et surtout la profondeur de la coiffe interne combinée de façon à amener exactement le regard à la hauteur des fentes oculaires. Ce magnifique spécimen de la fantaisie indigène montre avec quel talent l'artisan noir a su tirer parti, au point de vue décoratif, des matériaux importés dont il disposait, tissus, perles, rondelles de laiton et surtout cauris, combinés avec une compréhension véritablement artistique des couleurs et du dessin ornemental.



Masque du KASAÏ

Les masques de féticheurs congolais représentent le plus ordinairement des figures humaines, assez fréquemment des figures d'animaux parmi lesquelles dominent l'éléphant et le buffle, surtout dans le Katanga, et parfois des figures mixtes semblables à celle reproduite à la planche LIX sous le n° 659, qui montre une tête humaine surmontée de cornes d'antilope. Il n'est pas rare que des masques portent, en guise de cimier, des représentations de formes animales, surtout du pangolin et du fourmilier (voir le masque reproduit à la page 301).

Les indigènes apportent presque toujours beaucoup de soins à la confection de tous ces masques. Si quelques-uns sont taillés assez grossièrement, cette particularité tient à l'inaptitude des populations dont il proviennent pour la sculpture sur bois; mais on trouve dans le Bas- et le Moyen-Congo, dans le Kwango et surtout dans le Kasai des exemplaires remarquables. Les yeux sont percés à jour, en guise de visière, par une large ouverture béante, ou encore par une simple fente rectiligne ou curviligne. Dans ce dernier cas l'artisan indigène sait pratiquer avec beaucoup d'ingéniosité l'ouverture donnant aux yeux du masque l'apparence de paupières rapprochées de façon à ne laisser filtrer que le regard (pl. LIX, fig. 657 et 658). La bouche est parfois également taillée à jour. Quand il en est ainsi, l'artisan met en œuvre divers procédés : il pratique une simple fente, ou bien écarte largement l'ouverture soit sans la pourvoir de dents, soit en y plaçant des dents. Dans ce dernier cas les dents sont tantôt sculptées à même les parois du masque, tantôt simulées par des éclats de rotang.

Les figures humaines se présentent avec les caractéristiques ethniques de la tribu de l'artisan et trahissent les particularités de méthode signalées dans le travail concernant les figurines fétiches. Elles portent souvent des détails incisés ou sculptés en relief simulant les tatouages cicatriciels, et sont ornés de dessins au *pembe* ou au *ngula*, représentant des marques de tribus, des emblèmes d'ordre magique ou guerrier, ou bien un mélange de ces diverses variétés de peintures corporelles.

En dehors des masques, il est très difficile de se procurer au Congo les autres pièces du costume de féticheur. Le Musée possède néanmoins à cet égard un certain nombre de documents d'un haut intérêt. Citons trois colliers, dont l'un, fort ingénieux, est composé de vertèbres de serpent encadrant trois figures humaines; un autre est constitué par une boucle en fer, élastique, à laquelle est suspendu une sorte de long chalumeau dont l'usage reste inexpliqué; le troisième est formé d'une enfilade de perles d'importation alternant avec une série de têtes en miniature sculptées avec une finesse remarquable. Notons encore quelques coiffures en plumes ou en peau, un pagne formé d'une peau de singe découpée en lanières et un beau manteau fort original, constitué par un filet à larges mailles dans les nodosités desquelles sont piquées de longues plumes d'oiseaux. Signalons enfin la robe d'Inkimba (pl. LX, n° 664) dont il a été longuement question dans la partie du chapitre Ier traitant des sociétés secrètes. En dehors des détails déjà relevés et de ceux qu'on trouvera consignés dans la description des figures, ces objets n'offrent pas de particularités notables et prêtent peu à des remarques d'ordre général. Ils attestent incontestablement, chez le féticheur, une tendance marquée vers la formation définitive d'un costume professionnel, et cette propension concorde avec le phénomène, constaté déjà chez lui, du développement graduel et accentué de l'esprit de caste.

Les accessoires dont se compose l'outillage professionnel du féticheur sont représentés dans la collection du Musée par des pendeloques diverses, des sachets, des paniers, des calebasses, des cornes à médecine, des sifflets, des grelots et des sonnettes, tout un attirail d'objets hétéroclites, bizarres ou bruyants, qui se portent suspendus au col ou à la ceinture, agités dans la main, ou passés en bandoulière.

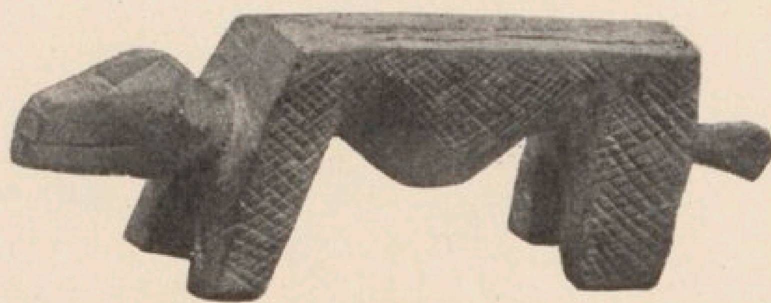
Parmi les pièces les plus typiques figure (pl. LXI, fig. 671) un bâtonnet recouvert de peau de serpent et muni de nombreuses lanières de peaux flottantes que le nganga, dit-on, brandit et agite en l'air pour chasser les esprits malfaisants; on remarquera en outre des faisceaux de verges qu'un renseignement curieux, mais insuffisamment contrôlé, désigne comme servant à battre le fétiche; et un ossement humain dont les extrémités empâtées de résine s'appliquent, en certaines maladies, sur les membres malades. Les amulettes variées dont le féticheur s'entoure ne diffèrent généralement en rien, comme aspect, de celles dont se pare le vulgaire indigène, mais il en utilise surtout, nous l'avons dit, le pouvoir curatif dans l'exercice de ses pratiques médicales.

L'outillage spécial du féticheur comporte aussi des coupes à poison en ivoire ou en corne destinées à recevoir les dangereuses mixtures employées dans les ordalies, et enfin un appareil qui sert à consulter les oracles. Le fonctionnement de cet appareil exige quelques explications.

L'appareil à consulter l'oracle est composé de trois pièces : une coupe en bois sculpté de forme ovalaire (pl. LXII, fig. 695), une planchette incurvée, à paroi dorsale parfaitement lissée, reposant sur deux pieds courts (pl. LXII, fig. 696); enfin un disque épais, en bois, à manche droit et à surface inférieure polie. Ce disque n'existait pas dans la collection de Tervueren lorsque celle-ci a été figurée, mais un spécimen reçu depuis permet d'en donner une reproduction exacte.

Voici comment chez les Moganzulus (Uele) on procède à la consultation de l'oracle. Des herbes aux vertus magiques, recueillies avec soin, sont mises en macération dans la coupe; lorsque l'opération est suffisante et que la liqueur est concentrée à point, l'opérateur en prélève une partie et la verse sur la surface polie de la planchette, puis, à l'aide du disque, il se met à frotter vivement celle-ci; le bois s'échauffe, la liqueur s'évapore peu à peu, laissant sur la planchette un résidu plus ou moins gluant. S'il se produit alors une sorte d'adhérence entre la surface de la planchette et le disque, c'est une preuve de réponse favorable de la part de l'oracle; si cette adhérence ne se produit pas, c'est signe que l'oracle exprime un avis négatif.


Disque de l'appareil à consulter l'oracle


Fétiche BASSONGO-MENO servant à consulter l'oracle

Cette méthode d'interrogation des esprits se retrouve dans une région fort éloignée des Moganzulus, chez les Bassongo-Menos (Sankuru). Seulement chez ces derniers la planchette est remplacée par un chien ou un autre quadrupède en bois dont le dos, aplati et lisse, sert de surface de frottement.

MATÉRIEL DE FÉTICHEUR

DESCRIPTION DES FIGURES

Série A (Masques).

PLANCHE LVIII

Fig. 649^A. — Face humaine sculptée dans un tronçon de bois jaunâtre, tendre, à section hémisphérique. Visage plat, déprimé; bouche ouverte montrant les incisives, médianes supérieures et inférieures limées; yeux façonnés à l'aide d'éclats de miroir encastrés dans un ciment résineux. Le bas du bloc est aminci pour former le cou En arrière, dans la partie plane, sont pratiquées en haut et en bas des échancrures au milieu desquelles sont fichées deux broches en bois; toute la partie antérieure du bloc, sauf la face, est noircie.

Ce n'est pas, à proprement parler, un masque, mais plutôt une figure qui en a l'apparence et semble destinée à être fixée à une cloison quelconque.

Dimensions : Hauteur, 33 centimètres; largeur : 12 centimètres.

Provenance : Région maritime (Boma).

N° du catalogue : R. M.. XII. 70.

Fig. 649^B. — La même, vue de profil.

Fig. 650^A. — Masque en bois blanc à face polychromée; yeux percés à jour; bouche taillée à jour et montrant les dents supérieures; une ligne noire descend du sommet du front à la pointe du nez; la partie gauche du visage est peinte en rouge brique; la partie droite en blanc (*pembe*); la partie inférieure en noir; la partie rouge est parsemée de pois blancs, la partie noire de pois rouges et blancs.

Dimensions : Hauteur, 37 centimètres; largeur 22 centimètres.

Provenance : Région maritime (Boma).

N° du catalogue : R. M., XII, 72.

Fig. 650^B. — Le même, vu de profil.

Fig. 651[A]. — Masque en bois blanc; face ovale et plate; yeux et bouche formant de larges ouvertures percées à jour. Coiffure indiquée par une partie en relief, noircie au feu, encerclant la figure et venant finir presque à la commissure des lèvres.
Dimensions : Hauteur, 26 centimètres; largeur, 20 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 71.

Fig. 651[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 552[A]. — Masque en bois blanc, bruni au feu. Face à front large et saillant; l'arcade sourcilière est marquée par un relief dentelé formant d'une tempe à l'autre une courbe ininterrompue; marque cicatricielle en forme de croix à la naissance du front; yeux et bouche percés à jour; tout le pourtour des yeux est blanchi au *pembe;* dents figurées par de fines chevilles en bois. Masque de guerre des Ababua.
Dimensions : Hauteur, 30 centimètres; largeur, 22 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U. XII, 15.

Fig. 652[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 653[A]. — Masque en bois jaunâtre; face sculptée avec soin; coiffure saillante; la base du front est marquée par un bourrelet surplombant les sourcils; yeux percés à jour, à demi-fermés; bouche en saillie; la partie inférieure du visage se relève comme si elle était prolongée par une barbe; tout le pourtour de la figure est percé d'une ligne de trous qui semblent avoir servi à fixer une coiffe. Coiffure, relief frontal, sourcils, pourtour externe de la figure et barbe sont noircis au feu; triangles noircis sur les joues; la barbe est ébréchée. Masque de féticheur.
Dimensions : Hauteur, 35 centimètres; largeur, 17 centimètres.
Provenance : Région du Kasai (Sankuru).
N° du catalogue : R. K. XII, 79.

Fig. 653[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 654[A]. — Masque en bois bruni, lourd; ouverture taillée en biais à l'arrière et permettant d'introduire la tête; yeux, nez et bouche minuscules dans une vaste face bombée; ligne de la coiffure marquée sur le front par un simple trait gravé anguleux; le sommet forme un plateau circulaire, peu saillant sur lequel est sculptée en relief une croix rappelant les croizettes en cuivre de la région.
Dimensions : Hauteur, 41 centimètres; largeur. 28,7 centimètres; profondeur (du front à l'occiput), 27 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (environs du lac Moero).
N° du catalogue : R. E. XII, 36.

Fig. 654[B]. — Le même, vu de profil.

Fig. 655[A]. — Masque en bois blanc; face grossièrement taillée, à larges pans; le front forme saillie sur des yeux rectangulaires percés à jour; bouche carrée; dents supérieures simulées par des chevilles en bois; oreilles de coupe arrondie, débordant largement. Les pans de la figure sont peints de couleurs noire et blanche alternées et en partie effacées. Masque de guerre des Ababua.
Dimensions : Hauteur, 32 centimètres; largeur (prise à l'extrémité des oreilles), 29 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U. XII, 17.

Fig. 655ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 656ᴬ. — Même type variant dans les détails, la coupe des yeux et de la bouche; double rangée de dents; pas d'oreilles; barbe en peau de singe encadrant le bas de la figure. Mêmes attributions et provenance.
Dimensions : Hauteur, 33 centimètres; largeur, 18,5 centimètres.
N° du catalogue : A. U., XII, 16.

Fig. 656ᴮ. — Le même, vu de profil.

PLANCHE LIX

Fig. 657ᴬ. — Masque en bois bruni, coupé en biais à l'occiput pour permettre d'y introduire la tête. Coiffure anguleuse, évasée, à fond déprimé; front bombé; l'œil à demi-fermé, percé à jour, est sculpté en relief au travers d'une forte dépression ovalaire; barbe en peau de singe (*colobus angolensis*); la face est entièrement couverte de dessins polychromés en noir, rouge et blanc. Masque de féticheur.
Dimensions : Hauteur, 44,5 centimètres; largeur, 23,5 centimètres; profondeur (du front à l'occiput), 27 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 81.

Fig. 657ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 658ᴬ. — Même type que le précédent Coiffure moins évasée; front droit, pas de dépression oculaire; large bouche incurvée, surmontée d'une saillie conique. Marques cicatricielles gravées sur le front, les pommettes et l'occiput; peinture polychromée blanche, rouge et noire. Barbe en poils de crinière d'antilope (*Hippotragus Equinus*) montés sur cordelettes. Masque de féticheur.
Dimensions : Hauteur, 42,5 centimètres; largeur, 23,5 centimètres; profondeur (du front à l'occiput), 23 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 80.

Fig. 658ᴮ. — Le même, vu de profil.

Fig. 659ᴬ. — Masque en bois noirci, coupé à l'arrière par une section verticale; yeux percés à jour; bouche ouverte percée à jour et montrant la denture limée; sur le haut de la tête sont sculptées deux cornes divergentes courbées en avant; la face est couverte de rainures et de mouchetures.
Dimensions : Hauteur, 45 centimètres; largeur, 18,5 centimètres; profondeur, 16 centimètres.
Provenance : District du Stanley-Pool.
N° du catalogue : S. P., XII, 29.

Fig. 659ᴮ — Le même, vu de profil.

Fig. 660ᴬ. — Masque représentant une tête d'éléphant; bois blanc entièrement noirci, sauf les défenses; un bambou passé dans la trompe permet d'abreuver le danseur sans qu'il ôte son masque. Masque de danse.

Dimensions : Hauteur, 78 centimètres; largeur, 34 centimètres; profondeur, 28 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Katanga).
N° du catalogue : R. E., XII, 34.

Fig. 661. — Masque en bois très lourd, bruni au feu, représentant une tête de buffle, gueule entr'ouverte montrant la langue et les dents; celles-ci sont faites de morceaux de bois encastrés; yeux percés à jour, cerclés de blanc; l'ouverture permettant d'introduire la tête est pratiquée à la partie inférieure du masque. Masque de danse.
Dimensions : Hauteur, 29,5 centimètres; longueur, 45 centimètres; largeur, 26 centimètres.
Provenance : Région de l'Est (Katanga).
N° du catalogue : R. E., XII, 35.

Série B (Costume).

PLANCHE LX

Fig. 662. — Manteau de féticheur, constitué par un filet à larges mailles garni de plumes flottantes; au milieu, ouverture ménagée pour y passer la tête; le féticheur se passe ce manteau sur les épaules.
Dimensions : Longueur, 135 centimètres; largeur, 1 mètre.
Provenance : Région du Lac Léopold II (Tumba).
N° du catalogue : L. L., XII, 2.

Fig. 663. — Pagne constitué par une série de lanières flottantes découpées dans la dépouille d'un singe (*colobus guereza*); cordelettes d'attache aux extrémités. Pagne de féticheur
Dimensions : Hauteur moyenne, 52 centimètres; largeur, 42 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 23.

Fig. 664. — Large ceinture en lanières de rotangs à laquelle s'attache une jupe épaisse de fibres flottantes; la ceinture est divisée en triangles de peinture alternativement rouge et blanche. Robe d'Inkimba.
Dimensions : Hauteur, 80 centimètres; diamètre de la ceinture, 32 centimètres
Provenance : Région des cataractes (Matadi).
N° du catalogue : R. C, XII, 27.

Fig 665. — Sur un filet léger de fibres tordues, formant calotte, sont montées des plumes de calao. La figure montre le bonnet retourné et les plumes serrées en faisceau.
Hauteur, 39 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U, XII, 7.
Le Musée possède un autre spécimen de bonnet de même type, mais composé de plumes diverses : calao, touraco, milan, etc., et originaire de la région du Lac Léopold II (tribu des Tumbas); catalogué L. L., XII, 4.

Fig. 666. — Grosse touffe de plumes noires à l'extrémité desquelles de toutes petites plumes rouges de perroquet sont attachées; les plumes sont montées sur cordelettes et fixées au milieu d'une corde en fibres tressées dont les deux bouts libres servent à nouer la coiffure; une rondelle d'étoffe en écorce battue, passée sur les cordes d'attache, vient s'appliquer à la base de la touffe. Coiffure de féticheur.

Hauteur totale, 33 centimètres.
Provenance : Région du Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 22.
Le Musée possède un second spécimen de ce type de coiffure, en plumes blanches et noires divisées en deux dans le sens de la longueur. Même origine.
N° du catalogue : H. U., XII, 21.

PLANCHE LXI

Fig. 667. — Bonnet de féticheur, composé d'une dépouille de genette (*Genetta Victoriae*); la peau du haut du corps est ramassée en paquet sur le haut de la tête, les pattes de derrière forment oreillettes, la queue, terminée par une aigrette de crins d'antilope, flotte librement en arrière. Certains indices permettent de croire que la portion antérieure de la dépouille formait un sachet rempli de substances magiques qui ont disparu accidentellement.
Longueur totale : 53 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 8.

Fig. 668. — Collier de féticheur composé de vertèbres de grand serpent montées sur lanière de cuir; au milieu trois têtes en bois sculpté offrant les caractères spécifiques des indigènes de la région; fermoir constitué par un anneau de laiton.
Tour du collier : 45 centimètres.
Provenance : Région des Bangala.
N° du catalogue : B. G., XII, 8.

Fig. 669 — Collier de fer flexible, aux extrémités roulées en volutes; pendeloque constituée par un bâtonnet en bois sculpté recouvert de lanières de fer enroulées, et attaché au collier par une chainette en fer. Le bâton est creusé d'outre en outre et doit être soit un tuyau de pipe, soit un chalumeau. Collier de féticheur.
Diamètre du collier : 16 centimètres; longueur du bâtonnet, 33 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 11.

Fig. 670. — Collier composé d'une enfilade de perles d'importation, mêlées de petites têtes humaines, de forme olivaire, sculptées dans des noix de calamus.
Tour du collier : 37 centimètres.
Provenance : Région du Kasai.
N° du catalogue : R. K., XII, 62.

Série C (Accessoires).

PLANCHE LXI *(suite)*.

Fig. 671. — Appareil composé d'un bâtonnet recouvert d'une dépouille de Colobe Guereza, dont les membres et la peau du ventre sont découpés en lanières flottantes; la dépouille est piquée de plumes rouges de perroquet; poignée garnie de peau de serpent — Accessoire de féticheur. Sert, dit-on, à chasser les esprits malfaisants.

Longueur totale (y compris la queue, repliée dans la figure) : 127 centimètres.
Provenance : Région du Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 24.

Fig. 672. — Bourrelet de matières médicamenteuses enfermées dans un épais lacis de cordelettes; longue corde réunissant les deux extrémités du bourrelet; à cette corde sont attachés deux faisceaux composés d'extrémités de queue de colobes montées sur bâtonnets. — Accessoire de féticheur.
Hauteur totale, 65 centimètres.
Provenance : Région de l'Equateur (Busira).
N° du catalogue : F. Q., XII, 8.

Fig. 673. — Quinze grosses touffes de fibres de Raphia teintées en rouge et quatre faisceaux serrés de *piassava* entremêlés de plumes sont fixés à des bandes de coton tressées; le tout est réuni par une lanière de rotang et accompagné d'un grelot en bois. — Accessoire de féticheur. Les faisceaux servent, dit-on, à « battre le fétiche ».
Hauteur (dans la position figurée), 59 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 26.

Fig. 674. — Corne d'antilope harnachée (*tragelaphus scriptus*), dans l'ouvertnre de laquelle est enfoncé un sachet en étoffe d'importation, contenant des substances médicamenteuses (*iorot*). Cordelette de suspension. — Accessoire de féticheur.
Hauteur, 24 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi.
N° du catalogue : H. U., XII, 2.

Fig. 675. — Deux cornes de cephalophes (*cephalophus grimmi*) sont piquées dans une gaine de cordelettes tressées, imprégnée de *ngula*; de l'autre extrémité de la gaine sort une peau de genette enroulée sur elle-même; deux autres cornes de cephalophes et une carapace de tortue sont suspendus à la gaine par des faisceaux de cordes; la carapace de tortue et les cornes sont remplies de substances médicamenteuses; l'une des cornes est ornée de cauris montés sur un lacet de fibres.
Hauteur, 46 centimètres.
Provenance : Région du Kwango.
N° du catalogue : K. W., XII, 19.

Fig. 676. — Sachet en feuilles de bananier, fermé à l'aide de fibres et contenant le poison pour consulter l'oracle.
Hauteur, 10,5 centimètres; diamètre, 5,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).
N° du catalogue : R. U., XII, 35.

Fig. 677. — Sac en tissu de Raphia, rempli de substances médicamenteuses. Au col du sac sont suspendus divers objets : un bec de rapace, des pinces de crustacés, des mâchoires de reptiles, des graines, des lanières de rotang tressées et divers ossements; cordelette de suspension. — Accessoire de féticheur.
Hauteur du sac, 8 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M. XII, 78.

PLANCHE LXII

Fig. 678. — Panier en lanières de rotang tressées, forme tubulaire, contenant deux paquets de poudre de *ngula*, un morceau de *pembe*, un bouton de nacre (d'importation) et un cône en laiton (également d'importation). Couvercle maintenu à l'aide d'une bande de tissu formant corde de suspension. Accessoire de féticheur.
Hauteur du panier, 8 centimètres; diamètre, 8 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 75.

Fig. 679. — Quatre sachets en tissu d'importation renfermant des substances médicamenteuses (*iǫrot*) et une corne de chèvre remplie d'argile blanche (*pembe*) montés sur une corde en fibres de coton indigène. Les sachets sont enveloppés dans un filet en fibres de coton, serré au sommet par une glissière faite d'une coque ligneuse trouée; à l'un des sachets pend une corne d'antilope naine (*Cephalophus* sp.).
Hauteur (dans la position figurée), 33 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi
N° du catalogue : H. U., XII, 4.

Fig. 680. — Même type, un seul sachet semblable aux précédents et une corne d'antilope (du genre *Cervicapra*) remplie de substances magiques et refermée à l'aide d'un fragment de tige nouée par des fibres de coton indigène. Bretelle de suspension en étoffe bleue d'importation; cette bretelle s'attache à la corne au moyen de deux anneaux en fil de laiton. Accessoire de féticheur.
Hauteur (dans la position figurée), 33,5 centimètres.
Provenance : Haut-Ubangi
N° du catalogue : H. U., XII, 3.

Fig. 681. — Grosse calebasse double, ornée de clous à tête de laiton, et patinée de *ngula*. Vide; au col de la calebasse sont suspendus quantité d'objets : enfilades de coques de fruits, coquillages, nid d'insectes, serres de rapaces, bourrelets de fibres, fuseau de fil de coton indigène, sonnette et grelot en laiton, une sonnette double en bois dont l'étranglement médian disparait sous un bourrelet de substances médicinales imprégnées de *ngula*, une poire à poudre remplie d'une sorte de terre noirâtre. Bretelle de suspension de fibres tressées empesées de *ngula*. Accessoire de féticheur.
Hauteur de la calebasse, 24 centimètres; diamètre, 15 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma)
N° du catalogue : R. M., XII, 77.

Fig. 682. — Sac avec bretelle de suspension, en cordelettes tressées, teinté de *ngula* et renfermant des sachets de matières médicamenteuses; aux deux côtés de la bretelle sont attachés : un sachet minuscule renfermant un caillou, quatre bourrelets de tissu rouge d'importation, une poire à poudre sans couvercle paraissant contenir des substances résineuses et dont la panse est garnie d'une masse résineuse enserrant une graine; une corne d'antilope naine empâtée de résine; quatre fuseaux en bois sculpté, creux, et portant, piquées à leurs extrémités, des cornes semblables; quatre fragments de carapace de tortue. Accessoire de féticheur.
Hauteur (dans la position figurée), 37,5 centimètres.
Provenance : Région maritime (Boma).
N° du catalogue : R. M., XII, 76.

Fig. 683. — Faisceau de fibres de Raphia plongeant dans un sac en peau de genette rempli de substances médicamenteuses; le long du faisceau glisse sur deux boucles de fibres tressées un bloc de résine sur la face duquel est encastré un miroir, la bordure antérieure de ce bloc était garnie de serres de rapaces aujourd'hui presque toutes disparues; la masse résineuse renferme des substances médicamenteuses. Accessoire de féticheur; sert, dit-on, à battre le fétiche.
Hauteur totale, 77 centimètres.
Provenance : Région maritime (Mayumbe).
N° du catalogue : R. M., XII. 80.

Fig. 684. — Fémur humain dont les deux extrémités sont enveloppées dans une masse résineuse, ovoïde, imprégnée de *ngula*.
Longueur, 33 centimètres.
Provenance : Région du Stanley-Pool (Kinshassa).
N° du catalogue : S. P., XII, 30.

Fig. 685. — Bâton creux, en bois jaunâtre, très léger. Accessoire de féticheur.
Longueur, 81 centimètres; diamètre, 5 centimètres.
Provenance : Région des Cataractes.
N° du catalogue : R. C., XII, 18.

Fig. 686. — Cinq bâtonnets fusiformes en bois sculpté et creusé, et un sifflet cylindrique à embouchure taillée en double biseau; le tout monté sur une cordelette d'attache; se porte au cou. Accessoire de féticheur.
Longueur moyenne des fuseaux, 11 centimètres; longueur du sifflet, 29 centimètres
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 12.

Fig. 687. — Même type; onze bâtonnets de formes variées, tous creusés; quatre perles en bois sculpté et un sifflet; le tout monté sur un poil de queue d'éléphant; le sifflet porte au milieu du corps un renflement taillé en forme de valve de moule.
Longueur des bâtonnets, 6 à 13 centimètres; du sifflet, 26 centimètres.
Provenance : Région de l'Aruwimi.
N° du catalogue : A. U., XII, 13.
Même attribution que pour le précédent.

Fig. 688 — Assemblage de huit sonnettes en coques de borassus, à battant de bois ou de fer; le bord des ouvertures est peint en blanc (*pembe*); elles sont réunies à l'aide d'une lanière de rotang qui sert de poignée.
Dimensions moyennes des sonnettes : Hauteur, 8 centimètres; largeur, 8 centimètres; épaisseur, 3,5 centimètres.
Provenance : District du Stanley-Pool (Kimpoko).
N° du catalogue : S. P., XII, 39.
Le musée possède un second exemplaire de cette sonnaille de féticheur; provenance : Lac Léopold II; n° du catalogue : L. L., XII, 3.

Fig. 689. — Coque de fruit ovoïde (*Strychnos*) à surface entièrement couverte de lignes de traits gravés croisés; bouchon en bois à tête conique; trou pour cordelette de suspension sur le côté de l'ouverture; vide. Boîte à poison.
Hauteur, 6,5 centimètres; diamètre, 4,5 centimètres.
Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).
N° du catalogue : R. U., XII, 33.

Fig. 690. — Boîte en bois sculpté, pyriforme ornée de dessins gravés, bouchon s'adaptant exactement pour former la pointe de la boîte; cordelette d'attache en fibres tordues; vide. Boîte à poison

Hauteur, 7 centimètres; diamètre, 5 centimètres.

Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).

N° du catalogue : R. U., XII, 34.

Fig. 691. — Corne de chèvre taillée à pans longitudinaux; ouverture sectionnée diagonalement; trou pour cordelette de suspension, pratiquée à la pointe de l'ouverture. Corne à poison.

Longueur, 14,5 centimètres.

Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).

N° du catalogue . R. U. XII, 29.

Fig. 692. — Même type. Corne de « vouli » (*tragelaphus gratus*) ; pans longitudinaux, taillés à arêtes vives. Corne à poison.

Longueur, 28 centimètres.

Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).

N° du catalogue : R. U. XII, 30.

Fig. 693. — Extrémité de la partie creuse d'une petite défense d'éléphant amincie au couteau et arrondie; ouverture sectionnée diagonalement; lanière de suspension en cuir. Coupe à poison.

Longueur : 23,5 centimètres.

Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).

N° du catalogue : R. U., XII, 31.

Fig. 694. — Petite défense d'éléphant amincie et taillée à pans longitudinaux étroits; section hexagonale; ouverture diagonale; la partie creuse ne s'étend pas au delà du tiers de la défense. Coupe à poison.

Longueur, 28 centimètres.

Provenance : Région de l'Uele (Abarambos).

N° du catalogue : R. U. XII, 32.

Fig. 695. — Récipient en bois sculpté de forme ovale terminé par deux pointes formant saillie sur les parois; pied large et mince taillé à jour et s'appuyant sur un plateau circulaires à bords échancrés. Les parties sculptées conservent la couleur naturelle jaunâtre du bois; les pointes, les parois latérales du pied et le plateau sont noircis au feu.

Récipient destiné à contenir le jus d'herbes servant à la consultation de l'oracle, à l'aide de l'appareil 696

Dimensions : Longueur, 26 centimètres; hauteur, 18 centimètres; largeur, 9,2 centimètres.

Provenance : Région du Haut-Ubangi (Monganzulus).

N° du catalogue : H. U. XII, 26.

Fig. 696. — Appareil taillé dans un bois spécial nommé *roka* et se composant d'un plateau circulaire à surface lisse prolongé par un large manche, évasé, sillonné d'une fente longitudinale. Le plateau repose sur deux pieds courts, à section circulaire. Nom indigne : *betti*. Sert à consulter l'oracle.

Dimensions : Hauteur, 2,5 centimètres; longueur totale, 25 centimètres; diamètre du plateau, 9,2 centimètres.

Provenance : Haut-Ubangi (Monganzulus).

N° du Catalogue : H. U. XII, 25.

TABLE GÉNÉRALE DU PREMIER VOLUME

DES

NOTES ANALYTIQUES

SUR LES

COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES

DU

MUSÉE DU CONGO

PUBLIÉES PAR LA DIRECTION DU MUSÉE

TOME I

LIVRE I[er]

LES ARTS

LIVRE II

RELIGION



FÉTICHES
(AMULETTES)
Réd. au 1/4

Étabts Jean Malvaux sc.



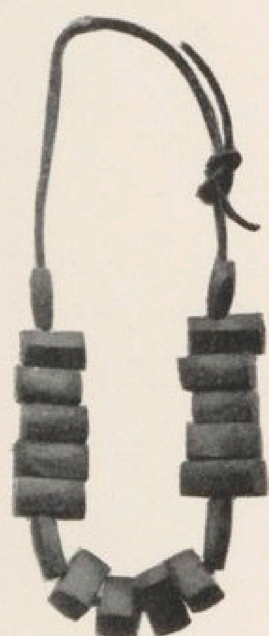
FÉTICHES
(AMULETTES)
Réd. au 1/4

Étabts Jean Malvaux sc.

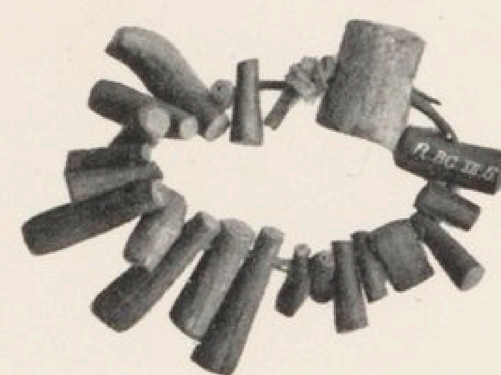

384


386


387


389

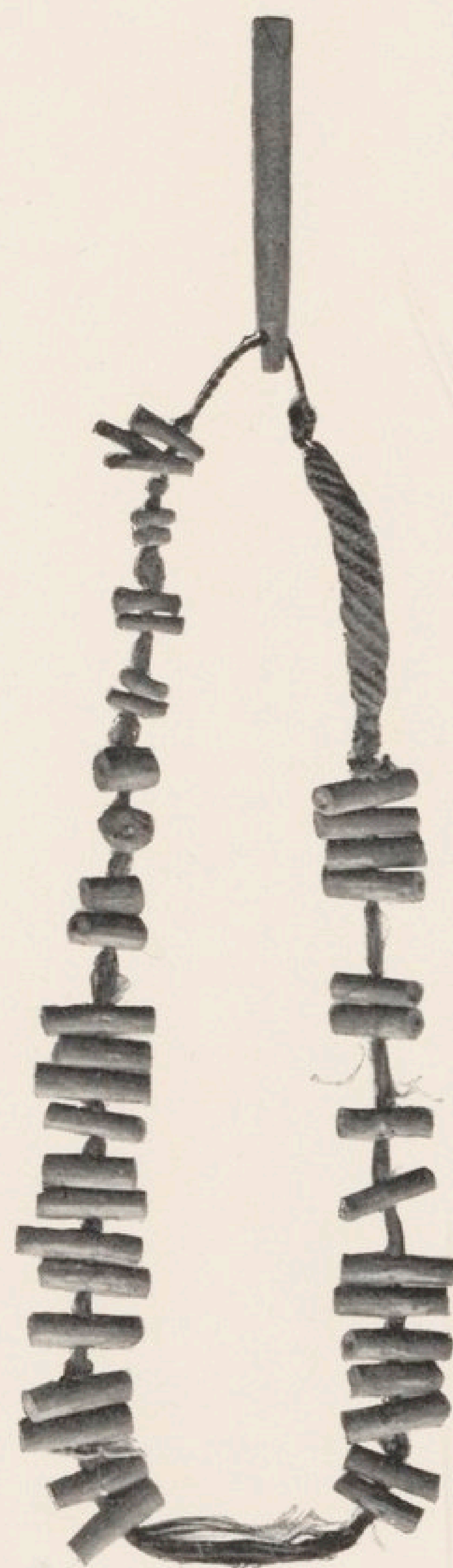

385

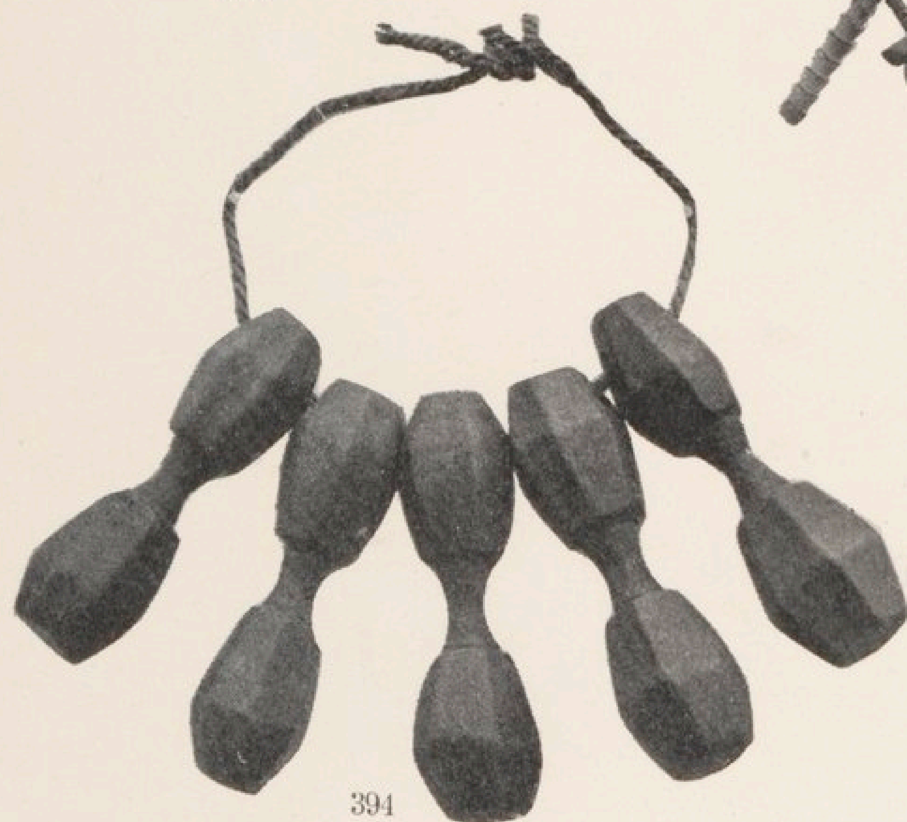

388

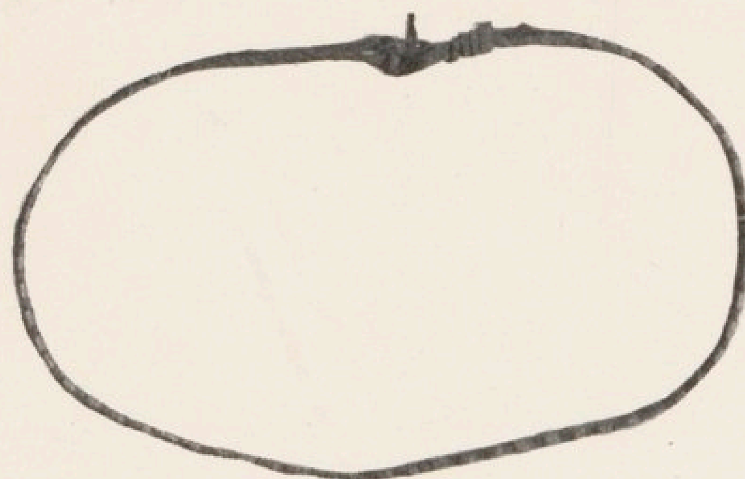

390


391


392


393


394


395


396

FÉTICHES
(AMULETTES)
Réd. au 1/4

Étab^{ts} Jean Malvaux sc.



Étab^ts Jean Malvaux sc.

FÉTICHES
(AMULETTES)
Réd. au 1/4



Étab^ts Jean Malvaux sc.

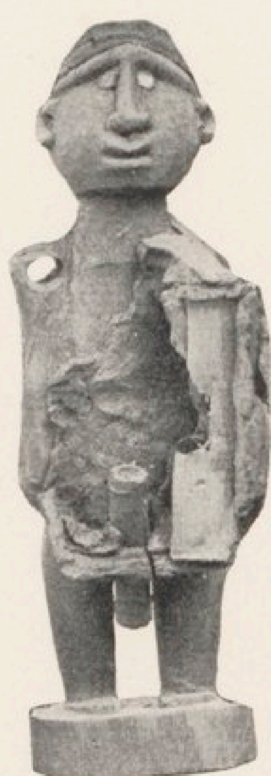
FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4.


424 *a*


424 *b*


425 *a*


425 *b*


426 *a*


427 *a*


427 *b*


428 *a*


428 *b*


426 *b*


429 *a*


429 *b*


430 *a*


430 *b*


431 *a*


431 *b*


432 *a*


432 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

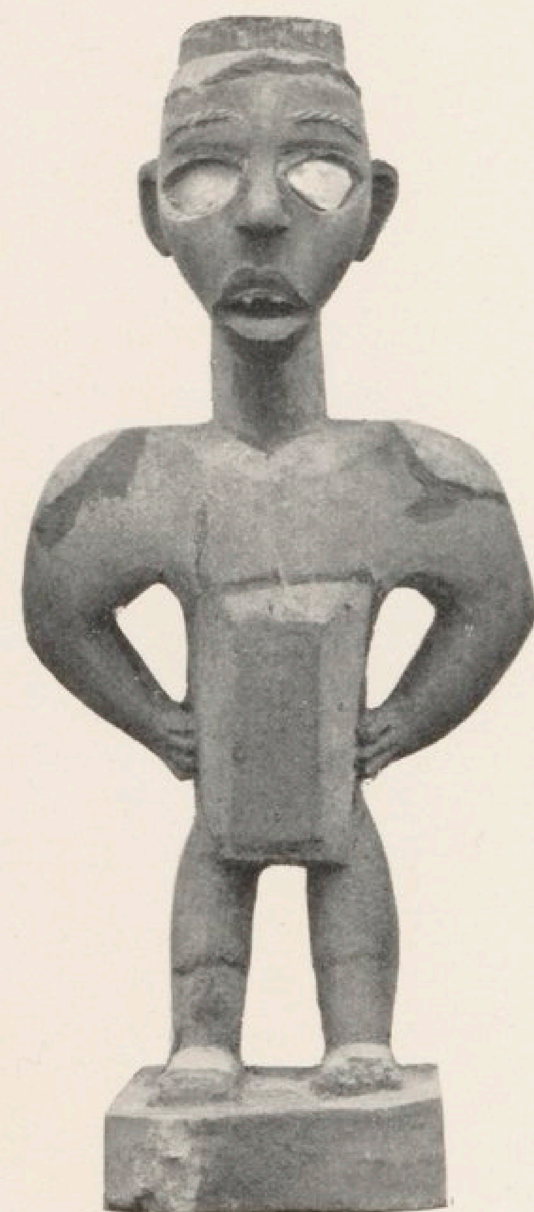
Étab^ts Jean Malvaux sc.


433 *a*

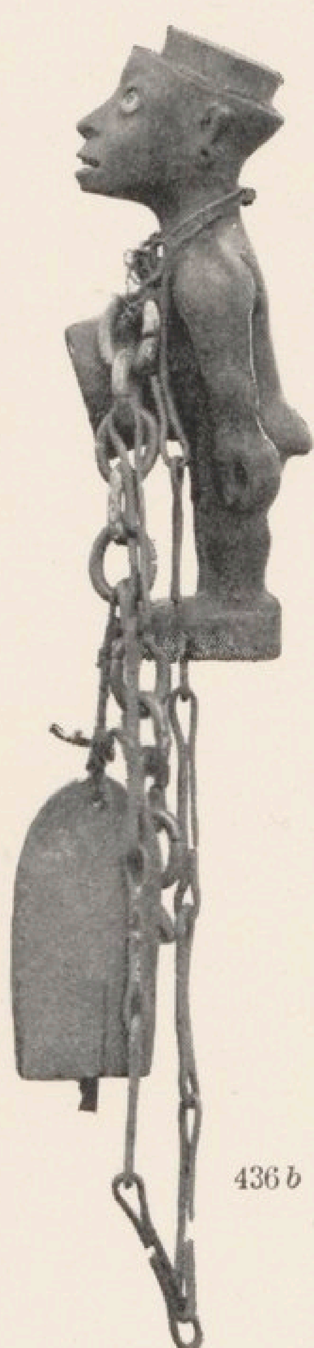

433 *b*


434 *a*


434 *b*


435 *a*


436 *a*


436 *b*


437 *a*


437 *b*


435 *b*


438 *a*


438 *b*


439 *a*


439 *b*


440 *a*


440 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd au 1/4.

Étab^ts Jean Malvaux sc.


441 *a*


441 *b*


443 *a*


442 *a*

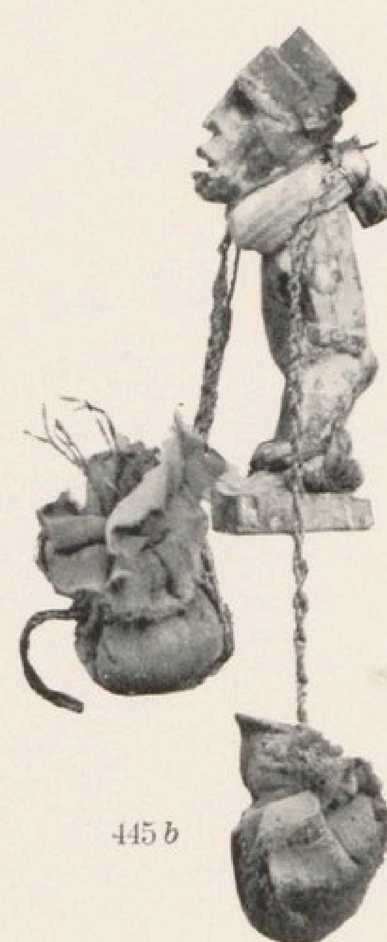

442 *b*


444 *a*


444 *b*


443 *b*

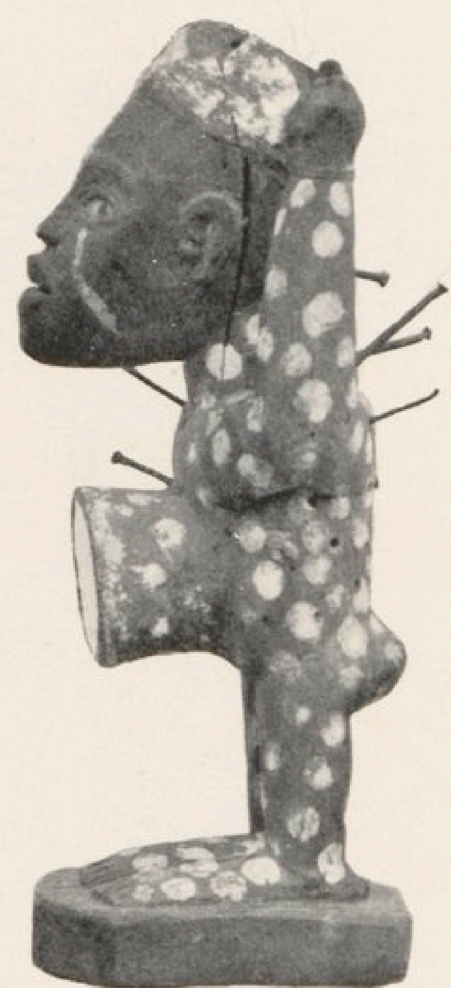

445 *a*


445 *b*


446 *a*


446 *b*


447 *a*


447 *b*

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4

Étab^ts Jean Malvaux sc.


448 *a*


448 *b*


449 *a*


449 *b*


451 *a*


451 *b*


450 *a*


450 *b*


452 *a*


452 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

Étab[ts] Jean Malvaux sc.


453 *a*


453 *b*


454 *a*


454 *b*

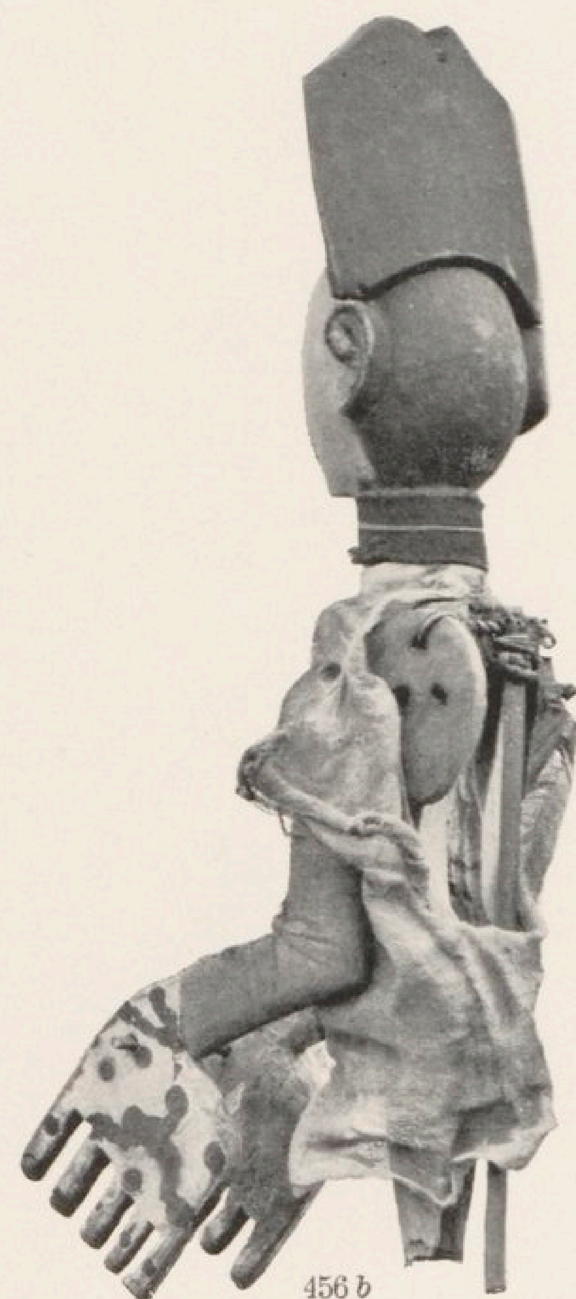

456 *a*


455 *a*


455 *b*


457 *a*


457 *b*


456 *b*


458 *a*


458 *b*


459 *a*


459 *b*


460 *a*


460 *b*

Étab[ts] Jean Malvaux sc.

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4.


461 *a*


461*b*


462 *a*


462 *b*

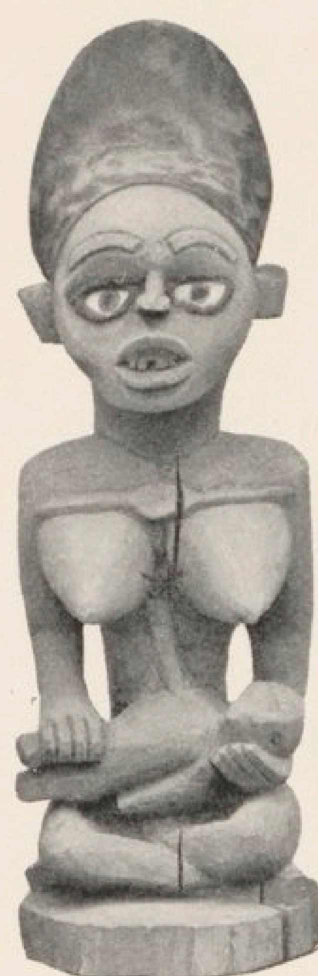

463 *a*


463 *b*


466 *a*


465 *a*


465 *b*


464 *a*


464 *b*


466 *b*


467 *a*


467 *b*


468 *a*


468 *b*

Étab^ts Jean Malvaux sc.

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4.


469 *a*


470 *a*


470 *b*


471 *a*


471 *b*


472 *a*


472 *b*


473 *a*


469 *b*


476 *a*


476 *b*

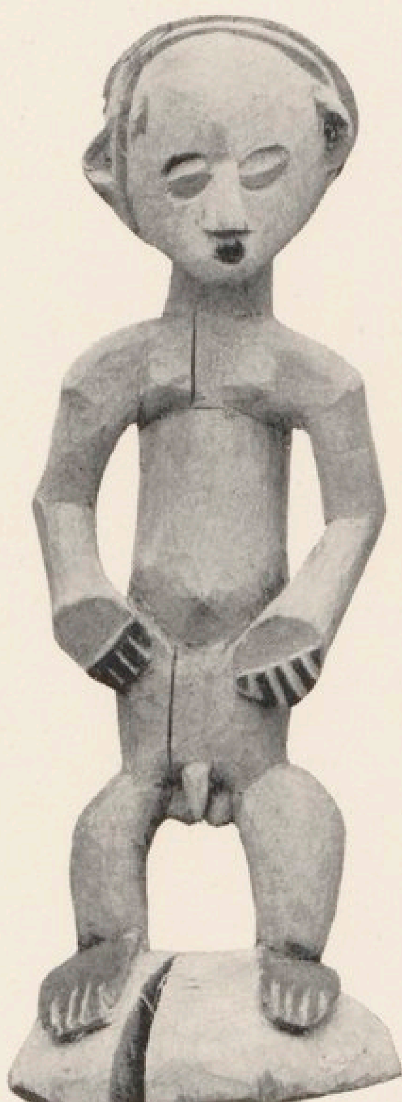

473 *b*


477 *a*


477 *b*


474 *a*


474 *b*


475 *a*


475 *b*


478 *a*


478 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

Étab^ts Jean Malvaux sc.

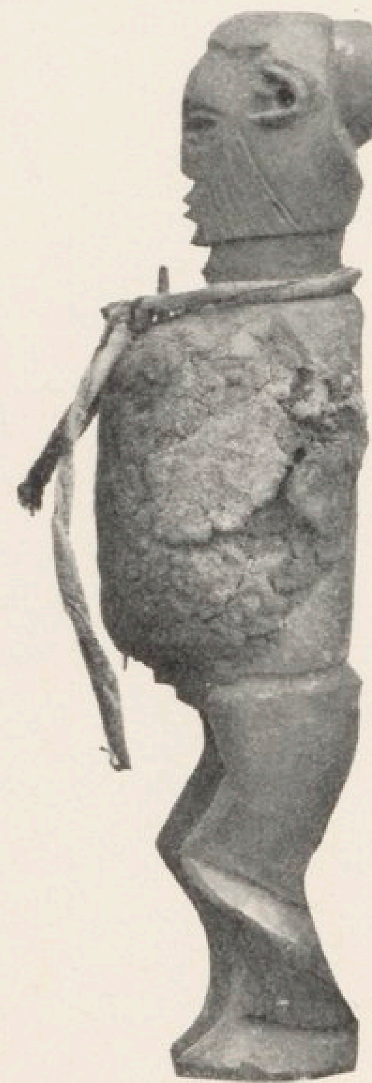

479 *a*


479 *b*


480 *a*


480 *b*


481 *a*


481 *b*


483 *a*


483 *b*


482 *a*


482 *b*


484 *a*


484 *b*


485 *a*


485 *b*


486 *a*


486 *b*


487 *a*


487 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4

Étab[ts] Jean Malvaux sc.

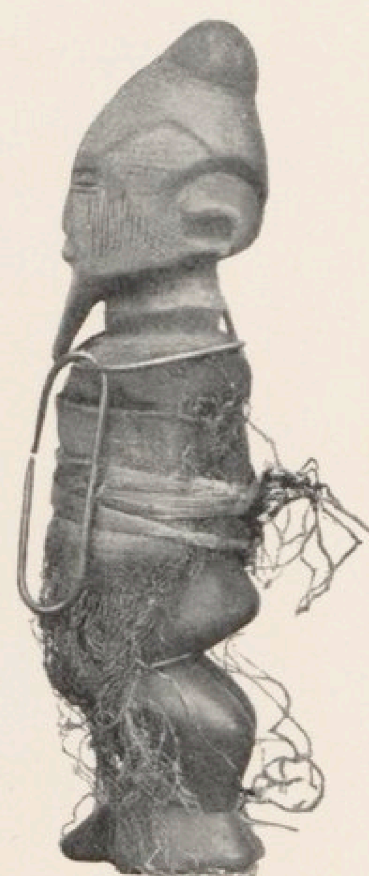

488 *a*

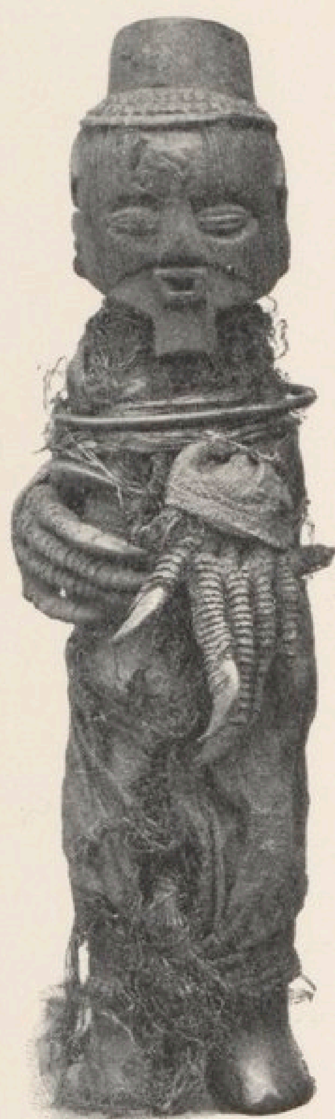

488 *b*


489 *a*

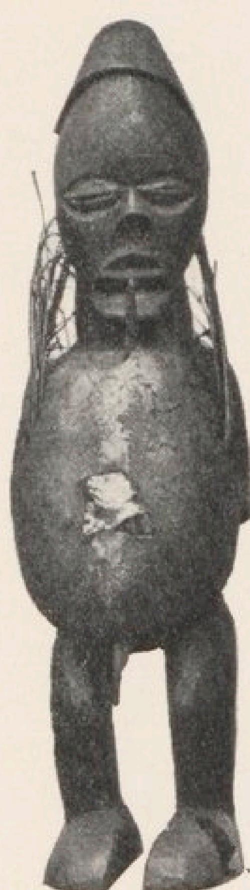

489 *b*


490 *a*


490 *b*


491 *a*


491 *b*


492 *a*


492 *b*


493 *a*


493 *b*


495 *a*


495 *b*


496 *a*


496 *b*


494 *a*


494 *b*

(BN stamp)

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4

Étab^ts Jean Malcaux sc.


497 *a*


497 *b*


498 *a*


498 *b*


499 *a*


500 *a*


500 *b*


502 *a*


502 *b*


499 *b*


501 *a*


501 *b*


503 *a*


503 *b*

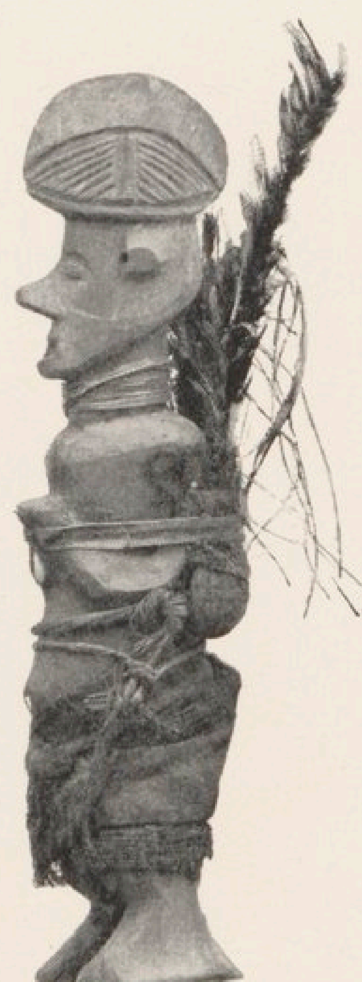
FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4

Étab^ts Jean Malvaux sc


504 *a*


504 *b*


505 *a*


505 *b*


506 *a*


506 *b*


507 *a*


507 *b*


508 *a*


508 *b*


509 *a*


509 *b*


510 *a*


510 *b*


511 *a*


511 *b*


512 *a*


512 *b*

Étab^ts Jean Malvaux sc.

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4



513 *a*



513 *b*



514 *a*



514 *b*



515 *a*



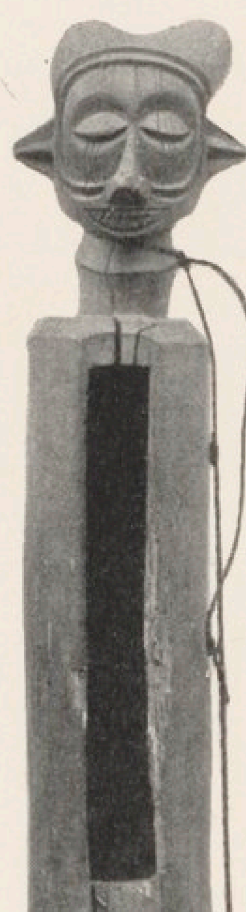
515 *b*



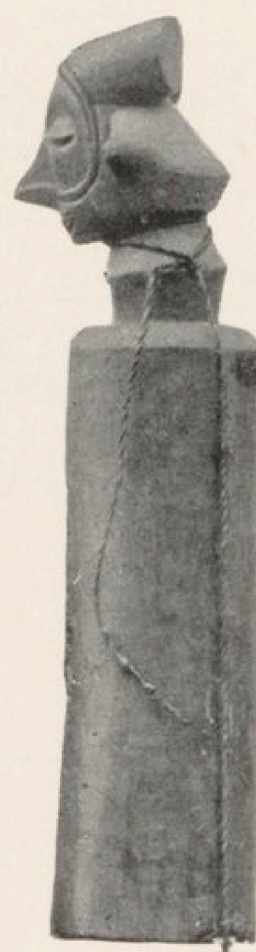
517 *a*



517 *b*



516 *a*



516 *b*



518 *a*



518 *b*



519 *a*



519 *b*



520 *a*



520 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.
Sauf le N° 516 réd. au 1/5.

Étab^ts Jean Malvaux sc.


523 *a*


523 *b*


524 *a*


524 *b*


522 *a*


522 *b*


521 *a*


521 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

Établts Jean Malvaux sc.


526 *a*

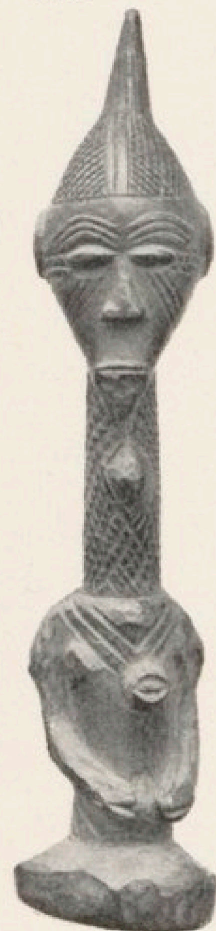

526 *b*


525 *a*


525 *b*


527 *a*


527 *b*


529 *a*


528 *a*


528 *b*


529 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4
Sauf le N° 526 réd. au 1/5.

Établts Jean Malvaux sc.


530 *a*


530 *b*


531 *a*


531 *b*


534 *a*


534 *b*


533 *a*


533 *b*


532 *a*


532 *b*

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd au 1/4.

Étabts Jean Malvaux sc.


535 *a*


535 *b*


536 *a*

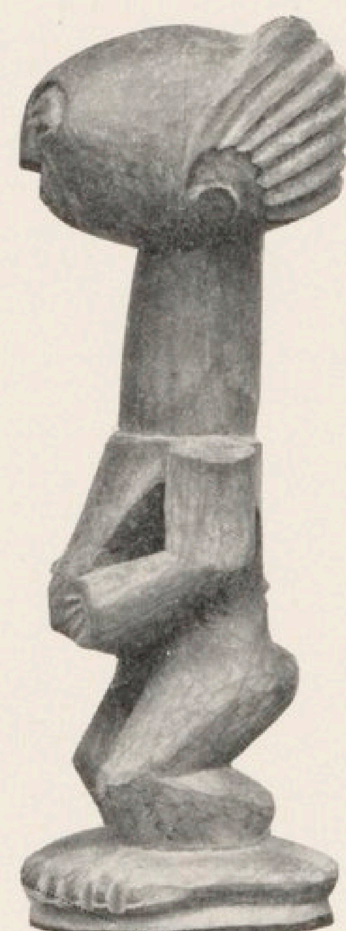

536 *b*


537 *a*


538 *a*


538 *b*


539 *a*


539 *b*


537 *b*


540 *a*


540 *b*


541 *a*


541 *b*




542 *a*


542 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

Étab^ts Jean Malvaux sc.


543 *a*


543 *b*


544 *a*


544 *b*


545 *a*


545 *b*

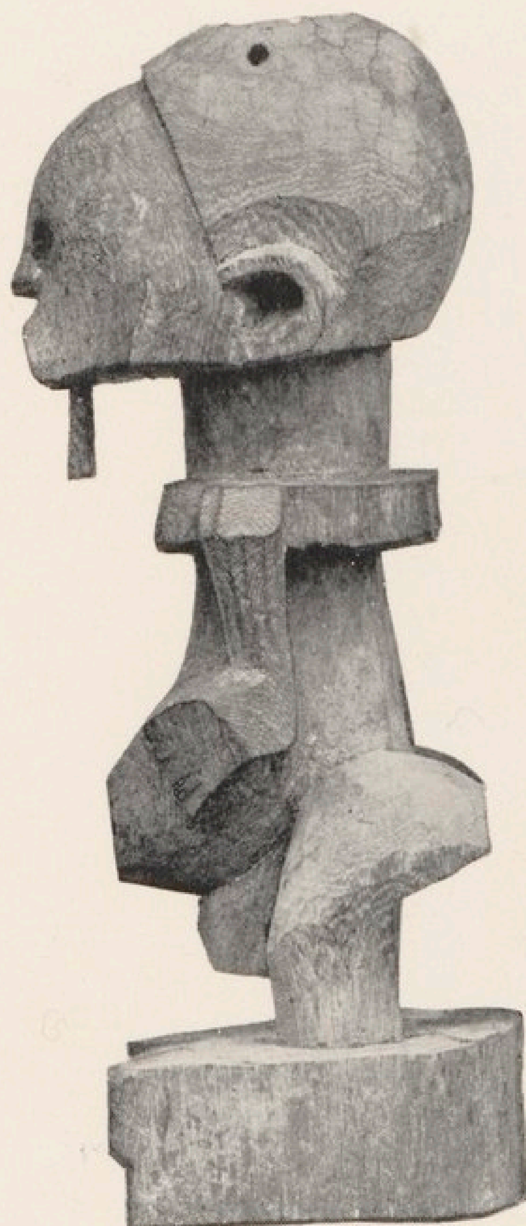

546 *a*


546 *b*


547 *a*


547 *b*


548 *a*

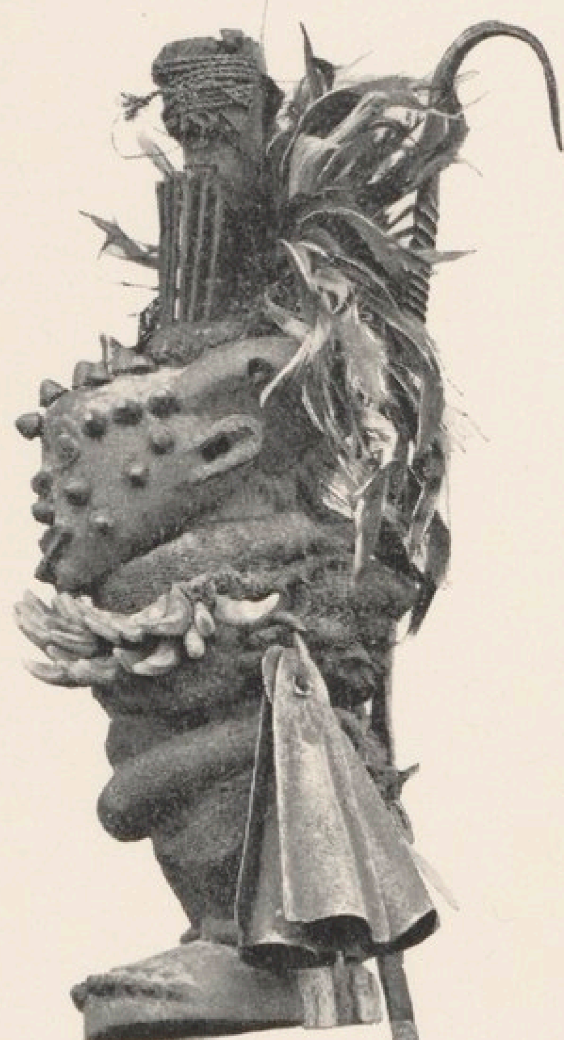

548 *b*


549 *a*


549 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4

Étab^ts Jean Malvaux sc.


557 *b*


550 *a*


550 *b*


551 *a*

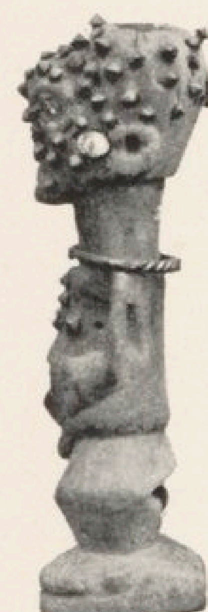

551 *b*


557 *a*


554 *a*


554 *b*


555 *a*


555 *b*


556 *a*


556 *b*


552 *a*


552 *b*


553 *a*


553 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

Étab^ts Jean Malvaux sc.


559 a


559 b


558 a


558 b


560 a


560 b


562 a


563 a


563 b


561 a


561 b


562 b


564 a


564 b

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

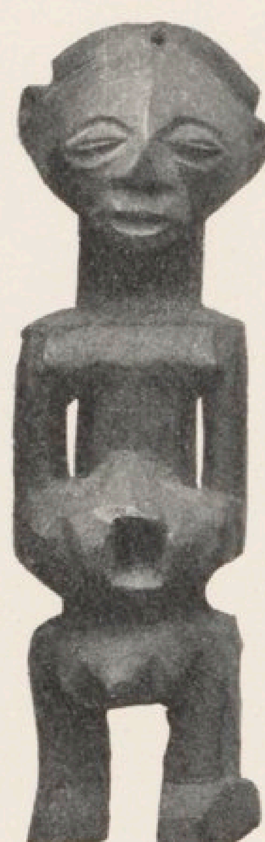
Étab^ts Jean Malvaux sc.


565 *a*


565 *b*


566 *a*


566 *b*

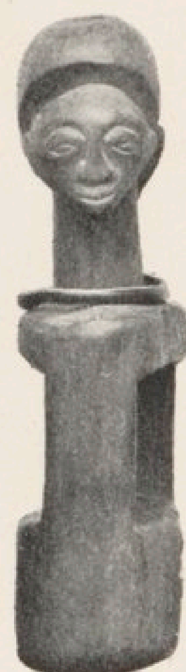

567 *a*


567 *b*

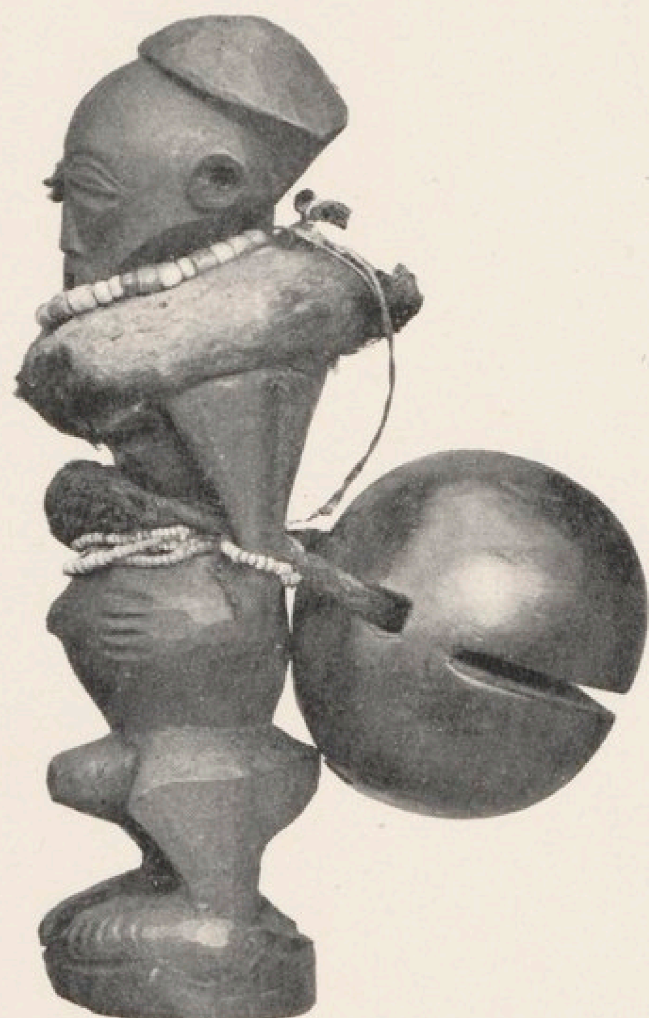

568 *a*


573 *a*


573 *b*


574 *a*


574 *b*


568 *b*


569 *a*


569 *b*


570 *a*


570 *b*


571 *a*


571 *b*


572 *a*


572 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

*Étab*ts *Jean Malvaux sc.*


575 *a*


576 *a*


576 *b*


577 *a*


579 *a*


579 *b*


577 *b*


575 *b*


578



FÉTICHES

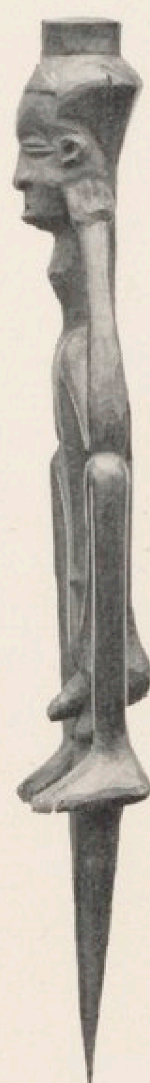
(FIGURES)

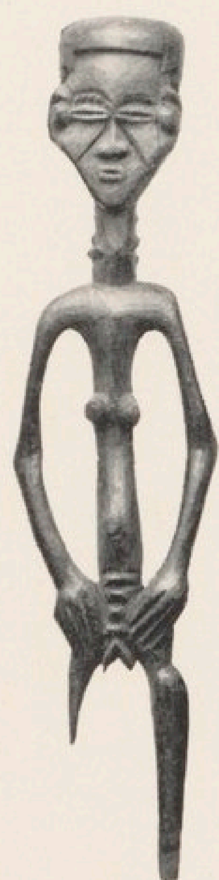
Réd. au 1/4

Sauf le N° 579, grand. naturelle.

Étab^ts Jean Malvaux sc.


580 *a*


580 *b*


581 *a*


581 *b*


582 *a*


582 *b*


587


586


584 *a*


584 *b*


585


583 *a*


583 *b*


588


589

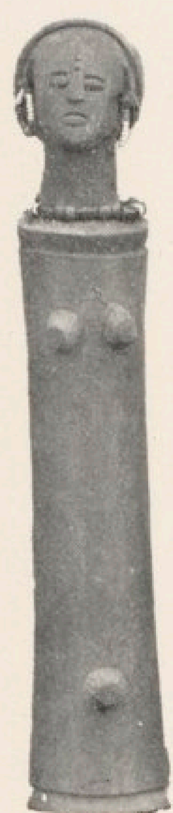

590

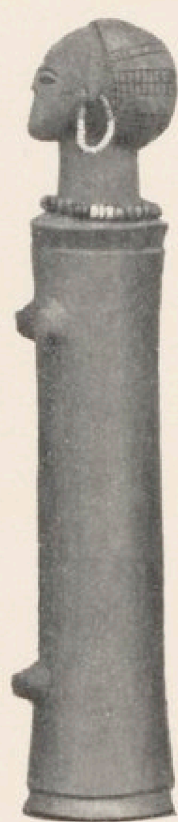
FÉTICHES

(FIGURES)

Nos 580, 581, 582, 583, 584, réd. au 1/4.
Nos 585, 586, 587, 588, 589, 590, grand. naturelle.

Étabts Jean Malvaux sc.


591 *a*


591 *b*


594 *a*


594 *b*


595 *a*


595 *b*


592 *a*


592 *b*


593 *a*


593 *b*


596 *a*


596 *b*


597 *a*


597 *b*

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4

Étab^ts Jean Malvaux sc.


598 *a*


598 *b*


599 *a*


599 *b*


600 *a*


600 *b*


601 *a*


603 *a*


603 *b*


602 *a*


602 *b*


601 *b*

FÉTICHES
(FIGURES)
Nos 598, 599, 603, réd. au 1/4.
Nos 600, 601, 602, grand. naturelle.

Étabts Jean Malvaux sc.


605 a

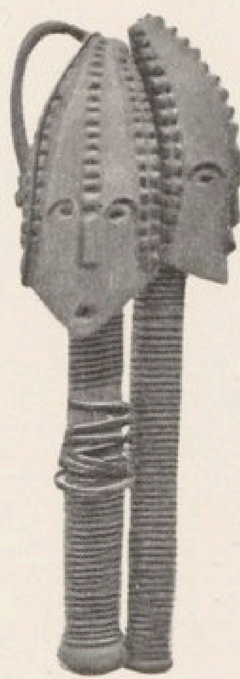

605 b


606 a


606 b


604 a


604 b


607


610 a


610 b


608 a


608 b


609 a


609 b

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/4.

Établ[ts] Jean Malvaux sc.


611 *a*


611 *b*


612 a


612 *b*


613 a


613 *b*


615 a


615 *b*


614 *a*


614 *b*

FÉTICHES

(FIGURES)

Réd. au 1/4

Étab^ts Jean Malvaux sc.


616 *a*


616 *b*


619 *a*


619 *b*


617 *a*


617 *b*


618 *a*


620


618 *b*


621 *a*


621 *b*

FÉTICHES

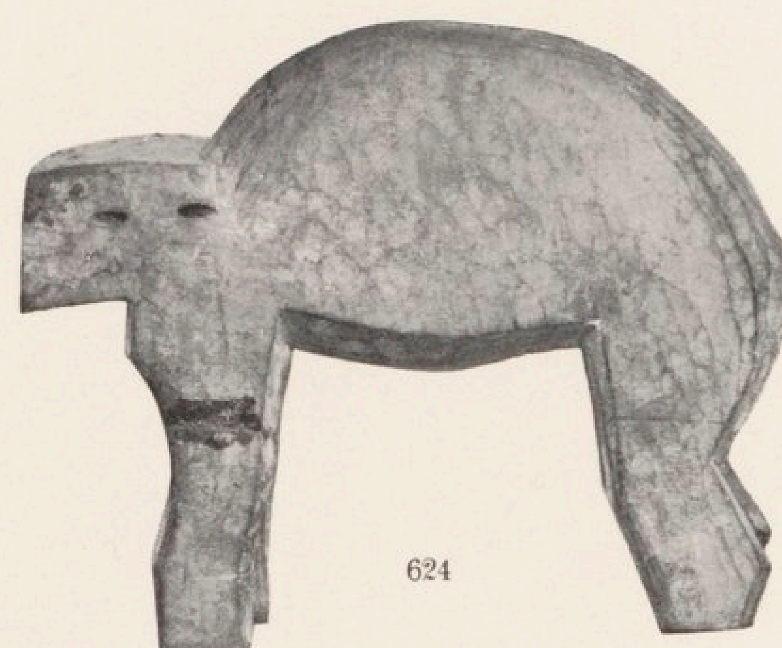
(FIGURES)

Réd. au 1/4

Étab^{ts} Jean Malvaux sc.

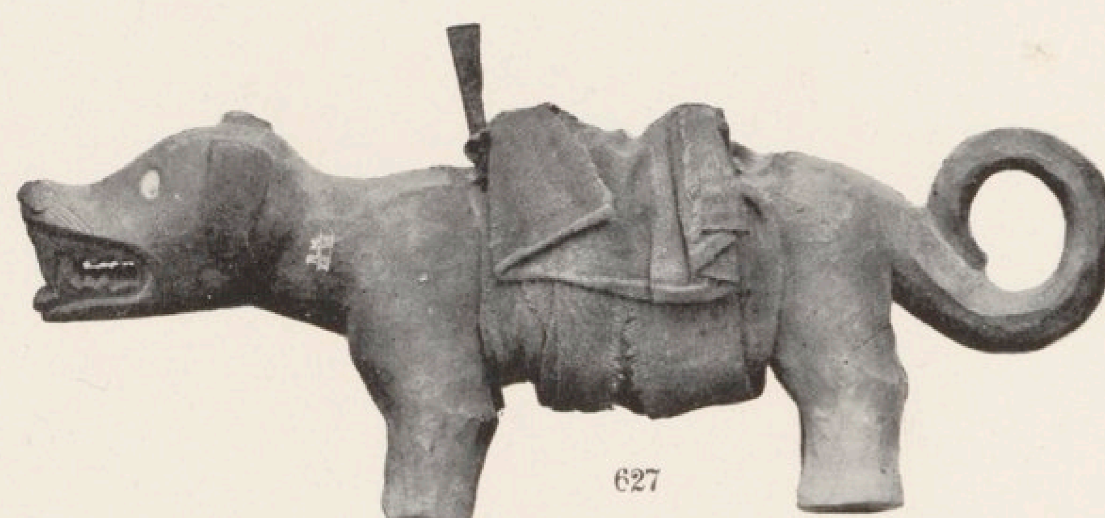

622

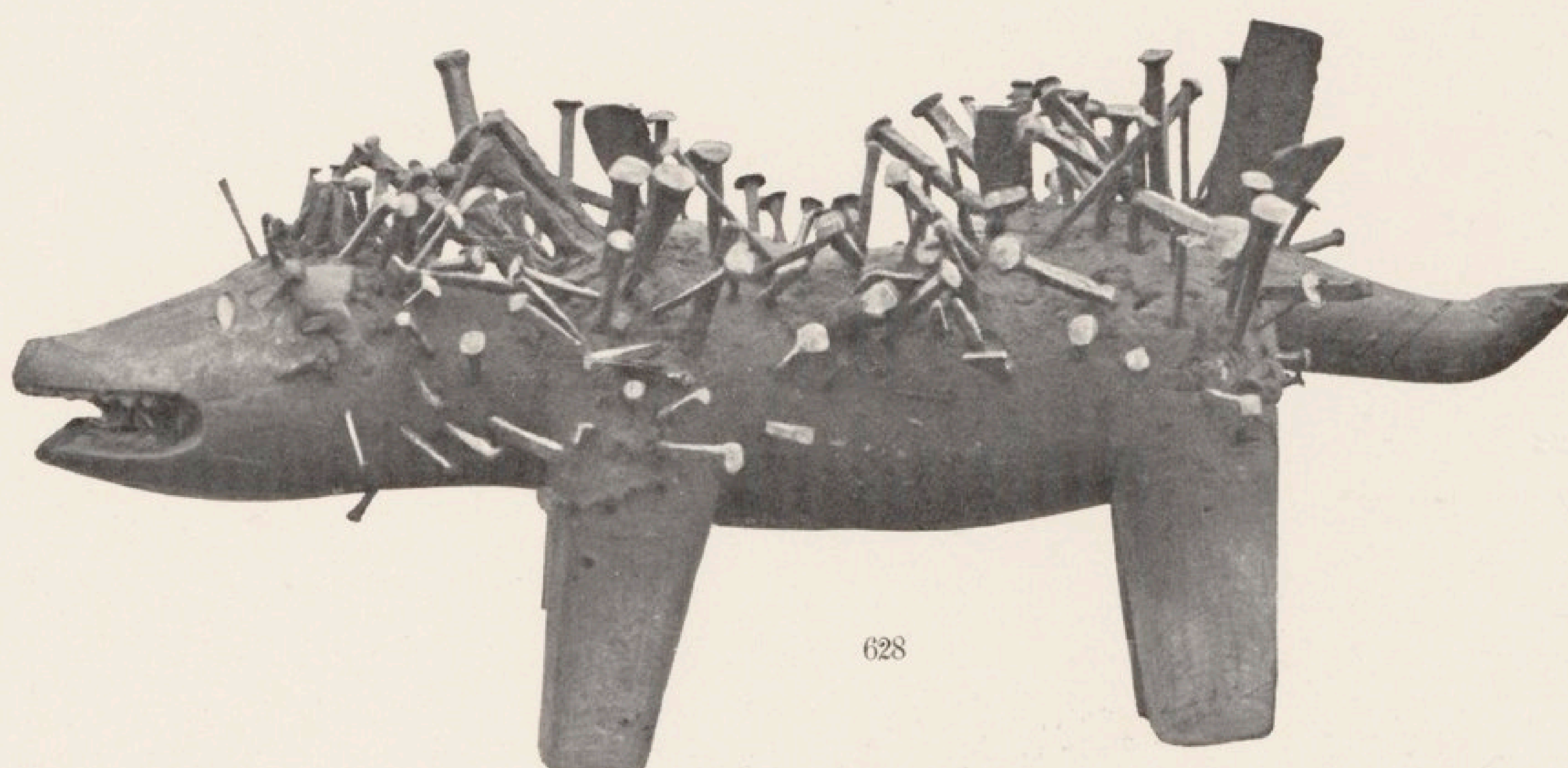

623


624


625


626


627


628


629


630

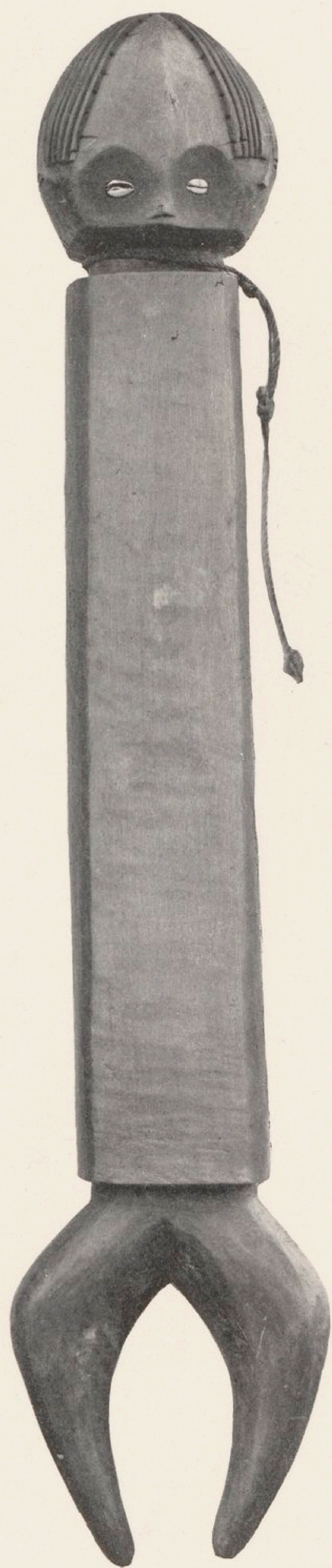

631

FÉTICHES

(FIGURES)

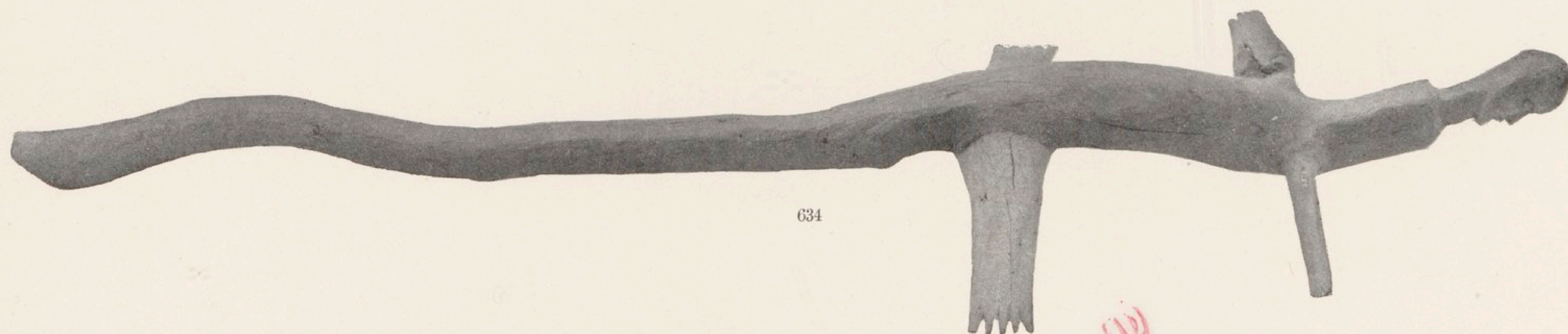
Réd. au 1/4
Sauf le N° 631 grand. naturelle.

Étab^ts Jean Malvaux sc.


632 *a*


632 *b*


633


634

FÉTICHES

(FIGURES)

No 632 réd. au 1/4, No 633 réd. au 1/5, No 634 réd. au 1/6.

Établts Jean Malvaux sc.



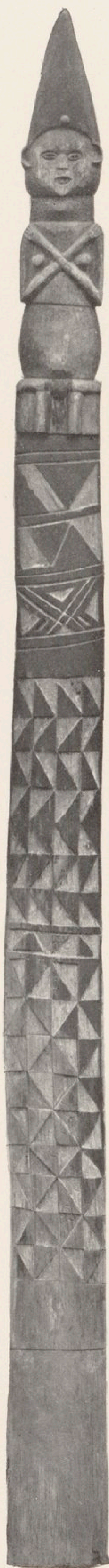
635



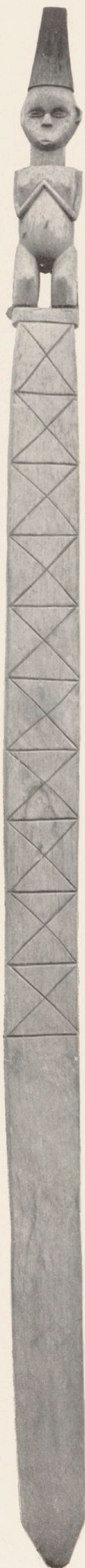
636



639



640



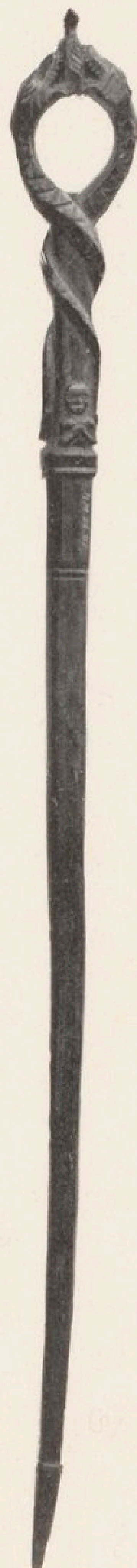
641



642



637



638

FÉTICHES
(FIGURES)
Réd. au 1/5
Sauf le No 642 réd. au 1/6.

Étabts Jean Malvaux sc.


643
644
645
646
647
648

Étab^ts Jean Malvaux sc.

FÉTICHES
(FIGURES)

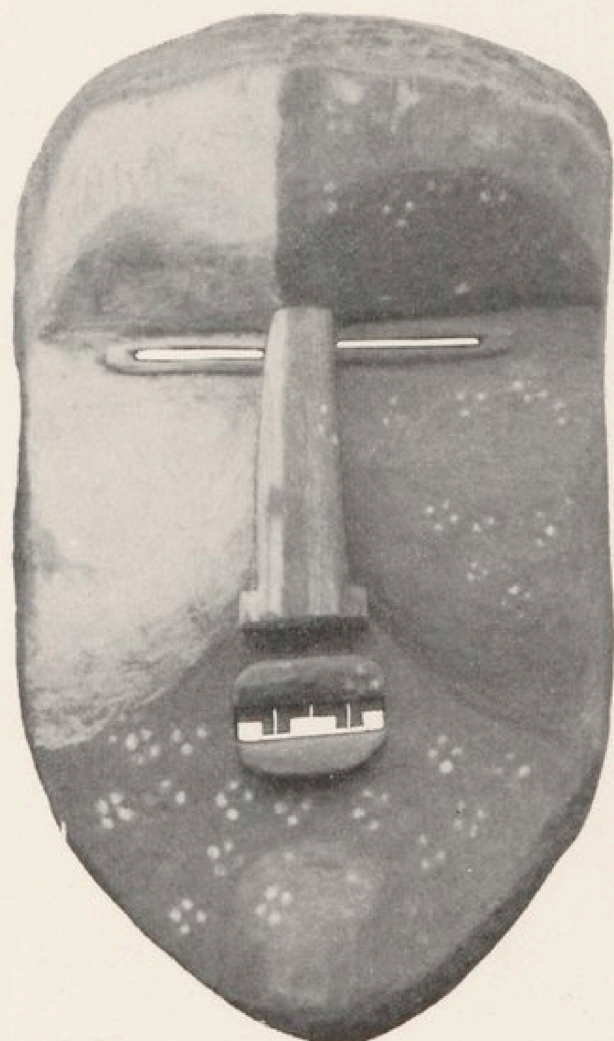
Nos 647 et 648 réd. au 1/4, Nos 643 et 644 réd. au 1/5
No 645 réd. au 1/8, No 646 réd. au 1/12.


649 a


649 b


654 a

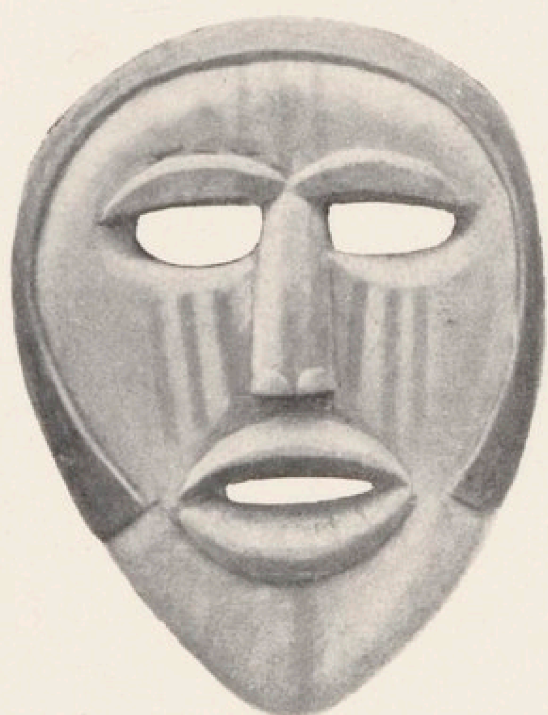

654 b

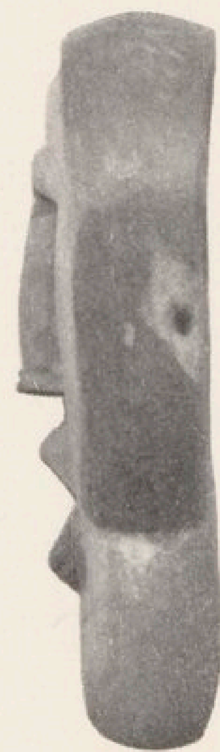

650 a


650 b


653 a

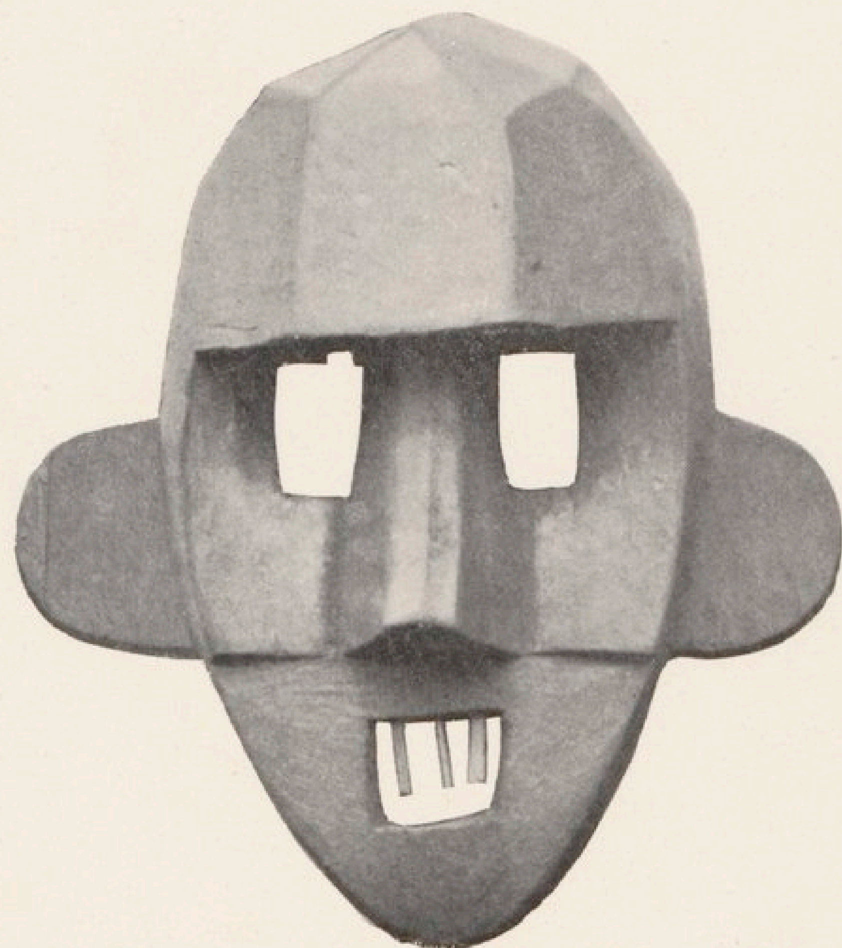

653 b


651 a


651 b


652 a


652 b


655 a


655 b


656 a

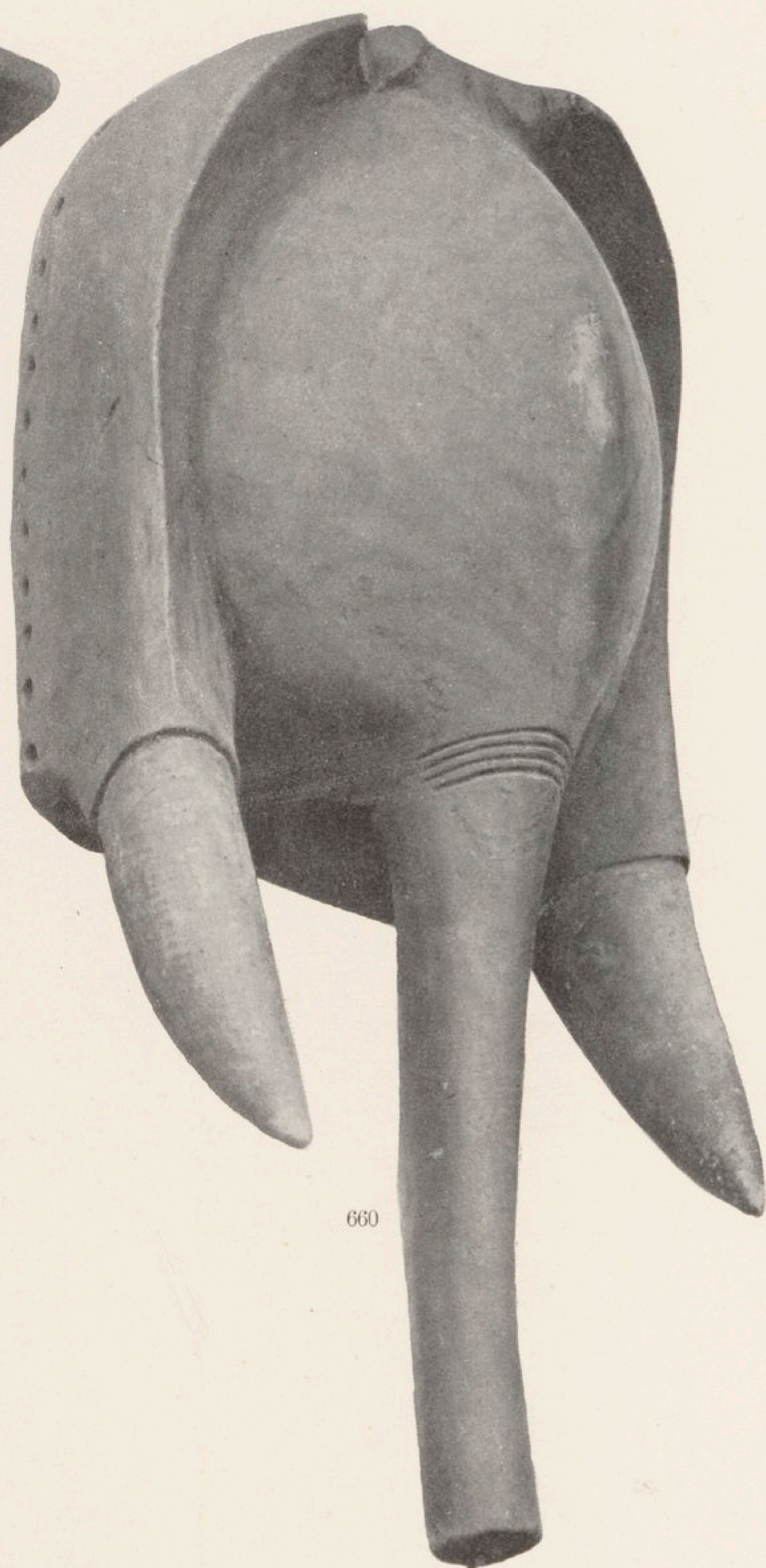

656 b

MATÉRIEL DE FÉTICHEUR
(MASQUES)
Réd. au 1/5.

Établts Jean Malvaux sc.


657 a

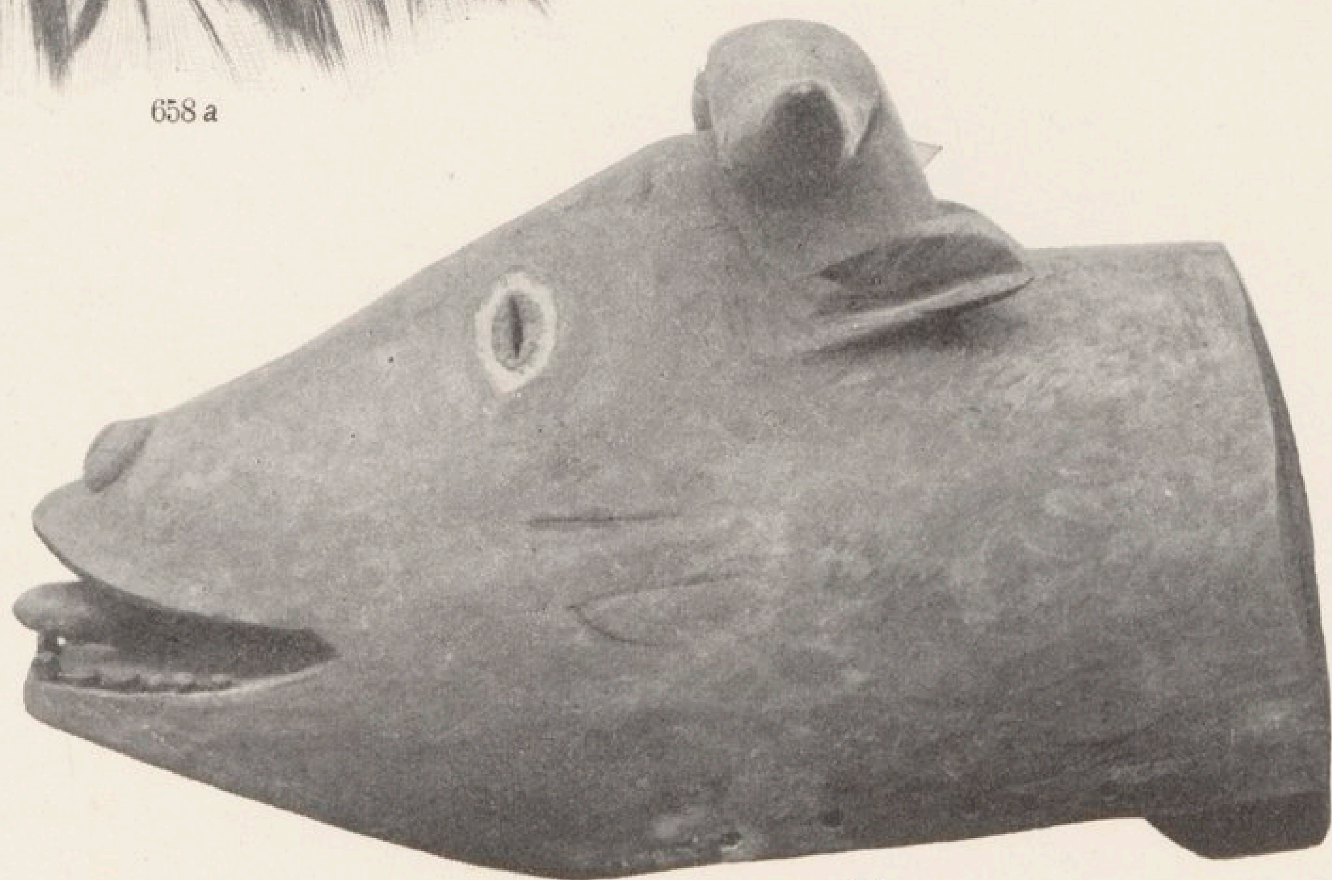

657 b


660


658 a


658 b


659 b


661


659 a



MATÉRIEL DE FÉTICHEUR
(MASQUES)
Réd. au 1/5.

Étabts Jean Malvaux sc.


662


664

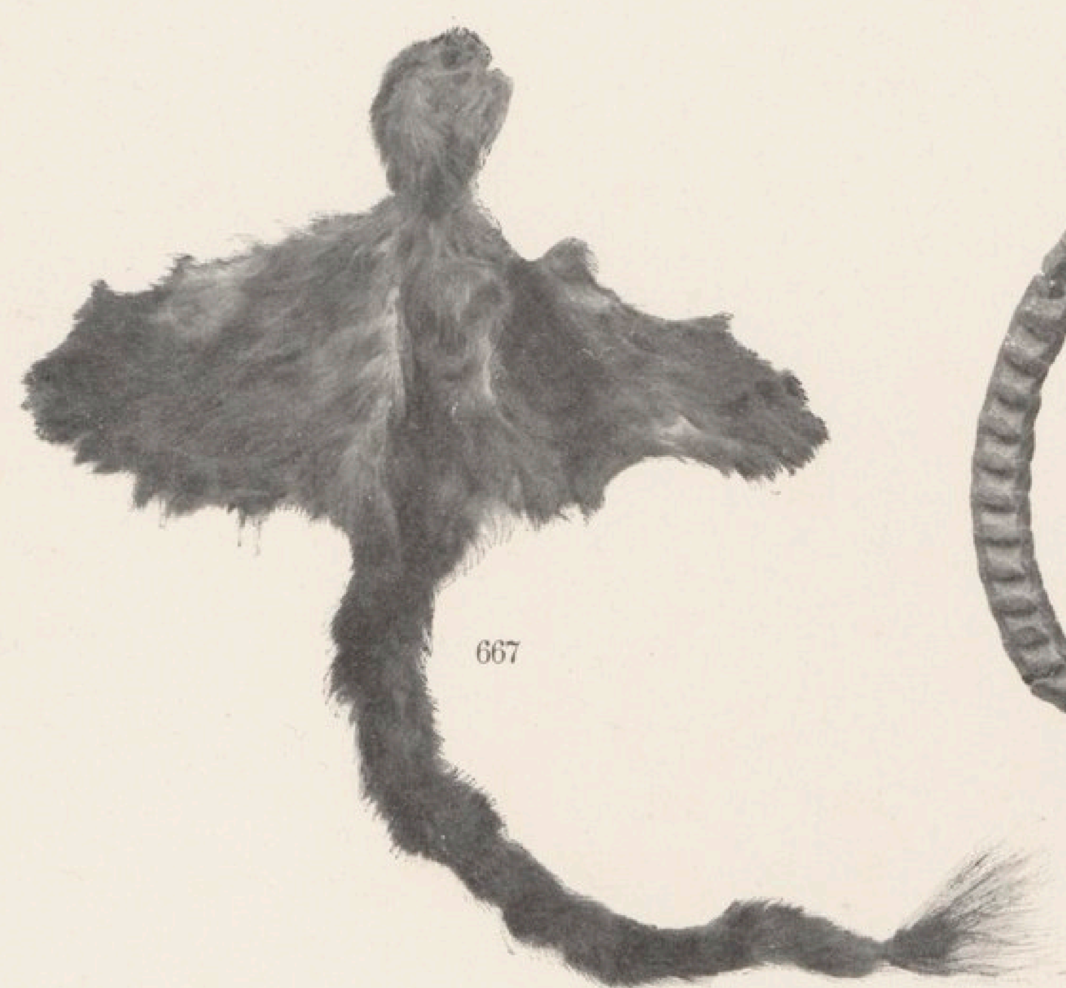

663


665

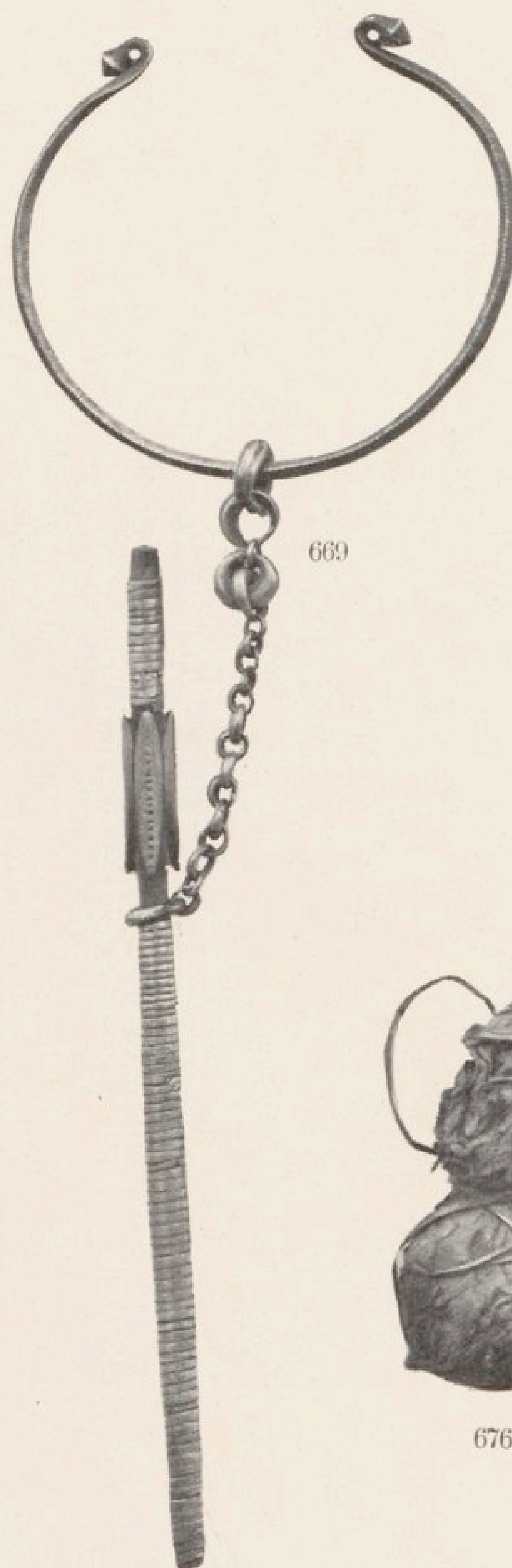

666

MATÉRIEL DE FÉTICHEUR
(COSTUME)
Réd. au 1/5

Étab[ts] Jean Malvaux sc.


667


668


669


670


671


672


673


676


677


675


674

MATÉRIEL DE FÉTICHEUR
(COSTUME, ACCESSOIRES)
Réd. au 1/4
Sauf Nos 667 et 671 réd. au 1/5.

Étab[ts] Jean Malvaux sc.



MATÉRIEL DE FÉTICHEUR
(ACCESSOIRES)
Réd. au 1/4
Sauf Nos 683 et 685 réd. au 1/5.

Étabts Jean Malvaux sc.